# Recueil des actes administratifs

n° 555

TOME 3/3

**REUNION DE 2022**

**Commission permanente du 28 mars 2022**

# COMMISSION PERMANENTE DU 28 mars 2022

# SOMMAIRE

## Tome 1/3


Bordereau de présence ..... 7

**Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale**

**22_0101_02** ..... Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés ..... 8

**22_0102_02** ..... Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales ..... 132

**22_0103_02** ..... Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques ..... 150

**Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable**

**22_0201_02** ..... Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance ..... 158

**22_0202_02** ..... Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne ..... 176

**22_0204_02** ..... Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises ..... 193

**22_0205_02** ..... Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité ..... 211

**22_0206_02** ..... Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques ..... 213

**22_0207_02** ..... Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire ..... 293

**22_0208_02** ..... Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime ..... 299

**22_0209** ..... Développer le système portuaire

*22_0209_02* *Tous ports* ..... *324*

*22_0209-PDPB_02* *Port de Brest* ..... *418*

# Tome 2/3

**Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi**

**22_0301_02 .....** Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation ..... 480

**22_0302_02 .....** Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées ..... 497

**22_0303 .....** Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

*22_0303_INV_02* *Investissement* ..... *500*

*22_0303_FCT_02* *Fonctionnement* ..... *530*

*22_0303_PATR_02* *Travaux* ..... *534*

**22_0304_02 .....** Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés ..... 546

**22_0306_02 .....** Améliorer les équipements dans les lycées publics ..... 548

**22_0309_02 .....** Assurer le fonctionnement des lycées publics ..... 551

**22_0311_02 .....** Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur ..... 562

**22_0314_02 .....** Assurer les formations sanitaires et sociales ..... 586

**22_0315_02 .....** Faciliter les projets individuels de formation et de qualification ..... 596

**22_0316_02 .....** Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriale ..... 598

**22_0317_02 .....** Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable ..... 616

**22_0318_02 .....** Développer les langues de Bretagne ..... 627

**22_0319_02 .....** Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation ..... 631

**Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités**

**22_0401_02 .....** Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable ..... 677

**22_0402_02 .....** Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes ..... 762

**22_0403_03 .....** Moderniser les aéroports à vocation régionale ..... 874

**Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique**

**22_0501_02 .....** Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau ..... 891

**22_0502_02 .....** Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages ..... 932

# Tome 3/3

**22_0503_02 .....** Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources .....1007

**Mission VI Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne**

**22_0601_02 .....** Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles .....1095

**22_0602_02 .....** Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique .....1118

**22_0603_02 .....** Développer le sport en région .....1127

**22_0604 .....** Révéler et valoriser le patrimoine

*22_0604_02 Rapport général ..... 1135*

*22_0604_D2_02 Inventaire du patrimoine ..... 1138*

**22_0605_02 .....** Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception .....1142

**22_0607_03** ..... Développer les actions européennes et internationales .....1369

**Autres dépenses**

**22_9000_06 .....** Patrimoine et logistique .....1384

**22_9003_02** ..... Fonds d'intervention régional .....1387

**22_9011** ..... Développement des conditions de travail et des compétences

*22_9011_02 Rapport général ..... 1390*

*22_9011_03 Mandats spéciaux ..... 1393*

**22_9012_01** ..... Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées .....1395

**22_9020_01** ..... Ressources et expertises .....1397

**22_9023_02** ..... Mouvements financiers divers .....1421

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0503_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du 28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme n° 503 : Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022 s'est réunie le lundi 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16_ DAJCP_SA_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu la délibération n° 16_0612_02 du Conseil régional en date du 26 février 2016 approuvant les termes des conventions types de fonctionnement et d'investissement ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

**En section de fonctionnement :**

**- d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total **de 941 170,35 €** pour le financement de **18 opérations** récapitulées dans les tableaux en annexe ;

- **d'APPROUVER** les deux compléments d'affectation proposés sur les opérations présentées en annexe ;

- **d'APPROUVER** la modification de l'intitulé de l'opération présentée en annexe ;

- **d'APPROUVER** la modification du taux de subvention de l'opération présentée en annexe ;

- **d'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat du projet « Quanti-Adapt - Quantification des besoins pour accélérer l'adaptation au changement climatique des territoires français » et d'AUTORISER le Président du Conseil Régional à la signer ;

**- d'APPROUVER** le cahier des charges de l'appel à projets « Mobilisation et participation des citoyen.ne.s dans les démarches de transition énergétique et climatique » annexé à la présente délibération et d'AUTORISER sa publication ;

**- d'APPROUVER** le cahier des charges de l'appel à projets « Planification énergétique territoriale » annexé à la présente délibération et d'AUTORISER sa publication ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**- d'APPROUVER** le cahier des charges de l'appel à projets « De la déchèterie classique à un nouvel outil de réemploi et de valorisation » annexé à la présente délibération et d'AUTORISER sa publication ;

**- d'APPROUVER** le cahier des charges de l'appel à projets Economie Circulaire : Evolution du dispositif vers une cellule d'orientation des porteurs de projet « Initiatives Circulaires » annexé à la présente délibération et d'AUTORISER sa publication ;

**En section d'investissement :**

**- d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total **de 133 650 €** pour le financement de **2 opérations** récapitulées dans le tableau en annexe ;

- **d'APPROUVER** les termes de la convention d'attribution d'une subvention à l'association BREIZH ALEC, relative à la consolidation et déploiement du laboratoire de sensibilisation territoriale et citoyenne à l'énergie par le numérique - SEN Phase 5, 6 et 7 et **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à la signer ;

- **d'APPROUVER** les termes de l'avenant relatif à la convention de financement pour la réalisation des travaux prescrits pour les bâtiments à usage d'habitation de Vern sur Seiche et **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à le signer.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc**
**Chapitre : 937**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION<br>56006 VANNES | 22001505 | Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique sur le territoire du Pays de Vannes (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 289 037,00 | 78,56 | 227 068,00 |
| AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU PAYS DE FOUGERES<br>35300 FOUGERES | 22001514 | Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique sur le territoire du Pays de Fougères (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 280 417,00 | 77,29 | 216 726,00 |
| PAYS DES VALLONS DE VILAINE<br>35580 GUICHEN | 22001541 | Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 137 458,00 | 78,19 | 107 485,00 |
| ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE<br>35240 RETIERS | 22001512 | Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique sur le territoire de la Roche aux Fées (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 30 897,00 | 77,75 | 24 022,00 |
| AGENCE LOCALE A L'ENERGIE<br>35200 RENNES | 22001500 | Accompagnement au déploiement du service au Conseil en Energie Partagé sur le territoire du Pays de Rennes - CEP7 - Année 2 (prise en compte des dépenses à partir du 1er novembre 2021) | 66 625,00 | 22,51 | 15 000,00 |
| GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION DE L ARMOR A L ARGOAT<br>22200 GUINGAMP | 22001498 | Accompagnement au déploiement du service au Conseil en Energie Partagé sur le territoire de Guingamp Paimpol CEP1 - Année 1 (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 39 500,00 | 35,00 | 13 825,00 |
| CA DINAN AGGLOMERATION<br>22106 DINAN CEDEX | 21007662 | Accompagnement du déploiement du service Conseil en Energie Partagé sur le territoire de Dinan CEP4 - Année2 (prise en compte des dépenses à partir du 1 octobre 2021) | 15 951,00 | 25,00 | 3 987,75 |
| ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE<br>35240 RETIERS | 22001496 | Accompagnement au déploiement du service au Conseil en Energie Partagé sur le territoire de la Roche aux Fées Communauté - Année 3 (prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022) | 13 124,03 | 15,00 | 1 968,60 |
| FIBOIS BRETAGNE<br>35200 RENNES | 22001504 | Plan bois Energie - Année 2022 | 132 000,00 | 36,36 | 48 000,00 |
| ATLANSUN<br>44105 NANTES | 22001534 | Accompagnement de la filière solaire du Grand Ouest - Année 2022 | 407 000,00 | 11,06 | 45 000,00 |
| CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE<br>35005 RENNES CEDEX | 22001485 | Observation des déchets non dangereux des déchets d'activité économique - Année 2022 | 27 500,00 | 58,18 | 16 000,00 |
| SM KERVAL CENTRE ARMOR<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001490 | Demande de co-financement d'une campagne 2022 de caractérisation mutualisée des encombrants de déchetteries des territoires de KERVAL Centre Armor et SMITRED Ouest Armor (prise en compte des dépenses à partir du 23 décembre 2022) | 86 052,00 | 25,00 | 21 513,00 |
| CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L ARTISANAT DE BRETAGNE<br>35172 BRUZ | 22001484 | Programme ENVIR'A - Plan d'actions 2022 | 455 165,00 | 16,48 | 75 000,00 |
| COMMUNE DE OUESSANT<br>29242 OUESSANT | 22001489 | Etude de faisabilité et de programmationn pour l'extension de la déchetterie (prise en compte des dépenses à partir du 17 janvier 2022) | 28 350,00 | 50,00 | 14 175,00 |

**Total** : 829 770,35

**Délibération n° : 22_0503_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc**
**Chapitre : 937**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| DIVERS BENEFICIAIRES<br>35000 RENNES | 22001494 | Marché d'animation sur l'Economie Circulaire pour 2022-2025 | Achat / Prestation | 80 000,00 |
| DIVERS BENEFICIAIRES<br>35000 RENNES | 22001493 | Développer un programme de journées techniques sur l'économie circulaire appliquée aux métiers du bâtiments (action n°11 de la feuille de route bretonne pour une économie circulaire 2020-2023) | Achat / Prestation | 30 000,00 |

**Total :** 110 000,00

**Nombre d'opérations :** 2

**Délibération n° : 22_0503_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Complément(s) d'affectation**
**Programme : P.0503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc**
**Chapitre : 937**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Vote précédent | | | Montant proposé (en euros) | Total (en euros) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | N° délib | Date de CP | Montant affecté (en euros) | | |
| DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES | 17001766 | Certification des dépenses de la Région Bretagne dans le cadre du projet interreg -Set up- | Achat / Prestation | 17_0503_02 | 20/03/17 | 3 360,00 | 400,00 | 3 760,00 |
| DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES | 22000606 | Affectation des crédits nécessaires au renouvellement d'adhésion aux organismes "Energie" pour l'année 2022 | Cotisation | 22_0503_01 | 28/02/22 | 39 000,00 | 1 000,00 | 40 000,00 |

**Total** 1 400,00

**Nombre d'opérations :** 2

**Délibération n° : 22_0503_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**

**MODIFICATION DE L'INTITULE DE L'OBJET**
**Section de fonctionnement**

**Programme P00503**

**Chapitre 937 DCEEB/SERES**

| Opération | Bénéficiaire | Décision initiale | | Montant de la subvention | Nouvel objet | Objet initial |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 21002987 | DIVERS BENEFICIAIRES | 21_0503_03 | 10 mai 2021 | 28 000 € | CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE DECHETS | CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE DECHETS DE 2021 (PHASE N°1) |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Ajustement d'opérations**

**Programme P00503 objectif 1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques**
**Chapitre 937 DCEEB/SERCLE**

| Dossier | Nom du bénéficiaire | Objet | Vote initial | | Décision | Dépense subventionable | | Taux de participation | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | N° | Date | Montant (en €) | Ancienne DS | *Nouvelle DS* | Ancien taux | Nouveau taux |
| 21002337 | **FOUGERES** | AAP Mobilisation des transitions 2021 - Fougerais en transition, recréer le lien entre le vivant et l'habitant (prise en compte à partir du 1er septembre 2020) | 21_0503_03 | 10/05/2021 | 38 000 € | 50 000 € HT | ***88 500 € HT*** | 76 % | **42,94 %** |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Convention de Partenariat**
**relatif au Projet « Quanti-Adapt - Quantification des besoins pour accélérer l'adaptation au changement climatique des territoires français » entre la Région Bretagne et l'Association « Institute for Climate and Economics » (I4CE)**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

*Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*

*Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,*

*Vu la circulaire du Premier ministre en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,*

*Vu la délibération du Conseil régional de Bretagne n° 22_0503_02 en date du 28 mars 2022* approuvant la convention de partenariat avec I4CE relative au projet « Quanti-Adapt - Quantification des besoins pour accélérer l'adaptation au changement climatique des territoires français » entre la Région Bretagne et l'Association « Institute for Climate and Economics » (I4CE et autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention pluriannuelle*,*

ENTRE :

La Région Bretagne, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est située 283 Avenue du Général Patton 35700 RENNES Cedex représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,

Ci-après désigné par « **Région Bretagne** » ou « **Partenaire** »,

D'une part

ET

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 **Institute for Climate Economics**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pisany Ferry

N° SIRET : 500 201 983 00037

Adresse du siège social : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris
Bureaux de gestion : 30 Rue de Fleurus, 75006 Paris, France

Ci-après désignée par « **I4CE** »,

D'autre part

Ci-après dénommés individuellement par « la Partie » ou collectivement par « les Parties »

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

**I4CE**, Institute for Climate Economics est un centre de recherche au service de l'intérêt général qui fournit une analyse et une expertise indépendante sur les questions économiques et financières liées à la transition énergétique et écologique.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement, I4CE pour ambition de déployer son savoir-faire de production de connaissances, d'information de la décision publique et de renforcement de capacités sur les sujets-clés de l'économie du changement climatique et de contribuer au fonctionnement d'I4CE en vue de la réalisation de son objet.

En s'appuyant sur leurs expertises communes et afin de répondre au besoin croissant des acteurs territoriaux, la Région Bretagne et I4CE ont décidé de collaborer à la réalisation d'un travail de consolidation des éléments de coûts de l'adaptation disponibles et d'estimation des éléments manquants sur la base des connaissances et expériences pertinentes.

Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un travail conduit par I4CE et consistant à structurer un « observatoire de tous les coûts de l'adaptation » sur lequel s'appuyer pour chiffrer les coûts de différentes trajectoires d'adaptation et objectiver ainsi les besoins de financement associés à des feuilles de routes ou stratégies, par exemple régionales et infrarégionales.

Cet observatoire donnera des informations quantitatives (quels sont les montants à mobiliser) et qualitatives (pour quels types de dépenses, sur quels horizons, par quels types d'acteurs, etc.). Il vise à devenir un outil appropriable par une grande diversité d'acteurs territoriaux pour organiser leur propre engagement d'une part – notamment lors des programmations et débats budgétaires – et dans le cadre de leurs discussions et négociations avec leurs partenaires – notamment nationaux – d'autre part.

Avancer sur ce travail de quantification a pour objectif de permettre aux collectivités qui construisent et pilotent ces stratégies de progresser dans leur opérationnalisation en évaluant précisément les besoins de ressources humaines et financières à mobiliser et donc les financements à trouver. Cela leur permettra également d'expliciter les arbitrages à formuler en apportant des éléments économiques pour comparer les options disponibles.

Au-delà de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies territoriales et sectorielles, cette dynamique vise également à renforcer les argumentaires et à interpeler les décideurs publics locaux et nationaux en illustrant concrètement ce qu'implique une action réellement à la hauteur des enjeux d'adaptation aux changements climatiques en cours. En apportant les éléments de quantification qui manquent aujourd'hui, ce travail a vocation à souligner la maturité d'un sujet dont il est urgent de mieux se saisir.

A l'interface entre action territoriale et nationale, ce travail contribuera également à clarifier les discussions entre l'État et les collectivités sur les besoins de soutien (financement, ingénierie) pour l'adaptation. Il pourra nourrir les analyses sur le rôle des différents acteurs et notamment des principaux organismes nationaux qui appuient les acteurs territoriaux (I4CE 2020c). Ces éléments sont également un prérequis à l'actualisation des outils de politiques publiques en matière d'adaptation (et notamment du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (IDDRI 2019)) pour les rendre plus opérants. Ils s'inscrivent dans le programme plus transversal d'I4CE sur la précision de ce que peut être un Plan de financement de la transition vers une économie bas carbone et résiliente aux changements climatiques en France.

Cet observatoire s'appuiera sur les travaux réalisés par I4CE au niveau national et sur l'expertise des collectivités d'ores et déjà engagées dans les démarches d'adaptation.

Il visera à :

- Développer une base de données des briques élémentaires de coûts à partir d'un travail de consolidation de l'information disponibles et la formulation d'hypothèses ;
- Formaliser en un outil opérationnel une approche permettant de combiner des briques élémentaires pour chiffrer les coûts de trajectoires d'adaptation – cet approche pourra notamment être pensée pour s'inscrire dans la démarche TACCT de l'ADEME ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

- Diffuser de manière ouverte et libre les résultats, base de données et outil, afin de permettre une appropriation de ces outils par les acteurs de l'adaptation des territoires.

Les activités d'I4CE croisent les stratégies et priorités de la Région Bretagne.

Pour I4CE, un partenariat avec la Région Bretagne est une réelle opportunité pour garantir que les éléments, quantitatifs comme méthodologiques, développés au cours du projet seront effectivement utilisables et appropriés par les acteurs régionaux pour approfondir et opérationnaliser leurs démarches d'adaptation. Cela correspond aux activités prévues dans le lot 4 du projet tel que défini dans la convention établie entre I4CE et l'ADEME.

Pour la Région Bretagne, la participation à cette étude permet à la fois de s'assurer que les développements méthodologiques entrepris seront bien en mesure de répondre à ses besoins, de s'approprier les résultats au fur et à mesure et de préparer la suite de son action en matière d'adaptation.

L'association des compétences méthodologiques (I4CE) et opérationnelles de la Région Bretagne, ainsi que le regard croisé du monde académique et celui des collectivités, sont une source de valeur ajoutée et une garantie de pertinence accrue du travail au quotidien sur le sujet émergent et méthodologiquement complexe de l'adaptation au changement climatique. I4CE apportera ses compétences sur des approches pour lesquelles son savoir et savoir-faire sont reconnus.

**LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention et ses annexes (la « Convention ») a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties et notamment les modalités du soutien apporté par la **Région Bretagne** à **I4CE** en faveur de son Projet « Quanti-Adapt - Quantification des besoins pour accélérer l'adaptation au changement climatique des territoires français » financé par l'ADEME à pour un montant total de 278 250 € et pour lequel d'autres financements potentiels sont attendus dans les prochains mois.

**ARTICLE 2 : MODALITES DE REALISATION DU PROJET**

Le Projet décrit en annexe 1 est réalisé par I4CE.

La collaboration sur ce Projet entre I4CE et la Région Bretagne dans ce partenariat porte sur la réalisation de son lot n°4 : « Appropriation de l'approche proposée par les acteurs territoriaux et préparation de la construction de trajectoires d'adaptation chiffrées ».

Ce lot a pour objectif de garantir que les éléments, quantitatifs comme méthodologiques, développés au cours du projet seront effectivement utilisés et appropriés par les acteurs, notamment territoriaux, pour approfondir et opérationnaliser leurs démarches d'adaptation.

Dans le cadre de ce lot n°4, I4CE et la Région Bretagne travailleront ensemble lors d'échanges approfondis entre l'équipe projet d'I4CE et les représentants de la collectivité (son point de contact privilégié mais également d'autres personnes qui seraient pertinentes à associer ponctuellement sur des aspects spécifiques du sujet).

Ces échanges pourront prendre la forme de conversations directes ou de contributions écrites et d'itérations sur des documents de travail.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**2.1 - Collaboration des Parties au titre de la réalisation du Lot 4 «** Appropriation de l'approche proposée par les acteurs territoriaux et préparation de la construction de trajectoires d'adaptation chiffrées ».

**I4CE** et la **Région Bretagne** apporteront leurs compétences et moyens humains sur des approches pour lesquels leur savoir et savoir-faire respectifs sont reconnus.

**2.2 – Engagements et contribution d'I4CE**

I4CE pilotera et réalisera l'ensemble du projet Quanti-Adapt qui aboutira à différents livrables et notamment la publication de trois « Point Climat », d'un rapport final et de sa synthèse ainsi que d'une base de données accompagnée de sa notice méthodologique d'utilisation.

Dans le cadre de la collaboration avec la Région Bretagne, sur le lot 4, I4CE réalisera plus précisément les actions suivantes :

- Organisation de 4 ateliers de travail associant les différents membres du comité de suivi du projet (ordre du jour transmis en amont, organisation de la réunion en présentiel ou à distance, rédaction et transmission d'un compte-rendu détaillé)
- Sollicitation des collectivités partenaires pour des échanges bilatéraux sur les choix méthodologiques et les éléments de chiffrage produits ;
- Rédaction d'une note d'accompagnement à la mobilisation des résultats par les collectivités territoriales (en annexe de la base de données des coûts et du rapport final).
- Coordination de la rédaction d'une note synthétisant la conclusion des échanges et les pistes possibles pour la construction et la conduite d'une ou plusieurs démarches territoriales d'expérimentation des données et outils produits au cours du projets pour produire un chiffrage de stratégies territoriales d'adaptation.

**2.3 – Engagements et contribution de la Région Bretagne**

La Région Bretagne s'engage à contribuer au Projet sur les actions suivantes :

- Échanges bilatéraux avec I4CE portant sur la compréhension des éléments produits par le projet et leurs relations avec leurs propres feuilles de routes sur l'adaptation (les briques proposées couvrent-elles bien toutes les actions prévues ; les éléments de dimensionnements répondent-ils aux enjeux territoriaux, etc.) ;
- Participation active aux réunions du comité des parties-prenantes ; Analyse des opportunités, échanges et contribution à la rédaction de la note synthétisant les pistes possibles pour la construction et la conduite d'une ou plusieurs démarches territoriales d'expérimentation des données et outils produits au cours du projet pour produire un chiffrage de stratégies territoriales d'adaptation.

**2.4 - Engagements conjoints des Parties**

Dans le cadre de la collaboration pour la réalisation du lot 4, il est convenu entre les parties, que :

- Pour les ateliers organisés, les frais de déplacement seront pris en charge par chacune des Parties.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

- La Partie qui organise un évènement promotionnel dans ses locaux prend en charge l'organisation matérielle et financière de l'évènement.

## ARTICLE 3 : LIVRABLES ATTENDUS DU PROJET ET CALENDRIER DE REALISATION

Le Projet dont le descriptif détaillé figure en annexe 1, sera réalisé entre novembre 2021 et juin 2023.

Pour le lot 4 les livrables sont :

En 2022 :

- 3 premières réunions du comité de suivi et documents liés (ordres du jour, supports, compte-rendu) ;

En 2023 :

- Note d'accompagnement à la mobilisation des résultats par les collectivités territoriales (en annexe de la base de données des coûts et du rapport final) ;
- Note synthétisant les pistes possibles pour la construction et la conduite d'une ou plusieurs démarches territoriales d'expérimentation des données et outils produits au cours du projets pour produire un chiffrage de stratégies territoriales d'adaptation.

D'autres livrables sont prévus non détaillés ici sont prévus pour les autres lots du projet, ils seront également communiqués à la Région Bretagne.

## ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est signée pour une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Dans le cadre du Projet, chaque Partie communiquera à l'autre sans délais après en avoir eu connaissance, toute décision ou tout événement de nature à affecter sensiblement l'organisation, la réalisation ou le fonctionnement de celui-ci, la nature de cette décision ou événement et les démarches entreprises, le cas échéant, pour y remédier.

Les Parties s'efforcent de faciliter, chacun pour ce qui la concerne, la mise en œuvre du Projet dans le cadre du partenariat.

## ARTICLE 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sous réserve des droits éventuels de tiers, I4CE est titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux livrables du Projet visé à l'article 3.

I4CE mets en accès libre les livrables du Projet visé à l'article 3 qui seront réalisés sous licence Creative Commons 1 (CC BY-ND 4.0) dont vous trouverez le descriptif ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**LICENCE CREATIVE COMMONS**

Vous êtes autorisé à :

- Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats pour toute utilisation, y compris commerciale.
- L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

- Attribution – Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Oeuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Oeuvre.
- Pas de modifications – Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Oeuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Oeuvre modifiée.

La Région Bretagne pourra librement utiliser et diffuser les livrables dans le respect des règles d'attribution et de modifications exposées ci-dessus.

**ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE**

Dans le cadre de la présente convention, les Parties sont amenées à s'échanger des savoir-faire, informations et documents, dont elles veulent garantir la confidentialité.

Les Parties qui, à l'occasion de la Convention, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, réputés comme présentant un caractère confidentiel, et relatifs notamment aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services de chaque partenaire, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître l'existence, ou qui pourrait lui-même les communiquer à d'autres tiers en vue d'un usage commercial.

Les Parties doivent informer leurs collaborateurs des obligations de confidentialité qui s'imposent à elles pour l'exécution de la Convention. Les Parties doivent s'assurer du respect de ces obligations par leurs collaborateurs.

Dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données en vigueur depuis le 28 mai 2018, chaque Partenaire et sous-traitant est tenu au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles il a accès pour les besoins de l'exécution de la Convention.

À cet effet, les Parties s'engagent à :

- ce que les Informations Confidentielles soient protégées et gardées confidentielles ;
- ne pas utiliser les Informations Confidentielles dans un but autre que la mise en place et/ou l'exécution de la Convention ;

Les Parties se portent garants des présents engagements par toute personne physique ou morale à laquelle ils auraient communiqué des Informations Confidentielles d'un autre Partenaire.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Les obligations de confidentialité résultant des présentes resteront en vigueur pendant la durée de la présente Convention.

Les Parties reconnaissent que tout manquement de leur part à leurs engagements de confidentialité causera un grave préjudice à l'autre Partenaire et que celui-ci pourra lui en demander réparation.

**ARTICLE 7 – PUBLICATION ET COMMUNICATION**

I4CE mentionnera la participation du Partenaire dans les livrables relatifs au lot 4 du projet.

De manière générale, les Parties s'engagent, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de chacune des Parties.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs des Parties, non prévue par le présent article, est interdite.

**ARTICLE 8: ASSURANCES**

Chaque partie souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires à la garantie des préjudices matériels ou immatériels qu'elle pourrait causer à l'autre partie du fait de l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant adopté dans les mêmes termes.

**ARTICLE 10 : RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une obligation substantielle inscrite dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, I4CE présentera au Partenaire un compte rendu détaillé et un bilan financier sur la base desquels le Partenaire versera à I4CE les sommes dues au prorata des actions qui auront effectivement été réalisées.

**ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un évènement de force majeure, qui empêcherait l'une des Parties de remplir ses obligations contractuelles, celle-ci devra, sous peine de ne pas pouvoir s'en prévaloir, informer les autres Parties par LRAR dans les trois (3) jours ouvrés suivant la survenance de l'évènement, en justifiant de son caractère imprévisible, insurmontable et extérieur, la mettant selon elle dans l'impossibilité de respecter ses obligations en indiquant les dispositions prises, qu'elle compte prendre ou qu'elle estimerait nécessaire de prendre, ainsi que la durée prévisible de l'empêchement.

Les Parties se réunissent alors et conviennent de la suite à donner à la Convention.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Faute pour les Parties de trouver un accord, chaque Partie peut décider de résilier de plein droit la Convention sans indemnité de part ni d'autre.

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à un évènement de force majeure.

## **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – LITIGE**

La présente Convention est régie par la loi française.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente Convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

Fait en deux exemplaires originaux,

| | |
|---|---|
| A , le | A Paris, le |
| Pour la Région Bretagne,<br>Le Président du Conseil régional,<br>Monsieur Loïg Chesnais-Girard. | Pour I4CE,<br>Le Président,<br>M. |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# ANNEXE 1 Descriptif du Projet

## 1 Contexte

Il est démontré que les bénéfices de l'adaptation dépassent largement ses coûts. Cependant, la délégation à la prospective du Sénat décrivait en 2019 une situation de « flou sur le niveau des besoins » pour le financement de l'adaptation au changement climatique en France. Or, en l'absence d'informations suffisamment claires et consolidées pour établir un plan de financement dédié, il reste très difficile de faire avancer les discussions et les engagements pour mobiliser dès maintenant les moyens humains et financiers nécessaires à une bonne intégration de cette préoccupation dans les politiques publiques nationales comme dans les projets et démarches d'aménagement et de développement économique des territoires. Des éléments de coûts existent néanmoins de manière dispersée. Des expériences sont entreprises et partiellement documentées dans différents secteurs et sur différents territoires.

## 2 Objectif

***L'objectif de Quanti-Adapt est de mener un travail de consolidation des éléments de coûts disponibles et d'estimation des éléments manquants sur la base des connaissances et expériences pertinentes. Il s'agirait de structurer un « observatoire de tous les coûts de l'adaptation » sur lequel s'appuyer pour chiffrer les coûts de différentes trajectoires d'adaptation et objectiver ainsi les besoins de financement associés à des feuilles de routes ou stratégies, nationales, régionales et infrarégionales.***

Cet observatoire donnera des informations quantitatives (quels sont les montants à mobiliser) et qualitatives (pour quels types de dépenses, sur quels horizons, par quels types d'acteurs, etc.). Il a vocation à devenir un outil appropriable par une grande diversité d'acteurs pour :

- Organiser leur propre engagement et évaluer l'impact des actions envisagées en termes de coûts – notamment lors des programmations et débats budgétaires ;

- Nourrir les discussions et négociations entre partenaires (ex. nationaux et territoriaux).

Cet observatoire intègrera les besoins d'investissement mais aussi les besoins amonts pour établir un environnement propice à la prise en compte des évolutions du climat et permettre de déployer des démarches d'adaptation des projets territoriaux structurants.

Ces éléments ont vocation à être complémentaires aux travaux existants qui comparent les coûts totaux de l'adaptation aux coûts de l'inaction (i.e. aux coûts des impacts du changement climatique, voir par exemple COACCH) en se focalisant sur les ressources à engager dès maintenant.

Pour y parvenir la démarche proposée consiste, en procédant par grand chantiers de l'adaptation, à d'abord consolider l'ensemble des retours d'expérience existant puis, à les mettre en perspective des recommandations de la littérature et des feuilles de route sectorielles pour formuler des hypothèses de généralisation à l'échelle des besoins français totaux. Il s'agira de travailler par brique élémentaire de coût – chaque brique correspondant à un type d'actions d'adaptation ou un ensemble cohérent d'actions – et de proposer une démarche formelle de composition et d'articulation de ces briques pour chiffrer le coût de différentes trajectoires d'adaptation.

## 3 Partenaires

Le projet est à ce jour conduit avec le soutien de l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projet PACT²e.
Trois partenaires territoriaux (les Régions Bretagne, Grand Est et Nouvelle Aquitaine via l'association Acclimaterra) se sont également engagées à suivre le projet et à contribuer à la réflexion sur l'appropriation et

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

l'opérationnalisation des résultats (par exemple pour préfigurer le chiffrage de stratégies régionales d'adaptation).
Le projet réunit enfin de nombreux partenaires techniques au sein d'un comité de suivi qui alimentera les travaux à partir des connaissances et retours d'expérience sectoriels de chacun[1]. Ce comité sera également un espace de mise en discussion des hypothèses retenues et des résultats obtenus.

## 4 Organisation du travail et méthodologie

Le projet est structuré en 5 lots dont un lot (#1) englobant les activités de gestion de projet et un lot (#5) dédié à la valorisation et à la diffusion des résultats. Les lots 2 à 4 sont le cœur du travail scientifique à conduire menant au chiffrage de trajectoires d'adaptation et à l'appropriation opérationnelle des outils développés.
Chaque lot est construit autour d'un objectif précis et donnera lieu à des productions dédiées :

- Lot #2 – Développement et formalisation méthodologique ;
- Lot #3 – Constitution de la base de données des briques de coûts par chantier : définition des briques à chiffrer et chiffrage ;
- Lot #4 – Appropriation de l'approche proposée par les acteurs territoriaux et préparation de la construction de trajectoires d'adaptation chiffrées.

Ces différentes étapes et leur séquençage ont été établies à l'occasion d'un travail de préfiguration de ce projet à partir de deux premiers chantiers : l'adaptation de la forêt française aux changement climatique et l'adaptation du bâti aux enjeux de confort d'été (I4CE, à paraître, 2022).

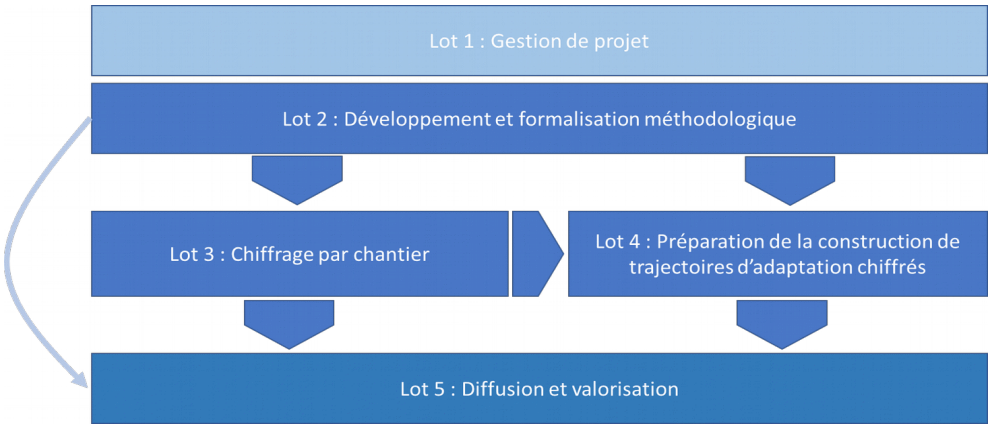



*Diagramme d'articulation des lots*

| LOT 2 : DÉVELOPPEMENT ET FORMALISATION MÉTHODOLOGIQUE | |
|---|---|
| Durée – calendrier | Toute la durée du projet : *des tâches initiales puis un suivi et un enrichissement tout au long des étapes de production du projet.* |
| Résultats attendus | Une documentation précise, transparente (publiable) et fiable des choix méthodologiques faits et hypothèses prises tout au long du processus. |
| Objectifs | L'objectif de ce lot est de réunir les conditions permettant d'éprouver la robustesse des éléments produits et de structurer des discussions (techniques et opérationnelles) sur les hypothèses retenues en perspective de la littérature et des expériences existantes.<br>Ce travail devra notamment permettre de formaliser les réponses à certains des défis méthodologiques que pose de manière récurrente le chiffrage des coûts de l'adaptation, notamment :<br><br>- L'articulation des analyses des coûts de l'inaction avec l'évaluation |

1 Ont d'ores et déjà accepté de rejoindre ce comité : la FNCCR, le CEPRI, l'AdCF, France Urbaine, le PUCA, l'ADEME, la FNTP, le GIP Littoral et le Rare.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

| | |
|---|---|
| | des coûts de l'adaptation ;<br>- La question des horizons temporels de l'analyse ;<br>- Le choix du scénario de changement climatique auquel s'adapter et le traitement des incertitudes sur les évolutions du climat ;<br>- La spécificité et l'additionalité des actions d'adaptation.<br><br>Ce travail doit également permettre de garantir l'appropriabilité des données et outils construits pendant le projet par des acteurs techniques qui n'auraient pas participé à leur développement. |
| Programme détaillé des travaux et choix méthodologiques | • Consolidation et formalisation en début de projet des éléments de revue de littérature déjà explorés sur les typologies de coûts de l'adaptation. Ces éléments ont vocation à qualifier les briques à chiffrer (à décrire précisément les types de coûts dont on parle et leur importance dans le cadre de processus d'adaptation) et à garantir, au regard de la littérature existante, que la suite du travail n'omet aucun enjeu théorique important.<br><br>• Consolidation et formalisation en début de projet de la revue de littérature déjà conduite sur les méthodologies de chiffrage économique de trajectoires d'adaptation. Ce travail a pour objectif de vérifier et de démontrer la pertinence de l'approche dans laquelle le projet s'inscrit pour développer les outils nécessaires à la mobilisation des briques de coût produites pour opérationnaliser des stratégies territoriales d'adaptation. Il permettra aussi d'importer dans un contexte français et francophone des éléments méthodologiques développés dans d'autres contextes (ex. *Economic Evaluation Framework that assesses Adaptation Pathways*).<br><br>• Travail continu tout au long des lots suivants pour enrichir ces notes méthodologiques et documenter de la manière la plus complète et ouverte possible (documents partagés avec les partenaires) l'ensemble des étapes du travail et notamment tous les choix méthodologiques réalisés, leurs justifications (raisonnements sous-jacents, compléments de revue documentaires, discussions en comité des parties prenantes ou avec des experts extérieurs) et les hypothèses qui les sous-tendent. |

| **LOT 3 : CHIFFRAGE PAR CHANTIER** | |
|---|---|
| Durée – calendrier | Automne 2021 – Automne 2022 (12 mois) |
| Résultats attendus | Une description approfondie des enjeux des coûts de l'adaptation pour chacun des « chantiers de l'adaptation » analysés (*cette description fera notamment état des grandes catégories de coûts pertinentes pour chaque chantier, des interdépendances entre coûts, le cas échéant des trajectoires contrastées évoquées dans la littérature, de l'état général de maturité, etc.).*<br>Une base de données des coûts contenant :<br><br>• La description et la qualification des « briques de coûts » (briques élémentaires de trajectoires d'adaptation dont la granularité est à chaque fois définie précisément) ;<br>• Les sources de chiffrage identifiées ;<br>• Les hypothèses de chiffrages retenues et leurs justifications ;<br>• Le ou les éléments de quantification retenu(s).<br>Un outil (Excel) et un protocole simplifié d'utilisation de ces données pour construire le chiffrage de trajectoires d'adaptation. |
| Objectifs | L'objectif de ce lot qui constitue le cœur du projet est d'aboutir à la production d'éléments de coûts de l'adaptation directement utilisables par |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

| | |
|---|---|
| | les acteurs, notamment territoriaux, dans la construction et la mise en œuvre de leurs démarches de politiques publiques. Ces éléments doivent donc être à la fois robustes et faciles à manipuler de manière à être disponibles pour nourrir des argumentaires comme des documents programmatiques ; à être assemblés, comparés et discutés en toute transparence. Pour y parvenir, I4CE identifie trois composantes totalement interdépendantes à développer :<br>• La qualification des briques de coûts permettant : bien définir les objets dont on parle et connaître précisément leurs caractéristiques (i.e. métadonnées) ;<br>• La quantification en euros de ces objets selon des hypothèses parfaitement explicites pour pouvoir être discutées ;<br>• Les mécanismes permettant de composer et d'articuler ces éléments de coûts selon des ensembles et des séquences d'actions cohérentes pour aboutir à des chiffrages de trajectoires d'adaptation et plus seulement d'actions isolées. |
| Programme détaillé des travaux et choix méthodologiques | Le programme détaillé des travaux pour atteindre ces objectifs a été établi à partir d'un travail de préfiguration (en cours) sur (i) les coûts d'adaptation de la forêt française et (ii) les coûts de la prise en compte du confort d'été dans la construction de bâtiments.<br>Il propose un travail par grand « chantier de l'adaptation ». La logique de chantier a été définie au cours du projet Finadapter (I4CE et Ramboll 2020)[2]. Dans le cadre de Q-Adapt et compte-tenu des thématiques d'intérêt pour l'APR PACT²e I4CE projete d'analyser les 6 chantiers suivants qui présentent des enjeux particulièrement forts en matière de planification et d'aménagement des territoires : (i) l'adaptation des espaces urbains à la chaleur ; (ii) l'adaptation de l'aménagement à l'évolution des risques (notamment d'inondation) ; (iii) l'adaptation des réseaux d'infrastructures ; (iv) l'adaptation du littoral à la montée du niveau de la mer ; (v) l'adaptation des territoires de montagne (notamment face à une diminution de l'enneigement) et (vi) l'adaptation des économies territoriales à l'évolution du bilan hydrique.<br>Pour chaque chantier un même processus dans le lequel trois étapes peuvent être distinguées sera suivi :<br>1. La qualification des briques de coûts, chantier par chantier :<br>• Revue de littérature pour identifier les documents de référence, lister et expliciter ce que recouvre chacune des actions constitutives des stratégies ou des feuilles de route considérées par les acteurs du chantier comme à la hauteur des enjeux[3] ;<br>• Conduite d'entretiens ciblés auprès des organismes experts de chaque sujet pour vérifier l'exhaustivité de la liste produite et préciser les contours de chacune des briques – discussion en CPP ;<br>• Rédaction d'une note par chantier explicitant la typologie des coûts |

2 Dans le cadre du projet Findapter, I4CE a choisi de ne pas parler du financement de l'adaptation comme d'un champ autonome et homogène mais de décrire une dizaine de « chantiers de l'adaptation » plus facilement rattachables aux domaines d'intervention déjà connus des acteurs. Selon cette lecture, l'adaptation n'est ainsi pas un nouvel enjeu d'investissement mais vient reconfigurer des enjeux préexistants. Cette approche a l'avantage de situer l'adaptation au cœur d'écosystèmes d'acteurs existants et bien identifiés et de prendre en compte la réalité des dynamiques (règlementaires, technologiques, économiques) propres à chaque chantier. Elle amène parfois à mettre en lumière de nouvelles transversalités nécessaires.

3 La manière dont seront définis, pour chacun des chantiers, les termes, tous problématiques, de cette phrase (qu'est-ce qu'une feuille de route cohérente, qu'est-ce qu'être à la hauteur des enjeux, comment fait-on quand il n'y a pas consensus sur les actions à entreprendre, etc.) sera clarifiée et précisée lors des étapes initiales du projet. La philosophie générale est de se fonder sur l'état actuel des discussions (et donc les documents faisant référence) chez les acteurs les plus concernés par chacun des enjeux ; de donner la priorité aux actions nécessitant la mobilisation de ressources à court terme (y compris pour préparer des action de plus long terme) et, quand, plusieurs options se dégagent de les considérer toutes de façons à ce que les éléments de coût produits puissent être utilisés pour chiffrer différentes trajectoires contrastées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

les plus pertinents et les enjeux associés propres à la thématique analysée.

2. Chiffrage des briques, ligne à ligne :

- Définition, à partir de la documentation disponible de l'unité de base du chiffrage pour chaque brique ;
- Documentation des éléments quantitatifs existants ;
- Formulation et explicitation (à partir de la littérature et des entretiens précédents) d'hypothèses sur les besoins pour être à la hauteur des enjeux d'adaptation ;
- Chiffrage des hypothèses* ;
- Confrontation des résultats, discussion et approfondissement lors d'entretiens auprès des experts du sujet puis lors des réunions du CPP.

3. Description des relations entre les coûts : pour pouvoir composer, à partir des briques élémentaires des trajectoires d'adaptation dont il est possible d'estimer les coûts d'ensemble, il est nécessaire de décrire et de formaliser les liens entre les différentes briques chiffrées : interdépendances, compatibilités/incompatibilités, verrouillages, etc.

*Différentes méthodes de chiffrage seront à combiner pour parvenir à proposer des éléments de quantification. Les travaux préliminaires permettent d'ores et déjà en identifier 4 :

- La consolidation des résultats d'études spécifiques correspondant au cas le plus facile où des travaux préexistent sur les coûts de l'adaptation d'un secteur ;
- La formulation, à partir de la littérature et d'avis d'expert, de proxys – formulés en pourcentage de surcoût – correspondant à des « part adaptation » à attribuer à des démarches ou à des projets pour qu'ils soient adaptés ;
- La formulation, quand de tels proxys ne préexistent pas dans la littérature, d'hypothèses d'extrapolation à partir de retours d'expérience localisés ou micro existants. Cette approche nécessite alors de consolider et de comparer les éléments de retours d'expérience disponibles, parmi eux des analyses à l'échelle de projets ou de dispositifs de financement dont une partie a pu être identifiée dans le cadre des travaux sur le rôle des financeurs publics conduits dans le cadre du projet Finadapter ;
- Le raisonnement par analogie : en l'absence d'information fiable spécifiques aux mesures d'adaptation, il s'agit alors d'identifier des actions similaires, mieux connues, prises en réponses à d'autres problématiques dont les ordres de grandeur de coûts peuvent rester pertinent transposés aux problématiques d'adaptation.

A l'issue de ce travail, chantier par chantier, puis brique de coût par brique de coût, ce lot prévoit :

- La rédaction d'un rapport d'analyse synthétisant la démarche et les principales leçons que l'on peut tirer de l'expérience de chiffrage ;
- La mise en forme de la base de données et des métadonnées associées de manière à la rendre disponible et exploitable par des utilisateurs tiers ;
- La formalisation d'un outil – au format Excel – permettant de sélectionner de manière simplifiée (et d'articuler selon les hypothèses établies précédemment) les briques de coûts afin de reproduire et de chiffrer des trajectoires d'adaptation cohérentes.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

| LOT 4 : PRÉPARATION DE LA CONSTRUCTION DE TRAJECTOIRES D'ADAPTATION CHIFFREÉS | |
|---|---|
| Durée – calendrier | Tout au long de la durée du projet avec une attention particulière à la mise en place de la collaboration au début et des tâches d'approfondissement à la fin |
| Résultats attendus | La formalisation de l'engagement de collectivités territoriales, destinataires des résultats dans le suivi actif du projet.<br>L'utilisation et la reprise des résultats par les acteurs (territoriaux et nationaux de l'adaptation) pendant et à l'issue du projet. |
| Objectifs | L'objectif de ce lot est de garantir que les éléments, quantitatifs comme méthodologiques, développés au cours du projet seront effectivement utilisés et appropriés par les acteurs, notamment territoriaux, pour approfondir et opérationnaliser leurs démarches d'adaptation. Les tâches décrites ont pour vocation de permettre un suivi et une appropriation au fil des travaux ainsi que la structuration des étapes suivantes pour garantir que les éléments continueront à vivre. |
| Programme détaillé des travaux et choix méthodologiques | La première étape de ce lot, à engager dès le début officiel du projet, sera de poursuivre les discussions avec les régions Grand Est, Bretagne et Nouvelle Aquitaine (via l'association Acclimaterra) pour préciser et formaliser (sous la forme de conventions de partenariat) leur engagement dans le projet. Ces conventions intègreraient notamment les tâches suivantes, dont la préparation et l'animation constituent la suite de ce lot :<br>• Échanges bilatéraux entre I4CE et les collectivités partenaires accompagnant ces dernières dans la mise en relation des éléments produits par le projet avec leurs propres feuilles de routes sur l'adaptation (les briques proposées couvrent-elles bien toutes les actions prévues ; les éléments de dimensionnements répondent-ils aux enjeux territoriaux, etc.) ;<br>• Participation active aux réunions du comité des parties-prenantes, formalisation et partage des éléments ressortant des échanges ;<br>• Analyse des opportunités, échanges et rédaction d'une note synthétisant les pistes possibles pour la construction et la conduite d'une ou plusieurs démarches territoriales d'expérimentation des données et outils produits au cours du projets pour produire un chiffrage de stratégies territoriales d'adaptation. |

## 5 Calendrier et livrables

Ce projet a débuté au 2nd semestre 2021 et se poursuivra au moins jusqu'au premier trimestre 2023.

***Livrables***

- Deux premières publications thématiques (format Point Climat) au premier trimestre 2022
  - Sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques
  - Sur l'intégration du confort d'été dans le bâtiment
- Un rapport intermédiaire proposant un panorama consolidé des chiffres déjà disponibles et une analyse en l'état actuel des connaissances de tous les chantiers – printemps 2022
- (Au moins) deux publications thématiques supplémentaires approfondissant les chantiers ou enjeux transversaux identifiés comme prioritaires au cours du travail et en concertation avec le comité de suivi
- Des billets de blogs/articles courts sur les autres enjeux thématiques

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Un rapport final consolidant l'ensemble des analyses du projet sera publié en 2023, il complètera une base de données réunissant l'ensemble des briques élémentaires de coûts ainsi que la préfiguration d'un outil pour utiliser cette base de données afin de chiffrer des stratégies d'adaptation. Ces éléments seront diffusés de manière ouverte (licence Creative Commons).

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

ANNEXE 2 – Signes distinctifs



Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**APPEL À PROJETS 2022**

**« Mobilisation et participation des citoyen·ne·s dans les démarches de transition énergétique et climatique»**

# Cahier des charges

CET APPEL A PROJET REGIONAL SE DEROULE EN 2 SESSIONS EN 2022

LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST A ENVOYER :

AU PLUS TARD LE 6 mai à 18h00 POUR LA 1ère SESSION

AU PLUS TARD LE 16 septembre à 18h00 POUR LA 2ème SESSION

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# I. Préambule

Face à l'urgence climatique, la Région Bretagne réaffirme sa volonté d'agir pour moins de carbone, plus d'emplois, plus de cohésion, trois conditions d'un futur plus désirable. Pour favoriser l'appropriation collective de l'enjeu climatique, la Région a pris l'initiative d'engager dès 2017 une large mobilisation d'acteurs, à travers la Breizh Cop. En prenant appui sur un exercice réglementaire, l'écriture du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), l'institution régionale a proposé aux acteurs régionaux de se saisir de la question climatique et des dynamiques de transitions, de partager des objectifs ambitieux, d'assumer des trajectoires exigeantes et a proposé pour cela de se doter collectivement de règles nouvelles. Elle a surtout repositionné le principe de l'engagement individuel et collectif, considérant que la mobilisation générale était la condition du succès, et le volontarisme un vecteur d'efficacité plus grand et plus puissant que celui de la contrainte

Dans ces processus, la mobilisation et la participation des citoyens sont essentielles. Les changements qu'implique la transition nécessitent l'adhésion du plus grand nombre et l'action de tous. Que ce soient par leurs choix de mobilité, d'alimentation, la réduction de leur consommation énergétique ou par le financement participatif de projets d'énergies renouvelables, les citoyens sont des acteurs incontournables de la transition au regard de l'immensité des défis.

Ainsi, via cet appel à projets, la Région souhaite encourager les initiatives favorisant la mobilisation des citoyens pour apporter plus de participation, de transparence et de légitimité à la décision publique en faveur des transitions énergétiques et climatiques.

# II. Objet de l'appel à projets

## A. Champ d'intervention

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner les territoires qui souhaitent **mobiliser et impliquer les citoyen·ne·s dans les projets de transitions climatique et énergétique**, d'intérêt collectif, favorisant le passage à l'action de chacun·e.

Les projets présentés doivent **viser tous types de publics** (tou·te·s les citoyen·ne·s, toutes les générations, dans diverses situations de vie, etc.) dont les personnes (ou les structures) éloignées des thématiques des transitions. Les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les actrices et acteurs locaux (l'économie sociale et solidaire, les relais de l'accompagnement social, culturel, sportif, les scientifiques, etc.) dans la réalisation de leur projet.

Les actions financées doivent permettre in fine de **faire adhérer et participer les citoyen·ne·s aux projets de transition**, tout en mettant en cohérence leur mode de vie par une modification de leur comportement au quotidien. Il s'agit également de renforcer la **capacité des citoyen·ne·s à participer à la vie publique**, d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et directe, pour construire des territoires résilients basés sur l'intelligence collective.

L'objectif de l'appel à projets est d'accompagner des **démarches pilotes, innovantes, à caractère expérimental**, pour les démultiplier par la suite sur l'ensemble du territoire. Il s'agira ainsi de soutenir des actions de sensibilisation, communication, formation-action et animation afin de permettre aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans la mise en œuvre des transitions.

*Éléments de définition de la participation des citoyen·ne·s*
*[Définition de Vadim Popowsky, M.Sc. Sociologie & Marketing, Université d'Anvers (2010)]*

*La participation citoyenne est un moyen pour les représentants d'une ville, d'une région ou d'un état d'impliquer ses acteurs, c'est-à-dire les citoyen·ne·s, dans leurs prises décisions et, plus généralement, dans leur gestion. Cette participation peut se mettre en place à différents moments (le mieux étant dès le départ d'un projet) et à plusieurs niveaux (informer, consulter, concerter, collaborer ou co-décider).*
*Quels en sont les enjeux ?*
*• Démocratique : Pour améliorer la citoyenneté responsable - favoriser la cohésion sociale,*
*•Électoral : elle peut motiver ou remettre en question la présence des élu·e·s.*
*• Financier : grâce, par exemple, au lancement de projets subventionnés, à une enquête de population ou la mise en place d'autres types d'outils de participation. La participation citoyenne fait donc partie des critères d'octroi de subventions.*
*Pourquoi la participation citoyenne ? Pour répondre à la demande des citoyen·ne·s eux-mêmes qui attendent de l'autorité locale et de son administration qu'elles se modernisent et s'ouvrent à leur environnement : qu'elles soient à l'écoute des problèmes, qu'elles y réagissent, qu'elles leurs rendent des comptes.*

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## B. Nature du porteur de projets

L'appel à projets est ouvert aux structures suivantes :

- **Territoires intercommunaux** engagés ou souhaitant s'engager dans un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Les EPCI auront la possibilité de s'appuyer sur un ou plusieurs acteurs locaux dans un cadre partenarial (Syndicats départementaux de l'énergie, Pays, associations, etc.) pour la réalisation du projet.
- **Des associations, des communes ou des syndicats intercommunaux** à partir du moment où ils auront obtenu un soutien écrit (courrier, mail, etc.) des EPCI démontrant que le projet déposé s'intègre dans le cadre stratégique du PCAET et répond à une attente.

## C. Périmètre de l'appel à projets

Dans le cadre de cet appel à projets, la mobilisation des citoyen·ne·s se concentrera sur les **trois axes principaux suivants** :

| AXES | EXEMPLES DE TYPES D'ACTION |
|---|---|
| La **sensibilisation**, l'acculturation et l'éducation des citoyen·ne·s aux transitions pour le changement de comportement et le passage à l'acte | ▪ Conduire un processus d'information, de sensibilisation et de construction d'une culture commune sur les enjeux des transitions Faire progresser la culture de participation citoyenne, faciliter le dialogue et la conciliation |
| L'**engagement** et la **participation** des citoyen·ne·s dans les projets aux transitions | ▪ Garantir l'implication de tous les publics, y compris les plus éloignés des transitions, à travers des processus participatifs innovants.<br>▪ Renforcer les capacités à agir dans la vie publique, en s'appuyant sur les ressources et savoir-faire du groupe afin de produire des actions collectives.<br>▪ Favoriser et valoriser l'investissement citoyen<br>▪ Assurer une production collective<br>▪ Mettre les citoyen·ne·s en action pour faire émerger une prise de conscience |
| L'**implication** des citoyen·ne·s dans la **co-décision** en faveur des transitions | ▪ Intégrer des processus de décision collective participant à l'intérêt général.<br>▪ Permettre aux citoyen·ne·s de prendre part au débat public, de coconstruire la décision |

Au sein de chaque axe, un ou plusieurs thématiques de la transition énergétique et climatique pourront être abordées. A minima, les projets devront porter sur l'un des axes suivants :

- Sobriété énergétique;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Adaptation au changement climatique
- Mobilité durable ;
- Consommation durable.

## D. Articulation avec les autres démarches du territoire

Les projets veilleront à prendre en compte les démarches du territoire concerné :

- Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Les autres démarches de planification : les documents locaux d'urbanisme (PLU(i), Scot), les Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), etc.
- Les différentes démarches volontaires de transitions environnementales, énergétique, économie circulaire, alimentation durable, (etc.) en cours sur le territoire (Territoires économe en ressources, Projets alimentaires territoriaux, Projets éducatifs territoriaux…).

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## III. Principe de sélection et accompagnement du ou des lauréats

Les projets présentés doivent proposer **des actions permettant d'aller au-delà des obligations réglementaires** des collectivités.

Ainsi, l'appel à projets n'a pas vocation à accompagner les phases de concertation, puisqu'elles sont obligatoires dans les documents de planification (PCAET, PLUI, etc.), mais des démarches structurantes et innovantes d'implication des habitant·e·s sur le long terme.

**Sera privilégié le soutien aux démarches satisfaisant les critères suivants :**

- L'inscription du projet dans le cadre du Plan climat air énergie territorial et **sa vocation à accompagner la mise en œuvre des actions prévues au plan d'actions du PCAET** (ex: financement participatif d'un investissement, budget participatif pour des actions d'un plan de mobilité, campagne de sensibilisation dans les écoles, implication dans un projet d'agriculture urbaine, etc.)
- La **qualité méthodologique du projet**, le **niveau de participation et de décision des citoyen.ne.s** qui seront notamment appréhendés au travers des éléments suivants :
    - La définition précise des objectifs et des moyens mis en œuvre
    - La gouvernance mise en place dans la démarche (modalités de la prise de décision, partenaires…)
    - Les dimensions éducatives, pédagogiques mises en œuvre (acculturation, transfert de compétences, apprentissage, autonomie, formation-action…)
    - Les processus, outils et méthodologies mis en place pour assurer :
        - La participation et l'implication des publics (techniques d'animations, intégration des temps dédiés à la participation dans le projet, techniques et réseau de communication et de mobilisation, démarches de recherche-action impliquant des experts en sciences sociales…)
        - L'intégration des publics éloignés des transitions (solidarité entre les publics, et solidarité entre les territoires)
    - La mise en œuvre de la transversalité entre les différentes structures et acteurs du territoire
    - L'évaluation du projet (méthodologie et indicateurs de suivi) et les impacts sur la décision publique
    - La pertinence du budget prévisionnel (sincérité, adéquation avec les modalités d'intervention, niveau d'implication des acteurs locaux au premier rang desquels l'EPCI)
    - Les projets favorisant le respect des principes suivant : égalité des chances et non-discrimination et égalité femmes-hommes.

Les candidat·e·s sont encouragé·e·s à prendre contact avec les services de la Région Bretagne afin d'évaluer la pertinence de leur projet avec les attendus du présent appel à projets et de bénéficier de conseils dans son élaboration.

La Région sera attentive à l'équilibre territorial des projets sur l'ensemble de la Bretagne.

## IV. Modalités de soutien

L'appel à projets se concrétisera par un soutien à la fois technique et financier aux lauréats.

### A. Un soutien financier

Une aide financière sera attribuée aux lauréats sous la forme d'une subvention et soumise au vote de la commission permanente de la Région. Les aides octroyées seront conformes aux règles de l'encadrement communautaire.

**Cette subvention pourra atteindre au maximum 60% des dépenses éligibles avec un montant maximum de 50 000€.**

Les **dépenses éligibles** comprennent :

- les coûts directs de mise en œuvre du projet,
- les coûts de prestations d'études ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- les frais de ressources humaines liés aux personnes recrutées spécifiquement pour le projet,

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

- les frais généraux liés au projet (plafonnés à 15 % des ressources humaines affectées au projet).

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets seront soutenus sur une **durée maximale de 2 ans**. La participation du porteur de projets à son financement doit être **d'au moins 20 % des dépenses**.

**Sont exclus des dépenses éligibles :**

- Les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné,
- Les actions relevant d'obligations règlementaires, telles que les actions de concertation obligatoires dans le cadre de la loi ou qui relève de l'activité régulière de l'institution,
- Les actions ponctuelles et/ou limitées à la mise en place d'un « simple » espace (physique ou virtuel) ouvert à tous, sans être intégrées dans le cadre d'une démarche participative plus globale,
- Les actions d'investissement,
- Les actions soutenues par la Région au titre d'une autre politique sur la même thématique.

Sauf dérogation expresse de la Région, les subventions affectées ne peuvent être accordées qu'aux fins de soutenir **des actions ou projets non encore réalisés**. La prise en compte des dépenses relatives au projet **débutera à la date de clôture de chaque session l'appel à projets**.

Une convention financière sera signée entre la Région Bretagne et le porteur du projet. Ce contrat précisera notamment :

- Le contenu du projet : objectifs, modalités, moyens mis en œuvre, plan de finacement ;
- Les modalités d'attribution de la subvention régionale;
- Les modalités d'évaluation et de contrôle de la réalisation de l'action. A l'issue de la réalisation du projet, le bénéficiaire est tenu de fournir à la Région un compte-rendu final d'exécution, un bilan financier définitif et une fiche synthèse « exemple à suivre ».

### B. Un soutien technique

Un soutien méthodologique sera apporté aux lauréats par l'intermédiaire du réseau PCAET et de la communauté d'intérêt dédiée à la mobilisation des citoyens, qui regroupe aujourd'hui les lauréats et territoires associés des appels à projets précédents (2019, 2020 et 2021). Cette communauté vise à la fois à faciliter les échanges entre les territoires et à capitaliser de la méthodologie au niveau régional, grâce aux enseignements tirés des expériences de chacun des lauréats. Les nouveaux lauréats seront systématiquement invités à rejoindre cette communauté. La contribution effective de chacun aux instances de travail de la communauté est un pré-requis pour assurer la valeur et l'utilité des travaux qu'il mène.

## V. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra être envoyé sous format word ou pdf à l'adresse suivante : **en spécifiant dans l'objet « Candidature AAP Mobilisation citoyenne 2022 ».**

Il devra comprendre :

- Un **courrier de motivation** de la candidature :
  - si le porteur de projet est un EPCI, le courrier sera signé par l'élu représentant l'EPCI
  - si le ou les EPCI missionnent une structure pour mettre en œuvre le projet, le courrier sera signé par le porteur de projet et complété d'un courrier du ou des EPCI du territoire validant le partenariat mis en place,
- Le **dossier technique et financier** qui doit permettre d'appréhender de manière claire et précise
  - L'inscription du projet sur le territoire,
  - La définition des objectifs et moyens mis en œuvre (les cibles visées et le type de personnes/structures touchées, les partenaires impliqués, etc.)
  - Un programme d'actions détaillé ainsi qu'un calendrier prévisionnel,
  - Un budget et un plan de financement détaillé (maximum 2 ans),
  - Les modalités d'évaluation du projet (méthodologie, indicateurs de suivi et de résultats).

**Votre contact à la Région Bretagne :**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Chargé des politiques de planification énergétique et climatique territoriale au Service CLIMAT ENERGIE**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Ambition Climat Énergie
ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS EN BRETAGNE

# APPEL A PROJETS 2022

# PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE

## Cahier des charges

CET APPEL A PROJET SE DEROULE EN 2 SESSIONS EN 2022

LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST A ENVOYER :

**AU PLUS TARD 6 mai 2022 à 18h00 POUR LA 1ère SESSION**

**AU PLUS TARD LE 16 septembre 2022 à 18h00 POUR LA 2ème SESSION**

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — ADEME — Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# A. Contexte et objectifs

En Bretagne, l'État, la Région et l'ADEME agissent en partenariat pour accélérer la transition énergétique. Cet engagement se traduit par une stratégie régionale appelée « Ambition Climat Energie ». Dans ce cadre, les partenaires accompagnent les territoires dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région Bretagne a fixé des objectifs ambitieux dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : un objectif de production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh en 2040, soit une multiplication par 6 par rapport à 2016.

Face à ces enjeux de déploiement massif des énergies renouvelables, la **planification énergétique** apparait comme une étape essentielle pour les collectivités qui souhaitent établir un cadre local de développement des énergies renouvelables. Cet exercice, piloté par la collectivité, doit permettre d'enclencher une dynamique de transition énergétique sur le long terme en traduisant en mesures concrètes et en projets opérationnels la stratégie énergie-climat inscrite dans les Plan Climat Air-Énergie Territoriaux (PCAET).

Cet appel à projets vise donc à accompagner les territoires dans la réalisation d'une planification énergétique en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés pour garantir une vision partagée, en cohérence avec les autres démarches de planification qu'elles soient nationales, régionales ou locales.

# B. Objet de l'appel à projets

## 1. Nature des porteurs de projet éligibles

L'appel à projets est ouvert aux structures suivantes :

- Des EPCI engagés ou souhaitant s'engager dans un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Des groupements d'EPCI ou des syndicats intercommunaux à partir du moment où ils auront obtenu un soutien écrit (courrier, mail, etc.) des EPCI démontrant que le projet déposé s'intègre dans le cadre stratégique du PCAET et répond à une attente.

## 2. Périmètre de l'appel à projets

Dans le cadre de cet appel à projets, les porteurs de projet pourront candidater au choix sur les 2 axes suivants :

- **Axe 1 : Schéma Directeur des Energies**
- **Axe 2 : Planification énergétique par filière (pour l'éolien et le solaire photovoltaïque uniquement)**

### 2.1. Axe 1. Schéma Directeur des Energies

Démarche volontaire, le Schéma Directeur des Energies vise à structurer le développement des énergies renouvelables sur le territoire en s'appuyant sur :

- Le **panorama énergétique** du territoire et celui des énergies renouvelables :
    - L'organisation **des flux d'énergies sur le territoire, de la production jusqu'aux usages** et pour chaque **vecteur énergétique** (**gaz, électricité, chaleur, froid**)
    - Les **consommations énergétiques**, par vecteur et par usage;
    - Les activités de gestion des **réseaux énergétiques** (électricité, gaz, chaleur) et de **transport-stockage**;
- Les **gisements mobilisables** suivant les types d'énergies (éolien, solaire, biomasse, …) en fonction des contraintes de développement locales (urbanistiques, réglementaires, etc. …)
- **L'impact économique et social** des scénarios d'évolution du système énergétique du territoire : facture énergétique, retombées fiscales, emplois nets générés, etc.
- La **définition d'une vision partagée**, mobilisatrice et opérationnelle au niveau des élus, des habitants et des acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Dans son exercice de planification, la collectivité devra être vigilante sur les points suivants :**

- Le schéma directeur des énergies doit s'appuyer sur les acteurs bretons qui accompagnent les territoires dans leurs démarches de transition énergétique. A ce titre, **un panorama des acteurs devra être fourni aux élus de la collectivité**.

- L'appropriation de la planification énergétique suppose que des **temps de sensibilisation à destination des élus** aux enjeux énergétiques soient anticipés avant le début de l'exercice et tout au long du projet. La sollicitation des structures accompagnatrices (SDE, ALEC, fédération des filières ENR, etc.…) est fortement recommandée

- L'exercice doit notamment permettre de spécifier le **périmètre d'action de la collectivité, en insistant sur les documents d'urbanisme et le patrimoine de la collectivité.** Afin que celle-ci puisse identifier les actions prioritaires qui lui permettront d'être exemplaire en matière de transition énergétique. Le schéma directeur des énergies devra inclure un travail permettant d'intégrer les objectifs et recommandations dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).

- Afin que la planification territoriale embarque aussi le citoyen, la présentation des solutions des modèles de **projets d'énergies citoyennes** lors des ateliers est fortement recommandée. Le territoire s'appuiera pour cela sur *Taranis*, le réseau breton de l'énergie citoyenne, porté par Breizh ALEC dans le cadre du projet Bretagne Ensemble Energies Renouvelables en partenariat avec le Pôle Energie Bretagne.

- Les démarches de planification énergétique territoriale identifieront, dans la mesure du possible, les **opportunités de coopération** et de complémentarité entre les territoires limitrophes.

- Les projets pourront étudier l'intérêt économique et social des scénarios d'évolution du système énergétique du territoire : facture énergétique, retombées fiscales, emplois nets générés, acceptation sociétale des différentes filières de production d'énergie renouvelable, etc...

Voici des exemples d'actions qui s'inscrivent dans le périmètre définit préalablement :

**Mobilisation des acteurs du territoire :**
- Gouvernance du projet
- Actions d'animation, d'acculturation et de communication
- Action de concertation
- Action d'aide à la décision, restitution des résultats

Pour aller plus loin :
https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/749-schema-directeur-des-energies-le-9791029713859.html

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 2.2. Axe 2. Planification filière par filière

Dans un souci d'opérationnalité, la planification énergétique peut se traduire par des travaux plus poussés sur les filières prioritaires suivantes : **éolien terrestre ou solaire photovoltaïque**. L'objectif est d'approfondir les connaissances et perspectives de développement sur le territoire et ainsi d'identifier les zones favorables au développement des projets d'investissement.

La planification peut également permettre de clarifier les orientations du territoire et de **définir les critères de durabilité et d'acceptabilité** du développement de ses ressources locales.

Il s'agira d'aborder une filière dans son ensemble, de la production d'énergie renouvelable jusqu'à son usage. **Cela implique, en plus des études, de prévoir des temps d'animation et d'appropriation associés pour les acteurs du territoire.** L'objectif est de **favoriser l'implantation de projets sur le territoire.**

Voici des exemples d'actions qui s'inscrivent dans le périmètre définit préalablement :

**Eolien terrestre**

- Etudes sociologiques et/ou analyses des externalités économiques
- Etudes de renouvellement ou non des turbines existantes (repowering, refitting et remise en état initial)
- Etudes des usages de valorisation de l'éolien (injection réseau, services au système, e-mobilité, hydrogène, …)
- Etudes d'insertion paysagère
- Etudes de zones favorables, recherche de sites et de solutions foncières
- Animation de l'implication ou de la co-construction avec les acteurs et citoyens du territoire

**Solaire photovoltaïque**

- Réalisation de cadastres solaires, à destination des citoyens
- Prospection pour montage de projets de toitures solaires
- Animation et accompagnement de groupes citoyens
- Prospection et promotion pour montage de projets d'autoconsommation individuelle ou d'autoconsommation collective photovoltaïque
- Organisation d'achats groupés de matériel et prestations
- Etudes des usages de valorisation de l'énergie solaire (autoconsommation collective ou individuelle, intégration à un SMARTGRID, e-mobilité, hydrogène…)

## 3. Articulation avec les autres démarches

À l'échelle d'un territoire, la planification énergétique locale veillera à prendre en compte les documents de planification existants à l'échelle locale (PCAET, SCOT, PLU et PLUi) ou régionale (SRADDET).

Les projets veilleront à prendre en compte les démarches régionales suivantes :

- Feuille de route bretonne de l'éolien « Avel Breizh »
- Plan bois énergie Bretagne
- Feuille de route bretonne du photovoltaïque (en cours de construction)

*Nb : L'ADEME est susceptible d'accompagner, en dehors du cadre de cet AAP, une étude de préfiguration pour la mise en œuvre de Contrats Territoriaux de Développement des ENR thermiques. Si le schéma directeur des énergies intègre cette étude de préfiguration, un travail suffisant sur ce vecteur énergétique devra être fourni, qui s'attardera notamment sur la programmation des projets.*

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## C. Principe de sélection et accompagnement du ou des lauréats

Les projets présentés doivent proposer des actions permettant d'aller **au-delà des obligations réglementaires des collectivités**.

Sera privilégié le soutien aux démarches satisfaisant les critères suivants :

- L'inscription du projet dans le cadre du Plan climat air énergie territorial et **sa vocation à accompagner la mise en œuvre des actions prévues au plan d'actions du PCAET**
- La **qualité méthodologique du projet** et le **niveau d'implication des décideurs** qui seront notamment appréhendés au travers des éléments suivants :
  - La définition précise des objectifs et des moyens mis en œuvre
  - La gouvernance mise en place (pilotage, partenaires mobilisés…) et la diffusion de la démarche à l'échelle communale
  - Les outils et méthodologies mis en place
  - L'évaluation du projet (méthodologie et indicateurs de suivi)
  - La pertinence du budget prévisionnel (sincérité, adéquation avec les modalités d'intervention, La participation du porteur de l'action à son financement et la mobilisation éventuelle de cofinancements)
- La prise en compte des usages de l'énergie et l'exploration de systèmes de stockage (Hydrogène notamment) dans les scénarii de planification énergétique
- La prospection de boucles énergétiques locales dans l'exercice de planification énergétique

Les candidat·e·s sont encouragé·e·s à prendre contact avec les services de la Région Bretagne et de l'ADEME afin d'évaluer la pertinence de leur projet avec les attendus du présent appel à projets et de bénéficier de conseils dans son élaboration.

Un jury technique, composé des services de la Région et l'ADEME, procédera à l'instruction techniques des dossiers de candidature ; il sera attentif à l'équilibre territorial des projets sur l'ensemble de la Bretagne. Les projets retenus seront ensuite soumis aux instances de décision de chaque partenaire.

## D. Modalités de soutien

Cet appel à projets est financé par la Région et l'ADEME dans le cadre du CPER 2021-2027. L'appel à projets se concrétisera par un soutien à la fois technique et financier aux lauréats.

### 1. Un soutien financier

*1.1 Montant de l'aide*

Une aide financière sera attribuée aux lauréats sous la forme d'une subvention et soumise au vote de la commission permanente de la Région et des instances de l'ADEME. Les aides octroyées seront conformes aux règles de l'encadrement communautaire et aux règlements financiers de chaque financeur.

**Cette subvention pourra atteindre au maximum 60% des dépenses éligibles avec un montant maximum de 50 000€.**

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets seront soutenus sur une **durée maximale de 24 mois**. La participation du porteur de projet à son financement doit être **d'au moins 20 % des dépenses**.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

*1.2 Dépenses éligibles*

Les **dépenses éligibles** comprennent :

- les coûts directs de mise en œuvre du projet,
- les coûts de prestations d'études ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- les frais de ressources humaines liés aux personnes recrutées spécifiquement pour le projet,
- les frais généraux liés au projet (plafonnés à 15 % des ressources humaines affectées au projet).

**Sont exclus des dépenses éligibles :**

- Les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné,
- Les actions relevant d'obligations règlementaires telles que les études de potentialité pour le PCAET, ou qui relèvent du fonctionnement régulier de l'institution,
- Les actions d'investissement,
- Les actions soutenues par la Région ou l'ADEME au titre d'une autre politique sur la même thématique.

Les subventions affectées ne peuvent être accordées qu'aux fins de soutenir **des actions ou projets non encore réalisés**. La prise en compte des dépenses relatives au projet **débutera à la date de clôture de chaque session l'appel à projets**.

Une **convention financière** sera signée entre la Région Bretagne ou l'ADEME et les lauréats de l'appel à projets. Ce contrat précisera notamment :

- Le contenu du projet : objectifs, modalités, moyens mis en œuvre, plan de financement ;
- Les modalités d'attribution de la subvention;
- Les modalités d'évaluation et de contrôle de la réalisation de l'action. A l'issue de la réalisation du projet, le bénéficiaire est tenu de fournir à la Région et à l'ADEME un compte-rendu final d'exécution, un bilan financier définitif et une fiche synthèse « exemple à suivre ».

## 2. Un soutien technique

Un soutien méthodologique sera apporté aux lauréats par l'intermédiaire du réseau PCAET et de la communauté d'intérêt dédiée à la planification énergétique locale, qui regroupe aujourd'hui les lauréats et territoires associés des appels à projets précédents (2019, 2020 et 2021). Cette communauté vise à la fois à faciliter les échanges entre les territoires et à capitaliser de la méthodologie au niveau régional, grâce aux enseignements tirés des expériences de chacun des lauréats. Les nouveaux lauréats seront systématiquement invités à rejoindre cette communauté. La contribution effective de chacun aux instances de travail de la communauté est un prérequis pour assurer la valeur et l'utilité des travaux qu'il mène.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## E. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra être envoyé sous format word ou pdf à l'adresse suivante : **energie@bretagne.bzh en spécifiant dans l'objet « Candidature AAP Planification 2022 ».**

### LISTES DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- ☐ Courrier de motivation de la candidature, qui devra respecter les conditions selon le type de porteur de projet (voir ci-dessous)
- ☐ L'inscription du projet sur le territoire,
- ☐ La définition des objectifs et moyens mis en œuvre
- ☐ Un programme d'actions échelonné ainsi qu'un calendrier prévisionnel,
- ☐ Le détail des actions proposées,
- ☐ Un budget et un plan de financement (maximum 24 mois),
- ☐ Les modalités d'évaluation du projet (méthodologie, indicateurs de suivi et de résultats),
- ☐ L'implication des acteurs du territoire, en précisant le cas échéant les conventions de partenariat

Conditions du courrier de motivation :

- si le porteur de projet est un EPCI, le courrier sera signé par l'élu représentant l'EPCI
- si le ou les EPCI missionnent une structure pour mettre en œuvre le projet, le courrier sera signé par le porteur de projet et complété d'un courrier du ou des EPCI du territoire validant le partenariat mis en place.

## D. Vos contacts à la Région Bretagne et à l'ADEME

**Région Bretagne :** AR/ _____

**ADEME :** RM/ _____

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**REGION BRETAGNE**
**Direction du Climat, de l'Environnement,**
**De l'Eau et de la Biodiversité**
**Service de l'Economie des Ressources**
**283, avenue du Général Patton**
**CS 21101**
**35711 RENNES CEDEX 7**

# Appel A Projet 2022

## De la déchèterie classique

## à un nouvel outil de réemploi et de valorisation

**2 échéances pour le dépôt des dossiers :**

**31 mai et 30 septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bretagne, adopté en mars 2020, fixe des objectifs ambitieux en matière de réemploi et de valorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Les déchèteries, outils indispensables de gestion des déchets, ont un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte de ces objectifs.

Le parc des 264 déchèteries publiques de Bretagne a principalement été déployé dans les années 1990, alors que le ratio de production d'ordures ménagères résiduelles par habitant était très largement majoritaire par rapport aux quantités déposées en déchèteries, et que la collecte séparative se limitait à quelques flux.

Aujourd'hui, les apports moyens en déchèteries sont de 388 kg/hab/an, en hausse constante (+24 % entre 2010 et 2019), pour une production d'OMR de 196 kg, en baisse régulière. La multiplication progressive des filières REP a entrainé une augmentation importante du nombre de flux à collecter de manière séparative.

Le constat est donc que le parc breton est majoritairement vieillissant et ne permet pas la réutilisation et la valorisation optimale des produits/déchets apportés notamment par manque de surface suffisante ; les apports en déchèteries sont de surcroît de plus en plus importants.
Enfin, la Bretagne se caractérise par une production très supérieure à la moyenne nationale de végétaux déposés en déchèteries, dont la gestion est fortement impactante (surfaces mobilisées, produits volumineux, forte saisonnalité, coûts de gestion).

Si le concept de déchèterie doit être maintenu, les outils existants doivent évoluer, autant dans leur organisation que dans leur fonctionnement, pour développer encore plus la prévention, le réemploi et le recyclage, et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du PRPGD à l'instar des autres équipements de gestion des déchets (centres de tri, UVE, ...).
Des collectivités ont ainsi développé de nouveaux concepts basé autour du réemploi et des ressources comme l'objetterie de Lannion, la donnerie du SMICTOM Sud Est 35 ou la maison du réemploi de ValcoBreizh.

## 2. OBJECTIFS

La Région Bretagne se fixe comme trajectoire zéro enfouissement en 2030.
Afin de répondre à cet objectif, il est primordial de rénover le parc de déchèteries publiques en généralisant l'accès au réemploi et en valorisant au maximum les différents matériaux. La recherche de nouveaux modes de gestion des végétaux devra permettre de dégager des moyens et de l'espace au bénéfice des filières de réemploi et de la valorisation matière.

Ce dispositif d'aide vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de projets novateurs et ambitieux de transition, pour passer des déchèteries classiques vers de nouveaux outils favorisant le réemploi et une valorisation optimale.
D'autres Appels A Projets viennent compléter cet AAP sur des actions en faveur de l'économie circulaire et du réemploi :

- L'AAIP Economie Circulaire (ADEME/Région) :https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/economie-circulaire/
- L'AAP « Mobilisation citoyenne vers les transitions » relancé en 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 3. PREREQUIS ET ENGAGEMENTS

**La collectivité s'engage à avoir mis en place les actions suivantes ou à les mettre en place en parallèle des travaux d'aménagements :**

1) **Garantir la sécurité incendie du site, conformément à la réglementation ICPE**

2) **Assurer le traitement des effluents aqueux, conformément à la réglementation ICPE**

3) **Développer l'accueil en déchèterie** permettant de généraliser la pratique de réemploi en amont, de réduire les erreurs de tri et ainsi améliorer la valorisation matière
   - ✓ Renforcer les moyens d'accueil pour sensibiliser, orienter, éviter les erreurs de tri et le dépôt de déchets non acceptés
   - ✓ Informer et orienter les usagers vers les solutions existantes pour traiter les déchets spécifiques non pris en charge par les déchèteries (extincteurs, bouteilles de gaz, engins explosifs…)
   - ✓ Former les agents sur le réemploi et la valorisation des déchets

4) **Développer le contrôle d'accès en déchèterie permettant de mieux gérer l'orientation des usagers sur le site et d'impulser la pratique de gestes de prévention alternatifs**
   - ✓ Instaurer un système de suivi informatisé des fréquentations
   - ✓ Mettre en place un contrôle et une limitation d'accès

5) **Prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés** et permettre aux acteurs locaux du réemploi d'utiliser la déchèterie comme lieu de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables.

6) **Mettre en place les équipements pour l'accueil des collectes séparatives dans le cadre des REP déjà opérationnelles (DEEE, DEA, DDS…)**

7) **Amplifier la communication à plusieurs échelons**
   - ✓ Accentuer la sensibilisation sur les actions de prévention à mettre en œuvre avant les apports en déchèterie (compostage, broyage, réemploi, réparation, don…)
   - ✓ Moderniser et détailler l'information sur le tri et le devenir des déchets (filière et coût du traitement)
   - ✓ Expliquer la nécessité de trier correctement pour faciliter le recyclage

8) **Mesurer l'impact des actions déployées et réaliser des retours d'expériences auprès du réseau breton**

Dans le cadre d'extension du site ou de délocalisation de la déchèterie, la sobriété foncière, en lien avec les objectifs du SRADDET, sera prise en compte.

## 4. ACTIONS A DEVELOPPER

Les actions à déployer, visées par ce dispositif de soutien, découlent de la fiche action « déchèteries » du PRPGD et doivent porter sur les quatre axes décrits ci-dessous.
La nature et le nombre d'actions à développer ne sont pas imposés et la liste proposée n'est pas exhaustive.

1) **Développer le réemploi des produits et des matériaux**
   - ✓ Mettre en place une zone de gratuité, permettant le don ou les échanges entre usagers

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

- ✓ Concevoir un local et allouer des moyens dédiés au réemploi des produits en entrée de déchèterie
- ✓ Créer une zone dédiée en vue d'une réutilisation des matériaux
- ✓ Intégrer les matériaux de seconde main ou biosourcés dans la réalisation des bâtiments

**2) Augmenter le tri pour améliorer la valorisation**

- ✓ Anticiper la mise en place des nouvelles REP en prévision (Bricolage et jardin, sport et loisirs, jouets et produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment…)
- ✓ Déployer toutes les filières existantes proposant une valorisation matière efficiente (bois, plastique, polystyrène, plâtre, CSR, huisseries…)
- ✓ Accueillir les matériaux sur une plateforme compartimentée avec un tri multi-flux
- ✓ Créer un espace modulable favorisant l'accueil de nouvelles filières de valorisation en développement et permettant l'adaptation aux nouvelles réglementations (REP)

**3) Limiter les végétaux à gérer**

- ✓ Développer les actions de réduction à la source des végétaux à domicile (broyage, paillage…) ou des opérations de broyage en déchèterie
- ✓ Stabiliser ou réduire la dimension de la zone d'accueil des végétaux pour éviter des dépôts croissants de végétaux en déchèterie
- ✓ Réfléchir à une gestion optimisée des différents flux de végétaux en accord avec les besoins sur la filière aval
- ✓ Créer une zone de tri et de récupération libre (terre végétale, déchets verts broyés...)
- ✓ Limiter l'accès de certains flux (comme les tontes) et de certain producteurs (comme les collectivités)

**4) Faire du lien avec les acteurs du territoire**

- ✓ Les acteurs du réemploi pour l'animation et la reprise des objets et produits
- ✓ Les acteurs du recyclage permettant d'améliorer la valorisation
- ✓ Les acteurs du monde agricole pour une valorisation organique localisée

## 5. BENEFICIAIRES

Les EPCI à compétence collecte et/ou traitement des déchets gestionnaires de déchèteries publiques accueillant des particuliers et professionnels du territoire.

## 6. ACTIONS ELIGIBLES

### 6.1 ETUDES PRÉALABLES A DES TRAVAUX

Les études préalables à des travaux d'aménagement sur le site, concourant à la mise en place des actions à déployer (cf. 4), peuvent être accompagnées par ce dispositif d'aide.

### 6.2 INVESTISSEMENTS

Les investissements suivants (liste non exhaustive) peuvent être éligibles dans la mesure où ils concourent à la mise en place des actions à déployer (cf. 4) :

- Gros-œuvre
- Caissons ou autres contenants de collecte,
- Rayonnages, espaces de stockage,
- Equipements informatiques et matériel (suivi des fréquentations et un contrôle d'accès)

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 7. TAUX D'AIDES

La Région peut accompagner les projets à hauteur de :

- 50 % des dépenses pour les études préalables avec un plafond d'aide de 20 000 € maximum
- 30 % des dépenses d'investissements avec un plafond d'aide de 300 000 € maximum

## 8. PIECES A FOURNIR

Lors du dépôt du dossier, les pièces suivantes seront à fournir :

- Dans le cadre d'une étude préalable :
- Le cahier des charges de l'étude
- La proposition du bureau d'étude retenu
- Le budget prévisionnel des dépenses pour la prestation

- Dans le cadre d'investissements :
- L'étude préalable d'aménagement du site, si réalisée
- La présentation du projet et le plan de la nouvelle organisation de la déchèterie
- Le budget prévisionnel des dépenses

Le dossier est à l'adresse mail seres@bretagne.bzh ou par courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS21101
35711 Rennes Cedex 7

La collectivité sera informée des décisions par mail après présentation en commission permanente du Conseil Régional.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

DE LA RÉGION BRETAGNE
*Liberté*
*Égalité*

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# INITIATIVES CIRCULAIRES 2022

*DÉVELOPPEZ ET FINANCEZ VOTRE PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE*




INITIATIVE PORTÉE PAR :

ADEME-DREAL-RÉGION BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# Règlement

## Sommaire

1. Éléments de contexte 3

2. Objectifs du dispositif Initiatives Circulaires 4

3. Mon projet est-il éligible ? 5

4. Comment fonctionne le dispositif Initiatives Circulaires ? 6

5. Financements et aides envisageables 7

6. J'ai besoin d'aide pour constituer le formulaire d'orientation 8

7. Confidentialité – Communication 8

8. Exemples de projets soutenus en 2020 et 2021 9-11

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 1. Éléments de contexte

Engager le territoire régional dans une dynamique positive de résilience pour vivre dans le contexte d'adaptation au changement climatique et de régénération des ressources naturelles constitue une réelle opportunité pour l'émergence d'un modèle de société sobre et solidaire.

Le développement de l'économie circulaire vise à répondre à un défi d'évolution de la conscience individuelle et collective face à la relation que nous entretenons avec l'usage des ressources naturelles. Cela nous invite à un changement structurel majeur en imaginant de nouveaux modèles d'affaires et des écosystèmes diversifiés, mieux reliés, s'appuyant sur une ambition partagée de la sobriété, créatrice de valeur et régénérant les ressources.

S'engager dans le développement de l'économie circulaire demande un changement de perspective pour adopter une vision plus systémique incluant une complémentarité entre les secteurs d'activités. Passer d'un mode de production linéaire à un mode de production circulaire incite très souvent à définir ou redéfinir la Raison d'Être et les modes d'organisation et de gouvernance. Cela nécessite d'intégrer des démarches d'accompagnement au changement pour assurer la réussite de la transformation.

L'objectif de « Zéro déchet » en 2040 validé dans la démarche BreizhCop et la tension présente sur l'accès aux matières premières ouvrent une opportunité importante et ambitieuse de réinterroger nos véritables besoins, innover dans la frugalité, observer et agir avec les ressources disponibles localement et contribuer à la dynamique de reterritorialisation de la production. Cela doit faciliter l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois en activant l'interdisciplinarité, les processus d'intelligence collective et la coopération.

L'assemblée régionale a approuvé en 2020 plusieurs documents structurants pour booster le développement de l'économie circulaire :
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par l'ensemble des acteurs du territoire.
- la feuille de route bretonne pour l'économie circulaire (FREC bretonne) pour la période 2020-2023, élaborée en partenariat avec l'ADEME et la DREAL. Il s'agit d'une série de 22 actions, dont fait partie cet appel à idées et projets, visant à mobiliser les acteurs en faveur d'un essor de l'économie circulaire en Bretagne.
- la stratégie recherche innovation S3 2021-2027 qui constitue un puissant outil de transformation des secteurs économiques vers l'adaptation aux changements climatiques pour un territoire plus résilient. L'axe transversal entend répondre aux enjeux d'une transition systémique (sociale et citoyenne, numérique, industrielle et écologique). Il s'agit de faciliter l'émergence des innovations à impacts positifs et/ou low-tech.

Ces trois démarches s'inscrivent pleinement dans le cadre de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver voire régénérer les ressources naturelles.
Enfin, pour faire face à la crise de la Covid, le gouvernement a impulsé, en septembre 2020, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros afin de redresser rapidement et durablement l'économie française. Ce plan de relance vient donc consolider les budgets et moyens financiers existants sur le sujet. Il se traduit notamment par un abondement du fonds « économie circulaire » de l'ADEME.

Les partenaires Ademe, Région Bretagne et Dreal accompagnent la mise en œuvre des projets en matière de Transition Énergétique et Écologique auprès des acteurs économiques, associations et territoires via de multiples dispositifs.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 2. Objectifs du dispositif Initiatives Circulaires

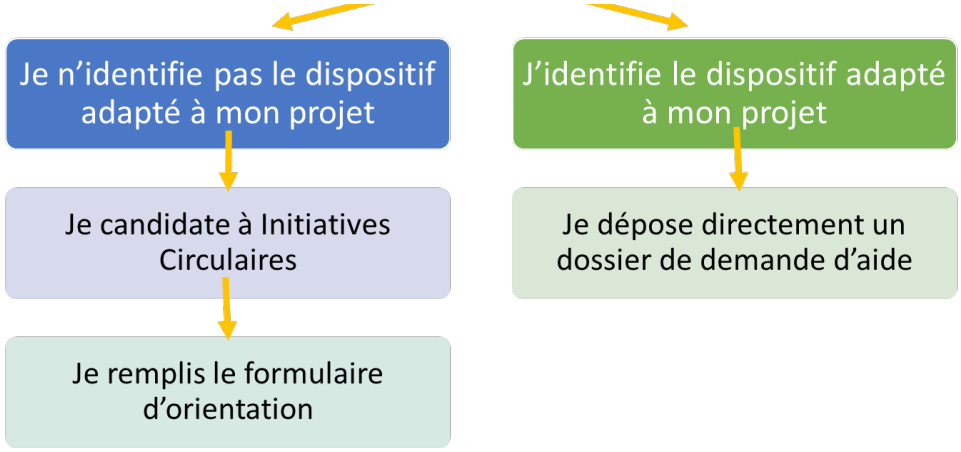
### A) Les enjeux :

L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès des porteurs de projets aux différents dispositifs d'accompagnement existants qu'ils soient techniques ou financiers

Les trois partenaires sont bien conscients de la difficulté pour les porteurs de projet de se repérer dans l'«écosystème économie circulaire » comprenant à la fois un grand nombre d'acteurs et des dispositifs de soutien multiples et évolutifs.

L'objectif de ce dispositif est bien **d'aiguiller les candidats vers les dispositifs les plus adaptés à leur projet**. Il vient donc en complément et soutien des Appels à Projets (thématiques existants portés par de nombreux partenaires).
Aussi, les porteurs qui identifient déjà les dispositifs appropriés à leur projet sont invités à candidater directement auprès de ces dispositifs dédiés dès lors que ceux-ci remplissent les critères d'éligibilité.

En dehors d'orienter vers une demande d'une aide financière, Initiatives Circulaires doit par ailleurs permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'un soutien technique de la part de l'ADEME, du Conseil Régional et de la DREAL.
Pour les projets au stade de « l'idée » (décrite ci-après), un accompagnement spécifique pourra également être apporté aux candidats pour les aider à passer de l'idée au projet.



Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

### B) Un dispositif adapté à l'état d'avancement des projets

Trois typologies de dossiers pourront être présentés dans le cadre d'initiatives circulaires selon le degré de maturité du projet.

**- phase « idée » :**
*Mon idée de projet mûrit et mon besoin est d'être accompagné(e) dans l'idéation, le montage de projets, la rencontre des acteurs (privés, publics, institutionnels) autour de la thématique, le réseautage, la montée en compétences, …*

**- phase étude :**
*Mon idée est aboutie et j'ai besoin de lancer une étude de faisabilité afin de définir les intérêts technique, économique, environnemental et social, construire mon business plan,… avant de me lancer*

**- phase financement du projet :**
*Mon étude de faisabilité démontre un intérêt évident de mener une telle initiative. J'ai un plan de financement, mon projet est bien structuré (objectifs techniques et financiers chiffrés, marché visé…) et je souhaite lancer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement afin de démarrer mon projet.*

## 3. Mon projet est-il éligible ?

### A) Nature du porteur de projet :

Le dispositif est ouvert aux candidats ayant une structure juridique implantée en Bretagne ou un établissement ou une succursale en Bretagne :
- Entreprises ou regroupement d'entreprises privées ou publiques-privées : clubs d'entreprises (zones d'activités ou sur un autre périmètre)
- Associations ou fédérations d'associations
- Groupements multi-acteurs : dans ce cadre, une structure « chef de file » devra être désignée (y compris Collectivité).

Pour le stade « idée », une candidature peut être déposée par une personne ou un collectif de personnes (avec réflexion avancée sur une future structure juridique).

### B) Périmètre :

Initiatives Circulaires s'adresse aux porteurs d'idées ou de projets souhaitant soutenir ou développer une activité économique sur le territoire breton et est conçu autour des thèmes suivants:

- Ecoconception
- Économie de la coopération et de la fonctionnalité
- Nouvelles filières de valorisation
- Allongement de la durée d'usage: réemploi, réparation, réutilisation
- Gestion des bio déchets des acteurs économiques
- Développement des Low Tech & des démarches bio-inspirées

Les thèmes suivants ne rentrent pas dans le champ d'initiatives Circulaires :
- Projets en lien avec la transition énergétique (Combustible Solide de Récupération, méthanisation, énergies renouvelables, smart grids…),
- Projets en lien avec la mobilité et le transport
- projets de tiers lieux
- projets d'animation ou de sensibilisation

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 4. Comment fonctionne le dispositif Initiatives Circulaires ?

### Étape 1 : formulaire d'orientation

Les projets peuvent être déposés au « au fil de l'eau » c'est-à-dire tout au long de l'année **jusqu'au 15 octobre 2022.**
Dans un premier temps, un formulaire d'orientation devra être remplie en ligne au lien suivant :
https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SERES_AAIP_PE/depot/simple
Dans un premier temps le porteur de projet est invité à créer un compte avant de pouvoir compléter le formulaire d'orientation.
Ce formulaire, synthétique, doit permettre une analyse rapide de votre dossier afin de vous orienter le plus en amont possible vers les dispositifs adaptés.
À ce stade, il n'y a pas besoin de remplir, préalablement, différentes pièces et formulaires administratifs.

### Étape 2 : analyse et aiguillage

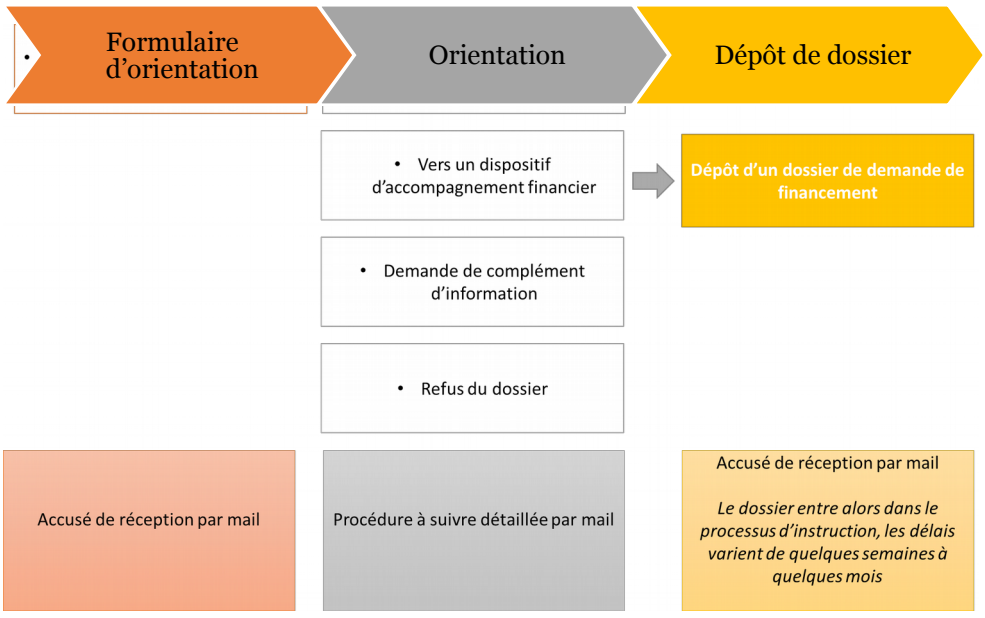
À l'issue de l'analyse du formulaire d'orientation par les équipes de l'ADEME, de la Région Bretagne et de la DREAL, le porteur de projet pourra ainsi :

- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement technique (expertise d'un des partenaires, conseiller à la création d'entreprise, incubateurs ...)
- Être sollicité pour apporter des informations complémentaires au projet afin de mieux identifier les perspectives de soutien envisageables
- Être orienté vers un dispositif d'accompagnement financier adapté (de l'ADEME, des services de la Région, de la Banque publique d'investissement...) pour déposer un dossier de demande d'aide
- Être refusé, si les partenaires estiment que le projet ne répond pas aux objectifs d'initiatives Circulaires ou bien si aucun dispositif d'accompagnement n'est identifié.

A noter que la Direction du Climat et de l'Environnement de la Région s'engage à faciliter l'analyse des projets en transversalité avec les autres directions de la Région Bretagne.
Les formulaires d'orientation seront examinés en étroite collaboration avec la Direction de l'Économie. Les projets en lien avec la R&D, l'innovation pourront être orientés vers les dispositifs de la Gamme Inno et/ou Bpifrance et appels à projets spécifiques R&D. De même un lien avec les défis sur mesure et défi partagé du dispositif BreizhFab sera réalisé si besoin.

### Étape 3 : dépôt de dossier sur le dispositif adapté pour les dossiers recevables :

Le porteur de projet reçoit par mail le lien vers le dispositif correspondant à sa demande et complète en ligne les documents demandés. La demande entre ensuite en instruction.
Synthèse du processus proposé ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Des exemples de projets accompagnés dans le cadre de ce dispositif (ancièrement dénommé Appel à idées et projets économie circulaire) sont disponibles en fin de document dans la partie 8.

## 5. Financements et aides envisageables

Dans la mesure où le dispositif Initiatives Circulaires à vocation à orienter les porteurs de projets vers des dispositifs portés par différents acteurs, il apparaît difficile d'établir des règles générales concernant les modalités de financement.

Il est toutefois possible de préciser certaines règles concernant l'attribution des aides publiques :

| **Nature des dépenses** | **Taux maximum d'aide** | | |
|---|---|---|---|
| | Grandes Entreprises | Moyennes entreprises | Petites entreprises |
| **Étude** de diagnostic ou étude de faisabilité | 50% | 60% | 70% |
| | *dépenses de prestation externe éligibles plafonnées à 50 K€ pour une étude de diagnostic et 100 K€ pour une étude d'accompagnement* | | |
| **Investissements** matériels (adaptation, aménagement des locaux, équipements) et immatériel | 35% | 45% | 55% |
| | *des dépenses éligibles* | | |

Pour exemple : liste de dépenses éligibles (non exhaustive et non engageante) :
- *Etudes réalisées par un prestataire extérieur*
- *Bâtiment, génie civil, terrassement, VRD*
- *Ingénierie, dispositif de suivi des performances*
- *Equipements type outillage*
- *Équipements de type process*
- *Expérimentation à petite échelle préalable à l'investissement : soit du matériel, soit une organisation innovante*

*Etc.*

*A contrario, les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :*
- *l'achat de foncier*
- *le bénévolat*

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## 6. J'ai besoin d'aide pour constituer le formulaire d'orientation

Pour vous aider dans la constitution de votre formulaire d'orientation, plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Vos conseiller-e-s habituel-le-s (technopole, incubateur, CRESS, chambre consulaire, référents territoriaux Région, TAG…)

- L'organisation de plusieurs visio-conférences afin de présenter le dispositif Initiatives Circulaires et de répondre aux questions des porteurs de projets. Celles-ci se dérouleront aux 3 dates suivantes de 16h30 à 17h30 :

  - 5 avril 2022
    Inscription :
    https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_PkOid2fVTF-FHpHf3E3gig

  - 14 juin 2022
    Inscription :
    https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_aUDRsE3ERXGzYN2_pz9LzA

  - 13 septembre 2022
    Inscription :
    https://ademe.zoom.us/webinar/register/WN_6sa0kIYcSmeHXU2jC7uTUA

- Le contact par mail: initiativescirculaires@bretagne.bzh pour poser vos questions.

- Une foire aux questions (FAQ) alimentée au fil de l'eau par les questions fréquemment posées sera disponible au lancement du dispositif via ce lien suivant :
https://cryptpad.fr/pad/#/2/pad/view/iXuADjvE+VIcpGMVEnEu8x7PMOQ4N4bBXmz1XaY+upA/

## 7. Confidentialité - Communication

Les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations autres que celles nécessaires à l'expertise de l'analyse du formulaire d'orientation.

Il appartient à chaque porteur de projet de s'inscrire sur la plateforme économie circulaire bretonne pour faire connaître son initiative :

https://www.economiecirculaire.org/community/pg/groups/11042/reseau-economie-circulaire-de-bretagne/

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# 8. Exemples de projets soutenus en 2020 et 2021

**lien vers la carto en cours DREAL**

**Projets orientés et accompagnés en 2020**

| Nom structure | Ville | Nom - descriptif du projet | orienté vers | Aide attribuée |
|---|---|---|---|---|
| Fil et Fab | Brest | Développement d'une filière de valorisation matière de filets de pêche usagés | ADEME | 155 000,00 € |
| Albea | Plouhinec | Développement de tubes à rouge à lèvres éco-responsables | ADEME | 300 000,00 € |
| 3D Tex | Saint- Malo | Développe une solution industrielle de fabrication de tricots entièrement automatisée et qui intègre les toutes dernières technologies de fabrication 3D. | ADEME | 345 000,00 € |
| Filaj | Locarn | Fabrication et distribution de pailles en paille à partir des sous produits de l'exploitation agricole biologique | ADEME | 53 343,00 € |
| Scénarii Vidéo et multimédia | Rennes | Agence de communication s'engageant dans un changement de modèle en se basant sur le principe de l'économie de la fonctionnalité pour « produire moins mais mieux ». Intégration de l'approche Low Tech. | ADEME | 60 900,00 € |
| L'équipière | Rennes | Ressourcerie dédiée au matériel de sport | ADEME | 7 660,00 € |
| Parfum Divine (Parfumerie) | Dinard | Evaluation environnementale de la gamme de Parfums Divine et éco-conception d'un vaporisateur | ADEME | 22 946,00 € |
| Le Rouquin qui roule | Rostrenen | Fabrication de sacoches de vélo à partir de matières récupérées | ADEME | 9003.5€ |
| CEHAPI | Montfort sur Meu | Projet de création d'un tiers lieu et d'une recyclerie généraliste par deux collectifs de citoyens | Région | 10 000,00 € |
| MP Select | Plouezoch | Projet Ker Mer : étude et développement d'une filière locale de textile écologique y compris la teinture végétale & création d'un pôle artisanal d'excellence à Plouezoch basé sur la savoir-faire de la voilerie et du tissage | Région | 29 025,00 € |
| Jamais Lin sans l'Autre | Saint Brieuc | Création d'une éco-filière lin bio breton : projet économique, agroécologique, industriel et social avec une dynamique systémique | Région | 22 950,00 € |
| Kairos | Concarneau | Projet d'amélioration des performances énergétiques et sociales des bâtiments en menant une réflexion sur la conception/réalisation et l'usage pour intégrer des systèmes Low-tech. | ADEME | 70 000,00 € |
| Association Savoir Faire des îles du Ponant | Groix | Créer en Bretagne une filière artisanale de verre naturel des îles du Ponant, à partir des coproduits des entreprises insulaires | ADEME et Région | 55 541,00 € |
| Albertine La Consigne | Rennes | Développement et sensibilisation à la consigne avec Albertine en consigne. L'ambition est de sensibiliser les producteurs à réutiliser des contenants consignés, et créer un service très simple pour que le consommateur puisse remettre la consigne au coeur de sa consommation de tous les jours. | ADEME | 73 827,00 € |
| Uzaje | Rennes | Uzaje développe des solutions industrielles et logistiques pour la réutilisation des contenants et emballages. l'entreprise propose un projet de centre industriel de lavage mutualisé | ADEME et Région | 43 500,00 € |
| Bout à Bout | Nantes | Mise en place d'une filière de bouteilles consignées en Bretagne | ADEME et Région | 59 901,00 € |
| Noham | Rennes | Projet d'éco-conception de déodorant rechargeable pour magasin bio et paraphamacie | ADEME | 12 985,00 € |
| Audelor | Lorient | Expérimentation pour équiper des lave linges (particuliers et professionnels) avec des filtres captant les microplastiques (et étude sur le traitement de ces filtres) | Région | 11 515,00 € |
| Valouest | Landerneau | Recyclage, en boucle fermée, des menuiseries extérieures en fin de vie | ADEME et Région | 106 011,00 € |
| TRIVALOMAT 35 | Rennes | Valorisation de déchets inertes de BTP (plâtres) dans des bétons alternatifs. Volonté de développer cette solution à une échelle industrielle. | ADEME | 147 100,00 € |
| Association PAKADUR | Rennes | Projet « Rennes en boite le plat ». Création d'un vaste réseau de commerçant-e-s utilisant un parc mutualisé de boîtes en verre consignées. | ADEME | 53513.65 € |
| Association l'Ecrouvis | St-Nicolas-de-Redon | Structuration d'une filière de valorisation de la terre crue pour la construction sur le territoire. | Région (+ Ademe en cours d'instruction) | 14 901,00 € |
| Revital Wood | Rives du Couesnon | Rénovation de meubles en bois de seconde main démodés ou inutilisés grâce à une gamme de produits respectueux de l'environnement et de la santé. Fabrication sur le territoire breton | Région | 20340 |
| LA CAPRARIUS | Bain de Bretagne | Projet CheeseValley.bzh : Construction nouvelle usine dédiée au fromage et exemplaire sur les aspects environnementaux et sociétaux. Il s'agit également de de créer un tiers lieu lieux de coopération entre des producteurs locaux, starts up, aryisans et industriels | Ademe | 70 000,00 € |
| Later | Rennes | Développement d'une marque de vêtements 100 % recyclés : « LATER » | ADEME | 33 538,00 € |
| Institut supérieur de design de Saint-Malo | Saint-Malo | Développement de méthodologies de design innovantes et agiles, en s'inspirant notamment du biomimétisme, afin d'acculturer les étudiants du cursus Bachelor ainsi que les différents partenaires et acteurs territoriaux. | Région | 22840 |
| SAS Hexagone | Saint Renan | UZED est une plateforme qui permet aux collectivités et établissements publics de revaloriser leurs biens inutilisés en les vendant à un niveau local. | Convention Région – lycée | 89000 |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

| Nom structure | Ville | Nom - descriptif du projet | Orienté vers |
|---|---|---|---|
| Auto entrepreneur Jean Sébastien Flinois | Dinan | Développement d'indicateurs environnementaux et développement d'une place de marché e-commerce de smartphones reconditionnés | |
| AD-SENSUS | Brest | Création d'une cartographie dynamique des chantiers prévus sur un territoire (exemple d'une métropole) afin de permettre une coordination inter-chantier et faciliter le réemploi des matériaux. | Mise en relation acteurs territoriaux |
| Rolly Tasker | Plougasnou | Projet de recyclage de voiles de bateaux | étude EFC financable ADEME et peut être AAP RRR |
| Roué Pépinières | Plouigneau | Recherche de substitution des plastiques(pots, étiquettes, plastique étirable…) dans le cadre d'une activité de pépinièriste | étude substitution ou éco conception financable ADEME |
| UTOPIA | Carantec | | Hors cadre AAIP |
| Compost'tout | Dol de Bretagne | Construction d'une filière locale et efficiente du compostage. L'idée est de compléter le dispositif par la mise en place d'une composterie territoriale au coeur d'une filière de recyclage à faible empreinte écologique. Un travail particulier sera réalisé sur la mobilisation de l'urine dans ce système (de la récolte jusqu'à l'usage) | recherche action en 2021 |
| CLOITRE IMPRESSION | Landemeau | Réflexion sur la stratégie RSE de l'entreprise positionnée sur un marché en déclin (l'impression). Il s'agit de faire «moins mais mieux» en s'appuyant sur les plusieurs piliers de l'économie circulaire. | Projet reporté |
| CEO FREEPRY | Paris | Conception d'une solution clé-en-main, sous forme de logiciel, pour les acteurs du textile, qui combine la valorisation des produits de seconde main, la gestion des stocks, l'analyse de données et la communication avec les clients des détaillants. | Projet Crisalides 2022 |
| LAB REMPLOI | Rennes | Laboratoire du réemploi, un espace de transformation des matériaux par le design, l'art et l'artisanat au sein de la future plateforme logistique du réemploi des matériaux du bâtiment porté par l'association Bâti Récup | A orienter vers AAP RRR |
| NOYER | Rives du Couesnon | N OYER : Développer l'accès de matières en déchetterie pour les artisans afin de réaliser des activités de upcyclage | Projet en attente |
| ATELIER DECLIC | Saint Jacques de la Lande | dévelopement d'une plateforme de collecte et de valorisation des déchets électriques et électroniques. | en attente |
| François HIRRIEN | Quimper | Mise en place via un distributeur de consigne d'une solution de gobelets éco-conçus à base d'algues (50%) | mise relation acteurs territoriaux |
| Frédéric Maisonneuve / Alexandre Teyssier | Saint-Briac | REEMPLOI EMERAUDE : projet de création d'une activité de réemploi/réutilisation/recyclage sous la forme d'une ressourcerie/recyclerie | ok, vers AAP réemploi |
| ENS Rennes | Rennes | Projet Doctorat 3RM : proposer une méthode de conception de systèmes mécatroniques orientée fin de vie, c'est-à-dire une conception qui permette de faciliter réutilisation, refabrication et recyclage des modules de la machine à l'issue de sa phase d'usage. | Appel à communs de l'ADEME nationale |
| Anna Piasek | Paris | Conception d'un emballage en cellulose moulé / en contact avec une entreprise du Sud -Ouest pour le produire : lien avec la Bretagne ? | Projet à clarifier– report |
| Alexandre Vanooteghem | Paris | Travaille sur conduite du chgt dans les territoires à travers méthode et outil de géo prospective participatif dénommé "Interface". Objectifs : créer une dynamique territoriale multi acteurs, favoriser émergence de projets ou stimulation projets existants | Mise en relation UBS |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## Projets orientés et accompagnés en 2021

| Nom structure | Ville | Nom - descriptif du projet | Orienté vers | Aide attribuée |
|---|---|---|---|---|
| Rucher Delamarche | Guegon | Etude de substitution des emballages à usage unique et impact organisationnel pour l'entreprise | Aide Région | 20 230,00 € |
| WIL'BON | Rennes | Revalorisation de fruits et légumes invendus dans les MIN (marché d'intérêt national) et chez les agriculteurs en les transformant afin de lutter contre le GA | étude de faisabilité AAP lutte contre le gaspillage alimentaire (ADEME) | |
| The Old Shell | Brest | Projet de deuxième vie du néoprène en trois temps : la réparation (réparation de combinaisons en néoprène), la revente (revente de combinaisons et accessoires), la revalorisation (création et vente d'objets upcyclés en néoprène et en tissus). | AAP Réemploi, réutilisation, réparation (ADEME) + Aide initiative jeune (Région) | |
| Association Osez le Zéro Déchet | Paimpol | organisation d'un défi 0 déchet sur 6 mois (mi oct 2021 à fin avril 2022) avec propositions de visites et d'ateliers | refusé : ne rentre pas dans champ AAIP → oriente vers collectivité locale | |
| projet micro sucrerie | | Mise en place d'une micro sucrerie sur le territoire breton en partenariat avec la FRAB, des paysans pour une consommation locale de sucre bio. (souhaite poursuivre investigations pour améliorer l'extraction du sucre contenu dans la betterave et tester le process) | Agence de l'eau Haut de France (+ région / service innovation) | |
| Territoire Zéro Chômeur de longue durée à St Thégonnec | Saint Thegonnec | Organiser le retour à l'emploi de personnes privées durablement de travail avec la création d'une entreprise à bt d'emploi. 4 domaines d'activités (maraîchage, livraiosn pdts, blanchsserie-couture, recyclerie) + ateliers bénévoles. Besoins en invest pour structurer projet | AAP 3R pour volet recyclerie du projet | |
| DurabL | Saint-Grégoire | DurabL (magasin en ligne de produits vrac, bio, locaux et consignés sur Rennes métro) souhaite diversifier son activité en accompagnant les commerces de bouche et restaurateurs (avec service de livraison vélo cargo) | vers Créativ + Dispositif TREMPLIN (ADEME) + Aide Région | 15000€ |
| Fondation Massé Trévidy | Plomelin | Installation de 15 ruches sur le domaine de la fondation accueillant un lycée agricole, support pédagogique pour la création d'un module d'information locale pour les BTS productions horticoles | vers dispositif Breizh Biodiv | |
| ACSOMUR (activités solidarité Ménimur) | Vannes | Projet d'activités de collecte, tri, recyclage et réemploi dans le cadre d'un projet de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)<br>3 axes d'activités de réemploi, recyclage (mobiliers/électroménager puis revente; récup palettes pour faire mobilier; collecte plastique notamment masques jetables) | AAP ORPLAST (ADEME) + mise en contact centre technique industriel de la plasturgie et des composites (IPC) | |
| SEITISS | Gif sur Yvette | UMI : projet d'innovation pour la séparation et le recyclage optimal d'isolateurs en verre (2000 à 3000 T déchets en France /an).Pas de valorisation aujourd'hui car difficulté à séparer les différents composants (verre, mortier, fonte, aluminium). Propose solution en unité mobile (UMI) - expé chantier ligne Belle épine - Rance | vers AAP économie circulaire Ile de France + Aide Région | 24 300,00 € |
| SASU NOHE | Larmor Plage | Projet mouton noir. Nohé : marque de mode bretonne décarbonnée<br>Souhaite dvper une 1ère collection neutre en carbone sur toute la chaîne de valeur du produit (design, conception, production,transport, logistique, durée de vie, usage). | Orientation vers Aide aux étude Ecoconception + Perfecto + TREMPLIN (ADEME) | |
| Pas de structure créée | Betton | Valorisation de mobiliers particulier et professionnel sur le territoire Nord de Rennes (collecte, réparation, restauration, revente).<br>Volonté de créer un SCIC orientée insertion professionnelle. Objectif lancement activité en sept 2022 | Vers AAP Réemploi, réutilisation, réparation (ADEME) | |
| 21 KM | | Relocalisation l'alimentation et amélioration de la résilience des territoires face aux enjeux environnementaux et et sociaux. | Aide Région | 15000 |
| Le Bon débarras | Essé | Extension de la recyclerie « Bon Débarras » sur une localité plus attractive et en nécessité, dans des locaux plus grands permettant une meilleure offre de services et la création d'autres emplois locaux et pérennes. | Vers AAP Réemploi, réutilisation, réparation (ADEME) | |

## Idées orientées et accompagnées en 2021

| Nom structure | Ville | Nom - descriptif du projet | Orienté vers | Aide attribuée |
|---|---|---|---|---|
| TiKoantik | Lorient | Conseils et accompagnement des jeunes parents pour l'achat de produits de puériculture d'occasion | Aide Région étude | 13500 |
| Be Biozh | Rennes | Diffuser largement l'usage de la couche lavable auprès des structures de la petite enfance et des parents sur le territoire de Rennes et RM (location couches, formation, accompagnement et lavage) | A ce stade projet a déjà sollicité les bons contacts (TAG, Crisalide) mise en visibilité réseau | |
| partage excédents TP | Crach | Partage des excédents de matériaux inertes et recyclés entre entreprises de travaux publics. Pour se faire souhaite créer outil numérique de type WebApp | synapse + AAP déchets de chantier | |
| CNRS - Ifremer | Plouzané | Matériauthèque océanographique Membre d'un service du CNRS qui met à disposition de la cté scientifique des instruments océanographiques pour des campagnes hauturières, porteur de projet souhaite structurer un réseau pour valoriser, réemployer ces matériaux et instruments obsolètes (caisses, conteneurs, bouées, chaînes, matériel de labo…) | vers AAP 3R pour étude de faisabilité | |
| Fondation Massé Trévidy | Quimper | Etude du modèle économique d'installation d'une activité de maraîchage sur les terres non exploitées du domaine. Les enjeux sont : approvisionner en légumes bios et frais les cuisines collectives de nos établissements (EHPAD, Ets d'accueil d'enfants…), développer une filière d'apprentissage au sein du Lycée agricole | RDV conjoint SERES – SAGRI et Mise en relation Pays de Cornouaille | |
| La belle Serre | Plouguerneau | Recyclerie végétale | Mise en contact CRESS + France active | |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc**
**Chapitre : 907**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| BREIZH ALEC LE RESEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT 35200 RENNES | 22001469 | Consolidation et déploiement du laboratoire de sensibilsation territoriale et citoyenne à l'énergie par le numérique - SEN Phase 5, 6 et 7 | 637 500,00 | 20,71 | 132 000,00 |

**Total** : 132 000,00

**Nombre d'opérations :** 1

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 22_0503_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Complément(s) d'affectation**
**Programme : P.0503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressourc**
**Chapitre : 907**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Vote précédent | | | Montant proposé (en euros) | Total (en euros) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | N° délib | Date de CP | Montant affecté (en euros) | | |
| DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES | 18004958 | Financement de la mise en oeuvre du Plan de Prévention des risques technologiques (PPRT) relatif aux installations des établissements de TOTAL et ANTARGAZ à Vern sur Seiche | Subvention forfaitaire | 18_0503_08 | 29/10/18 | 18 150,00 | 1 650,00 | 19 800,00 |

**Total** 1 650,00

**Nombre d'opérations :** 1

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 22_0503_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Région BRETAGNE

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité
Service du climat et de l'énergie

# CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR Consolidation et déploiement du laboratoire de sensibilisation territoriale et citoyenne à l'énergie par le numérique - SEN - Phases 5, 6 & 7 Dossier 22001469

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le règlement financier adopté par le Conseil régional ;
Vu la délibération n° 22_0503_02 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 mars 2022 attribuant une subvention d'un montant de 132 000 euros à BREIZH ALEC LE RESEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT pour : « Consolidation du laboratoire de sensibilisation territoriale et citoyenne à l'énergie par le numérique – Phases 5, 6 et 7 » (n° dossier : 22001469) et autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention ;

ENTRE :
**La Région Bretagne,**
Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,
Ci-après dénommée « la Région »,
D'une part,

**ET**

**BREIZH ALEC LE RESEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT,**
Association loi 1901,
dont le siège social est situé : 104 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU 35200 RENNES
enregistrée sous le numéro SIRET : 843943010 - 00010
représentée par Monsieur Olivier DEHAESE et Monsieur Jean Paul AUCHER agissant en sa qualité de Co-Président,
Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,
D'autre part,

Il a été convenu les dispositions suivantes :

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner le projet : Consolidation et déploiement du laboratoire de sensibilisation territoriale et citoyenne à l'énergie par le numérique – SEN Phases 5, 6 et 7.

Le « Laboratoire SEN » (Sensibilisation à l'énergie par le numérique), porté par Breizh Alec, est le fruit de quatre premières phases de preuve de concept et de démonstration (SEN 1, 2, 3 & 4), développés entre 2017 et 2021. Son objectif est de mettre en place des outils numériques de visualisation des données de transition énergétique et écologique et des animations facilitant leur appropriation par les acteurs du territoires (citoyens, collectivités). Ce socle d'outils libres, réappropriables et réactualisables par tous et toutes et développé notamment en articulation avec les acteurs parapublics gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz.

Le programme pluriannuel SEN, 2022 à 2025, consistera à consolider le socle technique de SEN et d'essaimer les solutions en Bretagne. Pour cela il est notamment prévu d'élargir les périmètres thématiques des actions (économies d'eau, production d'énergies renouvelables, rénovation et efficacité énergétique, etc.) mais également à consolider le nombre de territoires et de tiers parapublics et privés impliqués.
Le calendrier indicatif d'essaimage et de recherche de ces tiers est précisé en **annexe 1**. L'engagement de la Région à soutenir les nouvelles phases de consolidation du Laboratoire SEN sur 3 ans, inclus en effet la nécessité de cofinancements.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION

La Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 132 [illegible] euros sur une dépense subventionnable 637 500,00 euros TTC détaillé en **annexe financière 2**, soit un taux de participation régionale de 20,71. Le montant de la subvention régionale ne pourra en aucun cas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées.

## ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de la dernière date de signature, pour une durée de 48 mois.

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

4.1- Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation de ses objectifs et activités statutaires, tels qu'ils sont présentés en **annexe 3** de la présente convention.

4.2- Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

4.3- Il accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

4.4- Il s'engage en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, à fournir à la Région, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

4.5- Il s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

4.6- Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de ses activités.

## ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Le bénéficiaire est tenu de mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région (téléchargeable sur le site Internet du Conseil régional) sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à l'action subventionnée.
Il est également tenu de faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias.

## ARTICLE 6 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention est versée au minimum en deux fois :

- Un 1ER acompte de 16% du montant mentionné à l'article 2, dès la notification de la présente convention correspondant au lancement de la Phase SEN 5.
- Un 2ème acompte de 25% sur présentation d'un compte rendu d'activité intermédiaire correspondant au lancement de la Phase SEN 6, au 15 janvier 2023.
- Un 3 ème acompte de 25% sur présentation d'un compte rendu d'activité intermédiaire, correspondant au lancement de la Phase SEN 6, au 15 janvier 2024.
- Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé de l'agent comptable du bénéficiaire ou de factures.

Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :
Numéro de Compte : FR76 1558 9351 2103 3319 5584 096
Banque : Crédit Mutuel de Bretagne
Nom du titulaire du compte : BREIZH ALEC LE RESEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT

## ARTICLE 7 : IMPUTATION BUDGETAIRE

La subvention accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 907, programme N° 0503, dossier n° 22001469.

## ARTICLE 8 : MODALITES DE CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

8.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

8.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen des comptes et de la gestion du bénéficiaire. Ce dernier s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

## ARTICLE 10 : DENONCIATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

10.1- Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

10.2- En cas de non respect de ses obligations contractuelles par le bénéficiaire, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

10.3- La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

10.4- En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

## ARTICLE 11 : LITIGES

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

## ARTICLE 12: EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Président du Conseil régional, le Payeur Régional de Bretagne et le Bénéficiaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

**Fait en deux exemplaires originaux.**

| | |
|---|---|
| POUR LE BENEFICIAIRE, | POUR LA REGION |
| A , le | A Rennes, le |
| Les Co-Présidents de BREIZH ALEC LE RESEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT, | Pour le Président du Conseil régional et par délégation, |

BREIZH ALEC
RÉSEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE & CLIMAT

CONSOMETERS

# Sensibilisation à l'énergie par le numérique

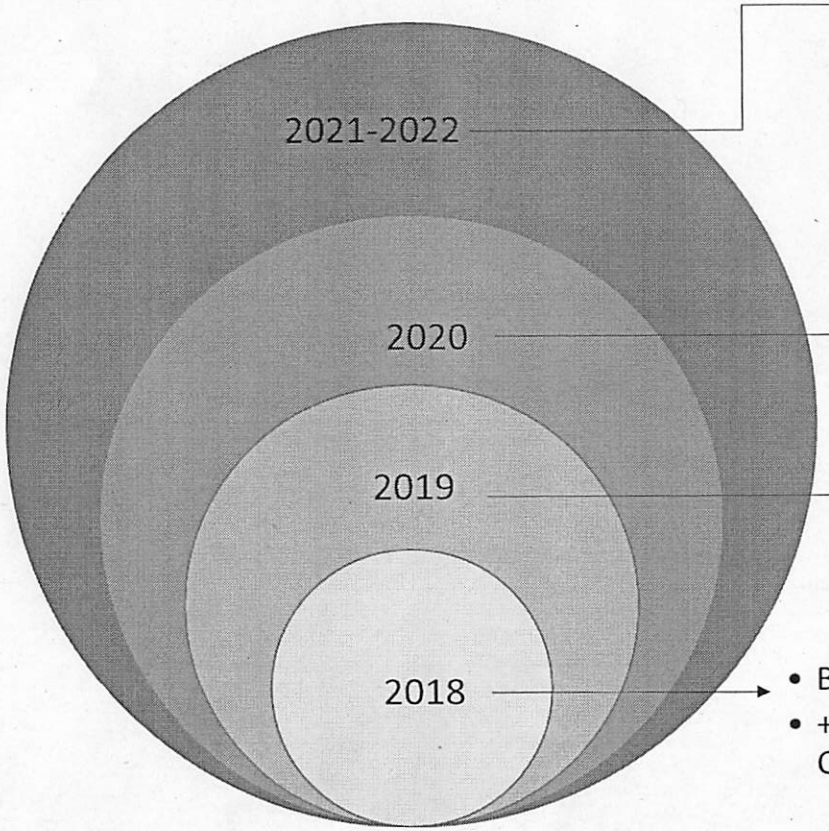
## ANNEXE 1

Calendrier indicatif d'essaimage et de recherche de cofinancements

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## Environnement actuel des partenaires de SEN




- Energies en Pays de Vilaine
- Quatre collectivités du 35 (via outil CEP)

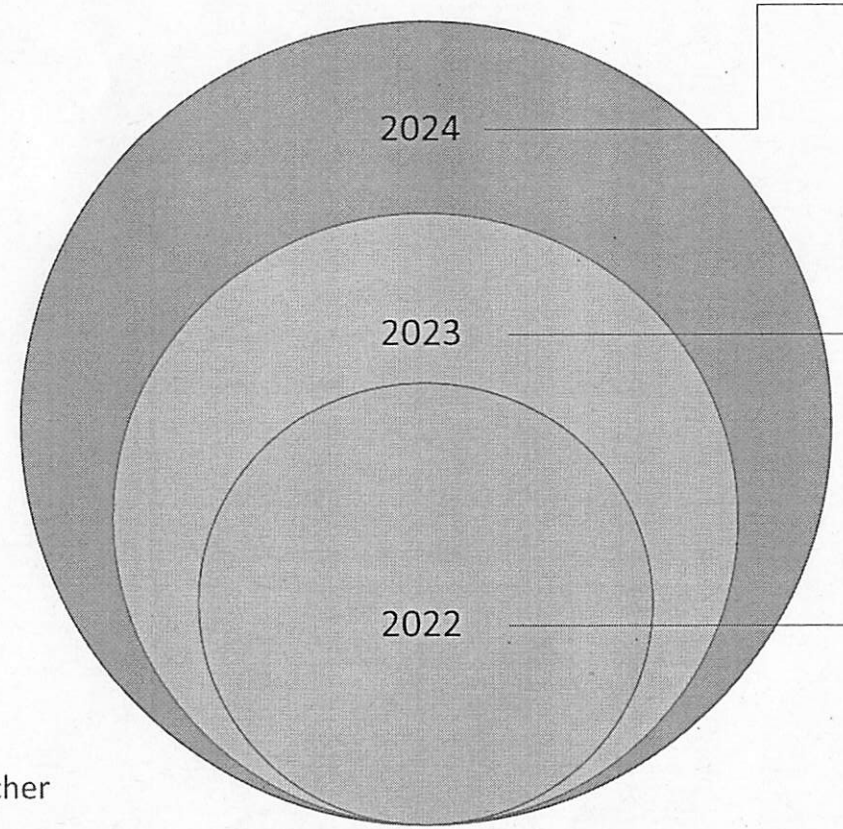
- Milieu breton des smartgrids : RUDI, nosdonnées.bzh…
- Enedis

- ALEC bretonnes
- Ville de Lorient
- Bretagne Sud Habitat

- Breizh ALEC
- + Prestataire : Les Consometers

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## Macro planning indicatif de développement prévisionnel 2022-2024 > recherche de cofinancements




- Autre partenaire autour de la production d'énergie
- Autres collectivités via CEP
- Collectivités ou associations via outil de sensibilisation individuelle
- + université/ recherche

- Autre partenaire autour de la production d'énergie
- Autres collectivités via CEP
- Collectivités ou associations via outil de sensibilisation individuelle

- Energies en Pays de Vilaine
- Enedis
- Ville de Lorient
- Collectivités via outil CEP

* À rechercher

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# Budget total du projet par année et par source de financement

| Répartition des sources de financements par année et par source | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M1 à M12 | M13 à M24 | M25 à M36 | M37 à M48 | M49 à M60 | M61 à M72 | TOTAL |
| Feder | 126 000 € | 126 000 € | 126 000 € | 138 000 € | 126 000 € | 114 000 € | **756 000 €** |
| Convention Région | 44 000 € | 44 000 € | 44 000 € | 44 000 € | 44 000 € | 44 000 € | **264 000 €** |
| Co-financements | 44 000 € | 41 750 € | 41 750 € | 42 500 € | 42 500 € | 42 500 € | **255 000 €** |
| TOTAL | **214 000 €** | **211 750 €** | **211 750 €** | **224 500 €** | **212 500 €** | **200 500 €** | **1 275 000 €** |

| Répartition des sources de financements par volume et par source | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M1 à M12 | M13 à M24 | M25 à M36 | M37 à M48 | M49 à M60 | M61 à M72 | TOTAL |
| Feder | 59% | 60% | 60% | 61% | 59% | 57% | **59,29%** |
| Région | 21% | 21% | 21% | 20% | 21% | 22% | **20,71%** |
| Co-financements | 21% | 20% | 20% | 19% | 20% | 21% | **20,00%** |
| TOTAL | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** | **100%** |

# Répartition du budget de la convention par source de financement

| Source de financement | Budget tri-annuel en valeur | Budget tri-annuel en volume |
|---|---|---|
| | M1 à M36 | M1 à M36 |
| Feder | 378 000 € | 59% |
| Région | 132 000 € | 21% |
| Co-financements | 127 500 € | 20% |
| TOTAL | **637 500 €** | **100%** |

| Volume des financements publics | |
|---|---|
| Part de financements publics | M1 à M36 |
| | 80% |

# Répartition du budget de la convention par bénéficiaire final

| Bénéficiaire | Budget tri-annuel en valeur | Budget tri-annuel en volume |
|---|---|---|
| | M1 à M36 | M1 à M36 |
| Breizh ALEC | 146 950 € | 23% |
| Sous-traitance (consometers) | 490 550 € | 77% |
| TOTAL | **637 500 €** | **100%** |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET An

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe
Renseignez ensuite une des deux colonnes « Montant HT » ou « Montant TTC »

**Bénéficiaire du Projet : Breizh Alec**
**Intitulé du Projet : SEN années 2022 - 2023 - 2024**

| DEPENSES | | | RESSOURCES | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nature (préciser et détailler les postes de dépenses) | Montant HT | Montant TTC | Origine | Montant | % |
| | | | | | |
| **Dépenses éligibles** | | | **Ressources** | | |
| | | | | | |
| **1 - dépenses directes** | | | **1 – aides publiques** | | |
| | | | | | |
| **A) Frais de personnel** | | | Union européenne (FEDER) | 378 000,00 € | 59,29% |
| A-1) Gestion de projet (Structuration et développement) | | 67 860,00 € | | | |
| A-2) Quolligo (com, vulgarisation, reseautage, animation) | | 74 090,00 € | Région et collectivités | 132 000,00 € | 20,71% |
| A-3) Quoalise (Développement des ressources communes) | | 0,00 € | | | |
| A-4) Quoaffichage (Réponse aux besoins exprimés) | | 5 000,00 € | État | | |
| | | | | | |
| **B) Matériels (serveurs, maintien opérationnel)** | | | Autre(s) | | |
| | | | | | |
| **C) Prestations intellectuelles** | | | | | |
| | | | | | |
| **D) Sous-traitance (Consometers)** | | 490 550,00 € | **Sous-Total aides publiques** | **510 000,00 €** | **80,00%** |
| | | | | | |
| | | | **2 – autres ressources** | | |
| | | | **Sous-Total autres ressources** | **0,00 €** | |
| | | | | | |
| | | | **3 – autofinancement sur dépenses éligibles** | | |
| | | | Prestation ENEDIS | 20 000,00 € | 3,14% |
| | | | Prestation ELFE | 20 000,00 € | 3,14% |
| | | | Prestation Ville de Lorient (Empower + ) | 14 000,00 € | 2,20% |
| | | | Autres cofinancements | 73 500,00 € | 11,53% |
| | | | **Sous-Total autofinancement sur dépenses éligibles** | **127 500,00 €** | **20,00%** |
| **Total des dépenses éligibles** (assiette éligible) | **0,00 €** | **637 500,00 €** | **Total des ressources** (sur assiette éligible) | **637 500,00 €** | **100,00%** |
| | | | | | |
| Le cas échéant **Dépenses non éligibles (à préciser)** | | | Ressources sur assiette non éligible (à préciser) | | |
| | | | | | |
| - Dépenses de personnel (salaires et charges) | | | | | |
| | | | | | |
| | | | ... | | |
| | | | ... | | |
| | | | ... | | |
| **Total des dépenses non éligibles** | **0,00 €** | **0,00 €** | **Total des ressources sur assiette non éligible** | **0,00 €** | |
| | | | | | |
| TOTAL GENERAL | 0,00 € | 637 500,00 € | TOTAL GENERAL | 637 500,00 € | 100,00% |

* Si HTR, inscrivez les montants dans la colonne TTC
Pour rappel, les dépenses doivent être présentées HTR, c'est-à-dire :
Coûts de l'opération déduits de la taxe récupérable directement (TVA) ou indirectement (FCTVA).
En conséquence, la part de TVA non récupérable sur ces dépenses pour les partenaires assujettis ou partiellement assujettis à la TVA constituent une dépense éligible.

**Format de l'aide aux organismes privés/publics**

jusqu à 50% du coût des dépenses éligibles plafonnées à 50 000€ d'aide

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Annexe 3

# SENSIBILISATION À L'ÉNERGIE PAR LE NUMÉRIQUE

# NOTE DE CADRAGE 2022 -2024

Consolidation et déploiement d'une boîte à outils de sensibilisation (logiciels, matériels et animations) territoriale et citoyenne

BREIZH ALEC
RÉSEAU BRETON DES AGENCES LOCALES ENERGIE CLIMAT

CONSOMETERS

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte et philosophie du projet SEN ..... 3
A. Vers un socle public de la donnée énergétique en Bretagne ..... 3
B. Une plateforme de services coconstruits avec les usagers ..... 3
C. Des solutions en logiciel libre ..... 4
D. Un cadre de collaboration horizontal et un fonctionnement en « fédération » ..... 4
II. Les premières phases de SEN ..... 6
A. SEN1, la phase de Proof-Of-Concept ..... 6
B. SEN2, Structuration du projet ..... 6
C. SEN3 et SEN4 – la construction de la boîte à outils ..... 7
III. Perspectives - période 2022 à 2024 ..... 8
A. Consolider le socle technique commun SEN ..... 8
B. Poursuivre le déploiement de la boîte à outils - essaimer ..... 8
C. Développer un modèle économique pérenne ..... 10
D. Structuration des Consometers ..... 10
IV. Modalités de suivi du projet ..... 10
A. Indicateurs du chantier SEN ..... 10
B. Liste des livrables attendus ..... 12

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# I. CONTEXTE ET PHILOSOPHIE DU PROJET SEN

## A. VERS UN SOCLE PUBLIC DE LA DONNEE ENERGETIQUE EN BRETAGNE

D'une manière générale, en France et à l'international, **l'implication des consommateurs** est un **enjeu prioritaire de la transition énergétique** et du développement des systèmes énergétiques intelligents, qu'ils soient **citoyens, acteurs privés ou collectivités locales.**

En Bretagne, **différents projets** (SOLENN, Trak O'Watts, Boucles énergétiques locales, ...) **ont démontré l'efficacité de l'utilisation d'outils numériques, complétés par un accompagnement humain.** Ces derniers permettent la valorisation des données des usagers pour eux-mêmes mais également pour les impliquer dans une transition énergétique collective.

**La participation des pouvoirs publics dans l'accompagnement des usagers est indispensable** pour disposer d'un **service public de l'information et de la donnée énergie pour tous, opéré par un ou plusieurs tiers de confiance.** Ce service devra être neutre, sécurisé et gratuit (pour le citoyen) tant sur le traitement des données confiées, qu'en termes de qualité et de pertinence des informations et des fonctions fournies en retour.

Dans le cadre du chantier "SEN1" du projet SMILE, la Région Bretagne avait souhaité relever le défi de définir puis de mettre en place **une plateforme territoriale citoyenne ouverte sur la base d'outil existants.** Pour cela, elle s'est appuyée sur les compétences techniques et méthodologiques **des Agences Locales pour l'Energie et le Climat (ALEC),** elles-mêmes en lien avec un collectif de citoyens et experts techniques, les **Consometers,** qui a permis d'adopter un regard critique sur les outils informatiques.
L'enjeu du chantier SEN1 était ainsi de **donner à voir des réalisations concrètes** et opérationnelles, qui permettent aux différents acteurs du territoire de saisir à la fois les problématiques visées par le projet et la diversité des réponses qui y sont apportées par les structures déjà engagées. En effet, **les expériences précédentes ont définitivement établi que la réponse simple et centralisée d'un seul service étendu à tout le territoire n'était pas adaptée.**

## B. UNE PLATEFORME DE SERVICES COCONSTRUITS AVEC LES USAGERS

Il convient plutôt d'apporter une réponse diversifiée, qui puisse être spécifique à chaque contexte. C'est le choix qui a été fait au lancement du chantier SEN1, avec l'exploration d'une **logique de fédération** entre les solutions et les outils existants. Cette vision a permis de faire un pas de côté par rapport aux logiques des projets précédents, et ainsi d'examiner l'ensemble de l'écosystème avec un regard différent, tourné non pas sur les outils produits mais sur les apports à chaque communauté et les besoins auxquels ces outils ont pu répondre, à leur échelle et avec leur budget propre.

C'est pour cela que SEN souhaite se positionner comme un **laboratoire duquel peuvent naître différentes solutions** (outils numériques + animations) construites avec les futurs usagers.
Ces services reposent sur **une base commune** (socle technique composé de « proxies » qui permettent d'accéder aux données énergétiques – back end) et sont construits **pour un besoin spécifique** (Grand Défi Eau Energie en Pays de Rennes, Consoherozh – front end).

Pour faire vivre ce « laboratoire », il est essentiel de **maintenir le lien au sein de la communauté d'utilisateurs** de cette plateforme ouverte, de manière à la faire évoluer de façon pertinente selon leurs besoins. Ces derniers sont aujourd'hui principalement liés aux ALEC bretonnes et/ou au collectif des Consometers, et l'enjeu est d'élargir ce premier cercle de citoyens et de collectivités à une plus grande échelle.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## C. DES SOLUTIONS EN LOGICIEL LIBRE

L'ADN du projet SEN repose notamment **sur la logique des logiciels libres**. Ce mode d'application du droit d'auteur permet de verser des réalisations (informatiques mais pas uniquement) dans les « Communs », ce qui permet leur utilisation et leur enrichissement par tous, et évite le verrouillage commercial. Cette logique de réalisation ouverte vise notamment **une meilleure utilisation de l'argent public**[1], ce qui est également l'un des objectifs partagés par le collectif des Consometers au sein du projet SEN.

Le **logiciel libre** est un mode d'utilisation du droit d'auteur (licence, copyright) sur les programmes informatiques, établi dans les années 1980 par la Free Software Foundation, par opposition aux licences propriétaires. Ainsi, un Logiciel Libre est une œuvre informatique placé sous une licence qui respecte quatre libertés de ses utilisateurs :

- Liberté d'utiliser le logiciel, quel que soit l'usage final
- Liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel (son code source)
- Liberté de distribuer le logiciel reçu, de le partager à d'autres sans contrôle préalable de l'auteur
- Liberté d'améliorer le logiciel, c'est à dire de le modifier pour répondre à son besoin propre (code source, design...)

Cet aspect stratégique du projet a pu être mis en pratique dès SEN1, avec l'appui des Consometers et du projet EMPOWER de la Ville de Lorient. Une charte de collaboration, la charte **PrestaLibre**[2] a notamment été proposée pour définir les bonnes pratiques à respecter.

## D. UN CADRE DE COLLABORATION HORIZONTAL ET UN FONCTIONNEMENT EN « FEDERATION »

Le mode d'organisation adopté au sein de l'équipe-projet SEN est horizontal, de manière à **mettre sur le même pied les besoins techniques et les aspects sociologiques** et méthodologiques des animations en lien avec l'énergie (portées notamment par les ALEC). Cela a permis d'adopter conjointement une **posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, en mutualisant les connaissances au moyen d'outils transversaux, avec le souci de documenter* de manière transparente le projet et ses réalisations.

** documenter = renseigner les informations nécessaires à rendre un projet/une animation/un outil pour le rendre accessible et réutilisable par tous.*

Ce fonctionnement permet d'éviter les modes de fonctionnement trop verticaux et segmentés. Le principe de **coopération ouverte** complète en effet le choix des logiciels libres, pour permettre aux solutions développées d'être visibles et facilement mobilisables à l'extérieur, cela afin de garantir leur pérennité et leur dissémination.

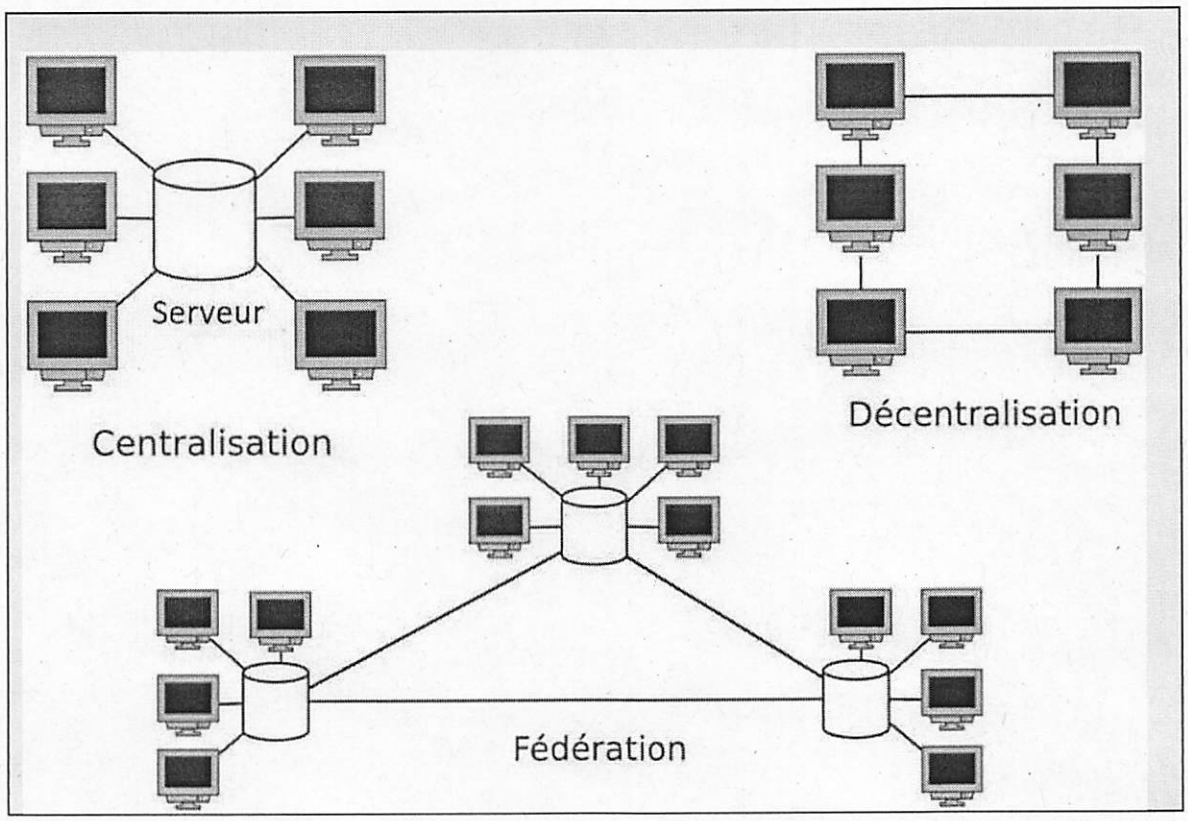
1 Voir la campagne de sensibilisation "Argent public = Code public" https://publiccode.eu/fr/

2 https://cloud.consometers.org/index.php/s/charte-prestalibre

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Cette coopération avec des acteurs qui gravitent autour du projet SEN s'organise autour de deux « **fédérations** » : l'une, **humaine**, composée des personnes parties prenantes du projet, quel que soit leur niveau d'implication, et l'autre, **numérique**, qui permet aux outils de communiquer entre eux.

***Illustration du principe de fédération numérique :*** Groupement en un seul réseau de plusieurs logiciels ou applications visant un but commun, communiquant entre eux grâce à un protocole de communication identique. Cet écosystème d'applications interconnectées permet à toute association, individu ou entreprise de diffuser et d'utiliser des services.




La fédération apporte un certain nombre d'avantages et présente également des inconvénients, qui ont été exposés lors du lancement du chantier. Les points majeurs mis en avant étant l'**ouverture à la collaboration** dans le sens des Communs, et la **maîtrise de la solution** par les acteurs publics impliqués dans le réseau.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# II. LES PREMIÈRES PHASES DE SEN

Plusieurs phases du projet se sont succédées depuis le lancement de SEN1 en 2018. Début 2022, la quatrième phase arrivera à son terme (SEN4).

## A. SEN1, LA PHASE DE PROOF-OF-CONCEPT

Au départ, le projet s'est concentré sur le développement d'un **outil de préfiguration** sur le territoire de **Lorient.** Le modèle d'architecture fédérée a dû être testé et démontré. L'outil de préfiguration a été conçu et codé à partir de **briques logicielles libres** déjà existantes.

Cette première phase a fait l'objet d'un rendu détaillé aux financeurs en juillet 2019. Les principaux résultats sont les suivants :

1. Un protocole de fédération a toute sa pertinence dans le secteur de l'énergie, pour faciliter les échanges de données énergétiques,
2. Le protocole de fédération doit proposer un certain nombre de fonctions techniques minimales, pour permettre son adoption,
3. Le groupe portant le protocole peut proposer une certain nombre de services (techniques ou non) pour faciliter l'utilisation de ce nouvel outil.

## B. SEN2, STRUCTURATION DU PROJET

Le concept ayant bien été validé lors de la première phase, le chantier a commencé à s'orienter vers une diffusion au public et une massification des utilisateurs, cela afin de répondre aux objectifs stratégiques de transition énergétique du territoire : c'est le début de la phase **SEN2**.

L'équipe-projet a donc dû retravailler les fondamentaux du chantier, faisant alors le constat que l'écosystème et les enjeux stratégiques multiples n'étaient pas définis de manière suffisamment explicite pour être communicables à l'extérieur.

Une analyse de la première phase du projet a permis de préciser un certain nombre de ses composantes : acteurs, projets, objectifs ; ainsi que leurs relations et leurs implications dans les différentes parties du chantier.

C'est à partir de ce moment-là qu'il a été décidé de scinder le projet, en **plusieurs sous-projets**, pour plus de souplesse et de lisibilité :

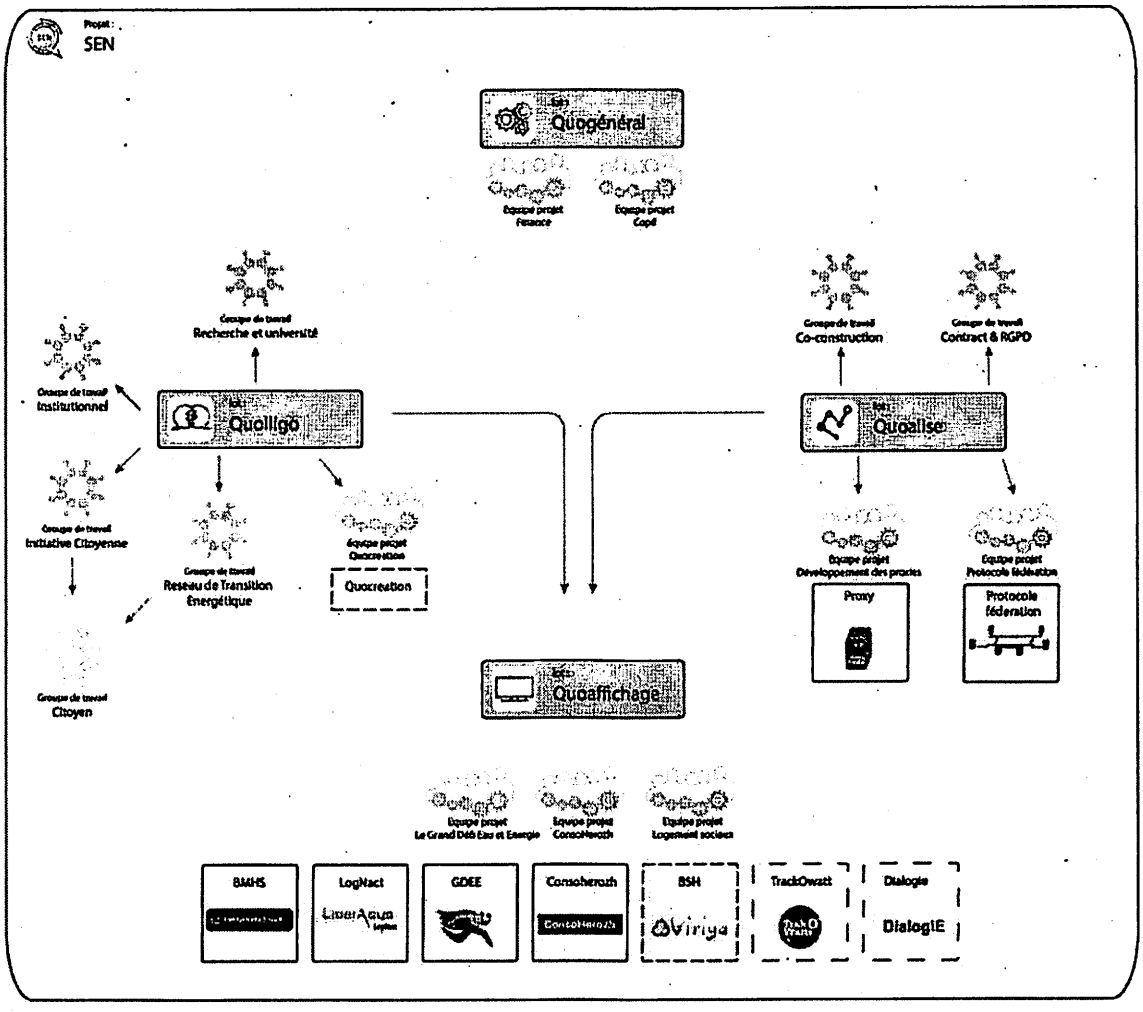
**Quolligo** : comprend les activités de création de réseau et de mise en lien, relatives à la fédération humaine. Cette fédération est composée de tous ceux qui participent de près ou de loin aux projets : membres de l'équipe, partenaires, parties-prenantes.
« **Quocréation** », un des volets de ce projet, se concentre en particulier sur les aspects problématiques de la représentation de l'énergie (comment rendre les données perceptibles, appropriables par tous). Il reste à approfondir.

**Quoalise :** recouvre les outils logiciels techniques et les protocoles d'échanges fédérés.

**Quoaffichage** : recouvre les activités liées à un affichage, et les problématiques de design associées.

**Quogénéral :** recouvre les activités transverses du projet.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE




## C. SEN3 ET SEN4 – LA CONSTRUCTION DE LA BOITE A OUTILS

Dans les premières phases du projet, c'est ALOEN, l'ALEC de Bretagne Sud qui était signataire de la convention SEN auprès de la Région Bretagne. Cela correspondait aussi à l'échelle du POC qui était centré sur la région de Lorient. Avec le passage du projet à une échelle plus régionale, qui est son ambition initiale, Breizh ALEC, le réseau des ALEC bretonnes, a intégré l'équipe projet. Début 2021, la convention renouvelée avec la Région pour SEN4 a été signée par Breizh ALEC.

De nouveaux partenaires ont aussi rejoint le projet, notamment Enedis Bretagne avec qui une convention de partenariat a été établie pour appuyer les travaux du projet SEN en 2021.

Durant la phase SEN3, un important travail de réflexion sur les orientations du projet et sur la mise en avant des réalisations déjà menées a également été produit et partagé avec la Région Bretagne (fin 2020).

Au cours de ces deux phases, SEN3 et 4, l'objectif a été de faire prendre de l'ampleur au projet et poser les premières briques de la boîte à outils (numériques et animations) à destination des territoires.

L'ensemble de ces 1ers outils est détaillé en annexe (***Rapport final SEN3*** et ***Rapport intermédiaire SEN4***).

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# III. PERSPECTIVES - PÉRIODE 2022 À 2024

SEN1 constituait une phase de « proof of concept », SEN2 une phase de structuration du projet, à travers la création d'une fédération humaine et d'une fédération numérique autour d'un 1er proxy et SEN3 et 4 ont permis de renforcer le socle commun open-source, avec l'ajout d'un proxy pour faire le lien avec Enedis (via SGE Tiers) et de continuer à créer des liens avec les utilisateurs métiers notamment dans les ALEC.

**L'ambition de l'équipe-projet SEN pour les 3 ans à venir est de passer à une phase de consolidation du « socle » de SEN et d'essaimage des solutions en Bretagne.**

## A. CONSOLIDER LE SOCLE TECHNIQUE COMMUN SEN

Le socle technique de SEN constitue sa base, sans laquelle le projet n'existerait pas. L'ambition du projet est que ce socle technique, ainsi que les animations qui l'accompagnent, constituent **un bien commun accessible à tous les Bretons (et au-delà) en open source.**

Le socle technique de SEN doit pour cela être maintenu en conditions opérationnelles, ce qui a un coût, et nous souhaitons également qu'il puisse comprendre de nouvelles fonctionnalités « de base » :

- L'infrastructure informatique issue des précédentes phases doit être **maintenue en conditions opérationnelles**, de manière à accueillir les différents tests utilisateurs. Cela implique une charge de travail dédiée, inhérente à tout système informatique : mises à jour, correctifs de sécurité, conformité au RGPD, etc. La qualité de service attendue par nos utilisateurs, ainsi que l'ampleur des tests (nombre de comptes, volume de données à traiter) conditionneront le coût total de cette infrastructure.

- De **nouvelles évolutions du socle technique SEN** sont prévues pour les prochaines phases : poursuite du travail d'interconnexion en **SGE Tiers** (Enedis) et le protocole d'échanges fédérés, intégration du travail de Lowatt autour de la connexion avec **ADICT** (GRDF), réflexions autour d'autres données (eau, déchets...). Ce travail autour des proxies est optimisé par le fait que nous bénéficions de codes préexistants en licence libre, auxquels nous contribuons dans une démarche d'amélioration continue.

En cohérence avec la démarche initiée lors des phases précédentes, les outils numériques s'appuient sur le **socle technique de la fédération**, qui a montré toute son utilité. Cette fédération **mobilise une communauté technique** au-delà de la seule équipe projet SEN, notamment à travers une démarche de **normalisation** ouverte, inspirée par d'autres exemples réussis dans le domaine d'Internet. Au même titre, des contributions ont déjà été apportées à nos outils par des acteurs extérieurs.

Le travail de fond sur la fédération fait également l'objet de publications de codes et de documentation permettant à toute structure de reprendre et d'améliorer les fonctionnalités, dans le respect de la **licence libre** que le projet s'est donné comme cadre : EUPLv1.2.

## B. POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DE LA BOITE A OUTILS - ESSAIMER

La précédente phase (SEN4) avait pour objectif de lancer le processus de *"déploiement d'une fédération et d'une boîte à outils de sensibilisation (logiciels, matériels et animations) territoriale et citoyenne"*.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

C'est à dire de fournir concrètement un **ensemble d'outils techniques et d'animations** qui permette de répondre aux besoins spécifiques d'un public-cible (un « package »). Pour rappel, les acquis des projets précédents nous indiquent sans ambiguïté qu'une solution technique seule, sans accompagnement social et animations, est voué à l'échec, notamment par manque d'adoption et d'implication des usagers. C'est donc un volet qui doit être compris comme faisant partie de la solution au même titre que l'outil numérique déployé, anticipant ainsi son financement à court et long terme.

Le principe d'un package est de présenter un **parcours d'utilisation simple et direct.**

Au vu des cibles stratégiques du chantier d'une part, et des contacts noués par l'équipe-projet d'autre part, nous avions fait le choix de retenir comme deux premiers publics-cibles les **communes** et les **citoyens individuels.** Récolter les retours utilisateurs, enrichir les outils et animations de ces remontée est un travail de longue haleine, car il faut trouver des interlocuteurs ayant à la fois un goût pour la technique (logiciel en cours de création) et du temps disponible.

Dans ce cadre nous avons entamé en 2020 une démarche de prototypage et d'allers-retours avec les utilisateurs concernés et des alpha-testeurs impliqués autour de plusieurs « packages » :

- Un **tableau de bord pour les particuliers**, composé de l'outil « Consoherozh » et de sa prise en main, soit par les personnes chargées de l'animation dans les ALEC, soit par les conseiller·e·s info-énergie, qui peuvent aussi l'utiliser dans leurs conseils aux particuliers.
***Prochaines étapes*** : Ce package est déjà opérationnel et les prochaines étapes pour poursuivre son déploiement, notamment au-delà des ALEC, sont d'ajouter des fonctionnalités à l'outil numérique (talon de consommation, alerte en cas de dépassement) et de poursuivre sa prise en main par les ALEC et leurs utilisateurs, en fonction de leurs retours d'expérience.

- Un **suivi des données énergétiques pour les communes** – SEN accompagne depuis la fin d'année 2021, au titre d'AMO et en mettant à disposition sa fédération numérique, le projet de 5 structures (ALEC du Pays de Rennes, ALE du Pays de Fougères, Pays des Vallons de Vilaine, Rennes Métropole et Ville de Rennes) de développement d'un outil numérique pour les communes et les tiers qui les accompagne sur la réduction de leurs consommations. L'outil en lui-même est développé par un prestataire, mais il reprend le travail déjà fait sur le proxy « SGE Tiers » par les Consometers, et sur « ADICT » par Lowatt. Cet outil « données distributeur » sera open-source.
***Prochaines étapes :*** cet outil relève d'un besoin identifié par les tiers (ALEC, Métropole, EPCI). Il intéresse déjà de futurs utilisateurs bretons, notamment parmi les ALEC. Il permettra en outre de « tester » le modèle contractuel entre d'un côté Breizh ALEC et les distributeurs comme Enedis, et Breizh ALEC et des tiers de l'autre côté. Cet outil, si les retours utilisateurs sont positifs, pourra constituer une bonne carte de visite de SEN auprès du public-cible « collectivités ».

- Un package pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre de la **flexibilité consommation/production d'énergie.**
L'ALEC du Pays de Rennes a animé un atelier auprès de ménages qui prennent part à une opération d'autoconsommation collective à Langouët, qui repose sur un outil de suivi de la production d'un tracker solaire. Cette animation a été « documentée » et peut être dupliquée sur des opérations semblables.

**Prochaines étapes** : dans le cadre d'un partenariat entre Energie en Pays de Vilaine, qui exploite plusieurs parcs citoyens éoliens, et Breizh ALEC, cette animation, et les outils numériques de SEN, pourront servir au projet « ELFE *» qui repose également sur l'appropriation par des ménages volontaires du principe de la flexibilité locale entre consommations et production EnR.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

**Expérimentons Localement la Flexibilité Electrique*

## C. Developper un modele economique perenne

Les premières briques des outils collectifs que propose SEN sont les plus lourdes et les plus risquées à mettre en place. C'est pourquoi nous n'attendons pas que les bénéficiaires directs (animateurs de la transition dans les territoires) aient la capacité de les financer seuls, malgré leur implication dans le processus de conception et de test.

L'enjeu du projet SEN est donc de trouver des modalités de contribution participatives, faisant notamment appel à des fonds publics (dont la Région Bretagne) et permettant de construire ensemble les logiciels et les animations nécessaires. La publication dans les Communs du travail réalisé est ainsi à la fois un avantage dans la pratique, et une exigence indispensable du point de vue des financeurs.

Toutefois, l'équipe projet a également conscience que pour la pérennité financière du projet, il est nécessaire **d'envisager les formes de contribution des bénéficiaires et partenaires**. Ces contributions permettent à la fois de maintenir le socle commun SEN à un haut niveau opérationnel (sous peine de perdre en intérêt), et de développer des animations ou outils dédiés pour des projets ponctuels.

Les prestations de SEN pourront s'adapter aux compétences des partenaires :

S'ils n'ont pas toute l'expertise technique, il peut être envisagé un format d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) – c'est le cas actuellement dans le cadre du développement de « l'outil données distributeur » de l'ALEC du Pays de Rennes.

En allant plus loin, il pourra aussi être envisagé de proposer des services « clé en main », qui s'accompagne d'engagements de niveau de service auprès du partenaire.

Cette réflexion sera centrale dans les 3 prochaines années.

## D. Structuration des Consometers

Le projet SEN est actuellement porté à travers une convention entre la Région Bretagne et l'association Breizh ALEC. Les Consometers, qui sont le collectif partenaire de Breizh ALEC dans le cadre du projet, travaillent à leur structuration depuis le début de l'année 2021 et seront bientôt constitués juridiquement. La future convention sera donc tripartie : Région Bretagne/Breizh ALEC/ Consometers.

# IV. Modalités de suivi du projet

## A. Indicateurs du chantier SEN

De manière à orienter le projet sur la bonne voie, c'est-à-dire la politique de transition énergétique mise en avant par la région Bretagne, il est nécessaire d'utiliser des indicateurs cohérents et durables dans le temps. C'est une manière de qualifier notre projet et de se faire comprendre par nos élus, et toutes les personnes souhaitant juger de la bonne qualité de notre projet. Pour cela, il est préférable que la définition des indicateurs soit constante au long du chantier.

Le tableau suivant regroupe les différents indicateurs proposés :

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

| num | Plan d'orientation strat | Type | Nom | Description |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Réseau | indicateur | **Actions de communication liées à la fédération humaine** | Nombre d'actions de communication pour mettre en réseau la communauté<br>On veut tracer les moyens et pas les résultats : on décompte des actions de communication (ex: article web, vidéo, envoi newsletter, participation à des événements, réunions de réseautage |
| 2 | Accompagnement | indicateur | **Réunions d'aide à l'expression de besoin** | Nombre de réunions menées pour l'expression et la rédaction de besoin portant sur des logiciel ou des animations<br>Cela permet de quantifier les moyens d'aide à l'expression de besoin (de logiciel ou d'animation) mis en œuvre. Les impacts quantitatifs sont relevés par ailleurs. |
| 3 | Fédération | indicateur | **Réunions GT normalisation** | Nombre de réunions mises en place pour travailler sur la fédération technique.<br>Cet indicateur renseigne sur la dynamique du groupe de travail autour du protocole (mais pas sur l'avancée technique du protocole, il indique un moyen et pas un résultat) |
| 4 | Bien commun | indicateur | **Documentations logicielles et techniques** | Nombre de documentations diffusées, portant sur des composants logiciels ou des éléments techniques<br>Compter le nombre de documentations (articles et manuels github, documentation d'un logiciel ou technique, un type de documentation comptant pour une unité), par exemple notre document sur le service SGE-Tiers d'Enedis |
| 5 | Strat Animations | indicateur | **Modèles d'animations** | Nombre de modèles d'animations reproductibles et documentés disponibles<br>Par exemple : le manuel du « jeu de la fédération » avec ses supports forme un modèle. |
| 6 | Bien commun | indicateur | **Composants logiciels diffusés** | Nombre de composants logiciels diffusés<br>Un composant étant une brique unique et autonome. Cela peut être un programme, un proxy, un système de test, ... Nous pourrons par exemple compter les dépôts de code sur les forges logicielles.<br>*(la recette)* |
| 7 | Intro | indicateur | **Composants logiciels déployés** | Nombre de composants logiciels déployés et en production (ie : auprès d'utilisateurs non-testeurs, et à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre SEN)<br>Il faut compter les composants logiciels libres (y compris proxys) proposés par SEN et mis en production. Un même composant instancié par deux acteurs compte pour deux unités. Un composant instancié deux fois pour un même acteur compte pour une unité.<br>(les plats servis à partir de la même recette |
| 8 | Strat Animations | indicateur | **Animations réalisées** | Nombre d'animations réalisées à partir des modèles d'animations diffusés par SEN, par des animateurs à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre SEN.<br>Cela représente un objectif de moyens, les résultats (combien de personnes, quel type de public, combien de partenaires fédérés/engagés) sont relevés par ailleurs. |
| 9 | Strat Outils logiciels | indicateur | **Prestations de service** | Nombre de prestations de service pour des outils et/ou des animations clé en main<br>Par exemple, un client qui a besoin de deux logiciels compte pour deux unités, car ce sont des prestations et des services distincts. De même, le besoin d'un logiciel et d'une animation sur celui-ci compte pour deux unités.<br>Remarque : si une animation est réalisée, elle est également comptée dans "animations réalisées". Pareil pou run logiciel qui sera compté comme un composant logiciel déployé, le cas échéant |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## B. LISTE DES LIVRABLES ATTENDUS

A minima, un **rapport d'étape** sera présenté à la fin de chaque phase lors d'un temps avec les partenaires financeurs (« étape-clé »). Il sera joint d'un bilan financier.

D'autres livrables pourront être proposés au commanditaire en fonction de l'évolution du projet :

- Note sur le modèle économique de SEN.
- Bilan des outils documentés (numériques et animations).
- Démonstration d'un outil réalisé avec la contribution de SEN.

Etant donné que les outils du projet SEN sont produits sous licence libre par l'équipe projet, ils sont publiés sur internet et donc réutilisables et accessibles à tous.

L'équipe projet propose par ailleurs de conserver des rendez-vous réguliers pour rendre compte des avancées du projet au commanditaire, soit :

- Un COPROJ tous les mois et demi entre les équipes techniques de la Région, de Breizh ALEC et des Consometers
- Des « étapes clés » une à deux fois par an en cercle plus élargi (dont les partenaires comme la Ville de Lorient, Enedis ou ALOEN).

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
# Commune de Vern-sur-Seiche

## Etablissements : TOTAL RAFFINAGE et ANTARGAZ

**CONVENTION de financement**
**pour la réalisation des travaux prescrits dans les bâtiments à usage d'habitation**

**Avenant n° 1**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

Entre les soussignés :

La société ANTARGAZ, dont le siège social est situé 4 place Victor Hugo, Immeuble Reflex, Les Renardières, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 572 126 043, représentée par Madame Anne DE BAGNEUX, agissant en qualité de Directrice Générale d'ANTARGAZ ;

d'une part

La société TOTAL RAFFINAGE, dont le siège social est situé XXXXXXXXXX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de XXXXXX, sous le numéro XXXXXXXXX, représentée par [Madame/Monsieur] XXXXXXXX, agissant en qualité de Directeur(rice) Général(e) de TOTAL ;

d'autre part

Ci-après dénommées « **LES EXPLOITANTS** »

ET

Le **Conseil régional de Bretagne**, représenté par son président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD agissant es qualité en vertu de la délibération de la commission permanente du 28 mars 2022 ;

d'une part

Le **Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**, représenté par son président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant es qualité en vertu de la délibération de la commission permanente du 28 mars 2022;

d'autre part

**Rennes Métropole**, représentée par sa présidente, Madame Nathalie APPERE agissant es qualité en vertu de la délibération du conseil métropolitain du 20 juin 2018 et habilitée à signer les présentes par décision du bureau métropolitain n° du ;

d'autre part

Ci-après dénommés «**LES COLLECTIVITÉS** »

ET

L'**État**, représenté par Monsieur Emmanuel BERTHIER Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Ci-après dénommé « **L'ÉTAT** »

ET

La **Coopérative Immobilière de Bretagne**, 4 rue des Lycéens Martyrs 22 000 Saint-Brieuc, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jacques LE GUENNEC en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration du 27 juillet 2020 ;

Ci-après dénommée « **la CIB** » ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

VU les articles L. 515-15 et suivants du Code de l'environnement,

VU les articles R. 515-39 et suivants du Code de l'environnement,

Vu le plan de prévention des risques technologiques des sociétés TOTAL RAFFINAGE et ANTARGAZ FINAGAZ sur le territoire de la commune de Vern-sur-Seiche approuvé par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 et modifié le 2 août 2019,

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# PRÉAMBULE

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont des outils réglementaires, créés par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, qui ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, bâtiments et activités exposés à des risques technologiques majeurs sur des sites comportant des installations classées SEVESO seuil haut figurant sur une liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

Les PPRT sont régis par les articles L. 515-15 à L. 515-26 du Code de l'environnement.

Les modalités d'application sont fixées par les articles R. 515-39 à R. 515-50 du Code de l'environnement et explicitées dans la circulaire du 10 mai 2010, relative à la mise en œuvre du PPRT.

L'État a la charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des PPRT.

Le PPRT relatif aux installations des sociétés TOTAL RAFFINAGE et ANTARGAZ FINAGAZ situées sur la commune de Vern-sur-Seiche a été approuvé le 22 novembre 2013 et modifié le 2 août 2019. Une convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits pour les logements a été signée le 17 juin 2019.

Les délais fixés initialement par l'État pour permettre aux riverains des PPRT approuvés avant le 1er janvier 2016 de réaliser les travaux prescrits et bénéficier d'aides financières n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de protection des populations recherché. La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prorogé le délai fixé.

Ainsi, l'article 117 de la loi de finance pour 2021 est venu modifier, d'une part, les articles L. 515-16-2 et L. 515-19 du code de l'environnement et, d'autre part, l'article 200 quater A du code général des impôts en prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 inclus l'échéance de réalisation des travaux ainsi que celle du paiement des dépenses associées pour permettre aux riverains de prétendre bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des dépenses payées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2023.

Parmi les onze logements inventoriés au PPRT de Vern-sur-Seiche, il reste un logement ayant fait l'objet d'un diagnostic et pour lequel les travaux de protection restent à réaliser.
Par ailleurs, un logement supplémentaire se trouve dans le périmètre d'effet (niveau d'aléas faible) de l'établissement TOTAL RAFFINAGE. La situation de ce logement a été présentée à l'ensemble des parties et ces dernières en ont validé la prise en compte.

Les nouvelles dispositions du code de l'environnement et du code général des impôts nécessitent d'adapter la convention de financement signée entre les parties le 17 juin 2019. Celle-ci devra en outre intégrer le logement supplémentaire.

**À L'ISSUE DE CE CONSTAT IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## Article 1er :

Aux articles 1 et 2 de la convention du 17 juin 2019, il est substitué à la date du « 22 novembre 2021 », la date du « 31 décembre 2023 ».

## Article 2 :

Aux articles 1, 6 et 12 de la convention du 17 juin 2019, il est substitué à la date du « 31 mars 2022 », la date du « 30 avril 2024 ».

## Article 3 :

A l' article 1 de la convention du 17 juin 2019, il est substitué à la date du « 31 décembre 2020 », la date du « 31 décembre 2023 ».

## Article 4 :

A l'article 2 de la convention du 17 juin 2019 il est substitué pour le 1er logement, à l'adresse « 24 bis rue de la Libération », l'adresse « 26 rue de la Libération ».

## Article 5 :

L'article 2 et l'annexe 3 de la convention du 17 juin 2019 sont complétés en ajoutant un logement comme suit à la liste : « 12. Logement : 25 bis rue de Chantepie – Le Plessis - section cadastrale AK n°30 ».

## Article 6 :

Le préambule et l'article 2 de la convention du 17 juin 2019 sont modifiés en remplaçant le terme « 11 logements » par « 12 logements ».

## Article 7 :

A l'article 3 de la convention du 17 juin 2019, le deuxième paragraphe est remplacé par :
« Compte tenu des 12 logements recensés, le montant maximal global des travaux est ainsi estimé à deux cent quarante mille euros (12 x 20 000 € = 240 000 € TTC). ».

## Article 8 :

A l'article 3 de la convention du 17 juin 2019 ainsi que dans son annexe 1, il est substitué au terme « l'EXPLOITANT », le terme « LES EXPLOITANTS ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# **Article 9** :

L'article 5 de la convention du 17 juin 2019, est modifié comme suit :

Financement des travaux

LES EXPLOITANTS des installations à l'origine des risques et les COLLECTIVITÉS participent au financement des travaux prescrits aux personnes physiques propriétaires d'habitation situées dans le périmètre d'application du PPRT, au titre de l'article L. 515-16-2 du code de l'environnement, sous réserve que ces travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2023 et soient conformes aux prescriptions du PPRT. Les habitations concernées sont listées dans l'article 2 de la présente convention.

Cette participation minimale, répartie en deux parts égales entre LES EXPLOITANTS, d'une part, et les COLLECTVITÉS, d'autre part, ci-après dénommés les financeurs, est de 50 % du coût des travaux prescrits sans pouvoir excéder 10 000 € TTC par logement (article L. 515-19 du code de l'environnement).Dans le cadre de la convention entre Rennes Métropole et l'opérateur habitat, l'État finance le coût de l'accompagnement lié à la thématique PPRT et cet accompagnement intègre notamment le diagnostic du logement.

Il demeure un reste à charge pour le propriétaire du logement de 10 % du montant des travaux.

Le financement des travaux prescrits aux habitations situées dans le périmètre d'application du PPRT est réparti de la façon suivante :

| Périmètre d'exposition aux risques de l'établissement ANTARGAZ | | | |
|---|---|---|---|
| Co-financeurs | % du montant éligible des travaux (part maximale par co-financeur) | | Simulation sur la base de 11 logements avec un coût maximum de 20 000 € TTC de travaux |
| Rennes Métropole | 13,00 % | 25 % minimum au total | 28 600,00 € |
| Conseil régional de Bretagne | 8,25 % | | 18 150,00 € |
| Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine | 3,75 % | | 8 250,00 € |
| Établissement ANTARGAZ | 25,00 % | 25 % minimum au total | 55 000,00 € |
| État via le crédit d'impôt | 40,00 % | | 88 000,00 € |

| Périmètre d'exposition aux risques de l'établissement TOTAL RAFFINAGE | | | |
|---|---|---|---|
| Co-financeurs | % du montant éligible des travaux (part maximale par co-financeur) | | Simulation sur la base de 1 logement avec un coût maximum de 20 000 € TTC de travaux |
| Rennes Métropole | 13,00 % | 25 % minimum au total | 2 600,00 € |
| Conseil régional de Bretagne | 8,25 % | | 1 650,00 € |
| Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine | 3,75 % | | 750,00 € |
| Établissement TOTAL RAFFINAGE | 25,00 % | 25 % minimum au total | 5 000,00 € |
| État via le crédit d'impôt | 40,00 % | | 8 000,00 € |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

S'agissant de la participation de l'ÉTAT pour la réalisation des travaux, il s'agit d'une aide « indirecte » versée au propriétaire via un crédit d'impôt sur le revenu, suivant les modalités prévues à l'article 200 quater A du CGI.

## Article 10 :

Conformément à l'article 6 de la convention du 17 juin 2019 et en complément de celui-ci, l'ensemble des financeurs (hors État – crédit d'impôts) versent à la CIB 80 % du montant maximal susceptible d'être appelé pour financer les travaux du logement supplémentaire, en un seul versement, soit par cofinanceur, 80 % du montant maximal éligible des travaux précisé dans le second tableau de l'article 9 ci-dessus. Calculées au prorata de la participation de chaque financeur et en complément les sommes mentionnées à l'article 6 de la convention du 17 juin 2019, les sommes suivantes sont donc versées par les financeurs à la CIB, sous un délai de 30 jours à compter de la date de signature du présent avenant par l'ensemble des partenaires :

| Financeurs | Sommes à verser (€ TTC) |
|---|---|
| Rennes Métropole | 2 080,00 € |
| Conseil régional de Bretagne | 1 320,00 € |
| Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine | 600,00 € |
| Établissement TOTAL RAFFINAGE | 4 000,00 € |

## Article 11 :

A l'annexe 2 de la convention du 17 juin 2019, il est substitué l'annexe 1 du présent avenant.

## Article 12 :

A l'annexe 3 de la convention du 17 juin 2019, les montants des sommes avancées par les financeurs sont modifiés conformément au tableau suivant :

| Financeurs | Sommes à verser (€ TTC) |
|---|---|
| Rennes Métropole | 24 960,00 € |
| Conseil régional de Bretagne | 15 840,00 € |
| Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine | 7 200,00 € |
| Établissement ANTARGAZ | 44 000,00 € |
| Établissement TOTAL RAFFINAGE | 4 000,00 € |

## Article 13 :

L'avenant signé sera transmis aux différents signataires.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

## SIGNATURE DES PARTIES

Fait à Rennes en 7 exemplaires, le

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine

La Présidente de Rennes Métropole

Le Président du Conseil Régional
de Bretagne

Le Président du Conseil Départemental
d'Ille-et-Vilaine

La Directrice Générale de la société
ANTARGAZ

Le Directeur de la société
TOTAL RAFFINAGE

Le Président Directeur Général de la
Coopérative Immobilière de Bretagne

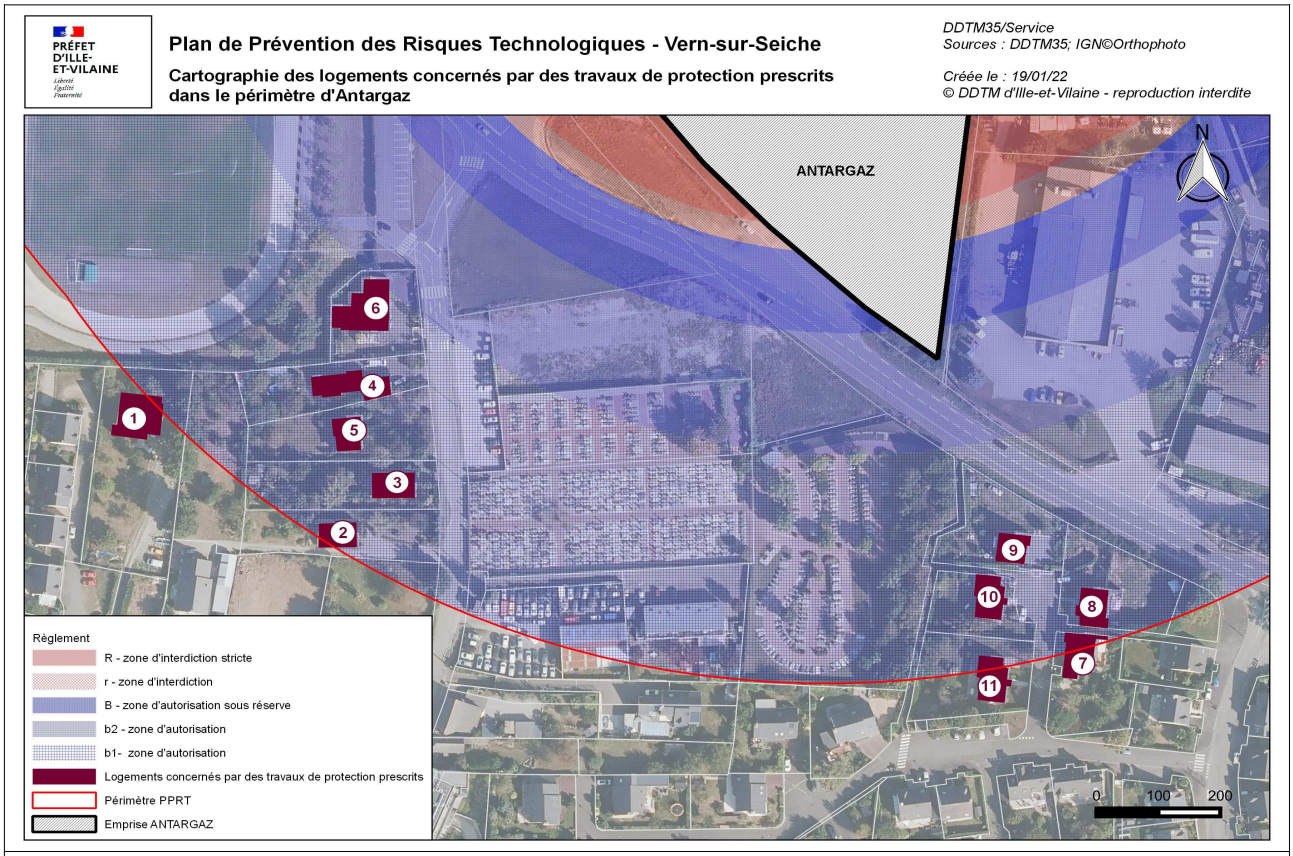
Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

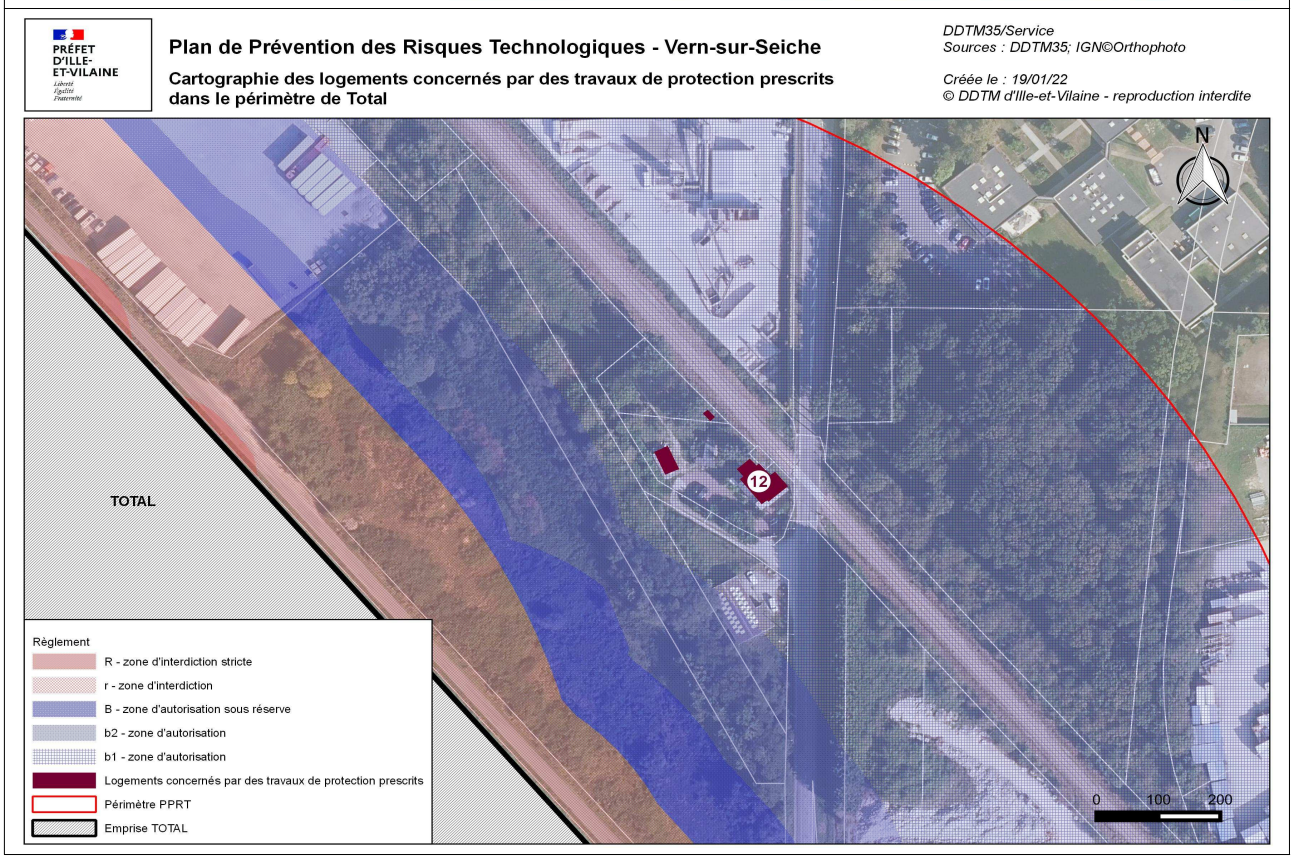
# ANNEXES

Annexe 1 : Cartographies des logements concernés par les travaux de protection prescrits par le PPRT des établissements ANTARGAZ et TOTAL RAFFINAGE

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# ANNEXE 1 : Cartographies des logements concernés par les travaux de protection prescrits par le PPRT des établissements ANTARGAZ et TOTAL RAFFINAGE



Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

# De la déchèterie classique à un nouvel outil de réemploi et de valorisation

Document généré le 25-02-2022 à 15h40

## Présentation synthétique

Cette aide, accordée dans le cadre d'un appel à projets, vise à accompagner les études et les investissements visant les transformations des déchèteries publiques vers des outils optimaux de réemploi et de valorisation.

## Thématiques et sous-thématiques

Déchets, Environnement, Territoires

## Profils

Collectivités et acteurs publics

## Date d'ouverture

01-04-2022

## Date de fermeture

30-09-2022

# PRÉSENTATION

## Contexte

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bretagne, adopté en mars 2020, fixe des objectifs ambitieux en matière de réemploi et de valorisation conformément à la réglementation en vigueur. Les déchèteries, outils indispensables de gestion des déchets, ont un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte de ces objectifs.

Le parc breton de déchèteries est majoritairement vieillissant et ne permet pas la réutilisation et la valorisation optimale des produits/déchets apportés notamment par manque de surface suffisante ; les apports en déchèteries sont de surcroît de plus en plus importants. Les outils existants doivent nécessairement évoluer, autant dans leur organisation que dans leur fonctionnement, pour développer encore plus la prévention, le réemploi et le recyclage, et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du PRPGD à l'instar des autres équipements de gestion des déchets.

## Objectifs

Ce dispositif d'aide vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de projets novateurs et ambitieux de transition, pour passer des déchèteries classiques vers de nouveaux outils favorisant le réemploi et une valorisation optimale.

## Formes de l'aide

Subvention

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

### Précisions sur la forme

L'aide cible :

- Les études préalables à des travaux de création ou d'aménagement de site, concourant à la mise en place des actions prioritaires à déployer (définies dans la présentation de l'appel à projet joint) charges joint)
- Les investissements pour la création ou l'aménagement de site dans la mesure où ils concourent à la mise en place des actions à déployer (définis dans la présentation de l'appel à projet joint)

### Montant

Soutien de 50 % des dépenses pour les études préalables avec un plafond d'aide de 20 000 € maximum

Soutien de 30 % des dépenses d'investissements avec un plafond d'aide de 300 000 € maximum

### Fichiers liés

Appel-a-projets-decheteries-2022-.pdf

# BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

### Bénéficiaires et critères

Les bénéficiaires de cette aide sont les EPCI à compétence collecte et/ou traitement des déchets gestionnaires de déchèteries publiques accueillant des particuliers et professionnels du territoire.

### Dépenses éligibles

Concernant le études préalables à des travaux d'aménagement sur le site, les dépenses éligibles sont les couts des études et/ou d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage permettant la définition du projet de création et/ou d'aménagement

Concernant la réalisation des travaux de création et/ou d'aménagement, les dépenses éligibles sont les coûts d'investissements liés aux :

- Gros-œuvre
- Caissons ou autres contenants de collecte,
- Rayonnages, espaces de stockage,
- Equipements informatiques et matériel (suivi des fréquentations et un contrôle d'accès)

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

### Critères de sélection du projet

**L'existence de prérequis et d'engagements de la collectivité sur les actions suivantes :**

- Garantir la sécurité incendie du site, conformément à la réglementation ICPE
- Assurer le traitement des effluents aqueux, conformément à la réglementation ICPE
- Développer l'accueil en déchèterie permettant de généraliser la pratique de réemploi en amont, de réduire les erreurs de tri et ainsi améliorer la valorisation matière
- Développer le contrôle d'accès en déchèterie permettant de mieux gérer l'orientation des usagers sur le site et d'impulser la pratique de gestes de prévention alternatifs
- Prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés et permettre aux acteurs locaux du réemploi d'utiliser la déchèterie comme lieu de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables.
- Mettre en place les équipements pour l'accueil des collectes séparatives dans le cadre des REP déjà opérationnelles (DEEE, DEA, DDS…)
- Amplifier la communication à plusieurs échelons
- Mesurer l'impact des actions déployées et réaliser des retours d'expériences auprès du réseau breton

**Un programme d'action intégrant les 4 axes suivants :**

- Développer le réemploi des produits et des matériaux
- Augmenter le tri pour améliorer la valorisation
- Limiter les végétaux à gérer
- Faire du lien avec les acteurs du territoire

# MODALITÉS

### Modalités de versement et d'accompagnement

Les dossiers seront présentés en commission permanente du Conseil Régional,  puis les subventions pour les études et les travaux allouées seront versées sur le compte bancaire du candidat sur la base des dépenses prévisionnels présentées dans le dossier remis.

# COMMUNICATION RÉGION

### Version des obligations

fr

# CONTACT

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-503_2E-DE

### Coordonnées

Région Bretagne

*Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité*

Service Economie des Ressources

283, avenue du Général Patton – CS 21101

35 711 Rennes Cedex 07

*Chargée des politiques territoriales déchets et économie-circulaire*

# DEMANDE

### Modalités de dépôt de la demande

Le dossier est à l'adresse mail seres@bretagne.bzh ou par courrier à l'adresse suivante : Région Bretagne – 283, avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes Cedex 07

2 échéances pour le dépôt des dossiers **: 31 mai et 30 septembre 2022**

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# GESTION

### Direction et services

SERES

# STRUCTURATION DES DONNÉES

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0601_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 0601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Le groupe "Rassemblement national" votre contre les aides accordées au "Groupe Vertigo", au "Théatre du Grain" et au "Jazz et la Java".**

– D'APPROUVER le pacte de développement culturel de territoire - convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire pour les années 2022 à 2025 - passé entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) et présenté en annexe ;

– D'APPROUVER la convention de partenariat 2022 passée entre le Centre National de la Musique, la Région Bretagne et l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) présentée en annexe ;

En section d'investissement :

– d'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 53 282,80 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

– d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE



En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 2 110 893,75 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles**
**Chapitre : 903**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| RUE DES ARTS<br>35680 MOULINS | 22001074 | Rénovation d'équipement culturel | 357 000,00 | 8,85 | 31 600,00 |
| ASSOCIATION LILLICO<br>35000 RENNES | 22000370 | Acquisition de matériel scénique | 68 413,96 | 20,00 | 13 682,80 |
| CINEMA LE BRETAGNE<br>29290 SAINT RENAN | 22001537 | Aide au renouvellement de l'équipement numérique des salles de cinéma indépendantes bretonnes - Aide au remplacement de l'équipement numérique de la salle de cinéma 'Le Bretagne' à Saint Renan - Son et image - Prise en compte des factures à partir du 10/09/2021 | 60 332,00 | 9,94 | 6 000,00 |
| COURTS EN BETTON<br>35000 RENNES | 22000411 | Acquisition de matériel scénique | 10 065,99 | 19,87 | 2 000,00 |

**Total** : 53 282,80

**Nombre d'opérations :** 4

**Délibération n° : 22_0601_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles**
**Chapitre : 933**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| FLEURS D AJONC DE L AVEN<br>56000 VANNES | 22001379 | Déplacement en Italie (Diano Marina-San Remo-Nica) | 7 237,00 | 50,00 | 3 618,50 |
| BRUG AR MENEZ<br>29540 SPEZET | 22001476 | Déplacement à Ossun (65) | 0,00 | 0,00 | 2 025,00 |
| KANERION AN ORIANT<br>56530 QUEVEN | 22001457 | Déplacement à Port-Joinville (Ile d'Yeu) | 2 500,50 | 50,00 | 1 250,25 |

**Total** : 6 893,75

**Nombre d'opérations :** 3

**Délibération n° : 22_0601_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles**
**Chapitre : 933**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| DIVERS BENEFICIAIRES<br>35000 RENNES | 22001686 | Diverses opérations d'information du public, accompagnement du forum des politiques culturelles - Phase de restitution | Achat / Prestation | 7 500,00 |
| LA COMPAGNIE C'HOARI<br>56100 LORIENT | 21008273 | Projet de création "Distro" au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 6 000,00 |
| MOJOLA<br>22220 PLOUGUIEL | 22000639 | Soutiens aux projets de création "Triptyque", hommage à Jacques Pellen, et "Puzzle", quintet d'Hélène Labarrière, au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| CASUS DELIRES<br>35600 REDON | 21008248 | Reprise de la création "Mission Molière" au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 4 000,00 |
| VERSION 14<br>35000 RENNES | 21008226 | Projet de création "7 Samouraïs" au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 4 000,00 |
| RHIZOME<br>56250 TREDION | 21008310 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 30 000,00 |
| ENGRENAGE[S]<br>35000 RENNES | 22001328 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 25 000,00 |
| LE GROUPE VERTIGO<br>35200 RENNES | 22000986 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 25 000,00 |
| TRO-HEOL<br>29180 QUEMENEVEN | 21008150 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 25 000,00 |
| BOB THEATRE<br>35000 RENNES | 22001143 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 20 000,00 |
| COMPAGNIE HIRUNDO RUSTICA<br>22310 PLESTIN-LES-GREVES | 21008105 | Projet artistique et culturel annuel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 20 000,00 |
| THEATRE DU GRAIN<br>29200 BREST | 21007876 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 20 000,00 |
| ASSOCIATION LE P'TIT CIRK<br>22300 LANNION | 21007893 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 18 000,00 |
| LABEL CARAVAN<br>35000 RENNES | 22000548 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 17 000,00 |
| SON AR MEIN<br>29620 GUIMAEC | 21008165 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 16 000,00 |
| COMPAGNIE BAKELITE<br>35000 RENNES | 22001091 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 15 000,00 |
| MARMOUZIC<br>29200 BREST | 21008153 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 15 000,00 |
| PROPAGANDE C<br>22000 SAINT-BRIEUC | 21008210 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 15 000,00 |
| 16 RUE DE PLAISANCE<br>35200 RENNES | 22001144 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 12 000,00 |
| LE VENT DES FORGES<br>35630 SAINT GONDRAN | 22001120 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 11 000,00 |
| NEMO<br>29200 BREST | 21008300 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 11 000,00 |

**Délibération n° : 22_0601_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| COMPAGNIE FORGET ME NOT<br>35700 RENNES | 22001132 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| DROLATIC INDUSTRY<br>35600 REDON | 21008264 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| L'UNANIME<br>35000 RENNES | 22000550 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| SCOPITONE ET CIE<br>35650 LE RHEU | 22001129 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| THEATRE DES TARABATES<br>22000 SAINT-BRIEUC | 21008211 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| THEATRE DU TOTEM<br>22000 SAINT-BRIEUC | 21008200 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| LES PRODUCTIONS NID DE COUCOU<br>22150 HENON | 21008239 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 8 000,00 |
| PIED EN SOL<br>35600 REDON | 21008188 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 8 000,00 |
| ASSOCIATION MIRELARIDAINE<br>35200 RENNES | 22001118 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont 1 000€ pour les "Banquets" | Subvention globale | 7 000,00 |
| COMPAGNIE GAZIBUL<br>22000 SAINT-BRIEUC | 21008204 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 7 000,00 |
| COMPAGNIE LES 3 VALOCHES<br>35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE | 21007992 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 5 500,00 |
| COMPAGNIE PANIK<br>56370 SARZEAU | 21008103 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| MELROSE<br>22200 SAINT AGATHON | 22000557 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| ON T'A VU SUR LA POINTE<br>56350 ALLAIRE | 21008163 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| ACADEMIE PAUL LE FLEM<br>35160 MONTFORT-SUR-MEU | 21008216 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| FESTIVAL DE CORNOUAILLE<br>29103 QUIMPER | 21008213 | Edition 2022 du Festival de Cornouaille | Subvention forfaitaire | 200 000,00 |
| CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES<br>35000 RENNES | 22000608 | Edition 2022 du festival Mythos et projet artistique et culturel de l'Aire Libre au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 150 000,00 |
| ELECTRONI(K)<br>35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE | 21008170 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 60 000,00 |
| LES MARIONNET'IC<br>22520 BINIC ETABLES SUR MER | 22000834 | Edition 2022 du festival "Les Marionnet'Ic" | Subvention forfaitaire | 12 000,00 |
| L OEIL D OODAAQ<br>35000 RENNES | 21007849 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont l'organisation du festival Oodaaq | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| PRINTEMPS DE CHATEAUNEUF DU FAOU<br>29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU | 22001383 | Edition 2022 du festival "Le Printemps de Châteauneuf" | Subvention forfaitaire | 6 000,00 |
| BORDURES<br>35660 LANGON | 22000796 | Edition 2022 du festival "Bordures" | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| COMMUNE DE PORT LOUIS<br>56290 PORT-LOUIS | 22001099 | Edition 2022 du festival "Avis de temps fort, les arts de la rue Rive Gauche" | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| DON JIGI FEST<br>35500 VITRE | 22000526 | Edition 2022 du festival Don Jigi Fest | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| EN ARWEN<br>56480 CLEGUEREC | 22000844 | Edition 2022 du festival de Kleg | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| L'EPILLE<br>35330 BOVEL | 22000789 | Edition 2022 de la fête du chant traditionnel | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| LIEUX MOUVANTS<br>22480 LANRIVAIN | 22000390 | Edition 2022 du festival "Lieux Mouvants" | Subvention forfaitaire | 50 000,00 |
| 3 HIT COMBO<br>35000 RENNES | 22000154 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 30 000,00 |
| C COMM DU KREIZ BREIZH CCKB<br>22110 ROSTRENEN | 22001413 | Soutien à la coordination du projet culturel de territoire dans le cadre de la convention de développement culturel territorial 2022-2025 | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| MACHTIERN<br>35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS | 21008238 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont le projet de territoire Dimension 25. | Subvention globale | 10 000,00 |
| ARTOUTAI PRODUCTIONS<br>35190 TINTENIAC | 21007989 | Projet de territoire au titre de l'année 2022 dont 3 000 euros pour la création "L'Homme Montagne" | Subvention globale | 8 000,00 |
| CAPSULE ARTISTIQUE EN MOUVEMENT PERMANENT<br>56100 LORIENT | 21008289 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont 3 000€ d'aides exceptionnelles pour le projet "campement artistique" | Subvention globale | 8 000,00 |
| LES ARTS PAISIBLES<br>56310 MELRAND | 21008243 | Projet associatif au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| MAISON JEUNES CULTURE PLATEAU CENTRAL<br>22000 SAINT-BRIEUC | 21008312 | Edition 2022 du Festival de danse "Déambule" | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE<br>75013 PARIS | 22001666 | Contribution au titre de l'année 2022 dans le cadre du partenariat CNM - REGION BRETAGNE - MINISTERE DE LA CULTURE (Drac Bretagne) | Subvention globale | 80 000,00 |
| H F BRETAGNE<br>35000 RENNES | 22000656 | Projet associatif au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 9 000,00 |
| WART<br>29600 MORLAIX | 21008190 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont 20 000 euros sur les postes mutualisés avec le SEW | Subvention globale | 90 000,00 |
| ACADEMIE DE MUSIQUE ET D ARTS SACRES<br>56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY | 22001121 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022, dont le festival Itinéraires | Subvention globale | 60 000,00 |
| DANSE A TOUS LES ETAGES<br>35000 RENNES | 21008066 | Projet artistique et culturel dont 10 000€ pour l'édition 2022 du festival Nomadanse et 5 000€ pour le Focus international danse en Bretagne au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 60 000,00 |
| ASSOCIATION LA FOURMI-E<br>22110 ROSTRENEN | 21008251 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dont 5 000€ pour la structuration associative dans le cadre de la convention de développement culturel territorial 2022-2025 | Subvention globale | 23 000,00 |
| LE JAZZ ET LA JAVA<br>35300 FOUGERES | 21008304 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 15 000,00 |
| THEATRE DE L ECUME<br>56400 BRECH | 22001133 | Soutien au Spoum, lieu de résidence et d'accompagnement à la création artistique, au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE RENNES ET DE BRETAGNE<br>35108 RENNES | 21008224 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020-2021-2022 | Subvention globale | 230 000,00 |
| CA REDON AGGLOMERATION<br>35600 REDON | 22000532 | Projet artistique et culturel du Canal au titre de l'année 2022 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020-2021-2022 | Subvention globale | 60 000,00 |
| REGIE EQUIPEMENT MUSIQUES ACTUELLES DE BREST - REMA - LA CARENE<br>29200 BREST | 21007902 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022-2023 | Subvention globale | 55 000,00 |
| CENTRE CULTUREL TRIANGLE<br>35200 RENNES | 21008144 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 53 000,00 |
| FUR HA FOLL<br>22710 PENVENAN | 21008100 | Projet artistique et culturel au titre de l'année 2022 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023-2024 dont 8 000€ pour l'édition 2022 du festival Aérolithes | Subvention globale | 41 000,00 |
| EPCC POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE - PAYS DE LOIRE<br>44200 NANTES | 22001588 | Contribution au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 300 000,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

# PACTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE

***Convention pour le déploiement d'une dynamique culturelle de territoire***

**-**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

## 2022 - 2025

**ENTRE**

**La Communauté de Communes du Kreiz Breizh**, siégeant 6 Rue Joseph Pennec, 22110 Rostrenen , représentée par Madame Sandra LE NOUVEL, Présidente, agissant en vertu de la délibération du 10 mars 2022 ;

ci-après désigné «la CCKB» ;

**Le Département des Côtes d'Armor**, siégeant à l'Hôtel du Département, sis 9, Place du Général de Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC, représenté par Monsieur Christian COAIL, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, dûment autorisé en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° xxx du xxx ;

ci-après désigné « le Département »;

**La Région Bretagne**, siégeant au 283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35 711 Rennes, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil Régional de Bretagne, agissant en vertu de la délibération n°22-0601-02 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 28 mars 2022 ;

ci-après désignée "la Région";

**L'État** (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, ci-après désigné "l'État" ou "DRAC Bretagne" ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-4 et L. 3211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite "Loi NOTRe";

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "Loi LCAP" ;

Vu la Charte de coopération culturelle interterritoriale des Côtes d'Armor signée le 18 juin 2019 par le Département, La Région, l'État et les 8 EPCI costarmoricains ;

Vu le Pacte culturel de territoire entre le Département des Côtes d'Armor et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh signé en date du 9 juillet 2020 et relatif à la charte précédente ;

**PRÉAMBULE**

En 2019 a été signée une première charte de coopération culturelle inter-territoriale réunissant le Département des Côtes d'Armor, les huit intercommunalités, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne. Cette charte de coopération s'est déclinée en une série de conventions désignées "PACTES " entre le Département des Côtes d'Armor et chacune des intercommunalités afin de :

- définir les enjeux et les objectifs partagés de coopération culturelle entre les collectivités,
- définir les modalités financières, techniques et humaines de mise en œuvre concertée autour de ces enjeux.

Cette coopération s'établit entre les différents niveaux de collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle, avec pour principes directeurs, la recherche de synergies, de complémentarités et de valeur ajoutée, dans une logique de collaboration entre les différents niveaux de collectivités et la DRAC et dont la coordination est pilotée par la CCKB.

En 2022, la CCKB, le Département, la Région et l'État s'engagent conjointement dans un nouveau pacte de coopération territoriale pour accompagner le développement culturel de territoire et accompagner la forte volonté politique intercommunale en la matière.

Ce pacte est prévu pour une durée de 4 ans dont 1 première année d'expérimentation et de préfiguration qui permettra notamment :

- le recrutement, dans le cadre du présent pacte, d'un poste salarié intercommunal chargé de mission pour la coordination et le développement du projet culturel de territoire.
- la définition de priorités partagées par l'ensemble des partenaires pour le déploiement d'actions structurantes dans le cadre du Pacte pour les années 2023 à 2025.
- la conduite d'une consultation populaire menée sur le territoire de la CCKB dans l'objectif d'expérimenter une mise en application concrète des droits culturels,
- la mise en œuvre de premières actions définies en fonction des axes retenus et présentés ci-après,

**La CCKB** s'est appuyée sur la forte identité culturelle de son territoire (berceau des traditions orales chantées et sonnées ainsi que des festoù-noz ; présence forte de la langue bretonne) pour développer depuis 2002 une politique en matière d'enseignement artistique (musique, danse et théâtre). Outre une forte sensibilisation à la musique au sein des écoles maternelles et primaires, cette politique a permis l'émergence d'une école associative structurée (600 élèves, 45 salariés) s'orientant aujourd'hui vers un classement par l'État et développant pour le compte de la CCKB, en partenariat avec la Philharmonie de Paris, un Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DÉMOS) à destination des enfants âgés de 7 à 12 ans.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

Ce fort soutien s'est étendu par l'aide en termes financiers, logistiques et/ou par une politique d'investissement à de nombreux acteurs culturels :

- présents sur le territoire (Abbaye de Bon Repos ; Musée rural de l'Éducation en Côtes d'Armor de Bothoa ; festival Fisel…),
- qui ont émergé pendant les 2 précédentes mandatures (festival du film documentaire et école de cinéma documentaire Ty-films ; festival Lieux Mouvants ; Musée de la Résistance en Argoat - Pôle de L'Etang Neuf ; festival Klasik ; La Fourmi-e…)
- ou qui localisent une part représentative de leur action, leur siège et/ou des bureaux sur le territoire (Radio Kreiz Breizh ; La Grande Boutique/Le Plancher scène du Kreiz Breizh ; Dastum...).

L'action communautaire a permis à une forte dynamique culturelle locale d'éclore et/ou de se développer cherchant ainsi à contrebalancer certains aspects liés à l'hyper-ruralité de ce territoire (baisse démographique, fragilité sociale et économique, enclavement), valorisant à l'inverse celui-ci et permettant de lui donner une forme reconnue d'attractivité.

C'est ainsi qu'en 2020, après s'être engagée avec le Département dans un premier pacte culturel de territoire, la CCKB regroupe au sein d'un nouveau projet de mandature une commission Culture encadrée par ses 2 premières vice-présidences et cherche à accroître cette ambition en matière de développement culturel en faisant notamment une image de marque territoriale.

Dans ce projet, la CCKB a accordé des moyens très importants au regard de ses possibilités financières mais est aussi dotée de ressources humaines insuffisantes en nombre pour développer, suivre et animer au mieux cette ambition ; elle a aujourd'hui besoin d'un accompagnement d'ingénierie et d'un engagement supra-communautaire pour lui permettre de poursuivre cette démarche d'aménagement culturel de territoire singulière.

Au cœur de celle-ci, la CCKB a la volonté autant de s'appuyer sur les pratiques propres au territoire et à ses habitants que de permettre l'accès aux œuvres dans leur diversité et dont les principaux lieux de production sont éloignés. Sans hiérarchiser les cultures mais bien en visant leur pleine diversité autant que leur excellence, elle souhaite ouvrir une pluralité de portes d'entrées sur les pratiques et esthétiques culturelles visant à l'émancipation de ses citoyennes et citoyens.

Par cette dynamique partenariale commune menée avec le Département, la Région et l'État, elle souhaite aller plus loin, continuer ainsi d'être un exemple de ce qui peut se faire par la culture en territoire rural et, au-delà, concrétiser la démarche des droits culturels dans l'espoir, ensuite et par essaimage, de devenir la référence d'une action de politique publique pratique en milieu rural.

**Le Département**

La politique culturelle du Conseil départemental des Côtes d'Armor est élaborée à destination des acteurs qui portent les projets artistiques et culturels, des habitant.e.s qui en bénéficient et des territoires qui les structurent.

Elle s'établit en collaboration et en cohérence avec les autres collectivités qui s'impliquent, Etat, Région, Epci et communes, dès lors que des valeurs communes sont poursuivies pour l'émancipation de chacun.e, le respect des droits culturels, l'accès aux oeuvres, à la connaissance et à la pratique artistique.

Soucieux du respect et du développement des droits culturels, le Département s'appuie sur l'histoire, les savoirs et les usages des territoires et de celles et ceux qui les composent pour construire des politiques réalistes, adaptées, répondant aux besoins du terrain après les avoir interrogés avec les bénéficiaires.

Pour réaliser ces objectifs, le Département intervient sur des modalités diverses, en apport de subventions, en ingénierie, conseil et accompagnement, en services rendus, en consultation des territoires et en élaboration de politiques contractuelles négociées et partagées.

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor fonde sa politique culturelle sur différents axes fondamentaux de soutien et d'accompagnement :

- la création et la structuration des équipes artistiques,
- la présence des artistes sur les territoires, notamment sur le volet diffusion,
- les projets culturels et artistiques des territoires et la coopération culturelle inter-territoriale,

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

- l'enseignement et l'éducation artistique et culturelle en direction de tous les publics, tout au long de la vie,
- les opérateurs fédératifs et structurant,
- la lecture publique,
- le patrimoine matériel et immatériel,
- les Archives Départementales.

Il a construit :

- un cadre de coopération culturelle territoriale avec l'Etat, la Région et les 8 EPCI fondé sur des objectifs partagés et élaborés avec ses partenaires,
- une charte de coopération culturelle, signée le 18 juin 2019, entre les onze partenaires que sont le Département, la Région, l'Etat et les 8 EPCI comme convention cadre de partenariat à renouveler en 2022,
- des pactes culturels bilatéraux avec chacun des 8 EPCI, comme déclinaison opérationnelle de la charte sur les territoires en terme d'objectifs partagés, de co-construction de politiques et d'actions avec engagements humains, techniques et financiers. C'est à ce titre que le Département souhaite s'engager de manière innovante avec la CCKB, l'Etat et la Région dans l'écriture et le développement d'un pacte culturel de développement territorial.

**La Région Bretagne** souhaite faire de la prise en compte des droits culturels dans ses politiques un enjeu majeur. Dans le cadre de sa politique culturelle, elle s'est fixée pour objectif d'expérimenter une introduction concrète des droits culturels des personnes dans la vie quotidienne des bretonnes et des bretons où :

- **Les droits culturels sont la finalité de l'action régionale**, en ce qu'ils placent les habitant.e.s comme destinataires de l'intention et de l'attention de la Région ;
- **La culture en tant que relation à l'art est le centre de gravité** autour duquel peuvent venir s'agréger d'autres dynamiques sociétales, environnementales, etc ;
- **L'éducation artistique et culturelle**, entendue ici dans son acception étendue à tous les âges de la vie, **est le moyen concret** que la Région entend privilégier pour permettre l'épanouissement, l'émancipation et l'autonomie des personnes.

Cette approche s'appuie sur les textes fondateurs en matière de droits culturels, en particulier la déclaration de Fribourg[1], tout en s'inscrivant dans les principes et finalités énoncées par la Région dans le cadre de la Breizh Cop[2] d'un nouveau modèle de développement plus durable, plus sobre, privilégiant la proximité et basé sur une action publique et collective renouvelée. C'est fort de la conviction que la présente démarche d'expérimentation territoriale s'inscrit pleinement dans ces objectifs que le Conseil régional de Bretagne s'engage résolument dans cette dynamique partenariale.

Par ailleurs, les EPCI sont en devenus en quelques années des interlocuteurs de premier plan de la Région. Outre que leurs compétences font souvent écho à celles du Conseil régional, ils correspondent souvent à cette définition du « bassin de vie » à même de mieux expérimenter les orientations décrites ci-dessus.

La communauté de communes du Kreiz Breizh a depuis de nombreuses années positionné la culture comme un levier majeur de son développement. Ce faisant, elle a démontré qu'il n'est nul besoin de lourdes infrastructures ou de moyens conséquents, pour bénéficier d'une dynamique culturelle remarquable. C'est pourquoi elle constitue le premier territoire où la Région s'engage dans cette démarche, avant de la mettre en place par la suite sur d'autres territoires.

S'appuyant sur une vision large de ce qui fait culture et sur les acteurs culturels déjà engagés localement, l'enjeu est de construire collectivement les méthodes et d'encourager les projets les plus à même de répondre aux besoins et aspirations des personnes qui habitent le territoire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh au quotidien.

1 https://droitsculturels.org/observatoire/wp-content/uploads/sites/6/2017/05/declaration-fr3.pdf
2 BreizhCop - Un monde à vivrehttp://www.breizhcop.bzh

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**L'État – DRAC Bretagne**

Service déconcentré du ministère de la Culture en région, la DRAC Bretagne met en œuvre la politique de l'État sur le territoire régional en concertation avec les collectivités territoriales.

A ce titre, elle veille à étudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines. Elle s'attache à soutenir la création artistique et les lieux qui la portent sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en œuvre une politique active d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et appuie les collectivités territoriales dans la mise en œuvre ou le développement de politiques culturelles locales ambitieuses. Soucieuse du maillage culturel régional, elle vise l'équité territoriale.

Dans cette perspective, la DRAC Bretagne propose aux intercommunalités qui le souhaitent différents dispositifs contractuels (Contrat de territoire lecture – CTL- conventions de développement culturel, Contrats locaux d'éducation artistique et culturelle – CLEA - conventions des Villes et Pays d'art et d'histoire VPAH) permettant de les accompagner dans la mise en œuvre de politiques culturelles sectorielles ou transversales. Signataire de la charte de coopération culturelle inter-territoriale des Côtes d'Armor en 2019, l'Etat souhaite aujourd'hui renforcer son accompagnement en conventionnant, aux côtés du Conseil départemental et du Conseil Régional, avec les EPCI désireux de s'engager dans des politiques culturelles affirmées. Cette politique s'inscrit en cohérence avec le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé entre l'Etat et le Pays COB.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1** : OBJET DU PACTE

La présente convention a pour objet de :

- définir les engagements des partenaires autour du pacte de développement culturel de territoire ainsi que les priorités partagées entre l'État (DRAC Bretagne), la Région, le Département et la CCKB,
- définir les axes de travail retenus et les actions susceptibles de répondre à ces objectifs qu'elles soient portées par la CCKB ou par des opérateurs culturels intervenant sur le territoire,
- définir les modalités de gouvernance associée pour le suivi de ce pacte ainsi que les moyens financiers et techniques globaux de chaque partenaire,

**Article 2 :** LE PACTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La CCKB, le Département, la Région et l'État-DRAC Bretagne s'associent au sein de ce Pacte dans l'objectif de renforcer le développement culturel du territoire de la CCKB.

**2.1 Enjeux prioritaires**

Dans le cadre de la présente convention, qui vise à renforcer la convergence des politiques publiques mises en œuvre en matière culturelle sur le territoire, les parties identifient 5 enjeux prioritaires comme point de départ de leur action en commun sur le territoire :

- développer une politique d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie et renforcer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dans une volonté de contribuer à l'émancipation des habitantes et habitants par l'art et la culture,
- accompagner un développement harmonieux de projets artistiques et culturels diversifiés et en tous points du territoire, dans un souci de maillage territorial,
- renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels, notamment dans le secteur de l'enseignement artistique et en engageant une réflexion dans le domaine de la lecture publique.
- mettre en œuvre les droits culturels dans toutes leurs dimensions, en encourageant notamment la participation des habitantes et habitants à la vie culturelle, en protégeant et en promouvant la diversité des expressions culturelles ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

- Protéger et soutenir les patrimoines historiques et immatériels, notamment en accompagnant les acteurs et les initiatives qui travaillent à leur valorisation, leur vitalité et leur transmission.

Les partenaires seront attentifs à garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

### 2.2 Axes stratégiques du pacte

***Axe 1 : Soutien au développement de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie***

Au travers du présent Pacte, et en complément des interventions de chaque échelon déjà fléchées sur le territoire, les parties conviennent de soutenir une démarche concertée en matière d'éducation artistique et culturelle (entendue ici dans son acception étendue à tous les âges de la vie). Dans ce cadre, des actions ciblées pourront être soutenues.

L'éducation artistique et culturelle constitue un axe important de la politique culturelle du territoire communautaire, en s'appuyant, entre autres, sur un service d'intervention musique en milieu scolaire et sur l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh. Le projet DÉMOS que cette dernière met en œuvre, souvent cité à titre d'exemple, est notamment un outil structurant et mobilisateur pour le territoire ; il permet de toucher de nouveaux publics plus ou moins éloignés du champ culturel.

D'autres acteurs tels Ty-Films, le Pôle de L'Étang Neuf, La Fourmi-e, Lieux Mouvants, le Plancher/La Grande Boutique, Klasik, le festival Fisel, RKB ou l'Abbaye de Bon Repos investissent, avec leurs actions, les champs de l'EAC, de l'accès aux œuvres et à la création artistique. Tous s'appuient pour cela sur différents dispositifs et outils (résidences d'artistes, rencontres publiques, webradio, séances découverte, stages, expositions, performances, concerts, festivals…).

Il convient aujourd'hui de prolonger cette politique en veillant à mailler l'intégralité du territoire et des bénéficiaires.

Le Pacte prévoit de soutenir certaines actions dès la première année de préfiguration qui répondront notamment aux critères suivants :

- articulation avec les publics scolaires, les établissements d'enseignement du territoire, les structures sociales et médico-sociales afin de tendre vers l'objectif 100% EAC
- mobilisation de différentes ressources locales existantes (acteurs culturels, artistes et pôles structurants) enrichies par des propositions extérieures aux territoires (structures culturelles, artistes…) dans un souci de coopération et de structuration des actions.
- proposition de parcours diversifiés s'ouvrant notamment plus fortement par des actions expérimentales.

***Axe 2 : Mise en pratique d'une politique favorisant la prise en compte des Droits Culturels***

*"Au cœur du système des droits de l'homme, les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles perçues comme des ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création."* - Observatoire de la diversité et des droits culturels

Une démarche de consultation populaire sera menée dès la première année de préfiguration du Pacte, visant à collecter le plus largement possible la parole des habitantes et habitants, leurs besoins, aspirations et pratiques culturelles, linguistiques mais aussi plus largement leur rapport aux savoirs, savoir-faire, aux arts ou aux patrimoines.

Particulièrement sur le territoire de la CCKB, la prise en compte des initiatives et/ou acteurs agissant pour la transmission des langues et des cultures bretonnes vivantes fait écho aux droits des citoyennes et citoyens à choisir et à exprimer leur identité.

Cette action s'inscrit dans une volonté d'expérimentation concrète et en complémentarité d'autres éléments d'analyse tel que le diagnostic culturel de territoire réalisé en 2017-2018 par la CCKB et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre des États Généraux des Politiques Culturelles en Côtes d'Armor.

Ce travail de consultation a pour objectif, en complément des autres éléments de diagnostic partagé, de nourrir la réflexion des partenaires de la convention pour les années 2023, 2024 et 2025 ; il pourra

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

prendre la forme de réunions publiques menées en lien avec les communes ainsi qu'avec les associations et structures locales (sociales, éducatives, culturelles, sportives, de loisirs, de santé…) ou utiliser des questionnaires adressés aux habitants.

Une attention particulière sera apportée à toutes les étapes de cette concertation publique ; la méthode et le calendrier précis de mise en œuvre de cette consultation populaire seront validés par l'ensemble des partenaires de la présente convention.

***Axe 3 : Favoriser une vie culturelle et artistique riche et diversifiée (diffusion, pratiques, projets, etc.) sur l'ensemble du territoire***

Les partenaires publics seront soucieux de favoriser une vie artistique et culturelle diversifiée en tous points du territoire.

La CCKB dispose d'une vie culturelle riche construite essentiellement sur l'action associative. L'ensemble de cette action comporte un volet non négligeable en matière de spectacle vivant qui trouve sa place dans les différents sites naturels ou salles polyvalentes des communes du territoire.

L'irrigation du territoire et la circulation des propositions à travers ses différentes communes sont positives. Les partenaires seront toutefois soucieux d'améliorer la diversité de ces propositions, en termes d'esthétiques ou de secteurs culturels concernés, selon des modalités diverses (aides aux projets hors les murs, résidences d'artistes…)

Il est aussi fait par ailleurs le constat du manque d'un équipement de diffusion et de création culturelle dédié particulièrement aux pratiques de l'orchestre (dont l'inscription de l'action DÉMOS et de ses prolongements dans la durée lancent un appel à la création de nouveaux espaces) mais aussi à la production chorégraphique et théâtrale dont le travail de l'EMDTKB trouve peu l'écho en termes de pratiques professionnelles sur le territoire.

Un premier vote communautaire pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un équipement de territoire structurant a été effectué en 2021. Cette étude doit désormais débuter et être conduite en prenant en compte 3 éléments :

- la logique de soutien portée par la CCKB au domaine de l'enseignement artistique via l'EMDTKB et le projet DÉMOS (pratiques pédagogiques innovantes autour des apprentissages en collectif et par l'orchestre) ainsi que la direction prise par l'EMDTKB vers une demande de classement "Conservatoire à Rayonnement Intercommunal" à l'État,
- le besoin de disposer de plateaux adaptés à la production d'orchestres et de permettre un accueil public de qualité pour l'organisation de manifestations de spectacle vivant,
- le besoin d'un lieu techniquement équipé disposant d'un parc matériel mobile encadré et capable d'alimenter le réseau des salles et équipements du territoire pour la circulation des propositions artistiques à travers tout le territoire de la CCKB.

***Axe 4 : Coopération, Coordination, Mutualisation et Structuration des acteurs***

Renforcer la mise en réseau des principaux acteurs artistiques et culturels à l'échelle de la CCKB est un des enjeux ciblés notamment au sein du diagnostic culturel. La structuration progressive de certains acteurs montre que des matériels, des locaux, voire certaines fonctions support, pourraient être parfois mutualisés.

Le foisonnement associatif, témoin de la vitalité des acteurs, n'est pas toujours exempt de télescopages calendaires, de doublons opérés et ce malgré des initiatives partenariales déjà avancées entre acteurs. La convention intègre ainsi 2 objectifs déjà ciblés au cœur du Pacte culturel de territoire signé entre le Département et la CCKB, à savoir :

- Une coordination des acteurs dans l'objectif de donner une meilleure visibilité et une cohérence globale à l'offre artistique et culturelle déjà présente sur le territoire communautaire. Les actions artistiques et culturelles nombreuses portées par les opérateurs du territoire pourraient notamment être confortées par la création d'outils de communication communs et s'intégrer dans un objectif d'une saison culturelle intercommunale. Par ailleurs, ce travail de coordination permettrait de rapprocher les acteurs les uns des autres par une animation de réseau culturel renforçant l'interconnaissance, l'identification de problématiques et la construction de réponses communes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

Une première action en ce sens a été entreprise par la CCKB autour de la mutualisation d'outils de communication avec le Cri de l'Ormeau (création d'un agenda culturel de territoire partagé).

Certains champs ne font pas aujourd'hui l'objet d'une prise en charge communautaire mais sont des intérêts partagés du Département, de la Région et de l'État : la mise en réseau des acteurs de la lecture publique et, plus largement, des structures culturelles travaillant dans le domaine du livre et de la vie littéraire sur le territoire pourrait ainsi être envisagée en articulation avec la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de la Lecture publique et de la préfiguration d'un CDLI entre la DRAC et le CD 22.

- Un accompagnement d'actions ou de structures du territoire confrontées à certaines fragilités (difficulté de financement, précarité de l'emploi salarié ; difficulté de structuration du projet associatif ou de transmission de celui-ci dans un contexte de changement de gouvernance...) nécessitant un appui financier ou en ingénierie en vue de consolider, structurer et/ou valoriser le projet.

Cet accompagnement a notamment, par le biais de la collaboration Département/CCKB, déjà permis de renforcer la structuration d'acteurs tels Lieux Mouvants ; la période de fragilisation associative observée pendant une crise sanitaire toujours en cours incite également à une vigilance en ce domaine.

Il convient par ailleurs de veiller à un équilibre qui favorisera la diversité des propositions artistiques et culturelles sans oublier les domaines de la création contemporaine et de la recherche artistique, associant, la création, la diffusion et l'éducation artistique et culturelle.

***Axe 5 : Développer l'ingénierie communautaire en matière culturelle***

La CCKB est une collectivité hyper-rurale qui, par sa taille et ses ressources, dispose d'une faible capacité d'ingénierie, notamment en matière culturelle.

Le service culture se compose d'un seul agent administratif dont la mission est de gérer le secteur des affaires culturelles, la direction de l'école de musique, danse et théâtre du territoire et le pilotage du projet DÉMOS Kreiz Breizh. Les ambitions de travailler sur le développement culturel du territoire, d'investir le champ des droits culturels et d'épauler la montée en puissance différents domaines culturels doit donc s'accompagner d'une évolution du service.

Pour ces raisons et pour entrer pleinement dans le champ de la coopération à travers ce pacte, la première action prévue inaugurant l'année de préfiguration est ciblée sur le **recrutement d'un ou d'une chargée de mission coordination et développement du projet culturel de territoire**.

La mission du poste consistera à contribuer à coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre du Pacte.

**Article 3** : MODALITÉS FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET HUMAINES DE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE AUTOUR DE CES ENJEUX

**3.1 Pilotage et suivi technique du Pacte**

Chaque année, un comité de pilotage associant les élus et les différents partenaires institutionnels concernés par le Pacte se réunit afin de valider les programmes opérationnels et de préciser en fonction des besoins :

- les objectifs généraux ou spécifiques visés sur l'exercice,
- les adaptations et évolutions nécessaires à la mise en œuvre du pacte,
- la liste des opérations ou programmes retenus annuellement dans le cadre du pacte et qui seront inscrits dans une annexe "tableau de suivi budgétaire annuel du Pacte" précisant les modalités de financement pour chaque partenaire.

Cette instance se réunit une fois par an a minima ; elle peut être réunie sur demande d'un des signataires en cas de besoin.

En marge de ce comité, un comité technique collégial se réunira 1 fois par semestre a minima afin de suivre la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage. Il aura notamment la charge :

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

- d'assurer la mise en œuvre de la coopération à travers des modalités de travail pratiques,
- de coordonner les actions, les calendriers et les moyens mobilisés,
- de nourrir les travaux du comité de pilotage, en se dotant d'outils de suivi de la progression et de réalisation des actions (tableau de bord, étapes, évolution, rythme de réalisation...),
- d'établir les modalités d'évaluation soumises au comité de pilotage.

### 3.2 Modalités de soutien financier

Dans le cadre de la présente convention, la DRAC, la Région, le Département et la CCKB s'engagent à soutenir les actions retenues, dans la limite des enveloppes inscrites annuellement par chaque signataire et en complément de leurs interventions hors Pacte.

La ventilation de ces enveloppes, leur affectation définitive et le montant des fonds alloués devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre des instances de pilotage de la convention (cf 3.1), l'année 1 du présent Pacte constituant une phase de préfiguration. Ainsi chaque année une annexe budgétaire sera établie et validée par le comité de pilotage.

Les montants des aides de chaque signataire seront déterminés dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire,

Sur leur versement :

L'État – DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor verseront l'aide : à l'EPCI, pour les projets en régie directe ; aux opérateurs locaux, pour les projets portés par un tiers et qui répondent aux critères définis collectivement.

Cette proposition sera soumise aux instances délibérantes. Pour chaque subvention versée, une convention financière sera établie, stipulant le montant du concours financier de chaque financeur et les modalités de la subvention.

La CCKB assurera en direct une partie du financement du Pacte (masse salariale directe, frais liés au poste d'ingénierie, frais assurés en régie sur les dispositifs et projets retenus portés directement par l'EPCI). Elle versera une aide communautaire pour les projets retenus et portés par des tiers.

## **Article 4 :** DURÉE ET ÉVALUATION DU PACTE

Le présent texte prend effet à la date de sa signature et jusqu'au **31 décembre 2025**.

La première période annuelle (année 2022) est considérée comme une année de préfiguration permettant la mise en place de premières actions et de mise en œuvre des conditions nécessaires à la pleine opérationnalité de ce pacte. Ces premières actions sont précisées au sein de l'annexe 1 du document.

Les actions et programmes développés seront évalués au regard de bilans qualitatifs et quantitatifs présentés à l'occasion des comités de pilotage. Ils permettront aux partenaires de préciser les réorientations éventuellement nécessaires, de confirmer ou demander d'approfondir tel ou tels éléments retenus.

In fine, une évaluation globale permettra aux partenaires de se projeter sur la suite qu'ils souhaitent donner à ce partenariat, le cas échéant de prolonger et de consolider la coopération entreprise.

## **Article 5 :** COMMUNICATION ET VALORISATION DU PARTENARIAT

Toute communication sur les actions et projets soutenus devra mentionner le conventionnement de l'Etat – DRAC Bretagne, de la Région Bretagne, du Département et de la CCKB au sein de ce Pacte de développement culturel de territoire. Il conviendra également d'apposer les logos de l'ensemble des partenaires sur tout support graphique édité.

Cette obligation s'appliquera aux bénéficiaires des soutiens financiers émis dans le cadre du Pacte mais également aux partenaires de ce Pacte lors de la valorisation de cette démarche et pour les documents réalisés dans ce cadre.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

Tout bénéficiaire d'une subvention régionale, départementale, communautaire ou de l'État dans ce cadre devra transmettre une copie des documents attestant cette communication :

- soit lors de sa de demande de versement du solde en cas de versement en plusieurs fois de la subvention,
- soit au plus tard 6 mois après la fin de l'action subventionnée en cas de versement unique.

La première année de ce pacte abordera les besoins éventuels de se doter d'une charte graphique spécifique ou d'un logotype permettant d'identifier et de valoriser cette démarche partenariale.

**Article 6 :** RÉVISION, RÉSILIATION ET LITIGES ÉVENTUELS

**6.1 Révision de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

Il précise les éléments modifiés de la convention, sans pouvoir conduire à remettre en cause les enjeux prioritaires définis à l'article 2.1.

**6.2 Résiliation anticipée de la convention**

La présente convention peut être résiliée avant son terme dans l'une des hypothèses suivantes :

- par l'une des parties, pour motif d'intérêt général, en respectant un préavis de trois mois, après envoi d'une lettre recommandée,
- par l'une des parties en cas de non-respect de ses dispositions par l'autre partie, en respectant un préavis de trois mois et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet,
- par accord entre les parties.

**6.3 Résolution de litiges éventuels**

Les parties conviennent que les litiges qui résulteraient de la présente convention seront réglés à l'amiable. À défaut d'accord amiable, les litiges pourront être portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à ROSTRENEN, le (en 4 exemplaires originaux).

La Présidente de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Sandra Le NOUVEL

Le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor
Christian COAIL

Le Président du Conseil Régional de Bretagne
Loïg CHESNAIS-GIRARD

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Emmanuel BERTHIER

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

# CONVENTION DE PARTENARIAT

# 2022

# ENTRE

# LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

# LA REGION BRETAGNE

# LE MINISTERE DE LA CULTURE (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

**ENTRE**

**LA REGION BRETAGNE**, représentée par son Président en exercice Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°22_0601_02 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 28 mars 2022,

Ci-après désignée par les termes « **la Région** »,

ET

**LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**, Établissement Public Industriel et Commercial immatriculé sous le numéro RCS Paris 882 539 786 ayant son siège social 151 avenue de France 75013 Paris, représenté par son Président, Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Ci-après dénommé « **le CNM** »,

ET

**L'ÉTAT (MINISTÈRE DE LA CULTURE – DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE),** représenté par Monsieur Emmanuel Berthier, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Ci-après dénommé « **L'État** »,

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**VU** la convention de l'UNESCO relative à la « protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » du 20 octobre 2005, ratifiée par la France le 5 juillet 2006,
**VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
**VU** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
**VU** le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,
**VU** le Règlement (UE) n ° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, notamment son article 53 paragraphe 8, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité instituant la Communauté Européenne,
**VU** la circulaire du 22 octobre 1998 établissant une charte des missions de service public pour le spectacle vivant
**VU** les articles L 4221-1 et L 4211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** l'arrêté du 29 mai 2013 portant extension de la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant du 3 février 2012,
**VU** la Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984. Etendue par arrêté du 4 janvier 1994 JORF 26 janvier 1994,
**VU** l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 portant sur la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et sur l'égalité professionnelle,
**VU** la norme ISO 26000 du 1er novembre 2010 relative à la Responsabilité sociétale des organisations,
**VU** l'article L7121-3 et L7121-2 à L7121-26 du code du travail,
**VU** la loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique
**VU** le décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique
**VU** le décret du 26 décembre 2019 portant nomination du président du Centre national de la musique
**VU** la délibération n°21-0601-03 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 10 mai 2021,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**
Les trois signataires de la présente convention sont engagés dans un partenariat étroit depuis 2015 visant la mise en œuvre d'actions communes en faveur du développement de la filière des musiques actuelles et des variétés en Bretagne et le soutien des artistes et des entreprises qui y vivent et y travaillent.

En 2020 et 2021, le calendrier des élections régionales, le contexte de crise sanitaire et la réflexion en cours initiée par le ministère de la culture et le CNM en lien avec les collectivités sur l'évolution des contrats de filière musiques actuelles ont incité les partenaires à poursuivre leur action dans le cadre de conventions annuelles.

L'année 2020 a également été consacrée à une évaluation des actions du partenariat, financée par les partenaires du contrat et, réalisée par un cabinet extérieur, dans un contexte particulier (année de création du CNM, d'une part et d'arrêt des activités de production/diffusion à la suite des mesures liées à la crise sanitaire, d'autre part). La restitution du bilan, faite en présence des réseaux professionnels du secteur en Bretagne le 11 décembre 2020 a permis de conclure sur la satisfaction des acteurs et d'échanger sur des points d'amélioration des dispositifs et des évolutions à prendre en compte à l'avenir. Les partenaires ont souhaité poursuivre les actions en commun et tenant compte du bilan effectué, ouvrir le champ d'intervention de la convention aux entreprises de l'enregistrement sonore et de l'édition musicale, jusque-là non prises en compte dans ce cadre conventionnel pour le développement des musiques actuelles en Bretagne.

Pour l'année 2021, les partenaires ont jugé pertinent de reconduire les dispositifs mis en place en 2020. Ces derniers ont toutefois été adaptés et ajustés pour répondre à la situation particulière, notamment sanitaire, rencontrée en 2021.

En 2022, considérant la persistance de la crise sanitaire et la nécessité d'une réflexion stratégique sur l'évolution du périmètre de ce partenariat qui jalonnera l'année 2022, les partenaires souhaitent renouveler leur engagement dans le cadre d'une nouvelle convention annuelle.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

## Article 1 - Objet de la convention

La Région, le CNM et l'État (MC - DRAC Bretagne) s'engagent à soutenir et développer les musiques actuelles sur le territoire de la Bretagne ainsi que les artistes et les entreprises qui y vivent et y travaillent.

Dans un objectif de lisibilité auprès des acteurs des musiques actuelles et de simplification administrative, les signataires de cette convention mutualisent leurs moyens et abondent un **« fonds commun » pour le développement des musiques actuelles**. Ce fonds commun permet de financer la réalisation des axes du partenariat selon les modalités décrites dans l'article 2 de la présente convention. Pour 2022, le fonds commun sera géré par le CNM.

## Article 2 - Modalités de mise en œuvre de ce partenariat

La Région Bretagne, le CNM et l'Etat - DRAC Bretagne s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des trois axes d'intervention suivants :

- **Encourager la coopération entre les acteurs des musiques actuelles en Bretagne**

Cet axe s'inscrit dans la continuité des conventions depuis 2017 qui visait notamment à encourager la collaboration entre acteurs en soutenant des projets contribuants « à l'échange de savoir-faire, le partage de connaissances ou la mutualisation d'outils de travail pour les acteurs de la filière à l'échelle régionale ».

Les modalités de recevabilité et de dépôt des projets seront décrites dans un appel à projet

- **Accompagner l'adaptation des entreprises de production, spectacle vivant et musiques enregistrées, de la Bretagne**

Cet axe d'intervention vise notamment à consolider le soutien aux entreprises faisant du développement d'artistes et/ou de l'enregistrement musical. Cette aide vise à consolider ou à pérenniser les structures ayant une activité en développement ou en réorganisation où l'enjeu de l'emploi, de l'élargissement du catalogue et/ou du développement des compétences est d'actualité. Cette aide est accordée pour 2 ans et couvrira donc également l'année 2023.

Les modalités de recevabilité et de dépôt des projets seront décrites dans un appel à projet.
.

- **Soutenir des stratégies d'accompagnement de projets artistiques**

Cet axe vise à consolider et à pérenniser le développement artistique de groupes bretons dans une perspective de professionnalisation et en tenant compte de la situation sanitaire.

Les modalités de recevabilité et de dépôt des projets seront décrites dans un appel à projet.

## Article 3 – Dispositions financières

Afin de doter ces actions, la Région Bretagne et le CNM et l'État (MC – DRAC Bretagne) s'engagent à mobiliser, en complément de leurs dispositifs et moyens budgétaires de droit commun, un montant global de **240 000** € pour constituer un fonds commun, pour l'année budgétaire 2021.

Ainsi, le **CNM** contribuera à hauteur de **80 000 €,**
la **Région** contribuera à hauteur de **80 000 €** et
l'**État** (MC – DRAC Bretagne) contribuera à hauteur de **80 000 €.**

### Article 3.1 - Modalités de versement des crédits alloués au fonds commun

La Région Bretagne et l'Etat se libéreront du montant dû au titre du Fonds par l'attribution de subventions au bénéfice du CNM, selon les modalités suivantes.

**La contribution de la Région Bretagne**, d'un montant de 80 000€, au titre de l'exercice 2022, fera l'objet d'un versement unique au CNM de la part du Conseil régional de Bretagne à la signature de cette convention.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**La contribution du Ministère de la culture** - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne d'un montant de 80 000€ fera l'objet d'un versement unique au CNM de la part de l'Etat à la signature de cette convention.

Le CNM engagera l'enveloppe globale au titre de l'année 2022, et assurera le portage financier. L'enveloppe globale ainsi engagée par le CNM au titre de l'année 2022 fera l'objet d'individualisations par projet après validation par le comité de sélection, selon les modalités décrites à l'article 4 de cette convention. Les partenaires s'engagent à ce que les conventions financières soient signées en début d'exercice budgétaire concerné par le fonds. Les crédits devront être versés avant la fin de ce même exercice budgétaire.

### Article 3.2 Clause de reversement et de report des crédits alloués au fonds commun

Dans l'hypothèse où le partenariat entre les signataires de la convention 2022 serait reconduit après son terme, les crédits non engagés au 31 décembre 2022 pourront soit être reversés aux contributeurs du fonds au prorata de leurs contributions respectives, soit faire l'objet d'un report au titre du fonds à venir.
Les modalités de report ou de reversement desdits crédits feront alors l'objet d'un article spécifique dans la nouvelle convention de partenariat.

## Article 4 – Modalités de gestion du dispositif

### Article 4.1 – Un comité de sélection

Lorsque les conditions de recevabilité et d'éligibilité communiquées aux porteurs de projets sont réunies, ces demandes d'aide financière sont soumises, pour avis, à un comité. Il s'appuie pour ce faire sur une instruction réalisée conjointement par les services de la Région, du CNM et de l'Etat, lesquels peuvent solliciter l'expertise, des réseaux ou acteurs professionnels concernés en les associant en fonction des thématiques traitées dans la limite de 2 personnalités qualifiées par séance. Ces invités auront chacun une voix consultative.

Le comité de sélection est composé de :
- deux représentant(e)s de l'État (DRAC Bretagne),
- deux personnalités qualifiées désignées par le CNM,
- deux représentant(e)s de la Région Bretagne.

Chaque signataire nomme, sur la durée de la convention, ses membres selon des modalités à sa convenance. En cas d'absence, un membre peut confier son pouvoir à un autre membre ou se faire représenter.

Pour chaque dossier de demande éligible, le comité émet un avis sur l'attribution de l'aide et sur son montant. Cet avis est rendu sur le fondement d'éléments d'appréciation permettant aux membres du comité d'établir des priorités d'intervention et, ainsi, de se prononcer, à la majorité absolue, sur l'opportunité du soutien, sa nature et son montant.

Le comité de sélection pourra se tenir si a minima un membre par partenaire est présent et si le comité est composé de 4 personnes minimum.

A l'issue du comité de sélection, les équipes du CNM transmettent le procès-verbal du comité par voie électronique aux partenaires, qui dispose de 72 heures pour adresser tout commentaire utile. A l'issue de ce délai, le Président du CNM attribue les aides financières.

### Article 4.2 – Conditions de versement des aides

Le paiement des aides attribuées aux porteurs de projets sera effectué par le CNM en deux versements :

- 70% dans un délai de 4 semaines à compter de la notification d'attribution de l'aide au bénéficiaire,
- 30% sur présentation du bilan de l'opération (bilan financier et moral de l'opération) dans un délai de 6 mois à compter de la fin du projet. Et au plus tard le 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

L'exécution des engagements financiers sera suivie conjointement par les signataires de la présente convention. Les partenaires réaliseront à échéance de la convention un bilan des dossiers soutenus.

Outre ces crédits spécifiquement fléchés et identifiés, les structures dont les actions et projets seront financés au titre de ce fonds commun, pourront, le cas échéant, bénéficier de crédits relevant des dispositifs de droit commun tant du CNM que de la Région ou de l'État.

Elles pourront également, le cas échéant, bénéficier de subventions d'autres partenaires et fonds publics, notamment les crédits des fonds européens.

Le CNM, la Région et l'État se réservent le droit de se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention. Les parties signataires pourront également constater la bonne réalisation des projets soutenus, et diligenter toute enquête complémentaire (expertise comptable, audit).

## Article 5 – Reconduction du partenariat

Afin d'associer les acteurs au travail commun d'élaboration du partenariat pour les années suivantes, un comité de pilotage sera chargé de définir les actions à conduire dans le cadre de ce partenariat qui pourra se réunir à la demande des parties.

Le Comité de pilotage est composé des représentants de chacun des signataires de la convention.
Chacun des partenaires pourra se faire assister des techniciens qu'il souhaite.
Le Comité de pilotage pourra, le cas échéant, convier à ses travaux toute personne morale de droit privé ou de droit public dont l'expertise lui semblera nécessaire.

## Article 6 - Suivi et évaluation

L'exécution des engagements de la Région Bretagne, de l'Etat et du CNM sera suivie conjointement par les trois signataires de la présente convention.

La Région Bretagne, l'Etat et le CNM se communiqueront sur simple demande tout acte, contrat ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

## Article 7 - Communication

Toute action de communication relative à la mise en œuvre du fonds commun et à cette convention fera mention des partenaires (Région Bretagne, État - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et CNM), dont les logotypes devront figurer sur tous les documents relatifs à l'action conjointe des signataires, conformément à la charte de communication en annexe 1.

## Article 8 - Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2022. Elle prendra effet à sa date de signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0601_02-DE

**Article 9- Résiliation**

La Région, le CNM et l'État pourront, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée sous réserve d'un préavis de trois mois.

**Article 10- Règlement des litiges**

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir, aux fins de conciliation, dans les 30 jours qui suivent l'exposé du litige, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de ou des autre(s) par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'échec de la conciliation prévue ci-dessus, la Région Bretagne et le CNM et l'État, conviennent de porter l'affaire devant le tribunal compétent.

**Fait à Rennes, le**

En trois exemplaires originaux

| **Le Président du Conseil Régional de Bretagne**, | **Le Président du Centre national de la musique**, | **Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,** |
|---|---|---|
| Loïg CHESNAIS-GIRARD | Jean-Philippe THIELLAY | Emmanuel BERTHIER |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0602_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 0602 - soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Le groupe "Rassemblement national" vote contre les aides accordées au "Papier Timbré", à l'ASS" Étonnants voyageurs" et à la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor.**

**Les groupes "Hissons haut la Bretagne-Droite, centre et régionalistes" et "Nous la Bretagne-Ni Breizhiz, centristes, démocrates, progressistes et Européens" votent contre l'aide accordée au "Papier Timbré".**

En section d'investissement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 410 000 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;
- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;
- D'APPROUVER l'annulation de la subvention de la société ALCATRAZ présentée en annexe ;
- D'APPROUVER la prorogation de l'opération au bénéfice de la société CINEMA DEFACTO présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE



En section de fonctionnement :

- D'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 423 100 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- D'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;

- D'APPROUVER la prorogation de l'opération au bénéfice de la société CRISTEL présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 903**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| TRÉSOR PROD<br>75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT | 21005756 | Production de la série de fiction audiovisuelle (8x26 minutes) de Mélisa Godet intitulée 'Léthé 21' (création structurante) | Subvention forfaitaire | 280 000,00 |
| JPL FILMS<br>35000 RENNES | 21008406 | Production d'un film d'animation audiovisuelle de 26 minutes de Sophie Roze intitulé 'Une guitare à la mer' (création structurante) | Subvention forfaitaire | 100 000,00 |
| LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI<br>35000 RENNES | 21008407 | Co-développement international du film d'animation de 70 minutes d'Irène Iborra intitulé 'Olivia et le tremblement de terre invisible' | Subvention forfaitaire | 30 000,00 |

**Total :** 410 000,00

**Nombre d'opérations :** 3

**Délibération n° : 22_0602_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 933**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| POESIE ET PAS DE COTE<br>29410 PLOUNEOUR-MENEZ | 22001550 | Participation des éditeurs à des événements hors région en 2022 : Printemps des poètes à Dijon, avril; Festival de la parole à Hagetmau, mai; Marché de la Poésie à Paris, juin; Boucquins à Boucq, juin; Typographie et... à Gigondas, juil; Voix Vives à Sète, juil; L'Autre Livre & Page(s) à Paris, nov | 9 459,00 | 49,69 | 4 700,00 |
| LE PAPIER TIMBRE<br>35000 RENNES | 22001553 | Participation des éditeurs à des événements hors région en 2022 : Imaginales à Epinal du 19 au 22 mai, L'autre Livre à Paris du 25 au 27 novembre, Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil (décembre) | 4 052,00 | 49,36 | 2 000,00 |
| CRITIC<br>35000 RENNES | 22001552 | Participation des éditeurs à des événements hors région en 2022 : Les Imaginales d'Epinal du 19 au 22 mai ; Les Utopiales à Nantes (automne) | 2 700,00 | 37,04 | 1 000,00 |
| AU BORD DES CONTINENTS<br>29672 MORLAIX | 22001587 | Programme éditorial 2022 (7 ouvrages) "découverte des mers.." Guivarch, "légendes mythe arthurien" Husson, "Sorcières de Bretagne" Kean/Charline, "Secrets des plantes.." Barrau/Charline, "Brocéliande forêt enchantée" Jezéquel/Guivarch, "Petits contes" Vannier/Pinoteau, "Le rôtisseur" Jézéquel/Cotten | 115 941,80 | 17,25 | 20 000,00 |
| COOP BREIZH SA<br>29540 SPEZET | 22001645 | Programme éditorial 2022 (6 ouvrages) les titres provisoires/définitifs sont "Habits de travail" de P Aumasson, "Dragons T2" de G Lomenec'h & E Crignou, "L'or brun des faucheurs de la mer" de A Cariou, "Les tout-petits et la Bretagne" : Les animaux marins, les formes, les contraires, de C Boncens | 123 684,00 | 16,17 | 20 000,00 |
| EDITIONS DU COMMUN<br>35200 RENNES | 22001585 | Programme éditorial 2022 (7 ouvrages), titres provisoires/définitifs : "Suites décoloniales" O Marboeuf, "Fiévreuse plébéienne" E Petit, "Insolations" M Alqabar, "Droit à la ville" collectif, "Les matières de la nuit" O Marboeuf, "No anger" N Aulombard, "Théâtre carcéral" A Stathopoulos | 112 854,00 | 17,72 | 20 000,00 |
| LABOUCHE DIDIER<br>29840 PORSPODER | 22001555 | Programme éditorial 2022 dont les titres provisoires/définitifs sont "Belle-Ile en Mer" de M Damblant & J Ropars, "Penthièvre" de A Bergogne & H Ronne, "Aux origines de Ouessant" de J-P Le Bihan, "Iles, regards croisés sur l'insularité" de L Brigand & J Vallat, "Odeurs d'oursins..." de R Faligot | 136 053,00 | 14,70 | 20 000,00 |
| PRESQUE LUNE EDITIONS<br>35520 MELESSE | 22001557 | Programme éditorial 2022 (5 ouvrages) dont les titres provisoires/définitifs sont "Glace" de Mathew Dooley, "Le voyage" de Halfdan Pisket, "Contre ma conscience" de Hannah Brinkmann, "Les mauvaises femmes" de Maria Hesse, "Mingus" de Flavio Massarutto et Squaz | 111 901,00 | 17,87 | 20 000,00 |
| CRITIC<br>35000 RENNES | 22001554 | Programme éditorial 2022 (5 ouvrages) dont les titres provisoires/définitifs sont "Les Naufrages de l'Institut Fermi" de André David, "Second Oekumene" (T01) de John Crossford, "Second Oekumene" (T02) de John Crossford, "Grain de sable" de Louise Roullier, "Second Oekumene" (T03) de John Crossford | 99 439,00 | 19,11 | 19 000,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| ARGYLL<br>35000 RENNES | 22001556 | Programme éditorial 2022 (5 ouvrages) dont les titres provisoires/définitifs sont "Himilce" de Emmanuel Chastellière, "Un étranger en Olondre" de Sofia Samatar, "Un pays de fantômes" de Margaret Killjoy, "Eutopia" de Camille Leboulanger, "Comment écrire de la fiction" T2 de Damon Knight | 71 176,18 | 19,67 | 14 000,00 |
| LA BARQUE REVUE<br>35000 RENNES | 22001590 | Programme éditorial 2022-23 (5 ouvrages) dont les titres provisoires/définitifs sont "Cailloux" de Alexandre Mare, "Théorie du monologue" de Vladimir Karazov, "De la maison jaune" de Jacques Sicard, "Pizarnik autrement" de Dominique Maurizi, "Les Centaures et autres poèmes" de Zuzanna Ginczanka | 51 736,00 | 19,91 | 10 300,00 |
| LA PIMPANTE<br>56800 CAMPENEAC | 22001652 | Programme éditorial 2022: "mon enfant à l'infini", Calouan; "10 doigts & des pupilles", Vigneron; "Rouge bottée", Couret; "Sabi & Téréza", Bouvier; "Un petit vélo", Calouan; "Cet air dans mes oreilles", Blanchard; "Valbrun", Hérieau; "Amédéo", Maillot; "Noisette", Clairet; "Un arc-en-ciel.", Clairet | 28 492,00 | 19,30 | 5 500,00 |
| NOIR D'ABSINTHE<br>35000 RENNES | 22001647 | Programme éditorial 2022 (9 ouvrages), titres provisoires/définitifs : "Hors caste", M Mantel; "Au coeur de la SF", G Brousse; "Mojunsha 2", S Pintado; "Résilience", F Wulf; "Atesh", R Gali; "Bad Queen", M Lefebvre; "Cour de l'hiver", M Stankiewiez; "Bal des monstres", L Soto; "Virginium", L LeBars | 16 203,08 | 19,75 | 3 200,00 |
| PAKER PROD<br>29900 CONCARNEAU | 22001558 | Production d'un album de musique enregistrée de Startijenn intitulé « Talm ur galon » | 21 238,07 | 24,96 | 5 300,00 |
| ASS L'EGLISE DE LA PETITE FOLIE<br>29200 BREST | 22001559 | Production d'un album de musique enregistrée de Papapla, intitulé « Sounds of Papapla vol 2 » | 14 330,00 | 25,12 | 3 600,00 |

**Total :** 168 600,00

**Nombre d'opérations :** 15

**Délibération n° : 22_0602_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 933**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| ZANZAN FILMS<br>35170 BRUZ | 22001454 | Aide aux activités du Pôle de ressources à destination des acteurs culturels du Grand Ouest en matière d'accessibilité pour l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 6 000,00 |
| CINE MA 35<br>35510 CESSON SEVIGNE | 22001453 | Activités d'un réseau d'exploitants liées aux actions de sensibilisation et actions de diffusion et de formation des exploitants au sein du réseau départemental art et essai pour l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| ASSOCIATION COTE OUEST<br>29200 BREST | 22001499 | Activités de l'association dont l'organisation du 37ème 'Festival européen du Film Court de Brest' et dont la programmation d'actions éducatives pour l'année 2022 (7 000 €) | Subvention forfaitaire | 86 000,00 |
| COURTS EN BETTON<br>35000 RENNES | 22001502 | Activités liées à l'organisation du 11ème 'Festival du Film de l'Ouest' et à l'animation du Réseau des Associations de Production Audiovisuelle et de Cinéma Emergent (R.A.P.A.C.E) pour l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| CERCLE SPORTIF CROIX LAMBERT<br>22000 SAINT BRIEUC | 22000410 | Aide à l'organisation du Festival Panoramic (Cinéma du Québec) du 30 mars au 6 avril 2022 à Saint-Brieuc | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| FESTIVAL DE CINEMA DE L'ILE AUX MOINES<br>56780 ILE AUX MOINES | 22001501 | Aide à l'organisation du 3ème 'Festival de cinéma de l'ile aux Moines Passeurs de Films & du ciné-club' en 2022 | Subvention forfaitaire | 1 500,00 |
| ASS ETONNANTS VOYAGEURS<br>35000 RENNES | 22001580 | Organisation du Festival international du livre et du film « Etonnants Voyageurs », du 4 au 6 juin 2022, à St-Malo - 1ère attribution | Subvention forfaitaire | 100 000,00 |
| MAISON DE LA POESIE<br>35000 RENNES | 22000515 | Activités de l'association pour 2022 | Subvention forfaitaire | 11 000,00 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES COTES D'ARMOR<br>22000 SAINT-BRIEUC | 22001577 | Organisation de la Fête des Mots familiers, du 2 mai au 10 juin 2022, dans les Côtes d'Armor | Subvention forfaitaire | 6 000,00 |
| COMMUNE DE QUESTEMBERT<br>56231 QUESTEMBERT | 22001584 | Organisation du salon du Livre jeunesse de Questembert, les 21 et 22 mai 2022 | Subvention forfaitaire | 4 000,00 |
| REVES D'OCEANS<br>29360 CLOHARS-CARNOET | 22001576 | Organisation du Festival du Livre jeunesse et BD "Rêves d'Océans" les 25 et 26 juin 2022 sur le port de Doëlan à Clohars-Carnoët | Subvention forfaitaire | 2 500,00 |
| ASS CULTURE PLANETE 29<br>29250 SIBIRIL | 22001575 | Organisation des "Rencontres de Moguériec", du 10 au 12 juin 2022, à Moguériec (commune de Sibiril) | Subvention forfaitaire | 1 500,00 |
| MYSTERIEUSE ASSOCIATION<br>35600 REDON | 22001581 | Organisation du Salon des littératures populaires et de l'imaginaire 'Les Mystériales', les 28 et 29 mai 2022, à Redon | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| A LA LIGNE<br>56590 GROIX | 22001653 | Résidence de l'autrice Loren Capelli, du 19 septembre au 15 novembre 2022, à Groix | Subvention forfaitaire | 4 000,00 |
| MAISON DE LA POESIE<br>35000 RENNES | 22001655 | résidence de l'autrice Marie de Quatrebarbes, à la Maison de la Poésie de Rennes, du 11 avril au 5 juin 2022 | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| TREGOR CINEMA<br>22560 TREBEURDEN | 22001530 | Activités de fonctionnement au titre de l'année 2022 dont les résidences d'écriture de scénario de court métrage | Subvention forfaitaire | 12 000,00 |

**Total :** 254 500,00

**Nombre d'opérations :** 16
**Délibération n° : 22_0602_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Programme : P.0602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 903**
**Prorogations d'opérations**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | N° délibération<br>Date de décision | Type d'affectation et durée (en mois) | Date engagement | Borne de caducité prévue | Montant Affecté (en euros) | Montant mandaté (en euros) | Nouvelle borne de caducité accordée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CINEMA DEFACTO<br><br>75010 PARIS | 18007713 | Réalisation d'un film de fiction longue de Siegrid Alnoy intitulé 'L'Amour du Prochain' | 25/03/2019<br>19 0602 02<br><br>28/03/2022<br>22 0602 02 | Affectation initiale<br>36 mois<br><br>Prorogation<br>12 mois | 12/04/2019 | 36 | 170 000,00 | 51 000,00 | 48 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Programme : P.0602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 903**
**Annulation totale d'opération sur AP antérieure**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Vote initial | Montant Affecté (en euros) | Montant mandaté | Montant proposé en annulation (en Euros) | Dont titre de recettes | Total (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ALCATRAZ FILMS 75012 PARIS | 18007731 | Réalisation du film de fiction longue de Vanessa Le Reste 'TY AVALOU' | 25/03/2019 19_0602_02 | 120 000,00 | 0,00 | - 120 000,00 | 0,00 | 0,00 |

**Annulation totale sur AE antérieure** **- 120 000,00**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0602_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Programme : P.0602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**
**Chapitre : 933**
**Prorogations d'opérations**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | N° délibération<br>Date de décision | Type d'affectation et durée (en mois) | Date engagement | Borne de caducité prévue | Montant Affecté (en euros) | Montant mandaté (en euros) | Nouvelle borne de caducité accordée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CRISTEL<br><br>35400 SAINT-MALO | 20002297 | Edition du programme éditorial 2020 de 3 ouvrages dont les titres provisoires ou définitifs sont 'Saint-Malo au péril de l'eau et du feu' de Patrice Bénard; 'Daniele Steardo' de Christophe Penot ; 'Jean-Baptiste Charcot' de Roman Petroff | 27/04/2020<br>20 0602 03<br><br>28/03/2022<br>22 0602 02 | Affectation initiale<br>24 mois<br><br>Prorogation<br>24 mois | 05/05/2020 | 24 | 15 600,00 | 15 600,00 | 48 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0603_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 MARS 2022

DELIBERATION

# Programme 0603- Développer le sport en région

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le lundi 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Le groupe "Breizh a-gleiz-autonomie, écologie, territoires" s'abstient sur les aides accordées à l'Auto Cross Mauronnais, au Moto Club Romagné et au Moto Club de Glénac.**

**Le groupe "Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breizh" vote contre les aides accordées à l'Auto Cross Mauronnais, au Moto Club Romagné et au Moto Club de Glénac.**

**En section d'investissement :**

**- d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit total de 324 649 € pour le financement de l'opération nouvelle figurant dans le tableau annexé ;

**- d'ATTRIBUER** l'aide au bénéficiaire désigné dans le tableau annexé ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE



**En section de fonctionnement :**

**- d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total de 1 089 957,47 € pour le financement des 99 opérations nouvelles figurant dans le tableau annexé ;

**- d'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0603 - Développer le sport en région**
**Chapitre : 903**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNE DE CESSON SEVIGNE<br>35510 CESSON SEVIGNE | 22001662 | Réaménagement du stade d'eaux-vives de Cesson-Sévigné labélisé 'Centre de Préparation aux Jeux' au titre de l'équipement majeur du Canoë Kayak (Hors aménagemnts paysagers et voiries-bordures) - Première attribution - Prise en compte des dépenses à compter du 1er décembre 2020 | 4 164 328,00 | 7,80 | 324 649,00 |

**Total** : 324 649,00

**Nombre d'opérations :** 1

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 22_0603_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0603 - Développer le sport en région**
**Chapitre : 933**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| FEDERATION DE GOUREN<br>29800 LANDERNEAU | 22001147 | Contractualisation avec la Fédération de Gouren pour l'année 2022 | Subvention globale | 65 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL<br>35768 SAINT GREGOIRE | 22001244 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Football pour l'année 2022 | Subvention globale | 48 500,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE HAND BALL<br>35040 RENNES | 22001152 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Handball pour l'année 2022 | Subvention globale | 47 000,00 |
| CONFEDERATION FALSAB<br>29270 CARHAIX PLOUGUER | 22001131 | Contractualisation avec la Confédération FALSAB pour l'année 2022 | Subvention globale | 40 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE VOILE<br>29200 BREST | 22001526 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Voile pour l'année 2022 | Subvention globale | 37 000,00 |
| LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY<br>35135 CHANTEPIE | 22001290 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Rugby pour l'année 2022 | Subvention globale | 33 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE SPORT UNIVERSITAIRE<br>35044 RENNES | 22001301 | Contractualisation avec le Comité régional du Sport Universitaire pour l'année 2022 | Subvention globale | 30 000,00 |
| UGSEL COM REG BRETAGNE<br>22000 SAINT BRIEUC | 22001186 | Contractualisation avec le Comité régional UGSEL de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 30 000,00 |
| UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE<br>35050 RENNES | 22001189 | Contractualisation avec le Service régional de Rennes de l'UNSS pour l'année 2022 | Subvention globale | 30 000,00 |
| COMITE DE BRETAGNE DE CYCLISME<br>22600 LOUDEAC | 22001202 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Cyclisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 28 000,00 |
| USEP BRETAGNE<br>56100 LORIENT | 22001191 | Contractualisation avec le Comité régional USEP de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 26 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLETISME<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001216 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne d'Athlétisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 25 000,00 |
| LIGUE BRET JUDO JUJITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES<br>35000 RENNES | 22001220 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Judo Jujitsu et Disciplines Associées pour l'année 2022 | Subvention globale | 21 500,00 |
| LIGUE REGIONALE DE NATATION DE BRETAGNE<br>35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE | 22001221 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Natation pour l'année 2022 | Subvention globale | 21 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS DE TABLE<br>35650 LE RHEU | 22001325 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour l'année 2022 | Subvention globale | 20 000,00 |
| LIGUE BRETAGNE VOLLEY BALL<br>56300 PONTIVY | 22001229 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Volley-Ball pour l'année 2022 | Subvention globale | 17 500,00 |
| COMITE DE BRETAGNE DE GYMNASTIQUE<br>35000 RENNES | 22001150 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Gymnastique pour l'année 2022 | Subvention globale | 17 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE CANOE KAYAK<br>35000 RENNES | 22001218 | Contractualisation avec le Comité régional de Bretagne de Canoë Kayak pour l'année 2022 | Subvention globale | 17 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE BRETAGNE HANDISPORT<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001284 | Contractualisation avec le Comité régional de Bretagne Handisport pour l'année 2022 | Subvention globale | 17 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON<br>35200 RENNES | 22001110 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Badminton pour l'année 2022 | Subvention globale | 16 500,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE BASKET BALL<br>35000 RENNES | 22001112 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Basket Ball pour l'année 2022 | Subvention globale | 16 500,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| LIGUE BRETAGNE DE TENNIS<br>56300 PONTIVY | 22001324 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tennis pour l'année 2022 | Subvention globale | 16 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE SURF<br>29000 QUIMPER | 22001320 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Surf pour l'année 2022 | Subvention globale | 16 000,00 |
| COMITE REGIONAL D EQUITATION DE BRETAGNE<br>56100 LORIENT | 22001242 | Contractualisation avec le Comité régional d'Equitation de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 15 000,00 |
| LIGUE DE GOLF DE BRETAGNE<br>35000 RENNES | 22001260 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Golf pour l'année 2022 | Subvention globale | 13 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE KARATE<br>56300 PONTIVY | 22001157 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Karaté pour l'année 2022 | Subvention globale | 10 500,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE ROLLER ET SKATEBOARD<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001223 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Roller Sports pour l'année 2022 | Subvention globale | 10 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001224 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Sport Adapté pour l'année 2022 | Subvention globale | 9 500,00 |
| LIGUE PARACHUTISTE BRETAGNE<br>56250 MONTERBLANC | 22001222 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Parachutisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 9 500,00 |
| COMITE INTERREGIONAL ESSM BRETAGNE PAYS DE LOIRE<br>56100 LORIENT | 22001219 | Contractualisation avec le Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire des Etudes et Sports Sous-Marins pour l'année 2022 | Subvention globale | 8 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL<br>56300 PONTIVY | 22001161 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Pétanque pour l'année 2022 | Subvention globale | 8 000,00 |
| COMITE REGIONAL UFOLEP BRETAGNE<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001227 | Contractualisation avec le Comité Régional de Bretagne UFOLEP pour l'année 2022 | Subvention globale | 6 500,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE D AVIRON<br>35000 RENNES | 22001198 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne d'Aviron pour l'année 2022 | Subvention globale | 6 500,00 |
| COMITE DE BRETAGNE BOXE<br>56670 RIANTEC | 22001217 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Boxe Anglaise pour l'année 2022 | Subvention globale | 6 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE DANSE DE BRETAGNE<br>22200 GUINGAMP | 22001206 | Contractualisation avec le Comité régional de Danse de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 6 000,00 |
| COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS BRETAGNE<br>29480 LE RELECQ KERHUON | 22001175 | Contractualisation avec le Comité régional du Sport pour tous pour l'année 2022 | Subvention globale | 5 500,00 |
| FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE LIGUE BRETAGNE<br>56450 THEIX NOYALO | 22001286 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Montagne et Escalade pour l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE TRIATHLON<br>56800 PLOERMEL | 22001332 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Triathlon pour l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| LIGUE REGION BRETAGNE FEDERAT CYCLOTOURI<br>35690 ACIGNE | 22001130 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Cyclotourisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 5 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE BRETAGNE FSGT<br>29200 BREST | 22001246 | Contractualisation avec le Comité régional de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE LA RANDONNEE PEDES<br>35510 CESSON SEVIGNE | 22001162 | Contractualisation avec le Comité de Bretagne de Randonnée Pédestre pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| COMITE REGIONAL EDUCATION PHYSIQUE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BRETAGNE<br>35000 RENNES | 22001241 | Contractualisation avec le Comité régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| COMITE REGIONAL ESCRIME DE BRETAGNE<br>35650 LE RHEU | 22001243 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne d'Escrime pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE BILLARD<br>35065 RENNES | 22001125 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Billard pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE TIR<br>56390 COLPO | 22001225 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Tir Sportif pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE SAUVETAGE SECOURISME<br>35780 LA RICHARDAIS | 22001291 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Sauvetage Secourisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 4 000,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE VOL LIBRE<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001194 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Vol Libre pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE LIGUE REGIONAL DE BRETAGNE<br>35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE | 22001146 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de la Fédération Sportive et Culturelle de France pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE BASE BALL CRICKET SOFTBALL<br>35000 RENNES | 22001269 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Base Ball Cricket Softball pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE MOTOCYCLISME<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001287 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Motocyclisme pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE TIR A L ARC<br>22400 LAMBALLE ARMOR | 22001331 | Contractualisation avec la ligue de Bretagne de Tir à l'Arc pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DES ECHECS<br>35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ | 22001240 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne d'Echecs pour l'année 2022 | Subvention globale | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE D HALTEROPHILIE ET MUSCULATION<br>22490 TREMEREUC | 22001238 | Contractualisation avec le Comité régional d'Haltérophilie pour l'année 2022 | Subvention globale | 2 500,00 |
| LIGUE BRETONNE DE FOOTBALL GAELIQUE<br>35000 RENNES | 22001145 | Contractualisation avec la Ligue Bretonne de Football Gaelique pour l'année 2022 | Subvention globale | 2 000,00 |
| COMITE REGIONAL DE VOL EN PLANEUR DE BRETAGNE<br>35170 BRUZ | 22001334 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Vol en planeur pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 800,00 |
| LIGUE REG BRETAGNE SPORTS GLACE<br>22170 PLERNEUF | 22001171 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne des Sports de Glace pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 800,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE FFSTB<br>35300 FOUGERES | 22001183 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Twirling Bâton pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 700,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE BOXE FRANCAISE SAVATE DA<br>22470 PLOUEZEC | 22001127 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Boxe Française pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 500,00 |
| LIGUE REGIONALE DE BOWLING ET SPORT DE QUILLES DE BRETAGNE<br>22940 SAINT JULIEN | 22001126 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Bowling pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 400,00 |
| LIGUE BRETAGNE SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD<br>35350 SAINT MELOIR DES ONDES | 22001318 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne-Pays de la Loire de Ski Nautique pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 200,00 |
| ASSOCIATION COMITE DE BRETAGNE DE LUTTE DE LA FFL<br>22440 PLOUFRAGAN | 22001159 | Contractualisation avec le comité de Bretagne de Lutte pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 000,00 |
| LIGUE CENTRE LOIRE BRETAGNE DE LA FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE NATIONALE<br>35000 RENNES | 22001237 | Contractualisation avec la Ligue du Centre Loire de Bretagne de la Fédération Sportive de la Police Nationale pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE COURSE D ORIENTATION<br>35000 RENNES | 22001128 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Course d'Orientation pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE SQUASH<br>29170 FOUESNANT | 22001304 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Squash pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES<br>35310 BREAL SOUS MONTFORT | 22001323 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Taekwondo et disciplines associées pour l'année 2022 | Subvention globale | 1 000,00 |
| Comité Régional Aéronautique de Bretagne<br>56400 PLUNERET | 22001106 | Contractualisation avec le Comité régional d'Aéronautique pour l'année 2022 | Subvention globale | 800,00 |
| CTE SPELEOLOGIQUE REG DE L'OUEST<br>44103 NANTES | 22001354 | Contractualisation avec le Comité Spéléologique régional Bretagne Pays de Loire pour l'année 2022 | Subvention globale | 500,00 |
| LIGUE FLYING DISC BRETAGNE<br>35000 RENNES | 22001136 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne Flying Disc pour l'année 2022 | Subvention globale | 500,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| LIGUE REGIONALE DE BRETAGNE FEDERATION FRANCAISE DE BALL TRAP<br>22000 SAINT BRIEUC | 22001111 | Contractualisation avec la Ligue de Bretagne de Ball-Trap pour l'année 2022 | Subvention globale | 500,00 |
| LIGUE REGIONALE DE SKI DE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE<br>44103 NANTES | 22001166 | Contractualisation avec la Ligue régionale de Ski de Bretagne pour l'année 2022 | Subvention globale | 500,00 |
| POLE FRANCE VOILE DE BREST<br>29200 BREST | 22001527 | Fonctionnement du pôle espoirs de Voile mixte (supports olympiques) à Brest pour l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 11 000,00 |
| SAINT COLOMBAN SPORTIVE<br>56500 LOCMINE | 22001100 | Déplacements pour le Championnat de France de Football masculin Division Nationale 3 pour la saison sportive 2021-2022 | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| ASS CYCLISTE NOYAL CHATILLON SUR SEICHE<br>35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE | 22001098 | Déplacements de l'équipe cycliste masculine Sojasun Espoir AC Noyal-Châtillon Division Nationale 1 Elite et Espoir pour l'année 2021 (20 épreuves hors Bretagne) | Subvention forfaitaire | 2 524,77 |
| PATRONAGE LAIQUE DU RELECQ KERHUON<br>29480 LE RELECQ KERHUON | 22001101 | Déplacement pour le Championnat de France 2021 de Badminton catégorie Senior à Annemasse | Subvention forfaitaire | 232,70 |
| LE TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE<br>22100 LE HINGLE | 22001356 | Organisation de la 56ème édition du Tour de Bretagne Cycliste du 25 avril au 1er mai 2022 en Bretagne (UCI 2.2 masculin) | Subvention forfaitaire | 95 000,00 |
| TRO BREIZH FEMININ ORGANISATION<br>29000 QUIMPER | 22001351 | Organisation de la course cycliste 'Bretagne Ladies Tour Ceratizit' du 3 au 7 mai 2022 à travers les quatre départements bretons (UCI 1.1 féminin) | Subvention forfaitaire | 40 000,00 |
| GRAND PRIX MORBIHAN ORGANISATION<br>56420 PLUMELEC | 22001362 | Organisation de la course cycliste 'Le Grand prix du Morbihan' Elites hommes le 14 mai 2022 à Grand-Champ (UCI 1.1 Pro Series masculin et Coupe de France Elite) | Subvention forfaitaire | 20 000,00 |
| CERCLE PAUL BERT SOC SPORT<br>35704 RENNES | 22001367 | Organisation de la 40ème édition de Rennes sur Roulettes du 21 au 22 mai 2022 à Rennes (étapes de Coupe du Monde de Roller Vitesse et Slalom et étape du Championnat de France de Roller Freestyle) | Subvention forfaitaire | 17 000,00 |
| ASS TROPHEE CENTRE MORBIHAN<br>56500 PLUMELIN | 22001378 | Organisation de la 28ème édition de la course Cycliste 'Trophée Centre Morbihan' du 20 au 22 mai 2022 dans le Morbihan (Coupe des Nations Juniors UCI) | Subvention forfaitaire | 13 000,00 |
| CORRIDA DE LANGUEUX<br>22360 LANGUEUX | 22001374 | Organisation de la 31ème édition de la course pédestre hors stade "La Corrida de Langueux" - 10 kms international et du Championnat de France 10 kms du 24 au 25 juin 2022 à Langueux (Label International FFIA) | Subvention forfaitaire | 9 000,00 |
| COREMA<br>56500 MOUSTOIR AC | 22001338 | Organisation des épreuves internationales d'Endurance Equestre du 'Breizh International Trophée' de mars à novembre 2022 sur les 4 départements bretons (CEI 1*, CEI 2** et CEI 3***) | Subvention forfaitaire | 8 000,00 |
| AUTO CROSS MAURONNAIS<br>56430 MAURON | 22001344 | Organisation du Championnat de France d'Autocross du 8 au 10 avril 2022 à Mauron | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| MOTO CLUB ROMAGNE<br>35133 ROMAGNE | 22001358 | Organisation du Championnat de France de Motocross 24 MX Tour du 2 au 3 avril 2022 à Romagné | Subvention forfaitaire | 5 000,00 |
| GRAND PRIX MORBIHAN ORGANISATION<br>56420 PLUMELEC | 22001365 | Organisation de la course cycliste 'Le Grand Prix du Morbihan féminin' le 14 mai 2022 à Grand-Champ (UCI 1.1 féminin et Coupe de France Elite) | Subvention forfaitaire | 4 000,00 |
| GRAND PRIX MORBIHAN ORGANISATION<br>56420 PLUMELEC | 22001352 | Organisation de la course cycliste 'La Classique Morbihan' le 13 mai 2022 à Grand-Champ (UCI 1.1 féminin et Coupe de France Elite) | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| HANDISPORT PAYS DE PLOERMEL<br>56800 PLOERMEL | 22001372 | Organisation du Championnat de France de Paracyclisme du 11 au 12 juin 2022 à Ploërmel | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| LIGUE DE BRETAGNE SAUVETAGE SECOURISME<br>35780 LA RICHARDAIS | 22001368 | Organisation du Championnat de France des clubs de Sauvetage Secourisme 'French Rescue' du 26 au 29 mai 2022 à Dinard | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0603_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| MOTO CLUB DE GLENAC<br>56200 LA GACILLY | 22001343 | Organisation du Championnat de France de Motocross 250 et 450 CC en 2022 à Glénac | Subvention forfaitaire | 2 500,00 |
| AMICALE DES ELEVES DE L'INSA<br>35700 RENNES | 22001515 | Organisation du tournoi esport 'InsaLan XVI' en 2022 à Rennes | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| ASSO JEANNE D ARC<br>35400 SAINT MALO | 22001345 | Organisation du Championnat de France par équipe de Tennis en fauteuil du 15 au 16 avril 2022 à Saint-Malo | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| YACHT CLUB DE CARNAC<br>56341 CARNAC | 22001349 | Organisation du Championnat d'Europe de Voile classe 'Nacra 15' du 22 au 29 avril 2022 à Carnac (Grade 3) | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| ROLLER SUD GOELO<br>22680 ETABLES SUR MER | 22001350 | Organisation du Championnat de France de Roller de Vitesse - Marathon le 1er mai 2022 à Tréveneuc | Subvention forfaitaire | 1 500,00 |
| AR GWAZI GOUEZ<br>35700 RENNES | 22001503 | Organisation du Championnat de France de Football Gaélique le 16 avril 2022 à Rennes (Super 15 masculin et 1ère manche féminine) | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| REDON OLYMPIC CYCLISTE<br>35600 REDON | 22001510 | Organisation de la 61ème édition de la course cycliste 'Redon-Redon' le 10 avril 2022 à Redon (Elite Nationale) | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| RENNES ESCRIME<br>35510 CESSON SEVIGNE | 22001340 | Organisation du circuit national d'Escrime Elite moins de 20 ans en 2022 à Rennes | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| TENNIS CLUB DE LANNION<br>22300 LANNION | 22001348 | Organisation de l'Open de Tennis 'Trophée Vérandas du Trégor' du 16 au 24 avril 2022 à Lannion (Circuit National des Grands Tournois mixtes) | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| YACHT CLUB DE CARNAC<br>56341 CARNAC | 22001370 | Organisation du Championnat d'Europe de Voile classe 'RS 800 et Eurocup' du 3 au 6 juin 2022 à Carnac (Grade 3) | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| AMICALE CYCLISTE DU COGLAIS NORD<br>35133 SAINT GERMAIN EN COGLES | 22001369 | Organisation de la course cycliste 'Tour de Couesnon-Marches de Bretagne' le 29 mai 2022 à Marches de Bretagne (Fédérale Juniors) | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| VELOCE CLUB PONTIVYEN<br>56300 PONTIVY | 22001377 | Organisation de la course cycliste 'Tour de Pontivy Communauté - Souvenir Ange Roussel' le 26 mai 2022 à Pontivy (Fédérale Juniors) | Subvention forfaitaire | 500,00 |

**Total :** 1 089 957,47

**Nombre d'opérations :** 99

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_2E-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0604_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 0604 - Révéler et valoriser le patrimoine

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

**En section d'investissement :**

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 314 456,46 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- **d'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_2E-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0604 - Révéler et valoriser le patrimoine**
**Chapitre : 903**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNE DE VANNES<br>56019 VANNES | 22001432 | PPT/IMH - Chapelle Saint-Yves - Restauration (phase 2) - Prise en compte des travaux à dater du 01/02/2020 - Critères 2021 | 3 122 921,00 | 1,92 | 60 000,00 |
| COMMUNE DE MERLEAC<br>22460 MERLEAC | 22001395 | PPT/MHC - Chapelle Saint-Jacques - Restauration (tranche 3) - Prise en compte des travaux à dater du 05/06/2019 - Critères 2021 | 157 047,69 | 25,00 | 39 261,92 |
| SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE GAVRES-QUIBERON<br>56410 ERDEVEN | 22001461 | PPT/IMH - Fort de Porh Puns à Gâvres - Mise en sécurité et restauration des remparts Est (tranche 2/5) - Prise en compte des travaux à dater du 01/05/2020 - Critères 2021 | 134 698,88 | 15,00 | 20 204,83 |
| DE LA TOUR DU PIN VERCLAUSE Sonia<br>92200 NEUILLY-SUR-SEINE | 22001422 | PPT/MHC - Château de Combourg - Restauration de peintures murales (phase 2) - Prise en compte des travaux à dater du 01/02/2021 - Critères 2021 | 40 337,00 | 20,00 | 8 067,40 |
| COMMUNE DE TREFFLEAN<br>56250 TREFFLEAN | 22001414 | PPT/MHC - Chapelle Notre-Dame de Cran - Restauration (couverture et ferronnerie) - Prise en compte des travaux à dater du 01/12/2019 - Critères 2021 | 28 444,17 | 15,00 | 4 266,63 |
| COMMUNE DE MAGOAR<br>22480 MAGOAR | 22001388 | PPT/MHC - Eglise paroissiale - Restauration - Prise en compte des travaux à dater du 08/06/2021 - Critères 2021 | 14 548,43 | 15,00 | 2 182,26 |
| JOSSELIN<br>56120 JOSSELIN | 22001382 | PPT/PCC - Aménagement qualitatif de voirie - rue de la Carrière : cheminement doux pour piétons et cyclistes (tranches ferme et optionnelle 1 et 2) - Prise en compte des travaux à dater du 08/03/2021 - Critères 2021 | 326 505,00 | 13,78 | 45 000,00 |
| COMMUNE DE LOPEREC<br>29590 LOPEREC | 22001080 | PPT/CPRB - Aménagement qualitatif de voirie - Rue de Brasparts et rue de Ponchou (sous réserve du respect des préconisations de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 20/12/2021 - Critères 2021 | 195 521,55 | 20,00 | 39 104,31 |
| COMMUNE DE LOCMALO<br>56160 LOCMALO | 22001084 | PPT/CPRB - Effacement des réseaux aériens dans le centre bourg - Rue Jean Le Bris et rue des Cytises - Prise en compte des travaux à dater du 21/10/2021 - Critères 2021 | 112 490,00 | 20,00 | 22 498,00 |
| COMMUNE DE TREGUIER<br>22220 TREGUIER | 22001380 | PPT/PCC - Aménagement qualitatif de voirie rue Saint-François (sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 26/02/2019 - Critères 2021 | 111 205,35 | 20,00 | 22 241,07 |
| GUEMENE SUR SCORFF<br>56160 GUEMENE-SUR-SCORFF | 22001381 | PPT/PCC - Réhabilitation d'un édifice public situé 4 rue des Frères Trébuil en vue de la création de 5 logements sociaux et d'un commerce "Projet Odyssée" - Prise en compte des travaux à dater du 19/03/2018 - Critères 2021 | 69 351,12 | 20,00 | 13 870,22 |
| COMMUNE DE DOL DE BRETAGNE<br>35120 DOL DE BRETAGNE | 22001359 | PPT/PCC - Remplacement et peinture des menuiseries sur un édifice public "Espace Nominoë" situé 4 place de la Cathédrale (sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 19/06/2020 - Critères 2021 | 59 964,58 | 20,00 | 11 992,92 |
| VJM<br>56800 PLOERMEL | 22001373 | PPT/PCC - Ravalement de façade, changement des menuiseries et réfection de la couverture du kiosque sur un édifice privé situé 1 ruelle du Vieux Pont à JOSSELIN (sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 29/03/2021 | 56 208,05 | 15,00 | 8 431,21 |

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 22_0604_02**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_2E-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| MM<br>56120 JOSSELIN | 22001376 | PPT/PCC - Réfection de couverture et changement des menuiseries sur un édifice privé situé 23 rue Sainte-Croix à JOSSELIN (sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 05/02/2020 | 24 769,73 | 15,00 | 3 715,46 |
| LGJR<br>22450 LA ROCHE JAUDY | 22001075 | PPT/CPRB - Réfection de couverture et rejointoiement de façade sur un édifice privé situé 1 rue de la Forge sur le périmètre de HENGOAT - CPRB (sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte CAUE) - Prise en compte des travaux à dater du 16/09/2021 | 22 632,81 | 15,00 | 3 394,92 |
| COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY<br>22450 LA ROCHE JAUDY | 22001069 | PPT/CPRB - Aménagement qualitatif de voirie Quai des Goémoniers sur le périmètre de POULDOURAN - CPRB - Prise en compte des travaux à dater du 24/08/2021 - Critères 2021 | 10 812,50 | 20,00 | 2 162,50 |
| PY<br>35190 BECHEREL | 22001375 | PPT/PCC - Changement des menuiseries sur un édifice privé situé 3 rue de la Chanvrerie à BECHEREL (sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF) - Prise en compte des travaux à dater du 13/07/2020 | 13 984,30 | 15,00 | 2 097,65 |
| COMMUNE DE SPEZET<br>29540 SPEZET | 22001396 | CR/OMC - Chapelle Notre-Dame du Crann - Restauration du vitrail - Prise en compte des travaux à dater du 25/06/2021 - Critères 2021 | 72 354,68 | 5,00 | 3 617,73 |
| COMMUNE DE PLOUARET<br>22420 PLOUARET | 22001400 | CR/OMI - Eglise paroissiale - Restauration de la bannière Saint-Maudez et Vierge à l'Enfant - Prise en compte des travaux à dater du 01/10/2021 - Critères 2021 | 7 204,53 | 15,00 | 1 080,68 |
| COMMUNE DE NEULLIAC<br>56300 NEULLIAC | 22001421 | CR/OMC - Chapelle Notre-Dame de Carmès - Restauration des tableaux du maître-autel et du retable sud - Prise en compte des travaux à dater du 01/01/2019 - Critères 2021 | 4 415,00 | 15,00 | 662,25 |
| COMMUNE DE TREMEL<br>22310 TREMEL | 22001398 | CR/OMI - Eglise paroissiale - Restauration de 3 statues - Prise en compte des travaux à dater du 22/09/2021 - Critères 2021 | 4 030,00 | 15,00 | 604,50 |

**Total** : 314 456,46

**Nombre d'opérations :** 21

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_D2_2E-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

## Programme 604_D2 - Révéler et valoriser le patrimoine _ Inventaire du patrimoine

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

En section de fonctionnement :

- d'APPROUVER les termes des contrats de cession des droits d'exploitation avec Monsieur Patrick AMIOT, cédant gracieusement ses droits.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_D2_2E-DE



VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la propriété intellectuelle ;
VU la délibération n°16_0604_D2_01 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 06 juin 2016 approuvant les termes du contrat type et autorisant le Président du Conseil régional à les signer ;
VU la délibération n°22_0604_D2_02 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 mars 2022 approuvant les termes du contrat et autorisant le Président du Conseil régional à les signer

**Entre :**

La **Région Bretagne**,
Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, agissant au nom et en sa qualité de Président du Conseil régional,
Ci-après désignée, « **la Région** », d'une part,

**Et :**

**P**A
Domicilié·e 15 la Bécanne, 35120 Mont-Dol
Représenté·e par lui-même, agissant en son nom,
Ci-après dénommé·e, « **l'auteur** », d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## Préambule

Afin d'encourager la co-construction et la pérennité de la connaissance du patrimoine, le Conseil régional de Bretagne accueille dans les bases de données de l'Inventaire les fonds documentaires produits par les acteurs qui ne pourraient les verser auprès des structures dédiées, en particulier les services d'Archives, en vue d'enrichir les connaissances existantes et encourager l'émergence de propositions d'Inventaire du patrimoine portées par les territoires.

Le présent contrat organise la cession des droits d'exploitation des photographies produites par l'auteur.

## Article 1- Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la cession des droits d'exploitation de l'auteur, à raison de ses créations intellectuelles, à la Région, en vue de lui permettre l'exploitation et la diffusion des données désignées à l'article 2 du présent contrat. L'auteur cède ainsi ses droits sur le lot de 184 photographies des vitraux de la Cathédrale de Dol de Bretagne.

## Article 2- Désignation des créations intellectuelles

La cession des droits patrimoniaux de l'auteur porte sur les créations, telles qu'entendues par l'article L. 112-1 du code de la propriété intellectuelle, que représentent les données produites par l'auteur dans le cadre de ses activités.

2.1- Dans le cadre du présent contrat, l'auteur confère à la Région, à titre gratuit et non exclusif, en conformité avec les articles L. 122-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, les droits visés à l'article 3.2.

2.2 - La présente cession est conclue pour la durée légale de protection en France des droits de propriété intellectuelle y afférents.

En conséquence, l'auteur s'engage à obtenir la cession, de la part de ses co-auteurs, prestataires ou salariés, de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la cession visée dans le présent article et garantit les partenaires financiers contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre ces derniers, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle, dans les conditions précisées à l'article 5 de la présente convention

Dans le cas où l'auteur n'obtient pas la totalité des droits cédés en vertu du présent article, il en informe la Région dans les meilleurs délais.

## Article 3- Cession des droits d'exploitation

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_D2_2E-DE

3.1- Etendue des droits cédés

Dans le cadre de la présente convention, l'auteur confère à la Région, à titre gratuit et non exclusif, conformément aux articles L. 122.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, les droits cités à l'article 3.2 du présent contrat et portant sur les données qui seront issues de ses activités, une fois celles-ci publiées.

Cette cession vaut à compter de la signature du présent contrat par les deux parties, et est consentie pour le monde entier.

3.2- Droits objets de la présente cession

3.2.1- Le droit de reproduction

Le droit de reproduction s'entend, en application du code de la propriété intellectuelle, du droit de reproduire ou de faire reproduire, d'enregistrer ou de faire enregistrer, d'adapter ou de faire adapter, sans limitation de nombre, les créations objet de la présente cession :

- par tous moyens et tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, qu'ils soient notamment analogiques, magnétiques, numériques ou optiques tels que notamment par voie d'imprimerie, de photocopie, de numérisation, de scan, de téléchargement et tout autre procédé de reproduction ;
- sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, qu'ils soient notamment analogiques, magnétiques, numériques ou optiques tels que notamment les supports papier, les films, tous milli métrages, ainsi que les CD, cartes mémoires, lecteurs numériques, assistants personnels, téléphones mobiles, ebooks, tablettes tactiles ;
- le droit de reproduction comprend également le droit d'éditer ou de faire éditer les créations objet de la présente cession dans les livres, catalogues, journaux, magazines, etc. ;
- le droit de reproduction comprend encore le droit de mettre à disposition du public les créations objet de la présente cession sur tous supports, et par tous moyens.

3.2.2- Le droit de représentation

Le droit de représentation s'entend du droit de communiquer au public, d'exposer, de représenter ou de faire représenter les créations mentionnées à l'article 2, ensemble ou séparément :

- par tous moyens et tous procédés techniques connus et inconnus à ce jour, qu'ils soient notamment analogiques, optiques, magnétiques, vidéographiques ou numériques ;
- sur tous réseaux informatiques, numériques, télématiques et de télécommunication, notamment en vue de l'exploitation sur réseau hors ligne ou en ligne ou tel qu'internet, intranet, téléphonie mobile, serveurs externes, cartes mémoires, lecteur numérique, assistants personnels, ebooks, tablettes tactiles et tout autre procédé analogue existant ou à venir qu'il soit informatique, numérique, télématique et de télécommunication ;
- par voie de télédiffusion et par tous moyens inhérents à ce mode de communication et notamment par voie hertzienne terrestre, câble, satellite, par réseau téléphonique filaire ou sans fil, par télévision numérique, que la diffusion soit en clair ou cryptée, gratuite ou payante.

Le droit de représentation comprend également le droit de mettre ou de faire mettre en circulation les originaux, doubles ou copies, de la création objet de la présente cession pour toute mise à disposition et communication au public.

Dans tous les cas, la création visée par l'article 2 pourra avoir été préalablement reproduite dans les conditions définies au paragraphe 3.2.1 relatif au droit de reproduction.

3.2.3- Le droit d'adaptation, de modification et d'arrangement

Le droit d'adaptation, de modification et d'arrangement s'entend du droit de modifier la création objet de la présente cession et notamment de la retoucher ou de l'intégrer au sein d'autres œuvres, d'adapter cette création sous forme d'éléments d'une œuvre collective ou d'une œuvre composite.

Dans tous les cas, les créations mentionnées à l'article 2 adaptées, modifiées ou arrangées pourront être reproduites ou représentées dans les conditions définies au paragraphe 3.2.1 et 3.2.2 du présent article.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-604_D2_2E-DE

Article 4- Sous-cession

Dans le cadre de l'exploitation des droits concédés, les auteurs cèdent à la Région le droit de consentir toutes cessions ou sous-cessions de ces droits à toute fin visée par l'article 3 à l'exception des cessions et sous-cessions accordées pour une exploitation commerciale, qui devront faire l'objet d'un accord préalable des auteurs.

Article 5- Clause de garantie des droits cédés

L'auteur garantit à la Région la jouissance paisible des droits cédés à l'occasion du présent contrat. À cette fin, il garantit la Région contre tout recours qu'un tiers pourrait engager au motif que les œuvres visées à l'annexe 1 violeraient ses droits (droit de propriété, droit à l'image, droit d'auteur, etc.).

Il est par ailleurs expressément prévu que les clichés transmis signalés comme n'ayant pas les autorisations requises à sa diffusion, ne seront pas publiés sur les sites internet de la Région mais seront conservés et utilisés uniquement à des fins d'inventaire, d'études et de recherche, en consultation interne. Si malgré les précautions prises par la Région, d'autres clichés venaient à être publiés et s'avéraient contrevenir aux droits des tiers, la Région s'engage à les retirer dès que le titulaire des droits en fera la demande.

Article 6- Droit de paternité de l'auteur

Afin de respecter le droit de paternité de l'auteur, la Région s'engage à indiquer le nom de celui-ci lors de toute représentation ou reproduction des données

Article 7- Modification du contrat

Toute modification des termes du présent contrat fera l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 8- Résiliation

L'auteur ou la Région peuvent résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre partie, avec respect d'un préavis de 30 jours à compter de la réception de la lettre recommandée.

Article 9- Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant la juridiction française compétente.

Article 10- Exécution du contrat

Le Président du Conseil régional et l'auteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à en deux exemplaires,
à Rennes, le

Pour la Région Bretagne,

PA

Le Président du Conseil régional, Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**RÉGION BRETAGNE**

**22_0605_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

28 mars 2022

DÉLIBÉRATION

## Programme 0605-Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le lundi 28 mars 2022, sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Le groupe « Breizh a-gleiz-autonomie, écologie, territoires » s'abstient sur le financement des dépenses afférentes au plan d'actions porté par le Ti Hub en 2022 et vote contre le complément d'affectation accordé à la société Mind the Gap.**

- d'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens, et ses annexes, établie entre la Région et le CRT pour la mise en place de son programme d'actions pour les années 2022-2023-2024, jointe au projet de délibération ;

- d'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens, et ses annexes, établie entre la Région et l'Association des Iles du Ponant pour l'exécution de son programme d'actions prévisionnel 2022-2023-2024 dans le cadre de la feuille de route Univers des Îles pour les îles bretonnes, jointe au projet de délibération ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**En section de fonctionnement :**

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total de 2 786 261 euros au financement des opérations figurant en annexe ;

- d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022 à 2024 ENTRE LA RÉGION BRETAGNE ET L'ASSOCIATION DES ÎLES DU PONANT

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;

Vu la délibération n°18_DTPVN_ST_01 du Conseil régional en date du 15 février 2018 approuvant les principes de la nouvelle stratégie régionale du tourisme et autorisant en conséquence à adapter les conditions et modalités d'intervention et de partenariat de la collectivité régionale, en concertation avec les acteurs concernés ;

Vu la délibération n°20_direction-DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement *« Identité et Transitions »* ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu les statuts de l'Association des Îles du Ponant, adoptés le 29 avril 1971 et modifiés le 31 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 22_0605_01 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 février 2022 attribuant une subvention de 24 900 € à l'Association les Iles du Ponant (tiers n°00000801) pour la mise en place de son plan d'actions 2022 – 1ère tranche financière (opération n°22000449) ;

Vu la délibération n° 22_0605_02 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 mars 2022 attribuant une subvention de 24 900 € à l'Association les Iles du Ponant (tiers 00000801) pour la mise en place de son plan d'actions 2022 –2ème tranche financière (opération n°22001547) et autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention ;

**ENTRE**

**La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**
**Ci-après dénommée « La Région »,**

**D'une part,**

**ET**

**L'Association Les Îles du Ponant, association loi 1901 dont le siège social est situé au 17 rue du Danemark, 56400 AURAY, régulièrement immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 304 605 256, représentée par Monsieur Philippe LE BERIGOT, agissant au nom et en sa qualité de Président de l'Association Les Îles du Ponant,**
**Ci-après dénommée "le Bénéficiaire", ou « l'association »**

**D'autre part,**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

**PRÉAMBULE**

Depuis plus de cinq ans, la Région Bretagne conduit une large concertation visant à instaurer les conditions d'une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs touristiques bretons et à construire une vision partagée du tourisme breton.

Au lendemain de l'adoption de la Loi NOTRe, l'objectif a été posé lors de la Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) : faire évoluer le tourisme en Bretagne afin de passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée tout en favorisant le développement d'une économie touristique performante.

Décloisonner les silos, coordonner les actions entre les échelons territoriaux, rechercher systématiquement le partenariat public privé, faire valoir l'identité bretonne, porter les valeurs du développement durable au cœur des stratégies touristiques, créer les méthodes et les lieux de travail collectif qui favoriseront une prise en compte optimale des enjeux touristiques bretons et une accélération des projets communs, etc. tels sont les caractéristiques d'un "Tourisme à la Bretonne".

Les acteurs publics, privés et associatifs ont adhéré à cette proposition d'organisation et de méthode en s'engageant à participer activement à son opérationnalisation.

**Adoptée par l'Assemblée régionale lors de sa session du 15 février 2018, La stratégie touristique bretonne s'articule autour :**

- **d'une visée** : innover, réinventer les modèles économiques et organisationnels, être proactifs et visionnaires pour développer la performance du tourisme et de son modèle socio-économique : devenir le laboratoire du tourisme de demain ;
- **d'un dialogue continu et d'un pilotage partenarial** (public privé) de l'action touristique bretonne à travers une instance : les Rencontres du tourisme de Bretagne ;
- **d'un double modèle de mise en œuvre opérationnelle** visant à une politique équilibrée entre :
    - Une coordination des acteurs publics et privés aux différents échelons sur des thématiques stratégiques partagées : Mobilités et portes d'entrée / sites d'exception / univers transversaux (canaux, îles, itinérance, nautisme) / Destinations touristiques et Marchés stratégiques ;
    - Une accélération de projets expérimentaux d'envergure régionale pour répondre aux évolutions / mutations rapides des contextes ;
- **d'un triptyque « observation – développement – communication »** garant de la performance de l'action touristique ;
- **de fondamentaux** à intégrer à toutes les réflexions : l'identité, la chaîne de valeurs, le développement durable et le partenariat public – privé ;
- **d'une organisation** optimisée par la constitution de réseaux, l'ingénierie et la formation ;
- d'une logique de forme privilégiée à l'échelle régionale qui **capitalise sur les stratégies territoriales / locales pour définir le fond de la stratégie régionale ;**

Les **Destinations touristiques** jouent un rôle central au cœur de cette stratégie. Mailles territoriales de référence pour le déploiement des politiques régionales en matière de tourisme, correspondant aux aires de fréquentation et de consommation touristiques, elles constituent ainsi les territoires locaux de projets.

**S'appuyant sur la stratégie régionale, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2020-2025, approuvé le 15 octobre 2020, s'articule autour d'un positionnement fort : « Identité et Transitions »,** qui appelle à capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions : méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.
Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficience. L'engagement n°17 du SRDTL est dévolu aux îles : « faire des îles des territoires en pointe de la gestion des ressources et des espaces naturels et d'exploration des transitions par un tourisme équilibré toute l'année ».

Ainsi, la feuille de route thématique « l'Univers touristique des Iles », approuvée en Commission permanente du Conseil régional le 8 juin 2020, porte une ambition importante pour la Bretagne en matière de tourisme dans les îles : faire des îles des territoires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année.

Le projet initié et conçu par l'**Association des Îles du Ponant**, conforme à son objet statutaire, contribue à la politique touristique régionale et l'Association s'engage à contribuer à la mise en œuvre du schéma régional, en participant aux rencontres et groupes de travail régionaux ainsi qu'aux expérimentations qui pourraient être menées à l'échelle régionale.

Les **Destinations touristiques** sont prises en compte dans le projet initié et conçu par l'Association des Iles du Ponant. Pour rappel, les îles bretonnes s'inscrivent dans les Destinations suivantes :

- Destination « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps » : Bréhat
- Destination « Côte de Granit rose – Baie de Morlaix » : Batz
- Destination « Brest Terres Océanes » : Ouessant, Molène
- Destination « Quimper Cornouaille » : Glénan, Sein
- Destination « Bretagne Sud Golfe du Morbihan » : Groix, Arz, Hoëdic, Houat, Belle-Île-en-Mer, l'île-aux-Moines

Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens s'inscrit dans l'ambition portée par la Région d'accompagner le développement durable des îles par la mobilisation de toutes ses politiques telle que formalisée dans le contrat de partenariat Etat/Région/Départements/Association des Îles du Ponant qui déclinera le volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2022-2027.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités selon lesquelles la Région apporte son soutien au fonctionnement général du Bénéficiaire, pour les années 2022, 2023 et 2024, en raison de l'intérêt régional que revêtent les objectifs et activités statutaires de ce dernier pour le développement du tourisme dans les îles de la Bretagne.

Pour sa part, le Bénéficiaire s'engage à contribuer à la stratégie touristique régionale et notamment à la co-animation et la mise en œuvre de la feuille de route « l'Univers touristique des îles » et aux actions conformes à son objet social, dont le contenu est précisé aux annexes 1 et 2 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

## ARTICLE 2 – Montant de la subvention régionale

La Région accorde au Bénéficiaire une subvention globale de fonctionnement de 49 800 € pour la réalisation de son programme d'actions en 2022.

Pour chaque exercice budgétaire, le Bénéficiaire adressera une demande de subvention à la Région.
Chaque année, une convention financière sera établie après le vote de la subvention régionale.
L'engagement de la Région est soumis aux délibérations de son assemblée délibérante. Les actions et montants prévisionnels en annexe 1 et 2 n'engagent pas la Région auprès du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage également à mobiliser toute la capacité utile et nécessaire à la recherche de financements et ressources complémentaires.
Toute évolution des programmes d'actions s'envisagera à moyens constants.
Toute autre sollicitation du Bénéficiaire ou toute démarche nouvelle initiée et/ou proposée par l'une ou l'autre des deux parties co-contractantes, qui ne pourrait s'inscrire dans le cadre de redéploiement indiqué ci-dessus, devra faire l'objet d'un examen spécifique lors d'une réunion dédiée.
Au cours de l'année, des actions ou des opérations peuvent également être substituées à d'autres en fonction de leurs intérêts.

## ARTICLE 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification au bénéficiaire et prend fin le 31 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 4– Engagements du Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire s'engage à remettre à Monsieur le Président du Conseil régional :

- pour la demande de subvention annuelle correspondant à l'année n, **avant le 31 décembre de l'année n-1** :
  - un projet de plan d'actions annuel
  - le budget prévisionnel établi via le formulaire CERFA_12156*06 et le plan de financement des actions prévues ;
  - un courrier de demande de subvention signé par le représentant légal de l'Association.

- pour la demande annuelle de solde, avant la date limite de fin de validité prévue dans la convention de chaque année :
  - un bilan des actions, qualitatif et quantitatif issu des séquences de travail réalisées avec la Région montrant l'état de réalisation, les réussites et difficultés attachés aux actions engagées (sur la base des indicateurs définis à l'annexe 2), établi via le formulaire CERFA_15059*02.
  - un état récapitulatif des recettes et dépenses engagées.

Le Bénéficiaire s'engage également à :
• utiliser la subvention régionale pour la seule réalisation de ses objectifs et activités statutaires pour lesquelles la subvention est attribuée, et à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition ;
• ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre ;
• à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit ;
• informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts ;
• à définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et d'évaluation de ses actions, dans le cadre de la démarche d'évaluation globale de la politique touristique engagée entre la Région Bretagne et le Bénéficiaire.

Par ailleurs, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : collecte de données sur l'égalité femme/homme, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections etc. Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du Conseil d'Administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées dans le rapport d'activité fourni annuellement à la Région Bretagne.

**ARTICLE 5 – Communication**

Dans un souci de bonne information des citoyen.ne.s, la Région a défini des règles pour rendre visible le soutien qu'elle apporte à de nombreux projets en faveur du développement et de la valorisation de son territoire.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter les conditions de mise en œuvre de cette visibilité, dont la mention du soutien de la Région Bretagne et à réaliser les actions de communication conformément aux obligations décrites sur www.bretagne.bzh (rubrique « Nos aides » => « Tourisme – Structuration de la filière touristique en Bretagne »).

Le Bénéficiaire s'engage à fournir au service instructeur le.s justificatif.s (ex : photographie de l'affichage, exemplaire de la production subventionnée, copie écran du logo sur le site internet, etc.) attestant de la publicité réalisée au plus tard trois mois au-delà de la date de caducité de la subvention. La nature de ce.s justificatif.s devra être conforme à ce qui a été convenu avec le service instructeur.

**ARTICLE 6 – Conditions de paiement**

La subvention est versée annuellement au bénéficiaire par la Région comme suit :

- Une avance de 75 % du montant mentionné à l'article 2, dès la signature de la convention financière,
- Le solde, soit 25 %, sur présentation des dépenses réelles réalisées, dans la limite du montant mentionné à l'article 2, sur présentation par le bénéficiaire des éléments mentionnés à l'article 4, établi via le formulaire CERFA_15059*02.

Les versements seront effectués sur le compte du Bénéficiaire suivant :
• Numéro de compte : 16006 02021 57053101710 67

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

• Nom et adresse de la banque : Crédit Agricole du Morbihan, 56400 Auray
• Nom du titulaire du compte : Association des Iles du Ponant

La subvention attribuée ne bénéficiera du caractère définitif que lorsque le bénéficiaire aura remis les pièces justificatives prévues au présent article ainsi que les rapports et bilans prévus à l'article 4. La subvention pourra être remise en question si la Région constate des manquements à l'issue des échéances indiquées.

## ARTICLE 7 – Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

L'association s'engage à fournir à la Région, chaque année en vertu de l'article L.1611-4 du CGCT, une copie certifiée de son budget et des comptes des exercices comptables, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, si l'Association a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant.
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,

Dans ce cas, l'association transmettra à la Région le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

L'association communiquera à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

## ARTICLE 8– Évaluation et suivi

L'évaluation et le suivi des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, sont réalisées dans **le cadre de deux réunions (minimum)**, une en début d'année (janvier – février) et une en fin d'année (novembre-décembre) sur la base des indicateurs définis à l'annexe 2 ainsi que des documents CERFA à renseigner et à transmettre comme indiqué à l'article 4 « Engagements du bénéficiaire » (CERFA_12156*06 et 15059*02).
.
Ces réunions de suivi pourront être complétées au besoin par un dialogue entre représentants des structures partenaires (en milieu d'année, par exemple).

Le « Service Tourisme » de la Direction du Tourisme et du Patrimoine est le service référent à la Région vis-à-vis du Bénéficiaire et est en charge de l'interface avec les autres directions opérationnelles de la Région.

## ARTICLE 9 – Imputation budgétaire

La subvention accordée au Bénéficiaire sera imputée au budget de la Région au chapitre 939, programme 605.

## ARTICLE 10 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le Bénéficiaire.
La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des comptes et de la gestion du Bénéficiaire. Ce dernier s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elle, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 11 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

**ARTICLE 12 – Dénonciation et résiliation de la convention**

Le Bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.
En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le Bénéficiaire, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.
La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le Bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la subvention. La résiliation pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution) ou de modification profonde de son objet. En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

**ARTICLE 13 – Libre disposition des documents**

La Région disposera comme elle l'entend des documents et rapports remis en exécution de la présente convention, notamment quant à la diffusion qu'elle souhaite leur donner, sous réserve de la confidentialité expressément demandée par le Bénéficiaire quand elle est dûment motivée.

**ARTICLE 14 – Protection des données**

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, des données à caractère personnel peuvent être transférées entre les parties.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation sur la protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que la Loi no 78-17 du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés).

Chacune des parties s'engage notamment à :

- Tenir un registre des traitements de données à caractère personnel qu'elle réalise ;
- Sensibiliser et former à la protection des données personnelles ses collaborateurs ;
- Informer les personnes dont les données personnelles sont collectées que ses données peuvent faire l'objet d'un transfert entre les parties ;
- Recevoir et traiter les demandes d'exercice des droits dans les délais légaux ;
- Conserver les données à caractère personnel de manière sécurisée, et uniquement le temps nécessaire à la finalité pour laquelle elles ont été collectées ;
- Traiter dans les délais légaux les violations de données à caractère personnel ;
- Aider l'autre partie en cas de besoin pour répondre aux demandes d'exercice des droits ;
- Prévenir l'autre partie en cas de violation de données personnelles concernant les données transférées dans le cadre de la présente convention.

**ARTICLE 15 – Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 16 – Dispositions fiscales**

Les services fiscaux considèrent que toute activité commerciale (ventes au bénéfice de l'association) est assujettie à la TVA. En conséquence, il est conseillé d'isoler, dans un bilan financier annexe, les activités de ce type qui génèrent une ressource pour l'association.

**ARTICLE 17 – Exécution de la convention**

Le Président du Conseil régional, la Payeuse régionale de Bretagne et le Bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le/la concerne, de l'exécution de la présente convention.

**Fait à Rennes, le**

**En deux exemplaires**

**Pour l'Association des Îles du Ponant,**
**Le Président,**

**Pour la Région Bretagne,**
**Le Président,**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# ANNEXES

## 1 - Le projet de l'Association des Îles du Ponant

## 2 - Indicateurs et modalités d'évaluation des actions

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 1 :
# Le projet de l'Association des Îles du Ponant

*Nota bene : le montant pour les années 2023 et 2024 est donné à titre prévisionnel. Il sera fixé au sein de la convention financière annuelle de 2023 puis 2024.*

**Projet** : l'objectif premier de l'AIP est de maintenir les îles comme des territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives. L'activité touristique reste globalement le point fort de l'activité économique des îles. Elle est d'ailleurs le premier secteur créateur d'emplois, mais ne doit pas se résumer seulement à cela. A travers son action d'ingénierie et conseil auprès des collectivités et socio-professionnels des îles, l'AIP incite les visiteurs à venir davantage hors saison et met en lumière toutes les activités économiques des îles offertes aux visiteurs.

L'association s'engage à mettre en œuvre le projet et le plan d'actions détaillé ci-dessous. Ces actions sont notamment extraites de la feuille de route *« L'Univers touristique des îles »* approuvée en session du Conseil régional le 8 juin 2020. Pour rappel, « l'ambition régionale est de faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année ».

**A noter :** cette feuille de route thématique fera l'objet d'une réactualisation pour la période 2023 – 2025 (enrichissement du diagnostic, des enjeux et du plan d'actions). Ce travail de co-construction se déroulera durant le 3ème semestre 2022 avec l'ensemble des parties prenantes de cette thématique stratégique partagée.

| **Charges du projet** | **Subvention de la Région Bretagne** *(actions)* | **Somme des financements publics affectés au projet autres que ceux de la Région** |
|---|---|---|
| 62 250 euros en 2022<br><br>Prévisionnel :<br>*62 250 euros en 2023*<br>*62 250 euros en 2024* | 49 800 euros en 2022<br><br>Prévisionnel :<br>*49 800 euros en 2023*<br>*49 800 euros en 2024* | 0 euros pour 2022<br><br>Prévisionnel :<br>*0 euro pour 2023,*<br>*0 euro pour 2024* |

**Objectif général** : contribuer au développement économique et territorial par une gestion durable et intégrée des îles du Ponant.

**Plan d'actions de l'Association des Iles du Ponant sur la période 2022 à 2024 :**

| **Numéro axe** | **Intitulé** | **Axes opérationnels** |
|---|---|---|
| 1 | Mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île | **Action 1.1** *(action 1 feuille de route régionale)* **:**<br>Poursuivre l'étude des interactions entre le comportement des insulaires (résidents permanents et résidents secondaires) et les visiteurs |
| | | **Action 1.2** *(action 2 feuille de route régionale)*<br>Poursuivre la définition du seuil d'acceptabilité sur des îles volontaires (en fonction des ressources, de l'acceptabilité envers et par les visiteurs, des retombées économiques).<br>Poursuite du travail sur les îles de Houat, Hoëdic et Bréhat et étudier la faisabilité de cette expérimentation sur de nouvelles îles. |
| | | **Action 1.3** *(action 3 feuille de route régionale)*<br>Evaluer l'évolution de la structure de l'hébergement (taux de pénétration des résidences secondaires et lits touristiques) sur les îles et constituer un document de synthèse |
| | | **Action 1.4** *(actions 4 et 15 - feuille de route régionale)*<br>Benchmark des solutions actuelles de gestion des flux sur les îles et les espaces naturels touristiques et diffusion auprès des îles bretonnes |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | **Action 1.5** *(action 5 feuille de route régionale)*<br>Diffuser une ligne éditoriale spécifique aux îles bretonnes pour les visiteurs hors-saison/en saison et mettre en œuvre les préconisations de l'Agence OXYGEN, prestataire retenu en 2020 (pour la conception d'une ligne éditoriale spécifique aux îles bretonnes). |
| | | **Action 1.6** *(action 6 feuille de route régionale)*<br>Création diffusion des outils communs de médiation (passeport des îles, journal des îles etc.) pour une incitation renforcée sur le tourisme hors saison et la préservation des ressources, en partenariat avec les commerçants des îles. |
| 2 | Mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps | **Action 2.1** *(action 7 feuille de route régionale)*<br>Calibrer les offres publiques et privées de transports en fonction des conclusions de l'action de sensibilisation *(action 15 feuille de route régionale),* des conclusions du benchmark *(action 4 feuille de route régionale)* et de la définition du seuil de saturation *(action 2 feuille de route régionale).* |
| | | **Action 2.2** *(action 8 feuille de route régionale)*<br>Mieux communiquer sur l'offre d'hébergements et d'offre de restauration et d'activité de loisirs toute l'année |
| | | **Action 2.3** *(action 9 feuille de route régionale)*<br>Continuer la création/rénovation d'hébergements pour l'accueil des acteurs socioprofessionnels de l'île (immobilier public). → *Cf. contrat-îles en cours d'élaboration* |
| | | **Action 2.4** *(actions 10 et 14 de la feuille de route régionale)*<br>*(action majeure dont l'AIP est partenaire et non pas pilote)*<br>Elaborer/étendre des activités découverte de plein air pour les non spécialistes (tourisme ornithologique, astro-tourisme, agro-tourisme etc.) sur des îles pilotes en lien avec les stratégies intégrées des Destinations concernées. Les valoriser sous forme « d'expériences bretonnes » avec le CRT |
| | | **Action 2.5** *(action 11 feuille de route régionale)*<br>Soutenir les îles engagées dans la démarche *« Sites d'exception naturels et culturels » (ex : participation à la co-construction du diagnostic et du plan d'actions, suivi dans la mise en œuvre des actions)*<br>*Prioriser des îles potentielles à engager dans la démarche « Sites d'exception naturels et culturels » et les inscrire dans les plans d'actions pluriannuels des futurs contrats de Destination. Plus globalement, accompagner les actions dédiées aux îles au sein de ces contrats.*<br>→ *A noter : Des projets potentiels « Tourisme social et solidaire intégré – TSSi » et « Projet nautique intégré – PNI » peuvent également être intégrés dans ces futurs contrats.* |
| 3 | Tendre vers une intégration renforcée de l'activité touristique et des autres activités économiques | **Action 3.1** *(action 13 feuille de route régionale)*<br>Sensibiliser les collectivités et les acteurs économiques à une mobilité bas carbone adaptée à la spécificité de chaque île |
| | | **Action 3.2** *(action 16 feuille de route régionale)*<br>Informer les acteurs socio-professionnels sur les outils de sensibilisation (existants) au développement durable (ex : kit écogestes, etc.) |
| Interaxes | Veille et animation du réseau des acteurs | **Action 4.1** *(action ajoutée à la feuille de route régionale)*<br>Etudier les conditions (techniques et financières) de mise en place d'un observatoire de la fréquentation touristique sur les îles bretonnes dans une optique de développement du tourisme insulaire durable |
| | | **Action 4.2** *(action 15 feuille de route régionale)*<br>Sensibiliser tous les acteurs à l'hyperfréquentation (en lien avec l'action 1.4) |
| | | **Action 4.3** *(action 18 feuille de route régionale)*<br>Assurer la coordination des acteurs institutionnels et assimilés : communes, EPCI et OT/SI/BIT des îles |
| | | **Action 4.4**<br>Participation à la co-construction relative à l'actualisation de la feuille de route « l'univers touristique des îles » pour la période 2023 – 2025 (dernier semestre 2022) |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**Cibles visées** par l'ensemble des actions (bénéficiaires ultimes) :

- Actions 1.3, 1.4, 2.2, 2.4 : les visiteurs.
- Actions 1.1, 1.2, 2.1, 2.3, 2.5, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3 : collectivités et acteurs socio-professionnels.

**Périmètre de mise en œuvre des actions** : les 12 îles bretonnes (Bréhat, Batz, Ouessant, Sein, Molène, Les Glénan, Groix, Houat, Hœdic, Belle-Île en mer, Arz et l'Île aux Moines).

**Moyens mis en œuvre** : ingénierie de projet d'aménagement, journées techniques d'information et sensibilisation, formations.

**Partenariats envisagés (principalement) :** : la Région Bretagne, le Comité Régional du Tourisme (CRT), le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNGM), l'association Savoirs Faire des îles du Ponant (SAFIP), l'association des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB), OT(i) (office de tourisme (intercommunal)), ADT (Agences départementales de développement touristique), UBS (université de Bretagne Sud).

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 2 : indicateurs et modalités d'évaluation des actions

Les actions et les indicateurs quantitatifs présélectionnés pour l'année 2022 sont :

| **ASSOCIATION DES ÎLES DU PONANT Actions prioritaires 2022 faisant l'objet du soutien de la Région Bretagne** | **Indicateurs quantitatifs** | **Valeurs cibles (a minima)** *Valeurs précisées lors de l'actualisation de la feuille de route « îles » fin 2022* |
|---|---|---|
| **Axe 1 : Mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île** | | |
| 1.1 Poursuivre l'étude des interactions entre le comportement des insulaires (résidents permanents et résidents secondaires) et les visiteurs | - Nombre d'études produites sur les interactions.<br>- Nombre de personnes intégrées dans l'étude par rapport à la population totale. | |
| 1.2 Poursuivre la définition du seuil d'acceptabilité sur des îles volontaires (en fonction des ressources, de l'acceptabilité envers et par les visiteurs, des retombées économiques). | - Nombre de compteurs posés sur les îles | |
| 1.3 Evaluer l'évolution de la structure de l'hébergement (taux de pénétration des résidences secondaires et lits touristiques) sur les îles et constituer un document de synthèse | | |
| 1.4 Benchmark des solutions actuelles de gestion des flux sur les îles et les espaces naturels touristiques et diffusion auprès des îles bretonnes | 1 action de sensibilisation | |
| 1.5 Diffuser une ligne éditoriale spécifique aux îles bretonnes pour les visiteurs hors-saison/en saison et mettre en œuvre les préconisations de l'Agence OXYGEN, prestataire retenu en 2020 (pour la conception d'une ligne éditoriale spécifique aux îles bretonnes). | - Nombre de retombées presse<br>- Nombre de structures utilisant le reportage photo | |
| 1.6 Création diffusion des outils communs de médiation (passeport des îles, journal des îles etc.) pour une incitation renforcée sur le tourisme hors saison et la préservation des ressources, en partenariat avec les commerçants des îles. | - Nombre de passeports déployés par île.<br>- Nombre de nouveaux outils | |
| **Axe 2 : Mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps** | | |
| 2.1 Calibrer les offres publiques et privées de transports en fonction des conclusions de l'action de sensibilisation *(action 15 feuille de route régionale),* des conclusions du benchmark *(action 4 feuille de route régionale)* et de la définition du seuil de saturation *(action 2 feuille de route régionale).* | | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

| | | |
|---|---|---|
| 2.2 Mieux communiquer sur l'offre d'hébergements et d'offre de restauration et d'activité de loisirs toute l'année | - Nombre d'îles ayant mis en place une communication sur l'offre<br>- Nombre d'acteurs socio-professionnels ayant été intégrés dans cette communication par rapport au nombre total. | |
| 2.3 Continuer la création/rénovation d'hébergements pour l'accueil des acteurs socioprofessionnels de l'île (immobilier public). | - Nombre de logements créés ou rénovés | |
| 2.5 Soutenir les îles engagées dans la démarche *« Sites d'exception naturels et culturels »* (ex : participation à la co-construction du diagnostic et du plan d'actions) | | Ouessant, Bréhat, Houat et Hoëdic |
| **Axe 3 : Tendre vers une intégration renforcée de l'activité touristique et des autres activités économiques** | | |
| 3.1 Sensibiliser les collectivités et les acteurs économiques à une mobilité bas carbone adaptée à la spécificité de chaque île | - Nombre de séances de sensibilisation<br>- Nombre de solutions mises en place suite aux séances de sensibilisation | |
| 3.2 Informer les acteurs socio-professionnels sur les outils de sensibilisation (existants) au développement durable (ex : kit écogestes, etc.) | Nombre d'actions d'informations | |
| **Interaxe : Veille et animation du réseau des acteurs** | | |
| 4.1 Etudier les conditions (techniques et financières) de mise en place d'un observatoire de la fréquentation touristique sur les îles bretonnes dans une optique de développement du tourisme insulaire durable | Elaboration d'une fiche technique et financière (puis prise de décision) | |
| 4.2 Sensibiliser tous les acteurs à l'hyperfréquentation | 1 action de sensibilisation | |
| 4.3 Assurer la coordination des acteurs institutionnels et assimilés : communes, EPCI et OT/SI/BIT des îles:<br>- 1 réunion par an pour évaluation des actions<br>- 4 points thématiques par an avec les OT | - Nombre de participants aux réunions par rapport au nombre total de structures concernées. | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

Indicateurs qualitatifs sur les actions suivantes :

| Actions | Indicateurs qualitatifs *à terme* |
|---|---|
| **Actions :** 1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 2.2 | - Participation des habitants à la démarche<br>- Notoriété du concept d'Univers (collection, réseau) des îles<br>- Augmentation de la fréquentation des îles hors saisons estivales |
| **Actions** : 2.3 / 2.5 / 3.1 | - Approche « usager »<br>- Intégration économique des projets d'aménagement – prise en compte du partenariat public privé dans le projet<br>- Intégration environnementale des projets<br>- Prise en compte de la montée en compétence des acteurs dans le projet |
| **Toutes** | - Singularité au regard de l'identité de l'Univers des îles et celle de la Destination de rattachement + adoption des valeurs de la Marque Bretagne<br>- Qualité du partenariat instauré avec les autres acteurs institutionnels et assimilés (collectivités, offices de tourisme etc.) |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022 à 2024 ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LE COMITE REGIONAL DU TOURISME

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;

Vu la délibération n°18_DTPVN_ST_01 du Conseil régional en date du 15 février 2018 approuvant les principes de la nouvelle stratégie régionale du tourisme et autorisant en conséquence à adapter les conditions et modalités d'intervention et de partenariat de la collectivité régionale, en concertation avec les acteurs concernés ;

Vu la délibération n°20_direction-DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu la délibération n°19_DC_SIMAG_01 du Conseil régional en date des 20 et 21 juin 2019 approuvant le « plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

VU les statuts du Comité régional du tourisme, adoptés le 9 juin 1987 et modifiés le 19 février 2018 ;

Vu la délibération n° 22_0605_01 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 février 2022 attribuant une subvention de 1 500 900 € au Comité régional du tourisme (tiers 00001030) pour la mise en place de son programme d'actions 2022 – 1ère tranche financière - (opération n°21008382) ;

Vu la délibération n° 22_0605_02 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 mars 2022 attribuant une subvention de 2 529 900 € au Comité régional du tourisme (tiers 00001030) pour la mise en place de son programme d'actions 2022 –2ème tranche financière - (opération n°22001544) et autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention ;

**ENTRE**

**La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**
**Ci-après dénommée « La Région »,**

**D'une part,**

**ET**

**Le Comité régional du tourisme,**
**Association loi 1901 dont le siège social est au 1 rue Raoul Ponchon, 35 000 RENNES, régulièrement immatriculée au registre de l'INSEE sous le numéro 777 729 898 ;**
**Représenté par Madame Anne GALLO agissant au nom et en sa qualité de Présidente du Comité régional du tourisme,**
**Ci-après dénommée "le Bénéficiaire",**

**D'autre part,**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES**

## Préambule

**Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Bretagne (S.R.D.T.L. 2020-2025)** a été adopté en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Son positionnement fort, **IDENTITÉ ET TRANSITIONS**, appelle à capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions : méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

A la croisée de la stratégie régionale de développement économique (SRDEII) et de l'aménagement du territoire (SRADDET), la politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives privées et publiques pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.).

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025 est organisé en 3 grands axes :

- Un premier qui définit des engagements, principes s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs des transitions et qui constituent des clefs de réussite des projets de développement touristique, pour garantir un changement de modèle nécessaire à la sortie de crise et à la relance et, au-delà, pour garantir une performance durable à l'action touristique bretonne ;

- Un 2nd axe qui donne l'ambition régionale sur des thématiques stratégiques (validées collectivement en 2018) : les Destinations touristiques, les sites d'exceptions, les îles, les mobilités, l'itinérance douce, la culture vivante, le patrimoine, le nautisme et la mer, les canaux ;

- Un 3ème axe qui appelle à l'ouverture pour assurer la présence et la visibilité de la Bretagne sur les marchés de proximité au national et à l'international.

**Les feuilles de route régionales constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre des axes 2 et 3 du Schéma**. Etablies pour chaque thématique stratégique, elles précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale. Elles valorisent les stratégies de chacun au profit de l'ambition régionale partagée ainsi que les moyens (humains, techniques et / ou financiers) que chacun déploie à son échelle au profit de la mise en œuvre du plan d'actions régional partagé. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement.

Neuf feuilles de route thématiques ont ainsi été élaborées ou sont en cours d'élaboration : activités nautiques et plaisance, tourisme social et solidaire, itinérance douce terrestre, les îles, les canaux, tourisme patrimonial et culturel, sites naturels et culturels touristiques, mobilités touristiques et Destinations touristiques.

Au cœur du Schéma régional, **les Destinations Touristiques sont affirmées comme la maille de référence du développement touristique en Bretagne**. Territoires de projets, elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme des vecteurs de différenciation et d'innovation au service de l'élaboration d'une offre durable. Cette diversité et cette singularité s'expriment au travers des positionnements qui distinguent chacune des 10 Destinations Touristiques, et qui ont été formalisés en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Chaque Destination est également dotée d'une stratégie intégrée de développement touristique. Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, elle fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional, le partenariat entre la Région Bretagne et les territoires de Destinations touristiques sera renforcé au travers d'une contractualisation pluriannuelle afin de sécuriser les dynamiques en place et faire gagner les projets en qualité et en structuration. Ces contrats, qui associeront le Comité régional du tourisme, seront intégrateurs des projets à l'échelle des Destinations touristiques ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Thématique majeure identifiée au sein du schéma régional, le nautisme fait l'objet en Bretagne d'une stratégie de filière. Définie comme priorité politique en 2020 par la mise en place d'une Mission de coordination des actions et des acteurs, la filière nautique se définit comme une chaîne de valeurs intégrant l'industrie nautique, les services et les activités nautiques et également les infrastructures des ports de plaisance. La stratégie de filière vise un développement économique de ces trois sous-secteurs dans le respect des transitions environnementales et sociales. Dans ce cadre, le Comité Régional du Tourisme est amené à renforcer ses actions en matière d'observation des clientèles nautiques, de marketing produit et de promotion des activités nautiques et de la plaisance.

En juin 2019, un **plan stratégique et opérationnel pour le cinéma et l'audiovisuel** a été adopté. Il constitue une « feuille de route » de l'intervention de la Région en la matière. Ce plan s'appuie sur un fonds d'aide significativement renforcé et profondément revisité, sur une logique de soutien proactive et volontariste, sur le

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

développement de la visibilité et de l'attractivité des dispositifs régionaux, sur le [illegible] et lien économique au territoire, sur une cohérence accrue des interventions régionales et sur une mobilisation plus forte des ressources, en externe comme en interne.

Le premier objectif est de conforter et de développer une filière régionale de haut niveau. Le second objectif de ce plan stratégique vise à développer une production cinématographique et audiovisuelle audacieuse et plus ambitieuse. Enfin, ce plan a pour objectif de renforcer notre capacité à nous distinguer dans une production de plus en plus standardisée.

Pleinement inscrite dans les objectifs de transitions, cette stratégie régionale sera porteuse d'exemplarité en matière de réduction de l'empreinte écologique, de respect de l'égalité femme/homme ou encore de développement territorial. Dans un univers où la concurrence et la surenchère sont la règle, elle s'appuiera sur notre capacité à faire ensemble, à jouer collectif.

Le pilotage de la politique régionale en faveur du cinéma a été repensé pour gagner en cohérence, en efficience, en agilité et ainsi offrir un meilleur service aux usagers, aux professionnels du secteur. Ainsi, dès 2019, les deux entités constituées par **Accueil des tournages** (Comité régional du tourisme) d'une part, et le service de l'image et des industries de la création (Région Bretagne - Direction de la culture) d'autre part, s'articulent et s'organisent de manière rationnelle, complémentaire et concertée. Dans cette optique, le pilotage stratégique des deux outils sont optimisés, leurs missions sont clarifiées ou mutualisées le cas échéant, et la communication est harmonisée. Dans un souci de meilleure identification et lisibilité de l'action régionale, une ombrelle commune a été créée : **Bretagne Cinéma**. Porte d'entrée unique de l'action régionale, cette marque regroupe le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle et Accueil des tournages en Bretagne.

Partie intégrante de Bretagne Cinéma, l'action du Comité régional du tourisme **Accueil des tournages** propose un accompagnement personnalisé à chaque porteur de projet de film. Ses missions principales visent à promouvoir le territoire, ses décors, ses professionnel·le·s, à attirer et à développer l'activité des tournages en région, à structurer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel et à favoriser la création, les retombées en termes d'emploi, d'économie, de tourisme et d'image. Dès les premières étapes de création de film, les porteurs de projets bénéficient d'une assistance personnalisée et gratuite, basée sur une très bonne connaissance de la Bretagne.

Les professionnel·le·s du cinéma et de l'audiovisuel français et étrangers sont accompagné·e·s, quel que soit le genre : film de fiction en prise de vue réelle ou d'animation, documentaire, publicité, …

Par ailleurs, **Accueil des tournages** valorise et communique sur les nouvelles orientations de la politique régionale, les atouts et les talents du territoire –artistiques et techniques–, les spécificités bretonnes et les films produits en région afin que la nouvelle stratégie régionale rayonne de manière attractive au niveau national et international. Cela implique de renforcer la communication sur les décors, de valoriser les professionnels bretons hors de nos frontières (techniciens, comédiens, sociétés de production, prestataires) de déployer des actions de valorisation et de promotion des films, des créateurs et du territoire.

## ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités selon lesquelles la Région apporte son soutien au fonctionnement général du Bénéficiaire, pour la période 2022-2024, en raison de l'intérêt régional que revêtent les objectifs et activités statutaires de ce dernier.

Pour sa part, le Comité régional du tourisme de Bretagne s'engage à réaliser l'objectif et les actions conformes à son objet social - dont le contenu est précisé à l'annexe n° 1 et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Cette annexe comporte, outre - le rappel des charges du projet, - de la subvention accordée et - la computation des financements publics (affectés au projet) octroyés, les éléments essentiels du projet, à savoir :

- ses objectifs,
- le(s) public(s) visés(s),
- la localisation de l'activité,
- la démarche adoptée et les moyens mis en œuvre.

Afin de respecter le principe de l'annualité budgétaire, sans remettre en cause l'engagement juridique liant les deux parties, le montant de la subvention versée à l'association pour la réalisation de ces objectifs, sera fixé chaque année dans le cadre d'une convention financière adossée à un plan d'action annuel.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 2 - Missions et objectifs confiés au bénéficiaire**

Le CRT Bretagne a pour objet principal la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de tourisme, ce qui passe notamment par :

- le développement et la promotion des activités touristiques de la région Bretagne et agit conformément aux dispositions du code du tourisme ; le CRT a notamment pour missions définies par le code du tourisme :
  - ✓ la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
  - ✓ la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des assistances techniques à la commercialisation
- le déploiement opérationnel d'une partie de la stratégie *Bretagne Cinéma* / Accueil des tournages en Bretagne ;
- le renforcement de la stratégie touristique de filière nautique de la Région Bretagne par la multiplication des actions d'observation de la clientèle nautique, de marketing produit et de promotion des activités nautiques et de la plaisance en lien avec la stratégie de Tourisme Bretagne.

Son action participe à l'attractivité globale de la Bretagne. Il la conduit dans le cadre des stratégies touristiques et culturelles de la Région Bretagne et selon les modalités de mise en œuvre adoptées par le Conseil régional.

Le CRT Bretagne :

- peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme ;
- est aussi en charge de la gestion d'Accueil des tournages de la Région Bretagne dont l'action s'intègre à la stratégie *Bretagne Cinéma* ;
- peut intervenir pour améliorer la notoriété nautique de la Région Bretagne lors d'évènement, par la mise à disposition de contenus et de l'ingénierie de conception des programmes d'animation des stands.

La présente convention vise à préciser la liste des objectifs et missions pour lesquels la Région Bretagne apportera un une ou plusieurs subventions à l'action de l'association.

Pendant la durée de la convention et en fonction de l'engagement de ces actions, le périmètre d'intervention du CRT pourra être précisé par autant de conventions d'application ou d'avenants que nécessaire à cette présente convention.

Les missions et objectifs politiques principaux fixés par la Région Bretagne sont les suivants :

- Produire et développer la connaissance régionale et infra régionale de l'activité touristique ;
- Guider le développement touristique durable des territoires, en cohérence avec l'échelle régionale (mission déléguée partiellement de la Région Bretagne au CRT Bretagne) ;
- Accompagner les socioprofessionnels publics et privés du tourisme dans leur développement et leurs transitions ;
- Promouvoir la Bretagne en tant que destination touristique durable et d'exception (mission de droit) ;
- Promouvoir l'action touristique de la Région Bretagne et du CRT auprès des parties prenantes ;
- Déployer la stratégie opérationnelle régionale *Bretagne Cinéma* et notamment : contribuer à la prospection et à l'accompagnement technique de projets cinématographiques et audiovisuels et à la valorisation de l'action régionale et des ressources du territoire dans ces domaines ;
- Être une structure et un employeur responsable, innovant et collaboratif innovant.

A travers ces missions et objectifs, en application du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025, le CRT contribuera globalement et dans ses domaines de compétence, à la mise en œuvre des feuilles de route régionales ainsi que des projets territoriaux portés à l'échelle des Destinations touristiques.

**2.1 Produire et développer la connaissance globale régionale et infra régionale de l'activité touristique (mission déléguée totalement)**

- Le CRT assure la mesure et l'analyse et le suivi de l'évolution de l'offre touristique et de la fréquentation touristique de la région et de ses concurrents. Il propose pour cela des outils/ actions mutualisées aux autres

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

acteurs du territoire régional ;

- Le CRT propose et assure la production et la diffusion des études et enquêtes d'intérêt régional dans le cadre de la définition de son plan d'action annuel et après concertation des différents partenaires territoriaux et régionaux (notamment dans le cadre des feuilles de routes régionales) ;
- Le CRT contribue au suivi de l'évolution de la politique touristique régionale et peut jouer un rôle de conseil pour la mise en œuvre des politiques d'évaluation déployées par la Région Bretagne ;
- Il est notamment spécifiquement demandé au CRT, sur la période 2022-2024, de proposer une méthodologie et un plan d'action (éventuellement en lien avec d'autres acteurs régionaux ou nationaux) autour de la définition des indicateurs de développement durable et de mettre en place des études dédiées au suivi des questions de tourisme durable et de tourisme social ;
- Dans la mesure des ressources disponibles, le CRT devra pouvoir accompagner un à deux projets territoriaux d'observation par an ;

### 2.2 Guider le développement touristique durable des territoires, en cohérence avec l'échelle régionale (mission déléguée partiellement de la Région Bretagne au CRT Bretagne)

- Le CRT contribue aux dynamiques d'élaboration et de révision des feuilles de route régionales liées à l'activité touristique et à la mise en œuvre des plans d'actions associés notamment dans les domaines en lien avec ses compétences, son expertise, sa stratégie et ses plans d'actions annuels ;
- Le CRT participe à la dynamique d'animation et de coordination du réseau régional des Destinations Touristiques assuré par le Service tourisme de la Région Bretagne notamment sur le volet développement ;
- Le CRT assure le copilotage avec le service tourisme de la feuille de route itinérance (temps RH dédié à ce pilotage) ;
- Le CRT contribue également par son action à renforcer la politique d'accueil des visiteurs en Bretagne :
    - A travers le déploiement de la missions qualité tourisme
    - A travers le pilotage et le déploiement du label « Villes et Villages fleuris » - mission déléguée totalement par la Région Bretagne (RH dédiée) ;

### 2.3 Accompagner les socioprofessionnels publics et privés dans leur développement et leurs transitions

Plusieurs politiques et dispositifs régionaux contribuent directement ou indirectement à l'accompagnement des entreprises et des associations de la filière touristique.

Un certain nombre de missions est toutefois spécifiquement délégué au CRT Bretagne :

- Le CRT assure le copilotage de la Marque Bretagne en lien avec BDI : il assure le recrutement et l'animation des partenaires de la marque et le suivi des usages. La marque Bretagne arrivant à 10 ans, le CRT devra proposer, dans le cadre de la présente convention, un bilan de la marque et être force de proposition dans l'élaboration de la nouvelle stratégie, de l'évolution du code de marque, des conditions d'accès au réseau et de l'articulation avec les autres marques territoriales ou de réseaux ;
- Le CRT assure l'accompagnement des professionnels dans leur positionnement marketing et l'évolution/adaptation de leur offre en phase avec les grandes transitions du secteur et de la société : il s'agit notamment de contribuer à l'accroissement de la qualité, de l'attractivité et de la compétitivité de l'offre touristique, en accompagnant et conseillant les opérateurs touristiques publics et privés et en proposant des projets partagés pour faire émerger de nouvelles offres touristiques. Cela recoupe :
    - Le déploiement de démarches de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques ;
    - Le déploiement de programmes d'accompagnement collectifs sur des thématiques prioritaires et directement liées aux champs de compétences du CRT (tourisme durable, digital, commercialisation, marketing/communication) ;
    - Le déploiement de démarches de qualification ou de labels nationaux dans le cadre de partenariats et de subventions dédiés (Ecolabel européen, qualité tourisme, etc…) ;
    - La mise à disposition (notamment pour les DMO / « Destination marketing organisation ») d'outils ou de démarches mutualisées ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

- Le CRT devra notamment déployer sur la période des efforts spécifiques auprès des professionnels dans leur transition durable et contribuer ainsi à l'objectif régional visant à faire de la Bretagne une région pionnière en matière de développement durable de la filière.

### 2.4 Promouvoir la Bretagne en tant que destination touristique durable et d'exception (mission de droit)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, le comité régional du tourisme assurera la promotion touristique de la Bretagne en France et à l'étranger en s'appuyant sur cinq axes stratégiques (culture et patrimoine, nature et itinérance, bord de mer et nautisme, savoir-faire-gastronomie et voyage responsable) qui nécessitent une promotion récurrente prioritaire pour renouveler l'image de la Bretagne et appuyer la répartition des flux touristiques sur tout le territoire.

Dans une logique d'optimisation des moyens et de complémentarité avec les partenaires (agences départementales de développement touristique / ADT, offices du tourisme), le CRT assure en priorité la promotion de la Bretagne auprès des clientèles françaises et internationales.

La mise en œuvre de la promotion d'autres filières spécifiques (exemple du nautisme) ou d'actions de communication auprès des bretonnes et des bretons pourra être définie annuellement dès lors qu'un besoin partagé avec les professionnels et les territoires concernés sera identifié. Le cas échéant, les objectifs de communication et les budgets dédiés devront être clairement identifiés dans le cadre de la convention annuelle d'application et réalisés en étroite collaboration avec la direction de la communication de la Région ou les autres directions concernées afin de s'inscrire dans le cadre de la stratégie de communication régionale globale notamment s'agissant de la communication auprès des habitants.

Le CRT choisit les supports et actions de communication chaque année dans le cadre de la définition de son plan d'actions dans une logique de performance vis-à-vis de ses cibles de clientèles.

Le CRT agit en complémentarité des actions menées par les territoires et les professionnels eux-mêmes.

### 2.5 Promouvoir l'action touristique de la Bretagne et du CRT auprès de l'ensemble des parties prenantes

Le CRT propose une stratégie et un plan d'action de communication professionnelle /institutionnelle permettant de valoriser l'action menée en faveur de la filière auprès des différentes parties prenantes. A ce titre le CRT devra porter à connaissance l'action régionale globale en faveur du tourisme portée par la Région ou par les autres opérateurs financés majoritairement par la Région. Il reste toutefois libre de la forme, de la fréquence et de la façon de faire connaitre cette action en cohérence avec sa stratégie de communication et son expertise dans ce domaine.

Le CRT assure la coordination et l'animation des réseaux de socioprofessionnels publics ou privés autour de son offre de service à travers notamment des ateliers (présentiels ou distanciels) et des évènements permettant de fédérer les acteurs. A ce titre, le CRT devra également contribuer à l'organisation des Rencontres annuelles du tourisme pilotées par la Région Bretagne.

Le CRT devra également assurer des missions de représentation dans les instances de gouvernance et les évènements des principaux réseaux publics ou professionnels du secteur en Bretagne et en France (offices de tourisme, ADT, Destinations touristiques, réseaux professionnels, ADN tourisme, comité d'itinéraires, Atout France, fédérations professionnelles, etc…)

Il est attendu que le CRT conforte, durant le temps de la présente convention, le parti pris engagé depuis 2019 de communication professionnelle/institutionnelle autour de la marque « Tourisme Bretagne » au lieu de « CRT Bretagne ».

### 2.6 Déployer la stratégie opérationnelle régionale Bretagne Cinéma et notamment : contribuer à la prospection et à l'accompagnement technique de projets cinématographiques et audiovisuels et la valorisation de l'action régionale et des ressources du territoire dans ces domaines.

Le CRT Bretagne propose et déploie chaque année un plan d'actions visant à mettre en œuvre les orientations de la stratégie *Bretagne Cinéma* autour de 5 actions majeures :

- Attirer les films, développer la prospection de projets ;
- Accueillir les tournages et faciliter leur implantation sur le territoire ;
- Consolider la structuration du secteur professionnel ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

- Assurer des missions d'observation des tournages de fiction en Bretagne
- Contribuer à la définition et au déploiement d'un plan de communication *Bretagne Cinéma*.

### 2.7 Être une structure et un employeur responsable, innovant et collaboratif innovant

Le CRT propose et déploie une stratégie RSE adaptée à sa structure et assure le suivi et l'évaluation de cette stratégie sur l'ensemble de la période de la convention.

Dans le cadre de son offre de service aux territoires et aux professionnels le CRT pourra également proposer des actions ou des mutualisations permettant aux partenaires du territoire de bénéficier de certaines réflexions ou outils déployés par le CRT.

## ARTICLE 3 – Durée de la convention

La présente convention, conclue pour trois années, prend effet à compter de sa notification au bénéficiaire et prend fin le 31 décembre 2024.

## ARTICLE 4– Engagements du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à remettre à Monsieur le Président du Conseil régional :

- pour la demande de subvention annuelle correspondant à l'année n, **avant le 31 décembre de l'année n-1** , :
  - un projet de plan d'actions annuel ;
  - le budget prévisionnel et le plan de financement des actions prévues ; cette demande devra être déposée sur le portail des aides de la Région ;
- en support au dialogue de gestion, les documents budgétaires et financiers (budget prévisionnel détaillé et synthétique, budget d'exécution détaillé et synthétique, budget récapitulatif infra annuel, compte de résultat pluriannuel) ;
- au plus tard le 30 avril de chaque année : un rapport annuel d'activités. Ce rapport devra décrire l'ensemble des actions mises en place par le Bénéficiaire, ainsi que les résultats qualitatifs et/ou quantitatifs obtenus. Le détail financier par type d'action fera apparaître l'état du réalisé par rapport à l'estimé.
- au plus tard le 30 juin de chaque année : le bilan et le compte de résultat de l'exercice, certifiés conformes par le commissaire aux comptes de l'association.
- pour la demande annuelle de solde, qui devra être déposée sur le portail des aides de la Région, avant la date limite de fin de validité prévue dans la convention financière établie chaque année : un état récapitulatif des recettes et dépenses engagées certifié sincère et véritable par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage également à :

- respecter les règles de la commande publique qui lui sont applicables ;
- à définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et d'évaluation de ses actions, dans le cadre de la démarche d'évaluation globale de la politique touristique engagée entre la Région Bretagne et le Bénéficiaire.

Par ailleurs, la Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : collecte de données sur l'égalité femme/homme, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections etc. Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du Conseil d'Administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées dans le rapport d'activités fourni annuellement à la Région Bretagne.

## ARTICLE 5 – Montant de la subvention régionale

Les montants prévisionnels de la subvention accordée par la Région au titre des années 2022, 2023 et 2024 sont les suivants :

| **ANNEES** | **Montants prévisionnels** | |
|---|---|---|
| | Tourisme | Accueil des Tournages |
| 2022 | 4 029 900 € | 260 000 € |
| 2023 | 4 029 900 € | 280 000 € |
| 2024 | 4 029 900 € | 280 000 € |
| **TOTAL pour les trois années** | **12 089 700 €** | **820 000 €** |
| | **+ valorisation des locaux** | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

Ces montants sont mentionnés à titre indicatif. L'engagement de la Région est soumis aux délibérations de son assemblée délibérante. Les actions (annexe 1) et montants prévisionnels ci-dessus n'engagent pas la Région auprès du Bénéficiaire.

Pour chaque exercice budgétaire, le Bénéficiaire adressera une demande de subvention à la Région.

Chaque année, une convention financière sera établie après le vote de la subvention régionale.

Le Bénéficiaire s'engage également à mobiliser toute la capacité utile et nécessaire à la recherche de financements et ressources complémentaires.

Toute évolution des programmes d'actions s'envisagera à moyens constants.

Au cours de l'année, des actions ou des opérations peuvent également être substituées à d'autres en fonction de leurs intérêts.

Toute autre sollicitation du Bénéficiaire ou toute démarche nouvelle initiée et/ou proposée par l'une ou l'autre des deux parties co-contractantes, qui ne pourrait s'inscrire dans le cadre de redéploiement indiqué ci-dessus, devra faire l'objet d'un examen spécifique lors des réunions de dialogue budgétaire, avec constitution d'une demande formalisée et argumentée, et fera l'objet, en cas de décision favorable de la Commission Permanente, d'un avenant à la présente convention.

## ARTICLE 6 – Conditions de paiement

Chaque année, une convention annuelle d'exécution ou un avenant à la présente convention précisera :

- le budget et le programme d'actions prévisionnels de l'association au titre de l'année concernée, détaillant les financements attendus, les ressources propres de l'association,
- le montant de la subvention annuelle attribuée par la Région,
- les engagements de l'association.

Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans l'annexe 3 « *Modalités et calendrier de travail* ».

Les versements seront effectués sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

- Numéro de compte : 16707 00010 11019689706 78
- Nom et adresse de la banque : BPO RENNES CENTRE
- Nom du titulaire du compte : COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE

Il sera vérifié au moment des dialogues de gestion - dont le calendrier prévisionnel est présenté dans chaque convention annuelle d'exécution ou chaque avenant - que les engagements des parties sont conformes au budget prévisionnel.

Les subventions attribuées ne bénéficieront du caractère définitif que lorsque le bénéficiaire aura remis les pièces justificatives prévues au présent article ainsi que les rapports et bilans prévus à l'article 4. La subvention pourra être remise en question si la Région constate des manquements à l'issue des échéances indiquées.

## ARTICLE 7 – Imputation budgétaire

La subvention accordée au Bénéficiaire sera imputée au budget de la Région au chapitre 939, programme 605.

## ARTICLE 8 – Modalités d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation de ses activités statutaires pour laquelle la subvention est attribuée, et à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition.

Elle s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

Elle accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

Elle est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

## ARTICLE 9 – Obligations comptables et dispositions diverses

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

L'association s'engage à fournir à la Région, chaque année en vertu de l'article L. [illegible] de son budget et des comptes des exercices comptables, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce, l'association percevant dans l'année un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de la Direction des Journaux Officiels.

L'association transmettra à la Région le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

L'association communiquera à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

L'association s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

L'association s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

## ARTICLE 10 - Modalités de suivi de la convention

La Région et le Bénéficiaire veilleront à assurer une programmation concertée des actions et de leur suivi.

Le « Service Tourisme » de la Direction du Tourisme et du patrimoine est le service référent à la Région vis-à-vis du Bénéficiaire et est en charge de l'interface avec les autres directions opérationnelles de la Région. Le CRT doit systématiquement l'associer à :

- Trois réunions de dialogue budgétaire annuelles ;
- Des réunions de travail avec les équipes techniques en amont du calendrier de travail que le CRT organise avec ses partenaires techniques, soit en juin et octobre de chaque année, afin que les demandes spécifiques de la Région puissent être prises en compte et soumises au conseil d'administration de l'association.

Concernant la mission Accueil des tournages/ Bretagne Cinéma, la Direction de la Culture, service Images et industrie de la création à la Région est en charge de son suivi spécifique. Le CRT doit systématiquement l'associer à :

- Deux réunions de dialogue budgétaire annuelles dédiée à cette mission ;
- Des réunions régulières de travail « Bretagne Cinéma » réunissant les équipes de Tourisme Bretagne et du SIMAG/DC Région.

Un calendrier de discussion et de travail est proposé en annexe 3 qui pourra être actualisé ou amendé en tant que de besoin.

## ARTICLE 11 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par l'association.

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen des comptes et de la gestion de l'association. Cette dernière s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elle, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

## ARTICLE 12 – Communication

Dans un souci de bonne information des citoyen.ne.s, la Région a défini des règles pour rendre visible le soutien qu'elle apporte à de nombreux projets en faveur du développement et de la valorisation de son territoire.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter les conditions de mise en œuvre de cette visibilité, dont la mention du soutien de la Région Bretagne, et à réaliser les actions de communication auprès des professionnels de la filière conformément aux obligations décrites sur www.bretagne.bzh (rubrique « Nos aides » => « Tourisme – Structuration de la filière touristique en Bretagne »).

Le Bénéficiaire s'engage à fournir au service instructeur le.s justificatif.s (ex : photographie de l'affichage, exemplaire de la production subventionnée, copie écran du logo sur le site internet, etc.) attestant de la publicité réalisée au plus tard trois mois au-delà de la date de caducité de la subvention. La nature de ce.s justificatif.s devra être conforme à ce qui a été convenu avec le service instructeur.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 13– Évaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Région et l'association et précisées en annexe de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet social et activités statutaires de l'association, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

**ARTICLE 14 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

**ARTICLE 15 – Dénonciation et résiliation de la convention**

Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le bénéficiaire, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

La résiliation pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution) ou de modification profonde de son objet.

En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

**ARTICLE 16 – Libre disposition des documents**

La Région disposera comme elle l'entend des documents et rapports remis en exécution de la présente convention, notamment quant à la diffusion qu'elle souhaite leur donner, sous réserve de la confidentialité expressément demandée par le Bénéficiaire quand elle est dûment motivée.

**ARTICLE 17 – Protection des données**

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, des données à caractère personnel peuvent être transférées entre les parties.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation sur la protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que la Loi no 78-17 du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés).

Chacune des parties s'engage notamment à :

- Tenir un registre des traitements de données à caractère personnel qu'elle réalise ;
- Sensibiliser et former à la protection des données personnelles ses collaborateurs ;
- Informer les personnes dont les données personnelles sont collectées que ses données peuvent faire l'objet d'un transfert entre les parties ;
- Recevoir et traiter les demandes d'exercice des droits dans les délais légaux ;
- Conserver les données à caractère personnel de manière sécurisée, et uniquement le temps nécessaire à la finalité pour laquelle elles ont été collectées ;
- Traiter dans les délais légaux les violations de données à caractère personnel ;
- Aider l'autre partie en cas de besoin pour répondre aux demandes d'exercice des droits ;
- Prévenir l'autre partie en cas de violation de données personnelles concernant les données transférées dans le cadre de la présente convention.

**ARTICLE 18 – Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**ARTICLE 19 - Dispositions fiscales**

Les services fiscaux considèrent que toute activité commerciale (ventes au bénéfice de l'association) est assujettie à la TVA. En conséquence, il est conseillé d'isoler, dans un bilan financier annexe, les activités de ce type qui génèrent une ressource pour l'association.

**ARTICLE 20 – Exécution de la convention**

Le Président du Conseil régional, Mme la Payeuse régionale de Bretagne et le Bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le

En deux exemplaires

POUR LE COMITE REGIONAL DU TOURISME,
La Présidente du Comité régional du tourisme

POUR LA RÉGION BRETAGNE,

Le Président du Conseil régional

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 1 : Stratégie 2022-2025 de Tourisme Bretagne

Le CRT publie chaque année sur son site acteurs-tourismebretagne.com ses plans d'actions de promotion par marché
Un suivi des actions réalisées est également actualisé chaque jour sur ce même site et ainsi disponible pour la Région.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# STRATEGIE

# 2022-2025

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# STRATEGIE EN MATIERE DE TOURISME



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

CADRE

# LA STRATEGIE REGIONALE ADOPTEE EN 2020




A travers son positionnement touristique, la Bretagne s'engage à développer un tourisme qui lui soit propre, un tourisme choisi et non subi, en phase avec ses valeurs. Il s'agit de penser un tourisme en faveur des habitants et qui privilégie « le mieux » au « plus ».

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# LA MISSION GENERALE DU CRT

> Renforcer l'attractivité de la bretagne en tant que destination touristique durable et d'exception

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# OBJECTIFS 2022-2025

Faire de la bretagne une destination pionnière sur les enjeux de **développement touristique durable**

**Soutenir les acteurs** de la filière dans leur développement et leurs transitions

Contribuer à la meilleure **répartition des flux dans le temps et l'espace** afin de permettre à tous les territoires de bénéficier du tourisme

**Renouveler et moderniser l'image** touristique de la Bretagne pour attirer des primo-visiteurs hors

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES ET ORGANISATIONNELS

## Vision à trois ans

- Vision moyen-long terme, des moyens / pas de saupoudrage

## Partenariat et complémentarité

- Des plans d'actions ouverts aux partenaires et qui s'inscrivent en complément des actions individuelles déjà menées

## Gestion de la relation client

- que ce soit dans la relation à nos avec les partenaires de la filière que dans la relation aux visiteurs

## Analyse, évaluation, amélioration continue :

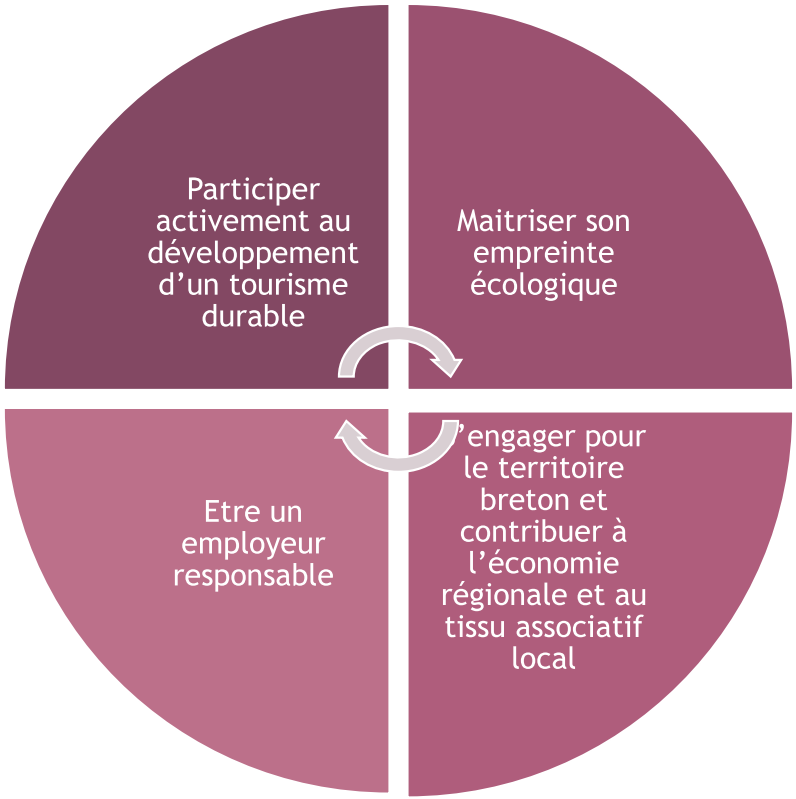
- Des choix appuyés sur des indicateurs et des démarches d'évaluation afin de concentrer les efforts sur les bons produits/services/actions et au bon moment

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

STRATEGIE

# LA RSE AU CŒUR DE LA STRATEGIE DE L'ASSOCIATION

## Le CRT est certifié niveau ¾ du label « engagé RSE » de l'AFNOR



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PERIMETRE ET MARQUE D'INTERVENTION

Une offre de services sous marque « Tourisme Bretagne » pour les acteurs touristiques bretons (territoires et socioprofessionnels)

Des actions de communication hors-bretagne, en **France et sur 6 marchés européens**, sour marque « Bretagne » pour remplir nos objectifs de notoriété et de captation de nouvelles clientèles

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# POSITIONNEMENT ET AXES MARKETING “BRETAGNE”

SLOW Le slow tourisme valorise l’expérience authentique, le ressourcement. C’est **un tourisme où on prend le temps de vivre,** de privilégier les rencontres, de retourner à l’essentiel et se reconnecter à son environnement (naturel et humain). C’est un état d’esprit. Le « Slow Tourisme » prend également ses racines dans le développement du tourisme durable et solidaire.















Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CIBLES

## Et un parti pris très fort en faveur d'une meilleure répartition des flux dans le temps et l'espace

### PRIMO VISITEUR



#### DINKS

**Couples sans enfants
Double revenus
Jeunes actifs 25/35 ans élargit au couple sans enfant jusqu'à 50 ans**



#### FAMILLE

**La famille classique, monoparentale, recomposée, intergénérationnelle… avec jeunes enfants comme adolescents**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

MISSIONS

# PRODUIRE ET DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE GLOBALE RÉGIONALE ET INFRA RÉGIONALE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

## Comprendre l'activité touristique de la Bretagne

REFLET
Les chiffres clefs
Les indicateurs

## Suivre la fréquentation par territoire ou par filière

Intentions de départ
Conjoncture touristique
Bilan de saison
Suivi des meublées de tourisme
Suivi des flux
Données INSEE
Suivi des compteurs

## Mieux connaitre les clientèles et leurs attentes

Des études ciblées par filières
Des études par marchés
Des enquêtes sur les tendances
Des enquêtes d'image et de notoriété

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

MISSIONS

# GUIDER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DES TERRITOIRES, EN COHÉRENCE AVEC L'ÉCHELLE RÉGIONALE

**Accompagnement des dispositifs et projets régionaux**

- Feuilles de route
- Destinations
- Sites d'exception
- Ti hub

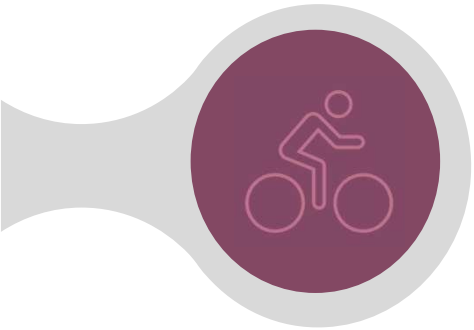
**Co-pilotage avec la région bretagne de la feuille de route « itinérances »**

- Implication dans les projets interrégionaux (Vélodyssée, Vélomaritime)
- Refonte de la charte de signalisation des véloroutes bretonnes
- Etude de positionnement des véloroutes bretonnes
- Participation à la construction du référentiel national de données "Equipements vélo »

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

MISSIONS

# SOUTENIR LES PROFESSIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEURS TRANSITIONS



## ITINÉRANCE

Objectif : Faire de la Bretagne une destination reconnue pour l'itinérance. Accompagner le développement de la pratique et la qualité des offres proposées

## TOURISME DURABLE

Objectif : Accompagner les professionnels et les territoires dans leurs démarches de développement durable



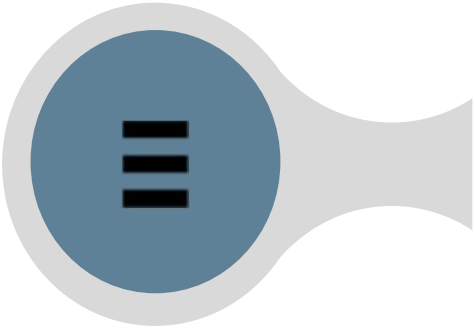


## QUALITE

Objectif : proposer une offre touristique de qualité, en phase avec les attentes des clientèles

## MARQUE BRETAGNE

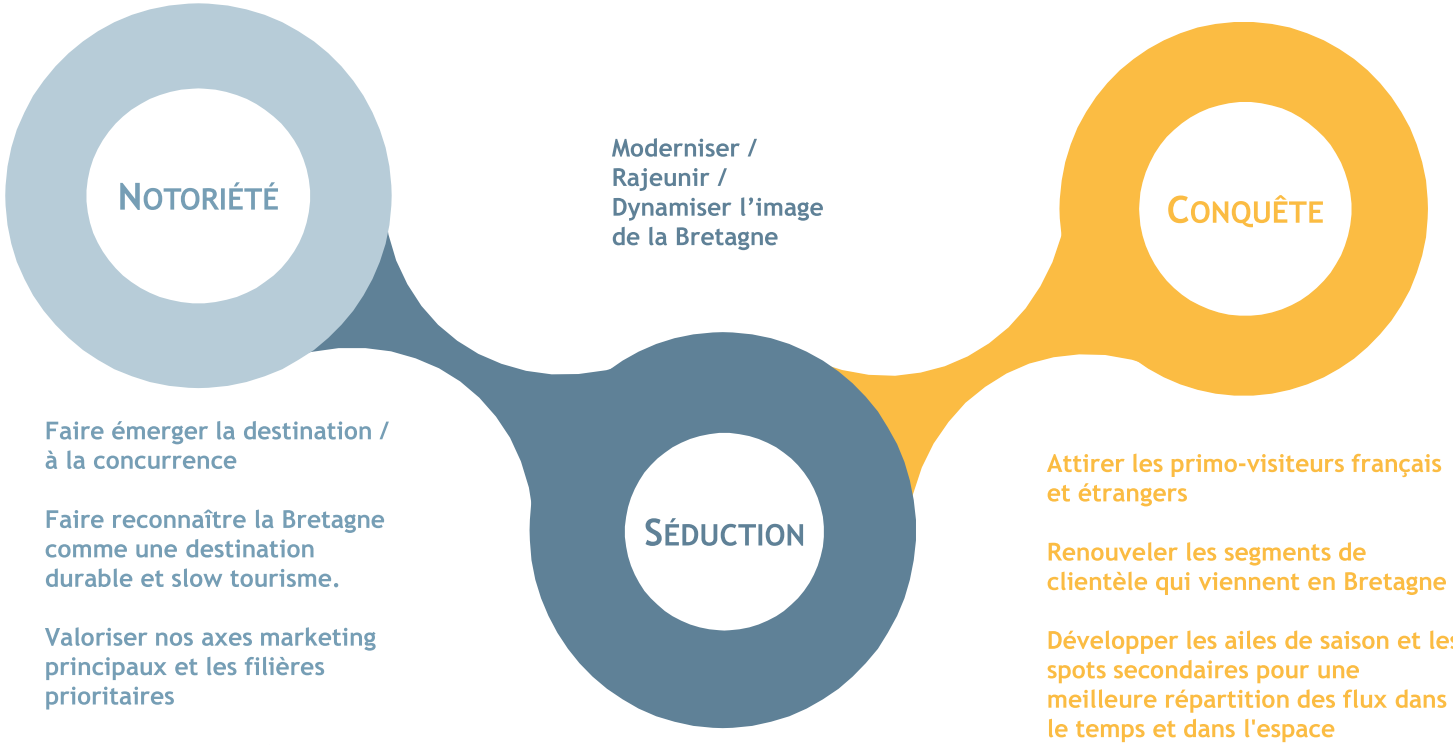
Objectif : inscrire le développement de l'offre dans les valeurs du territoire. Améliorer et enrichir l'image de l'offre



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



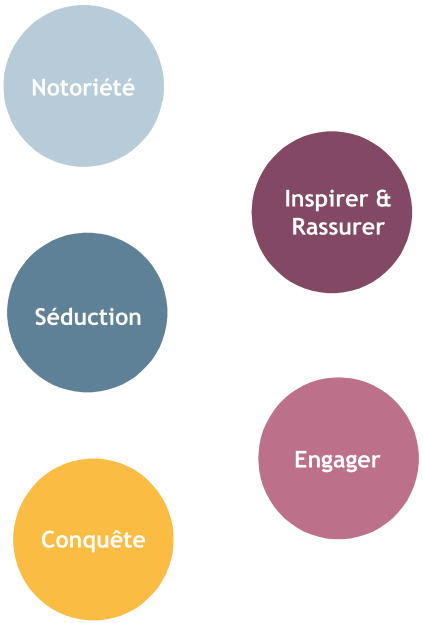
# PROMOUVOIR LA BRETAGNE : OBJECTIFS



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

MISSIONS

# PROMOUVOIR LA BRETAGNE : PARTIS PRIS




- Optimiser l'impact des actions menées (notamment une vision à trois ans sur l'international et nombre restreint de marchés travaillés)
- Des campagnes & actions majoritairement digitales : agilité et dernière minute
- Priorité aux médias très affinitaires / ciblés vs Mass media,
- Des actions sur certaines thématiques prioritaires pour accroître leur visibilité
- Développement collaborations avec des influenceurs (accueil, création de contenus, amplification)
- Développement des réseaux sociaux
- Coller aux aspirations des clientèles et aux tendances pour valoriser l'offre
- Renouvellement de nos photos en phase avec notre Moodboard
- Storytelling + tonalité incarnée dans nos outils de com + personnalisation du contenu
- Des formats impactants / innovants : vidéo / podcasts / tiret à part…
- Cibler prioritairement ceux qui ne connaissent pas la Bretagne et ne sont jamais venus ( ou pas depuis trois ans)
- Poursuivre la communication vers les jeunes actifs pour renouveler les segments
- Travailler les cibles en fonction de leurs habitudes de voyages + désaisonnalisation
- Accélération des actions de collecte / qualification /marketing relationnel

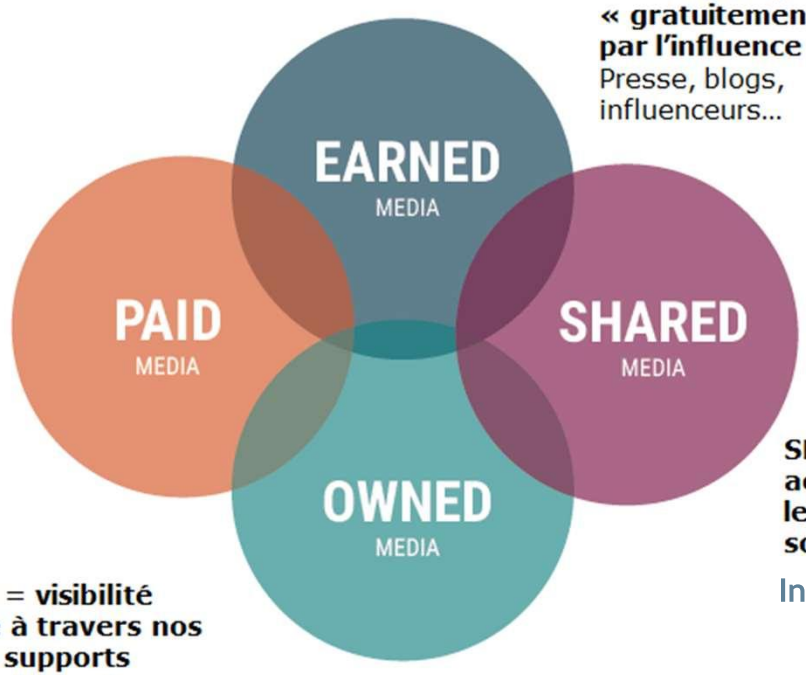
Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PROMOUVOIR LA BRETAGNE : LEVIERS D'ACTIONS- PRIVILÉGIES

Plan d'actions annuel promo com

**PAID = visibilité achetée**
Publicité TV, radio, presse, affichage articles sponsorisés, publi-reportage, posts sponsorisés, sponsoring d'events, partenariats…




**EARNED = visibilité acquises « gratuitement » par l'influence**
Presse, blogs, influenceurs…

Relations presse & influence

**SHARED = visibilité acquises gratuitement par le biais des partages sociaux**

Influence & réseaux sociaux

Site Tourisme Bretagne
Newsletter + e-mailing
RS : Pinterest, Facebook, Instagram, YouTube

**OWNED = visibilité détenue à travers nos propres supports**
site Web, blog, réseaux sociaux, newsletters, e-mailing, guide…

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# STRATEGIE D'ACCUEIL DES TOURNAGES



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# OBJECTIFS STRATEGIQUES




- ACCUEILLIR ET ATTIRER LES TOURNAGES
- FACILITER L'IMPLANTATION DES TOURNAGES
- STRUCTURER LE SECTEUR PROFESSIONNEL
- PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES TALENTS
- ASSURER L'OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITE DES TOURNAGES

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

CINEMA

# LES MISSIONS 2022 EN MATIERE D'ACCUEIL DES TOURNAGES

## Attirer et accueillir les tournages

- développer la prospection de projet
- faciliter l'implantation des films sur le territoire
- organiser des pré-repérages avec les équipes

## Promouvoir le territoire

- présence renforcée dans les manifestions nationales et internationales
- communiquer sur la politique cinéma et audiovisuel de la Région
- communiquer sur les films et leurs fabricants

## Promouvoir les décors

- mettre à jour la base de lieux de tournage
- organiser des missions photos de nouveaux lieux
- organiser un eductour à destination des producteurs

## S'inscrire dans les pratiques responsables

développer et mettre en place des ressources sur :
- la transition écologique
- l'égalité Femme / Homme
- les droits culturels

## Consolider la structuration des pros

- poursuivre le référencement des professionnels dans Film France Talents
- accompagner et conseiller les pros
- valoriser le fichier
- poursuivre le référencement des prestataires

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Merci de votre attention

*Audrey LEGARDEUR*
**Directrice**

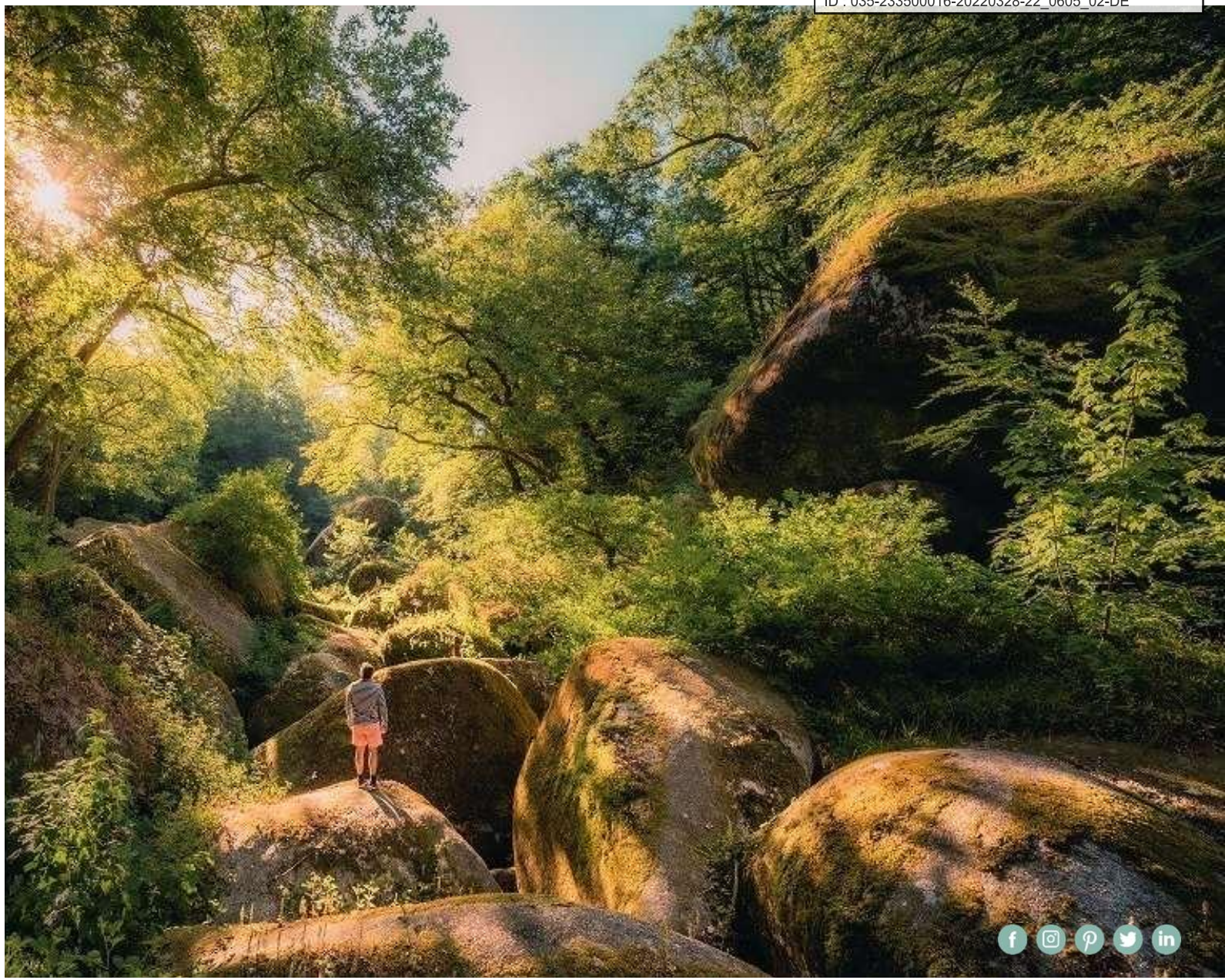
A-legardeur@tourismebretagne.com

Tourisme BRETAGNE

***Comité Régional du Tourisme de Bretagne***

1 rue Raoul Ponchon
CS 46938
35069 Rennes cedex, France
Tél. +33 (0)2 99 28 44 30

**tourismebretagne.com**
**acteurs.tourismebretagne.bzh** |



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 2 : Arbre des objectifs et indicateurs d'évaluation de la présente convention

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

CADRE

# ARBRE DES OBJECTIFS - 2022-2025

## Mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de tourisme

### Observer et Accompagner

*Eclairer les acteurs sur les tendances et accompagner le développement d'une offre touristique qualitative et durable*

- Produire et développer la connaissance globale régionale et infra régionale de l'activité touristique
  - Coproduire la connaissance structurelle de l'activité touristique régionale en termes de fréquentation et d'économie, en collaboration avec les partenaires concernés
  - Approfondir la connaissance marketing des clientèles, de leurs attentes et profils
- Guider le développement touristique durable des territoires, en cohérence avec l'échelle régionale
  - Contribuer aux feuilles de route et démarches régionales et interrégionales et prendre une part active dans le déploiement d'actions sur les volets observation, développement et communication
  - Accompagner les territoires de destination dans le déploiement de leurs stratégie sur les volets observation/développement et communication
- Soutenir les professionnels publics et privés dans leur développement et leurs transitions
  - Proposer une stratégie de déploiement et d'animation de la marque Bretagne et assurer sa mise en œuvre (avec BDI)
  - Accompagner le développement durable de l'offre touristique
  - Proposer et déployer une offre de services aux professionnels en phase avec les grands enjeux actuels de la filière (digital, commercialisation, etc..)

### Promouvoir

***Le territoire, la filière touristique bretonne et la structure***

- Promouvoir l'action touristique de la Région Bretagne et du CRT auprès des parties prenantes
  - Proposer et déployer des actions de communication permettant de faire connaitre l'action régionale et l'offre de services
  - Organiser ou contribuer à des évènements fédérateurs autour du tourisme en Bretagne
  - S'impliquer dans des réseaux nationaux et internationaux professionnels
- Promouvoir la Bretagne en tant que destination touristique durable et d'exception
  - Produire ou co-produire des contenus de qualité
  - Créer et développer un écosystème tourismebretagne portail et vitrine de l'offre touristique bretonne
  - Coordonner des outils et dispositifs permettant d'assurer une cohérence de l'image de la bretagne et de informations touristiques à l'échelle régionale
  - Proposer une stratégie et coordonner et déployer un plan de promotion et de communication en France (hors bretagne)
  - Proposer une stratégie et coordonner et déployer un plan de promotion et de communication à l'international

### Être une structure et un employeur responsable et innovant

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

| MISSIONS | OBJECTIFS | | INDICATEURS DE REALISATION | 2022 | INDICATEURS DE RESULTATS | 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Observer et développer | Produire et développer la connaissance globale régionale et infra régionale de l'activité touristique | Co-produire la connaissance structurelle de l'activité touristique régionale, en termes de fréquentation et d'économie, en collaboration avec les partenaires concernés (hébergements marchands, filière loisirs, conjoncture)<br><br>Approfondir la connaissance marketing des clientèles, de leurs attentes et profils | Nombre d'enquêtes réalisées | | Nombre de partenaires par enquête<br>Taux de couverture du territoire et des filières sur trois ans | |
| | | | Nombre de projets d'observation sur l'année | | Niveau d'appropriation des enquêtes | |
| | | Réaliser des études pour le compte des partenaires | Nombre de demandes reçues | | Taux de réalisation/nombre de demandes | |
| | Guider le développement touristique durable des territoires, en cohérence avec l'échelle régionale | Contribuer aux différents feuilles de routes et démarches régionales et interrégionales et prendre un part active dans le déploiement d'actions en lien avec la stratégie du CRT | Nombre et nature des actions proposées dans le cadre des feuilles de routes | | Taux d'actions engagées ou finalisées | |
| | | Accompagner les territoires de destination dans le déploiement de leurs stratégie sur les volets observation/développement et communication | Nombre et nature des actions accompagnées au sein des destinations | | Taux d'actions engagées ou finalisées | |
| | Soutenir les professionnels publics et privés dans leur développement et leurs transitions | Proposer une stratégie de déploiement et d'animation de la marque Bretagne et assurer sa mise en œuvre (avec BDI) | Nombre de nouveaux partenaires de la marque bretagne<br>Nombre de partenaires accompagnés durant l'année pour candidature ou suivi d'usage | Objectif 2022 :<br>+ 10 partenaires<br>+40 accompagnements | Taux d'entreprises touristiques au sein de la marque bretagne | |
| | | | Nombre de journées de sensibilisation/formation au code de marque réalisées | Objectif 2022 :<br>5 journées | nombre d'entreprises formées ou sensibilsées | Objectif 2022 : 60 |
| | | Accompagner le développement durable de l'offre touristique | Nombre et nature des actions proposées dans le cadre des feuilles de routes | | Taux de conversion des professionnels dans des dispositifs CRT / cible initiale | |
| | | Proposer et déployer une offre de services aux professionnels en phase avec les grands enjeux actuels de la filière (digital, commercialisation, etc..) | Nombre et nature des services proposés par an | Objetcifs 2022 :<br>+ 40 Accueil Vélo<br>+ 10 FTD<br>+ 10 ELE<br>+ 20 QT (en plus de 80 renouvellements à assurer) | Nombre de participants ou de professionnels engagés dans les démarches du CRT | |
| | Promouvoir l'action touristique de la Région Bretagne et du CRT auprès des parties prenante | Proposer et déployer des actions de communication permettant de faire connaitre l'action régionale et l'offre de services | Nbre d' actiosn de communication menées | | Nombre de professionnels touchés<br>nombre de vues ou clics | |
| | | Organiser ou contribuer à des évènements fédérateurs autour du tourisme en Bretagne | Nombre d'évènments organisés ou soutenus | | Nombre de participants<br>satisfaction des participants | |
| | | S'impliquer dans des réseaux nationaux et internationaux professionnels | Nombre et nature des réseaux ou le CRT est mobilisé | | Taux de participation aux réunions ou à la gouvernance | |
| | Promouvoir la Bretagne en tant que destination touristique durable et d'exception | Produire ou co-produire des contenus de qualité et Créer et développer un écosystème tourismebretagne portail et vitrine de l'offre touristique bretonne | Nombre d'articles ou de contenus crées pour le site | | Fréquentation du site (5 versions)<br>Evolution fréquentation<br>Durée moyenne de visite<br>Taux de rebond | |
| | | | Nbre d'articles postés sur les réseaux sociaux (facebook, Instagram, twitter, pinterest…) | | Evolution du nombre de suiveurs sur les réseaux sociaux<br>Taux d'engagement/post sur les réseaux sociaux<br>nombre de personnes touchées | |
| | | | Nombre d'inscrits sur TB | | Evolution des inscriptions et taux de satisfaction desinscrits | |
| | | Proposer une stratégie et coordonner et déployer un plan de promotion et de communication en France (hors bretagne) | Nombre d'actions de communication, de presse ou de promotion commerciale menées par marché | | Nbre d'accueils de presse<br><br>Nbre de bloggueurs / influenceurs reçus<br><br>Nombre de retombées par contributeurs publirédactionnels<br>Nombre de personnes touchées par les campagnes<br>Coût / contact de chaque campagne (possible pour le digital seulement | |
| | | | Nombre et types d'actions menées en marketing relationnel GP (aujourd'hui newsletter seulement) | | Taux d'ouverture/lecture<br>Taux de clics sur les différentes rubriques<br>Taux de réactivité | |
| | | | Nombre de partenaires sur les opérations | | Evolution et satisfaction des partenaires<br>Montant des cofinancements | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

| MISSIONS | OBJECTIFS | | INDICATEURS DE REALISATION | 2022 | INDICATEURS DE RESULTATS | 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Proposer une stratégie et coordonner et déployer un plan de promotion et de communication à l'international | Nombre d'actions de communication, de presse ou de promotion commerciale menées par marché | | Nbre d'accueils de presse<br><br>Nbre de bloggueurs / influenceurs reçus<br><br>Nombre de retombées par contributeurs publirédactionnels<br>Nombre de personnes touchées par les campagnes<br>Coût / contact de chaque campagne (possible pour le digital seulement | |
| | | | Nombre et types d'actions menées en marketing relationnel GP (aujourd'hui newsletter seulement) | | Taux d'ouverture/lecture<br>Taux de clics sur les différentes rubriques<br>Taux de réactivité | |
| | | | Nombre de partenaires sur les opérations | | Evolution et satisfaction des partenaires<br>Montant des cofinancements | |
| | **Coordonner des outils et dispositifs permettant d'assurer une cohérence de l'image de la bretagne et de informations touristiques à l'échelle régionale** | Coordonner des outils et dispositifs permettant d'assurer une cohérence de l'image de la bretagne et de informations touristiques à l'échelle régionale et notamment<br><br>- Coordonner et animer le SITB avec ses partenaires, contribuer à sa mise à jour et à son évolution<br>- Animer une phototèque partagée | Nombre et nature des outils proposés | 2 bases de données. SITB et Photothèque partagé | Nombre de partenaires et taux de satisfaction | SITB (CRT, 2 ADT, OT29 + réseaux OT) |
| Accueil des tournages | **Accuellir les tournages, faciliter la vie des productions, promouvoir le territoire,** | | | | | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Pour toutes les actions** | | Nombre de partenaires<br>Montant des cofinancements<br>Montant des "contributions" | | Taux de partenariat<br>Taux de cofinancement | |

On entend par partenaire un acteur institutionnel ou privé qui apporte une contribution financière ou humaine directe à une action (Cofinancement, dotation intégralement prise en charge ou participation active à l'action). Les réductions octroyées par les partenaires, apports en contenus simples sont calculés dans le volet "Montant des contributions". ils sont toutefois essentiels à suivre

| | | |
|---|---|---|
| Etre un employeur responsable et innovant | **Proposer et déployer une stratégie RSE autour de quatre axes** | Note Engagé RSE AFNOR |
| | **Assurer la gestion financière et administrative de la structure** | Budget du CRT |
| | | Part du budget liée aux actions et évolution |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 3 : Modalités et calendrier de travail entre le CRT Bretagne et la Région Bretagne

| **Calendrier prévisionnel du dialogue de gestion budgétaire et de travail<br>Comité Régional du Tourisme/Région/autres directions régionales** | | | |
|---|---|---|---|
| *Les documents supports du dialogue de gestion seront à transmettre à la Région avant chaque réunion, pour une meilleure préparation des échanges* | | | |
| **Période** | **Réunion** | **Documents supports du dialogue de gestion** | **Action** |
| Fin janvier | | | Affectation d'une avance (1ère tranche financière) lors de la CP de début d'année (avant vote du Budget régional) et versement à la signature de la convention. |
| Mars | Réunion<br>Anne GALLO et<br>Services DTP/CRT | **Budget prévisionnel détaillé**<br><br>**Le budget d'exécution détaillé**<br><br>**Actualisation du compte de résultat synthétique pluriannuel** | Réunion / échange : Présentation du budget prévisionnel détaillé mis à jour.<br>Validation du budget prévisionnel et du plan d'actions annuel pour présentation aux instances statutaires de l'association :<br>- CA du CRT en mars<br>- AG du CRT en avril<br><br>Engagement financier régional :<br>- Préparation de la CP du mois d'avril pour affectation du solde de la subvention de 4 029 900 € (2ème tranche financière) + ATB<br>- Versement d'un acompte de 1500 000 € pour le programme d'actions annuel à la signature de la convention + ATB<br><br>Compléter le compte de résultat synthétique pluriannuel, pour l'année écoulée<br><br>Ce tableau permet de comparer les variations des grandes masses des différents comptes en produits et en charges sur plusieurs années et le niveau de réserve. |
| Juin | Réunion Services DTP- CRT et SIMAG -CRT | **Partage du bilan des actions du premier semestre et recensement des besoins spécifiques pour l'année à suivre** | Réunion de travail entre les services pour faire le bilan des actions menées sur la première partie de l'année et surtout pour identifier les besoins pour l'année à suivre<br><br>En effet Tourisme Bretagne profite de la période estivale pour préparer les plans d'actions de l'année suivante et pouvoir les soumettre en dialogue budgétaire, en conseil d'administration et auprès des partenaires (pour la recherche de cofinancements avant la fin novembre) |
| Juin | Réunion<br>Anne GALLO et<br>Services DTP/CRT | **Budget d'exécution détaillé** au 31 mai en recettes et en dépenses, en relation avec la stratégie et les actions prévues. | Vérification du niveau d'exécution des actions de l'année.<br><br>Le suivi de la trésorerie / mois.<br><br>Adapter le tableau en fonction des décisions qui seront prises au niveau de la stratégie du CRT.<br><br>A l'issue du dialogue de gestion, validation du versement d'un nouvel acompte de 1 500 000 € à verser en septembre. |
| Septembre | Réunion<br>Anne GALLO et<br>Services DTP/CRT<br><br>Réunion SIMAG et CRT | **Budget d'exécution détaillé** au 31 août en recettes et en dépenses, en relation avec la stratégie et les actions prévues.<br><br>**Le budget récapitulatif infra annuel r**eprenant le budget initial et chaque période de dialogue budgétaire (juin et septembre).<br><br>**Préparation des grandes orientations du budget de l'année suivante** en relation avec la stratégie et les actions prévues. | Vérification du niveau d'exécution des actions de l'année.<br><br>Le suivi de la trésorerie / mois.<br><br>Adapter le tableau en fonction des décisions qui seront prises au niveau de la stratégie du CRT.<br><br>*Le CRT doit informer la DTP et le SIMAG de toute situation venant modifier le budget.*<br><br>Réunion / échange : Discussion sur les orientations du budget **de l'année suivante**.<br><br>Pour valider le solde de la subvention : justificatifs à produire au plus tard le 30 novembre. |
| Novembre | Réunion Anne GALLO et Services DTP / CRT | **Maquette du budget prévisionnel détaillé de l'année suivante** (phase 3). | Présentation à la Présidente |

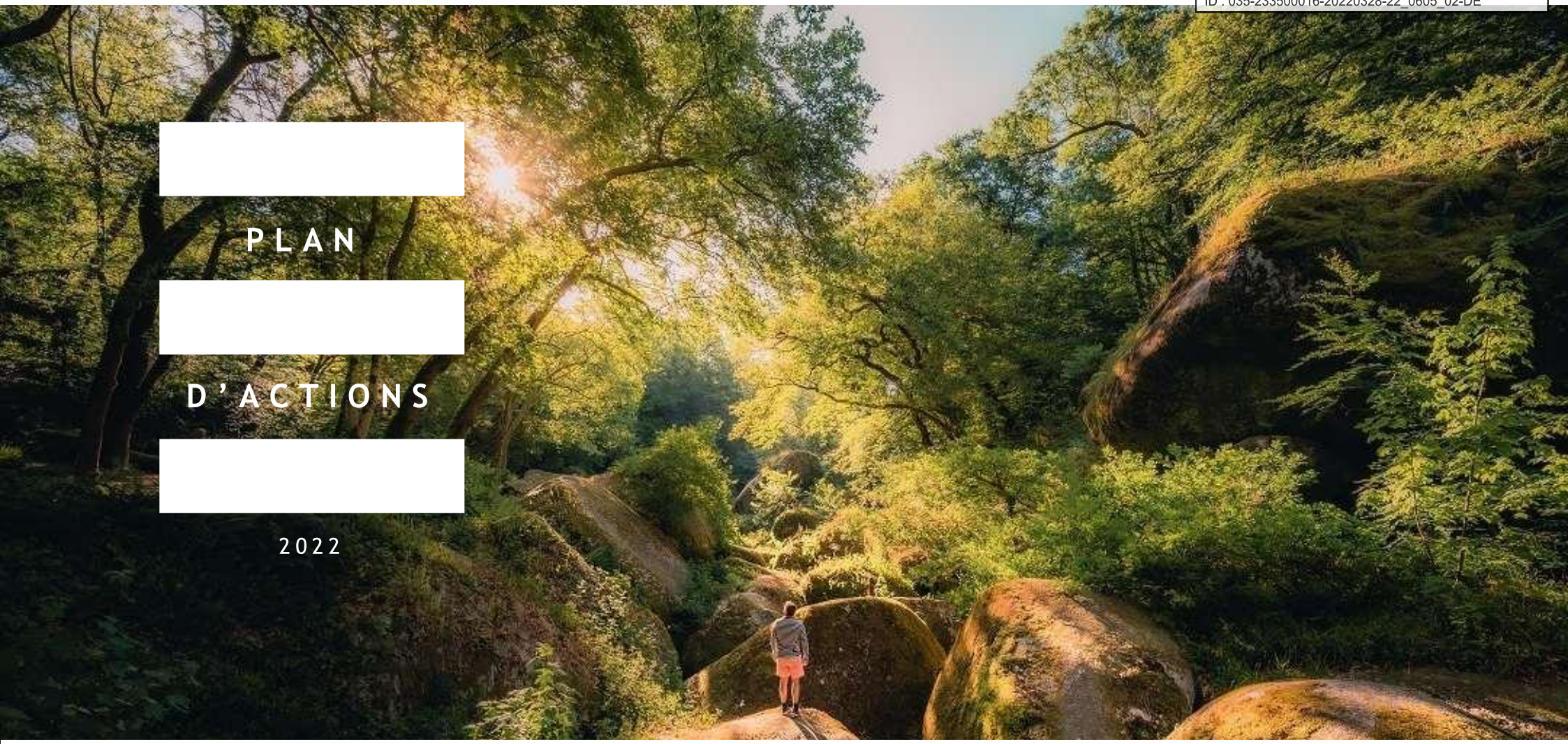
Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Entre fin novembre et fin janvier | Autres directions régionales | **Plan d'action de l'année à venir** | Présentation du plan d'[illegible] région<br>Présentation possible aux autres directions régionales qui le souhaitent ou aux instances exécutives de la région<br>La proposition est portée directement par la DTP ou le SIMAG ( pour les directions régions) et par la Vice-présidente pour les instances exécutives de la Région Bretagne |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Annexe 4 : plan d’actions détaillé 2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PLAN D'ACTIONS 2022

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# RAPPEL DE LA STRATEGIE 2022-2025



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# OBJECTIFS 2022-2025

Faire de la bretagne une destination pionnière sur les enjeux de **développement touristique durable**

**Soutenir les acteurs** de la filière dans leur développement et leurs transitions

Contribuer à la meilleure **répartition des flux dans le temps et l'espace** afin de permettre à tous les territoires de bénéficier du tourisme

**Renouveler et moderniser l'image** touristique de la Bretagne pour attirer des primo-visiteurs hors

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES ET ORGANISATIONNELS

## Vision à trois ans

- Vision moyen-long terme, des moyens / pas de saupoudrage

## Partenariat et complémentarité

- Des plans d'actions ouverts aux partenaires et qui s'inscrivent en complément des actions individuelles déjà menées

## Gestion de la relation client

- que ce soit dans la relation à nos avec les partenaires de la filière que dans la relation aux visiteurs

## Analyse, évaluation, amélioration continue :

- Des choix appuyés sur des indicateurs et des démarches d'évaluation afin de concentrer les efforts sur les bons produits/services/actions et au bon moment

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# POSITIONNEMENT ET AXES MARKETING

SLOW Le slow tourisme valorise l'expérience authentique, le ressourcement. C'est **un tourisme où on prend le temps de vivre,** de privilégier les rencontres, de retourner à l'essentiel et se reconnecter à son environnement (naturel et humain). C'est un état d'esprit. Le « Slow Tourisme » prend également ses racines dans le développement du tourisme durable et solidaire.















Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CIBLES

## PRIMO VISITEUR



### DINKS

**Couples sans enfants**
**Double revenus**
**Jeunes actifs 25/35 ans élargit au couple sans enfant jusqu'à 50 ans**



### FAMILLE

**La famille classique, monoparentale, recomposée, intergénérationnelle… avec jeunes enfants comme adolescents**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Analyser le tourisme en Bretagne et proposer des outils et services permettant aux territoires et aux professionnels de mieux connaitre leurs clientèles et d'adapter leur stratégie

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATION

# LES OUTILS ET DISPOSITIFS REGIONAUX

## Comprendre l'activité touristique de la Bretagne

REFLET
Les chiffres clefs
Les indicateurs

## Suivre la fréquentation par territoire ou par filière

Intentions de départ
Conjoncture touristique
Bilan de saison
Suivi des meublées de tourisme
Suivi des flux
Données INSEE
Suivi des compteurs

## Mieux connaitre les clientèles et leurs attentes

Des études ciblées par filières
Des études par marchés
Des enquêtes sur les tendances
Des enquêtes d'image et de notoriété

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## La mission régalienne de l'observatoire

### ETUDE DES FLUX

Flux Vision d'Orange – MAJ hebdomadaire
Flux Marchand

### CONJONCTURE

Enquêtes mensuelles entre avril et octobre auprès des pros et OT bretons
Pilotage groupe de travail national

### INTENTIONS DE DÉPART

3 enquêtes en partenariat avec les autres CRT dans le cadre du groupe de travail études mutualisées d'AND Tourisme

### H, HPA, AHCT

Relance du partenariat Insee ou recherches d'alternatives
Suivi des groupes de travail nationaux




### HÉBERGEMENTS LOCATIFS

Suivi de la fréquentation des hébergements locatifs – MAJ mensuelle

### SITES DE VISITES ET FESTIVALS

Enquête annuelle auprès des sites de visites et festivals

### VOIES VERTES

MAJ Trimestrielle des tableaux de bord de frequentation des itinéraires

### EMPLOI - ECONOMIE

Mise en oeuvre des nouvelles méthodologies de mesure de l'emploi et des retombées économiques du tourisme en Bretagne

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Flux Vision d'Orange

### Objectif

Evaluer la présence journalière sur le territoire, des locaux, touristes et excursionnistes ; français comme étrangers

### Calendrier

Données disponibles à j+7
Suivi tout au long de l'année

### Méthodo

Méthodologie basée sur la téléphonie mobile, déployée par Orange

### Disponibilité des résultats

Bretagne, départements, 10 destinations, 17 EPCI

### Partenariat

Financier : Tourisme Bretagne, 3 ADT, 6 Destinations, 1 agence d'urbanisme

### Coût

Global
Tourisme Bretagne : 40 000 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Mise à jour des outils de dataviz
Points réguliers sur la situation, post périodes de vacances scolaires ou ponts

Animation de webinaires à destination des partenaires pour une meilleure prise en main des données
Publication

***Vous souhaitez rejoindre le partenariat ?***
*Contactez nous, nous étudierons la faisabilité de disposer de données à votre échelle. Coût : environ 2000 € / an*

Tourisme BRETAGNE

ebretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Flux F. Marchand

### Objectif

Evaluer les nuitées touristiques journalières extra-départementales

### Calendrier

Données disponibles février de l'année n+1

### Méthodo

Souscription à la solution proposée car le cabinet F. Marchand basée sur un calcul de solde des entrées / sorties du terrtitoire

### Disponibilité des résultats

Bretagne, 4 départements, Saint Malo agglomération

### Partenariat

Financier : Tourisme Bretagne, 4 ADT, Saint Malo Agglo
Technique : Ports, Aéroports, Directions des routes, SNCF

### Coût

Global : 32 700 €
Tourisme Bretagne : 6 540 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Analyse des données
Publication

Tourisme BRETAGNE

ebretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Enquête de conjoncture

### Objectif

Evaluer la satisfaction des professionnels bretons au cours de la saison touristique

### Calendrier

3 vagues d'enquête : début juin /fin août / début novembre

### Méthodo

Enquête en ligne adressée aux professionnels par le CRT ou ses partenaires

### Disponibilité des résultats

Bretagne, 4 départements, 3 destinations *(selon les partenaires et le nombre de répondants)*

### Partenariat

Technique : Tourisme Bretagne, 4 ADT, 3 Destinations

### Coût

Global : 0

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Administrations des enquêtes auprès des pros

Exploitations des résultats
Publications, notamment bilan de saison

***Vous souhaitez rejoindre le partenariat ?***
*Contactez nous ! Vous pourrez relayer le questionnaire régional auprès des professionnels de votre territoire / réseau et bénéficierez , de résultats à votre échelle, comparés aux niveaux région - département.*
*Coût : 0€ / an*

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Intentions de départ

### Objectif

Evaluer les intentions de départ des Français sur les périodes clés de l'année, et les régions plébiscitées

### Calendrier

3 vagues d'enquête : avant les vacances de Pâques, avant les vacances d'été et en fin d'été

### Méthodo

Enquête en ligne auprès de 4 000 Français représentatifs de la population

### Disponibilité des résultats

France, Bretagne, 12 autres régions

### Partenariat

Financier : 13 CRT et ADN Tourisme
Pilotage : Tourisme Bretagne

### Coût

Global : 47 000 €
Tourisme Bretagne : 3 700 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Suivi des enquêtes

Exploitations des résultats
Publications, rédaction de CP

*Ce dispositif pourra être amené à être revu selon les évolution de France Tourisme Observation*

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Hôtellerie, Hôtellerie de plein air, Autres hébergements collectifs *(Enquêtes Insee)*

### Objectif

Suivre la fréquentation de ces modes d'hébergements

### Calendrier

Hôtels : m+1,5
Camping : novembre
AHCT : mars et novembre

### Méthodo

Enquêtes mensuelles réalisées par l'Insee auprès des gestionnaires d'établissement

### Disponibilité des résultats

Bretagne, 4 départements** *Et avec moins de détail : 10 Destinations, Certains EPCI*

### Partenariat

Financier* : Tourisme Bretagne, CCIR, 4 ADT, 10 EPCI, 2 réseaux

### Coût

Global : 37 000 €
Tourisme Bretagne : 6 000 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Exploitations des résultats
MAJ des outils de datavisualisation

Accompagnement des partenaires à l'appropriation des résultats
Implication groupe de travail national

***Financement du sur-échantillonnage régional permettant d'avoir des résultats représentatifs à l'échelle infra-départementale***
*** uniquement Bretagne et départements pour AHCT*

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Hébergements locatifs

### Objectif

Suivre la fréquentation de ce mode d'hébergement
Améliorer la connaissance de l'offre

### Calendrier

Données disponibles à m+7 jours

### Méthodo

Souscription à la solution proposée par AirDnA

### Périmètre

Bretagne, 3 départements, 10 destinations, certains EPCI

### Partenariat

Tourisme Bretagne et 3 ADT

### Coût

Global : 18 000 €
Tourisme Bretagne : 9 000 €

*Vous souhaitez intégrer le partenariat, contactez-nous !*

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Mise à jour mensuelle des outils de dataviz

Expertise des données
Implication dans le groupe de travail national

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Enquête de fréquentation des sites de visites

### Objectif

Connaître la fréquentation des sites de visites et manifestations culturelles

### Calendrier

Sites de visite : enquête en janvier et mars n+1
Manifestations : enquêtes tous les 2 mois

### Méthodo

Enquête en ligne auprès des gestionnaires de sites ou organisateurs

### Périmètre

Bretagne, 3 départements
*(extraction possible à l'échelle infra départementale selon le nombre de répondants)*

### Partenariat

Tourisme Bretagne et 3 ADT

### Coût

Global : 0 €

*Selon le volume de répondants, une extraction des résultats est possible à votre échelle est possible*

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Administrations des enquêtes auprès des pros

Exploitations des résultats
Publications

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… Fréquentation des Véloroutes bretonnes

### Objectif

Suivre la fréquentation des véloroutes bretonnes

### Calendrier

Mise à jour trimestrielles

### Méthodo

Analyses des systèmes de comptage implantés le long des itinéraires

### Périmètre

Bretagne, itinéraires

### Partenariat

Tourisme Bretagne
Direction des Voies Navigables de la région Bretagne
Conseils départementaux 22, 29 et 35

### Coût

Global : 32 000 €
(maintenance et transmision gsm, amortissement compteurs)

### Actions 2022

Suivi des compteurs
Reconstruction des données si nécessaires

Analyse des résultats
Mise à jour des outils de datavisualisation

*Vous êtes propriétaires de systèmes de comptages sur les voies vertes, n'hésitez pas à nous les partager ils pourront être mis en perspective avec les données présentées sur les tableaux de bord*

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… L'emploi dans le tourisme

### Objectif

Evaluer l'emploi dans le tourisme au-delà des emplois caractéristiques du tourisme

### Calendrier

Automne 2022

### Méthodo

Méthodologie nationale développée par l'Insee basée sur la saisonnalité des emplois et la touristicité des communes

### Périmètre

Bretagne, département, destination, zones d'emploi, EPCI *(sous réserve du secret statistique)*

### Partenariat

Réseau MORGOAT

*Le partenariat sera constitué au 2ème trimestre. Vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous le faire savoir*

### Coût

Global
Tourisme Bretagne : 20 000 €

### Actions 2022

Montage du partenariat
Suivi des travaux avec l'Insee

Analyse des résultats
Publication

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Assurer le suivi de la fréquentation touristique régionale

## Zoom sur… La taxe de séjour

### Objectif

Suivre les montants de taxe de séjour perçue par territoire
Estimer la fréquentation locale

### Calendrier

Automne 2022

### Méthodo

Compilation des données des collectivités perceptrices et mise en perspective

### Périmètre

Bretagne, département, destination, zones d'emploi, EPCI *(sous réserve du secret statistique)*

### Partenariat

Tourisme Bretagne, CAD
26 collectivités perceptrices

### Coût

Global : 0 €

*Vous souhaitez intégrer le partenariat, contactez-vous.*

### Actions 2022

Sollicitation des partenaires
Mobilisation des collectivités perceptrices non partenaires

Analyse des données et mise à jour des tableaux de bord
Intégration de la TS perçue par les plateformes locatives

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Améliorer la connaissance des clientèles

## Des études et enquêtes approfondies sur des filières, des marchés, des tendances

Reflet ENQUÊTE TOURISME 2022 BRETAGNE

Nouvelles Aspirations des Français – Phase 3

Préparation des enquêtes Vélo / Rando 2023

Travel Sat

Budget CRT : 150 000 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Améliorer la connaissance des clientèles

## Zoom sur… Reflet 2022

### Objectif

Disposer d'une nouvelle photographie de la fréquentation touristique. Mesurer les évolutions

### Calendrier

14 vagues réparties tout au long de l'année. Lancement au 17 février

### Méthodo

Aux points d'enquête, le visiteur est invité à laisser son e-mail. Il reçoit un questionnaire en ligne à compléter environ 10 j plus tard

### Périmètre

Bretagne
4 départements
*10 Destinations*
*EPCI*

### Partenariat

5 ADT, 7 Réseaux, CRB
Ports, gares et aéroports
Destinations Touristiques
Interco et communes de Bretagne et Loire Atantique
147 OT et BIT, 120 sites

### Coût

Global : 200 000 €
Tourisme Bretagne : 100 000 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat
Finalisation de la phase de préparation

Suivi du terrain d'enquête
Saisie bulletin
Administration des enquêtes en ligne

Tourisme BRETAGNE

ebretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Améliorer la connaissance des clientèles

## Zoom sur… Travelsat

### Objectif

Identifier les forces et faibles de la Bretagne en matière de parcours client au regarde de la satisfaction des visiteurs

### Calendrier

Tout au long de l'année 2022

### Méthodo

Souscription au dispositif Travelsat

### Périmètre

Bretagne, Département du Morbihan

### Partenariat

Tourisme Bretagne
ADT 56

### Coût

Global : 35 000 €
Tourisme Bretagne : 25 000 €

### Actions 2022

Gestion du partenariat

Suivi du terrain d'enquête

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# Améliorer la connaissance des clientèles

## Zoom sur… Nouvelles Aspirations des Français – Phase 3

### Objectif

Confirmer les tendances identifiées dans les phases 1 et 2 du dispositif

### Calendrier

Automne 2022

### Méthodo

Enquête en ligne auprès de 5 000 Français

### Périmètre

national

### Partenariat

11 CRT / ADN Tourisme / 10 UNAT régionales / UNAT Nationale
Pilotage : Tourisme Bretagne

### Coût

Global : 86 000 € -3 phases
Tourisme Bretagne : 15 000 €

### Actions 2022

Finalisation et présentations des résultats de la phase 2

Préparation de la phase 3
Suivi du terrain d'enquête
Exploitation des données et présentations des résultats

Tourisme BRETAGNE

ebretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Améliorer la connaissance des clientèles

## Zoom sur… Préparation enquête Véloroutes 2023

### Objectif

Mettre à jour l'enquête de fréquentation des véloroutes de 2018

### Calendrier

2ème semestre 2022

### Méthodo

Elle reprendra les recommandations nationales en la matière

### Périmètre

Régional, départemental, par itinéraire

### Partenariat

A définir

### Coût

A préciser
Global : environ 100 000 e en 2018

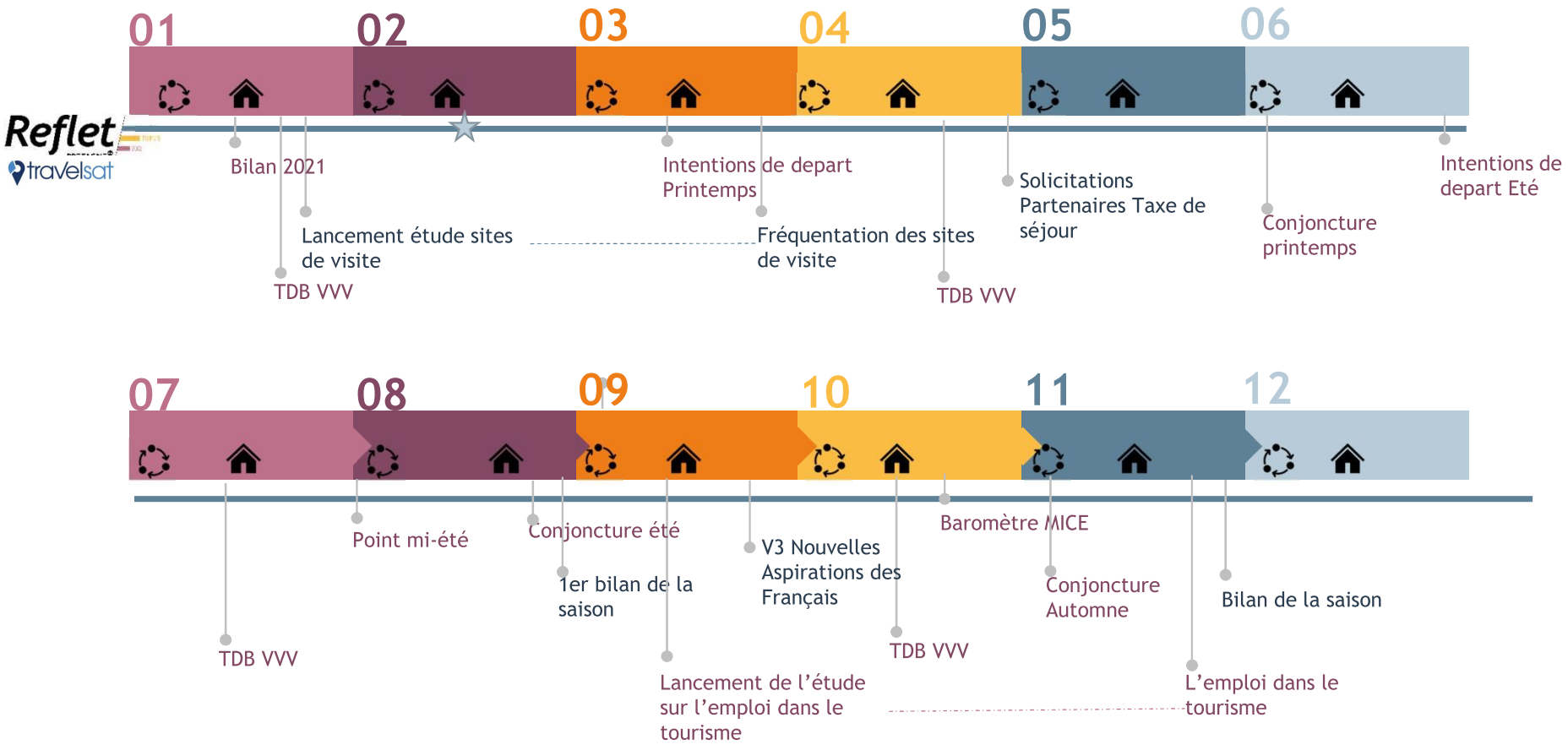
### Actions 2022

Constitution du partenariat
Rédaction du cahier des charges
Passage du marché

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Calendrier de l'année



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

OBSERVATOIRE

# DES SERVICES DEDIES POUR LES TERRITOIRES

## Des données mises à disposition gratuitement

Une base de données hébergement, uniformisée pour permettre les comparaison

Des données de fréquentation globale

Tableaux de bords de fréquentation des VVV

Des études marketing

## Des déclinaisons de résultats d'études possibles sur demande (et selon les volumes de répondants)

Conjoncture
Equipements de loisirs
Festivals
Reflet
Autres

## Des achats groupés en partenariat permettant de réduire les coûts

Avec des outils mis à disposition pour faciliter l'appropriation de la donnée

Webinaires dédiés au décryptage de la donnée

Orange Flux Vision
AirDnA
Insee (H et HPA)
*(autres possibilités à étudier)*

## Des observations partenariales

Taxe de séjour
Conjoncture
Fréquentation des VVV bretonnes

Etudes de fréquentation (Reflet, Voies Vertes, GR34…)

## Mise en oeuvre d'enquêtes thématiques personnalisées

Quelques exemples :
Image de la Baie de Quiberon
Signature touristique de Lorient Bretagne Sud
Les résidents secondaires dans les stations du réseau Sensation Bretagne

## Accompagnement dans la mise en place d'un observatoire local

Conseils
« Formation »

Webinaires d'accompagnement à la prise en main des données

& Des interventions sur demande pour présenter les enquêtes, études, données… auprès des professionnels, de vos élus…

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

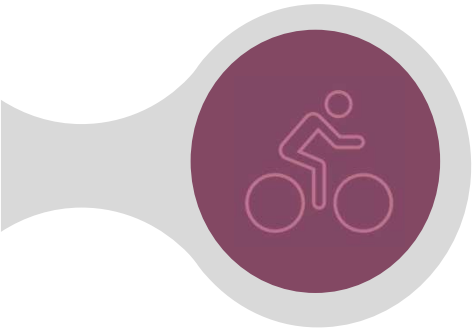
# Contribuer à une offre touristique de qualité en soutenant les acteurs dans leur développement et leurs transitions



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# 4 axes thématiques forts



## ITINÉRANCE

Objectif : Faire de la Bretagne une destination reconnue pour l'itinérance. Accompagner le développement de la pratique et la qualité des offres proposées

## TOURISME DURABLE

Objectif : Accompagner les professionnels et les territoires dans leurs démarches de développement durable



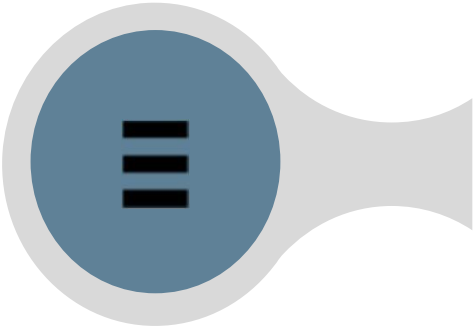


## QUALITE

Objectif : proposer une offre touristique de qualité, en phase avec les attentes des clientèles

## MARQUE BRETAGNE

Objectif : inscrire le développement de l'offre dans les valeurs du territoire. Améliorer et enrichir l'image de l'offre



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE EN BRETAGNE

## Professionnels

### S'informer
- Organisation de webinaires thématiques

### Evaluer sa maturité
- Diagnostic d'éligibilité

### Être accompagné
- Déploiement partenarial du dispositif Accueil Vélo
- Réflexion autour d'Etape Rando Bretagne

### Progresser
- Rencontres Accueil Vélo

## Territoires / Institutionnels

### Co-animation de la feuille de route itinérance
- Copil / Cotech
- Participation / animation des groupes de travail
- Suivi des projets des Destinations

### Infrastructures et services
- **Finalisation de la réactualisation de la notice de signalisation**
- Elaboration d'un schéma directeur de signalisation
- Suivi du travail initié sur les aires de services

### Communication
- **Finalisation de l'étude de positionnement et partage des résultats**
- Mise à jour du site national FVT
- Accompagnement du pôle communication sur les actions orientées itinérance

### Projets nationaux et européens
- Animation des partenaires régionaux de La Vélodyssée et La Vélomaritime
- Suivi des projets France Vélo Tourisme

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE EN BRETAGNE

## Zoom sur… L'étude de positionnement

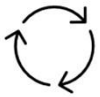
### Objectifs



Proposer un positionnement marketing pour le maillage des véloroutes et voies navigables bretonnes

Disposer d'un référentiel lexical permettant à chacun de parler dans les mêmes termes du maillage

### Méthodo



Accompagnement par Alliances Consultants Tourisme

### Calendrier



Initié en 2021, le rendu de l'étude est attendu pour le printemps 2022

### Partenariat



Tourisme Bretagne, DTP, DVN, ADT et CD

### Coût



Tourisme Bretagne : 31 920€ (2021 / 2022)

### Actions 2022

Finalisation de la réflexion (atelier)
Création du lexique
Validation positionnement / champ lexical
Appropriation par chacun

Prise en compte du positionnement dans les actions de développement & communication à venir

Tourisme BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE EN BRETAGNE

## Zoom sur… La notice régionale de signalisation

### Objectifs

Réactualiser la notice de signalisation existante au regard des nouvelles normes / règlementations

Créer un schéma directeur permettant une signalisation homogène tout au long des itinéraires bretons

### Méthodo

Accompagnement par Vincent Defrain (DDSR)

### Calendrier

Initié en 2021, le document de cadrage sera disponible au printemps 2022

### Partenariat

Tourisme Bretagne, DTP, DVN, ADT et CD

### Coût

Global :
Tourisme Bretagne : 19 120€ (2021 - 2022)

### Actions 2022

Finalisation de la réactualisation de la notice
Réalisation du schéma directeur
Validation, technique et politique, de certains points

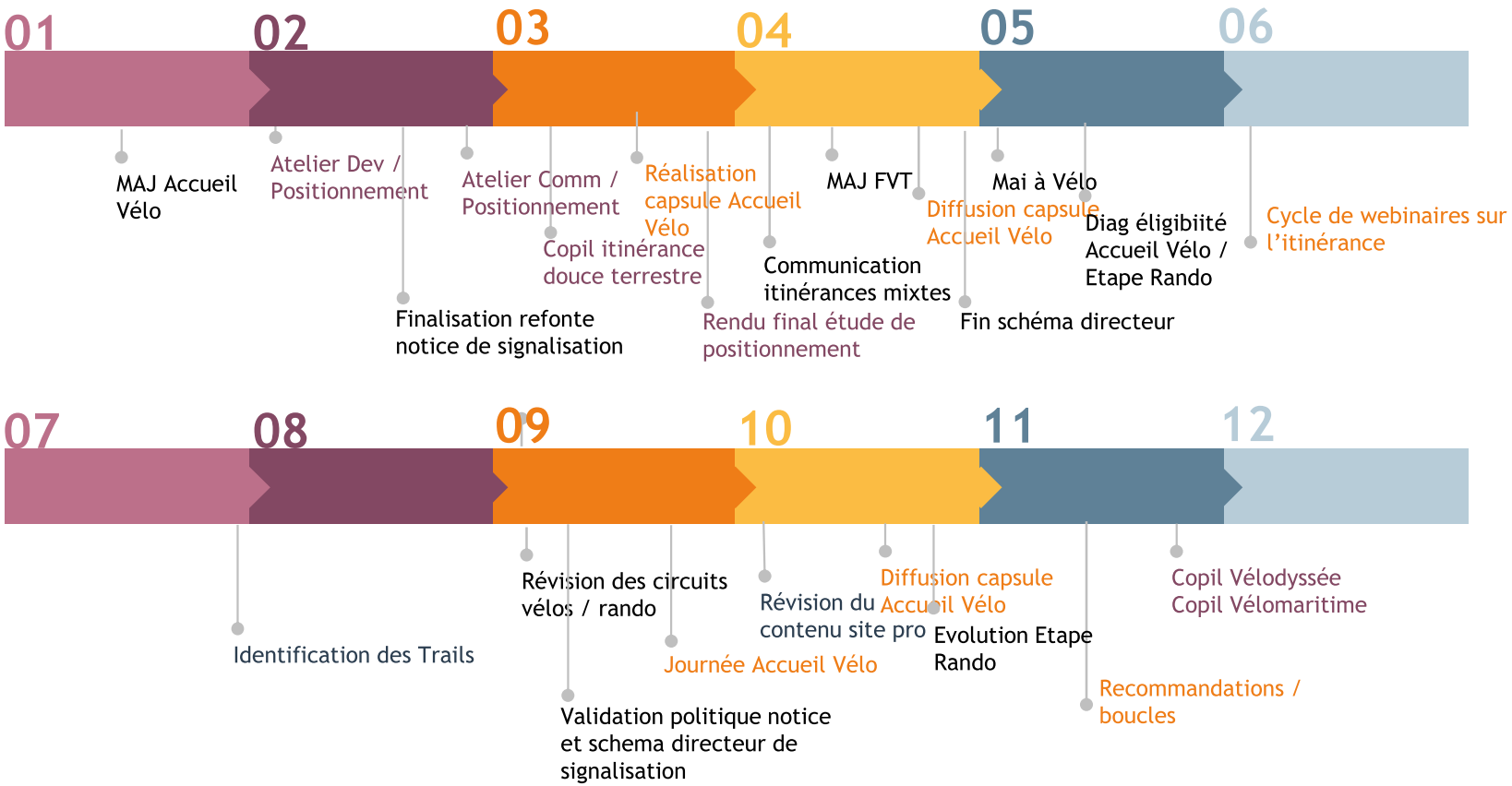
Diffusion de la notice

Tourisme BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE EN BRETAGNE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE

## Sensibiliser les professionnels au tourisme durable

- Webinaires
- Posts RS
- Point comm

## Accompagner les professionnels/ dans leur transition écologique

- FTD
- ELE
- Webinaires

## Doter les professionnels d'outils

- Kit ecogestes
- Boîte à outils
- Rencontres

## Valoriser les professionnels engagés

- Posts RS
- TB
- Fairtrip

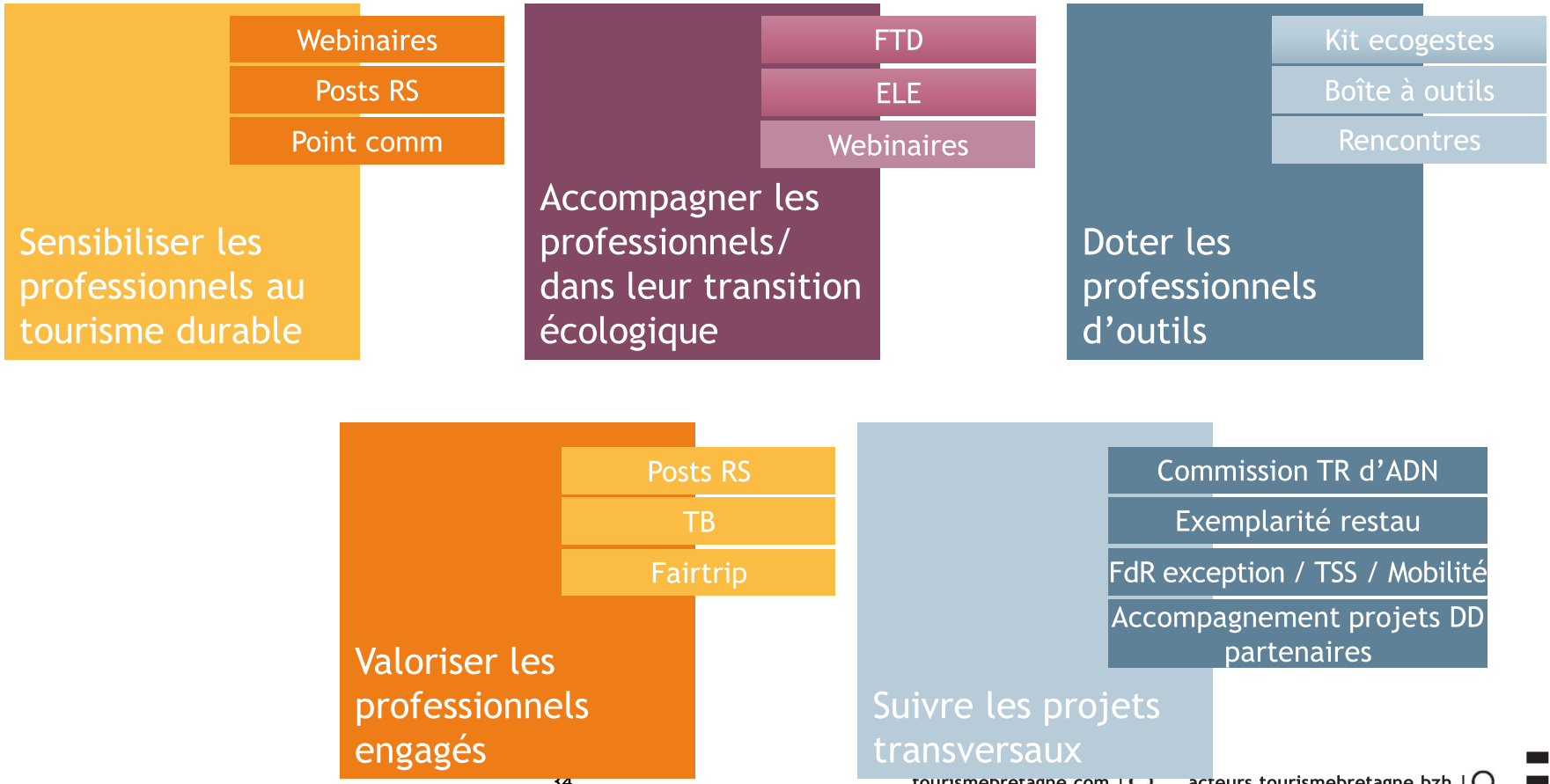
## Suivre les projets transversaux

- Commission TR d'ADN
- Exemplarité restau
- FdR exception / TSS / Mobilité
- Accompagnement projets DD partenaires

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE

## Focus Fonds tourisme Durable

Cible : professionnels éligibles

Objectifs

- Faire connaître le fonds
- Inciter les professionnels éligibles à contacter le CRT
- Accompagner les professionnels dans l'obtention de l'aide

## Actions

- Diffusion des capsules vidéo – posts sponsorisés x 3 dans l'année
- Post lk pour chaque dossier déposé
- Webinaire : 1h pour tout savoir sur le FTD
- Article bimestriel dans le newsletter du CRT
- Article dans le JDE et / ou Bretagne Economique
- Mail aux clubs hôteliers
- Communication auprès de la CMA / AKTO

- Créneaux de rdv d'1h – Prise de rdv direct sur le site CRT
- Webinaire prospects : Séances de Questions / Réponses pour le montage du dossier FTD
- Animation des partenaires techniques : réunion trimestrielle

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE

## Focus Ecolabel Européens

Cible : Hôtels, Campings, Résidences de tourisme et Villages vacances prioritairement

Objectifs

- Faire connaître l'Ecolabel et l'accompagnement CRT
- Accompagner les professionnels vers la certification
- Animer la communauté de certifiés

## Actions

- Diffusion des capsules vidéo – posts sponsorisés x 3 dans l'année
- Post lk : les critères de l'Ecolabel à la loupe (1 / mois)
- Post lk : les nouveaux certifiés
- Présence sur le salon IODE avec UBHPA
- Mail conversationnel aux prospects Croisement FTD et Marque Bretagne
- Sensibilisation des territoires PCAET : campagne téléphonique auprès des 14 territoires concernés
- Prolongation de l'aide financière CRT à la certification
- Créneaux de rdv d'1h – Prise de rdv direct sur le site CRT
- Animation des certifiés : 1 webinaire thématique semestriel
- Fiches techniques d'accompagnement disponibles en téléchargement (politique achat, politique environnement, comment s'engager…)
- Organisation d'éductours avec l'UBHPA : 3 campings certifiés en mars
- Créer un support à destination des institutionnels pour faire connaître l'accompagnement CRT

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE

## Focus Ecogestes

Cible : ensemble des acteurs du tourisme

## Objectifs



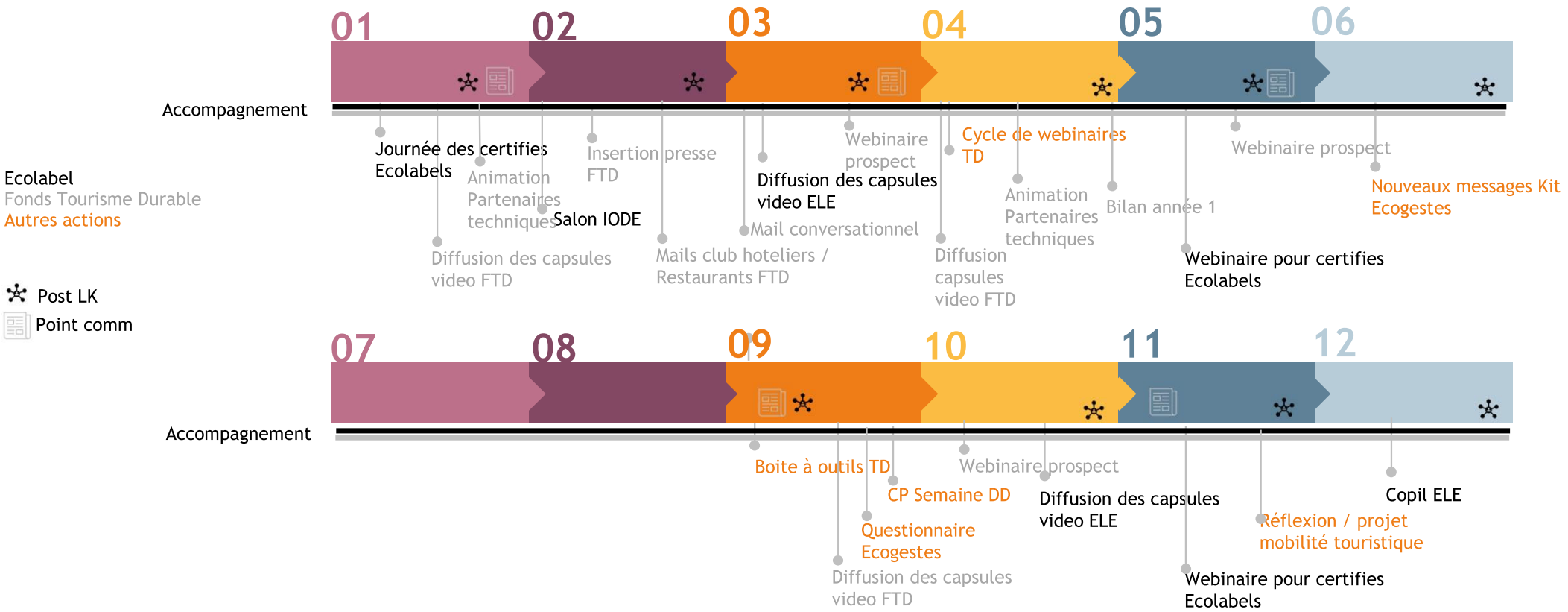

## Actions

- Présentation des kits écogestes lors des webinaires TD
- Posts lk à l'approche de la saison : Avez-vous vos kits ?
- Questionnaire d'évaluation auprès des pros / mise en place des outils
- Messages complémentaires à destinations des visiteurs des sites naturels et des usagers des compagnies maritimes

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# SOUTENIR UN TOURISME DURABLE

## Zoom sur ….Villes et villages fleuris : Un label engagé pour la biodiversité

244 communes labellisées en Bretagne

71 communes seront visitées par le jury régional

Les Départements : visitent les communes candidates à la 1ère fleur

Le jury régional : visite les communes labellisées 1 à 3 fleurs

**Le label de la qualité de vie et de l'accueil**
Les critères d'évaluation autour du cadre de vie ont été renforcés : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

**Temps forts 2022 :**

- **Mars : Cérémonie de remise des prix 2021 (report du fait des conditions sanitaires)**
- **Juin : rencontre avec les Départements pour préparer les visites**
- **Juillet : tournée du jury régional**
- **Septembre : commission de délibération avec les Départements**
- **Novembre : cérémonie de remise des prix 2022**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# FAIRE EMERGER DES PRODUITS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CLIENTELES

## Objectifs

- Proposer des offres innovantes et de qualité
- Favoriser les séjours bord de saison / hors saison
- Attirer les jeunes actifs et DINKS

En lien avec les cibles prioritaires du CRT

- Jeunes actifs
- DINKS

En lien avec la stratégie du CRT

- Séjours en dehors du cœur de saison ou hors des spots touristiques majeurs
- En phase avec les thématiques : Durable, Qualité, Itinérance, Ancrage au territoire

## Actions

- Expériences Bretonnes
- Idées séjours (traditionnels, à vélo, sans voiture)
- Mystère Abgrall
- Tourisme de Savoir Faire
- Itinérance mixte sur le GR®34
- Recensement de l'offre trails

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FAIRE EMERGER DES PRODUITS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CLIENTELES

## Zoom sur…… les expériences bretonnes

Poursuite de la refonte engagée en 2021 :

- Une nouvelle valorisation sur TB
- De nouvelles offres en phase avec les besoins : hors saison / Jeunes actifs

Intégration des expériences bretonnes dans les parcours d'accompagnement marketing

- Marque Bretagne
- Commercialisation en ligne
- Accueil des clientèles itinérantes

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# FAIRE EMERGER DES PRODUITS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CLIENTELES

## Mystère Abgrall




## 8 nouvelles villes pour 2022

CHATEAUBRIAND · COMBOURG · GUERLESQUIN · LAMBALLE · LANDERNEAU · PONTRIEUX · SAINT-AUBIN-DU-CORMIER · TRÉGIER

## Actions

- Refonte des livrets de jeu de l'année 1 trop complexes
- Suivi du déploiement du jeu dans les 8 nouvelles villes
- MAJ de l'outil de résolution de quête
- Formation des OT / Villes partenaires
- Formation des professionnels des villes partenaires
- Communication sur le dispositif
- Suivi de la fréquentation des dispositifs

Une action en partenariat avec les réseaux des Petites Cités de Caractère et l'Union des Villes historiques et Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FAIRE EMERGER DES PRODUITS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CLIENTELES

## Zoom sur…. Le tourisme de savoir-faire et les visites d'entreprises

### Intérêt de la démarche

- Une offre qui existe mais qui est encore peu structurée, souvent ponctuelle (semaine de la découverte d'entreprise) et peu perçue
- Un intérêt pour les clientèles cibles de la stratégie régionale
- Une offre qui permet de travailler sur la désaisonnalisation

### Objectifs

- Relancer une dynamique partenariale
- Accroître la qualité des offres proposées pour répondre aux attentes des visiteurs cibles

### 2021

- Définition du périmètre
- Charte du TSF
- Inventaire et diagnostic de l'offre

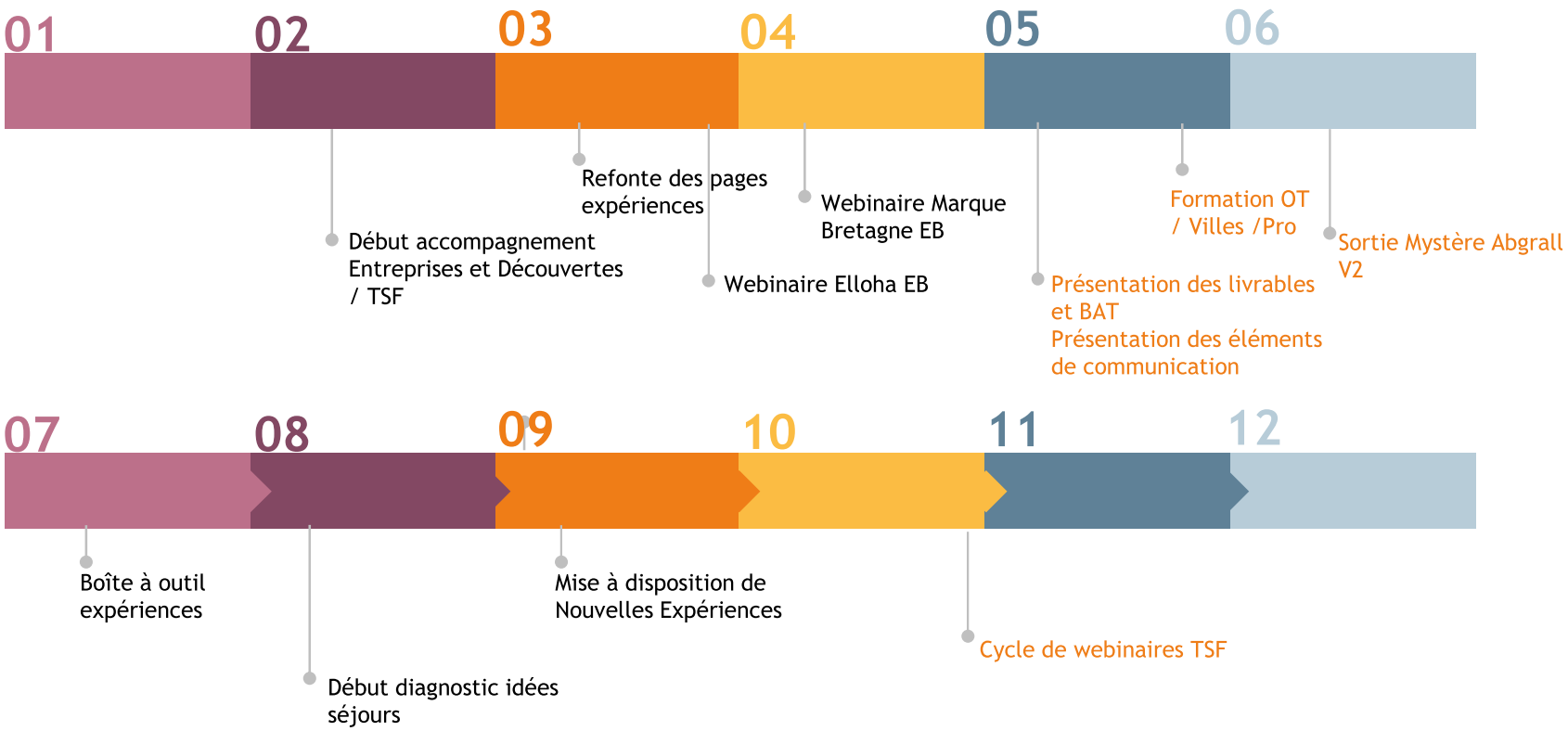
### 2022

- Réponse à l'appel à projets national d'Entreprise et Découverte
- Accompagnement des professionnels pour la création / évolution de leur l'offre

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FAIRE EMERGER DES PRODUITS EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CLIENTELES



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom sur…. la marque Bretagne

### PARTENAIRE

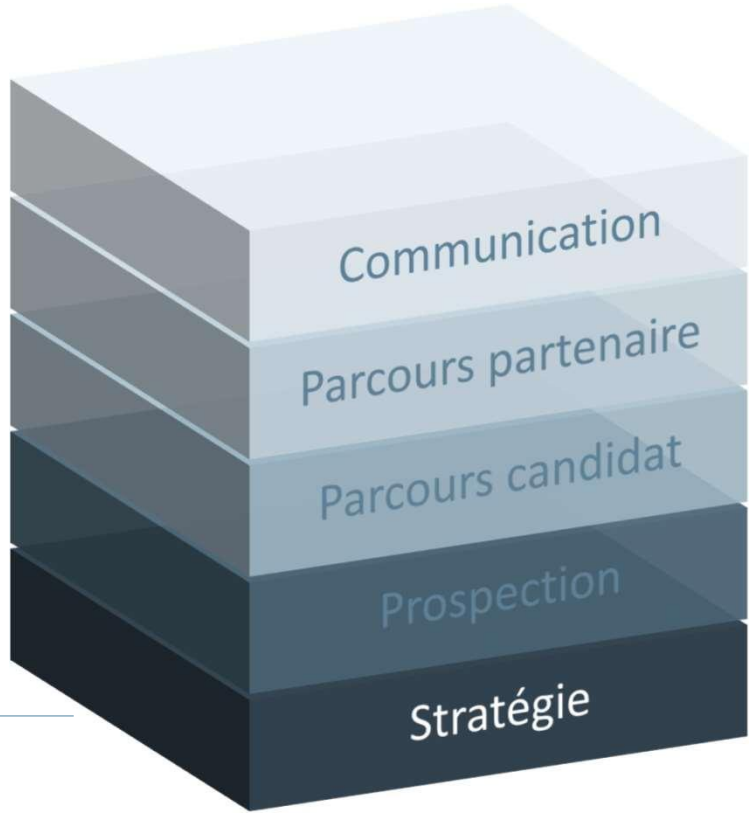
Suivi d'usage
Rencontres régionales
Formation continue : Animation d'ateliers, notamment Comm et RSE
JC dédiée au suivi d'usage

### PROSPECTION

Sensibilisation au code de marque
Identification des acteurs clés

### STRATÉGIE

Bilan des 10 ans et nouvelles orientations
Architecture de marque




### COMMUNICATION

Mise en place et suivi des actions de communication

### CANDIDAT

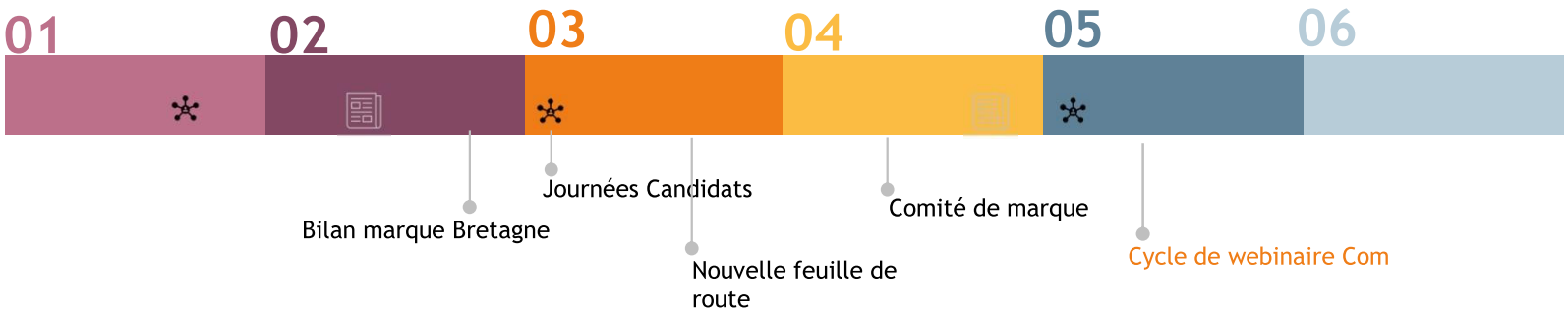
Préparer et animer les différents temps forts de la marque (Journées candidats, comités de marque…)
Accompagnement / dossiers
Actions post comités
Déploiement RSE
Automatisation de certaines procédures

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

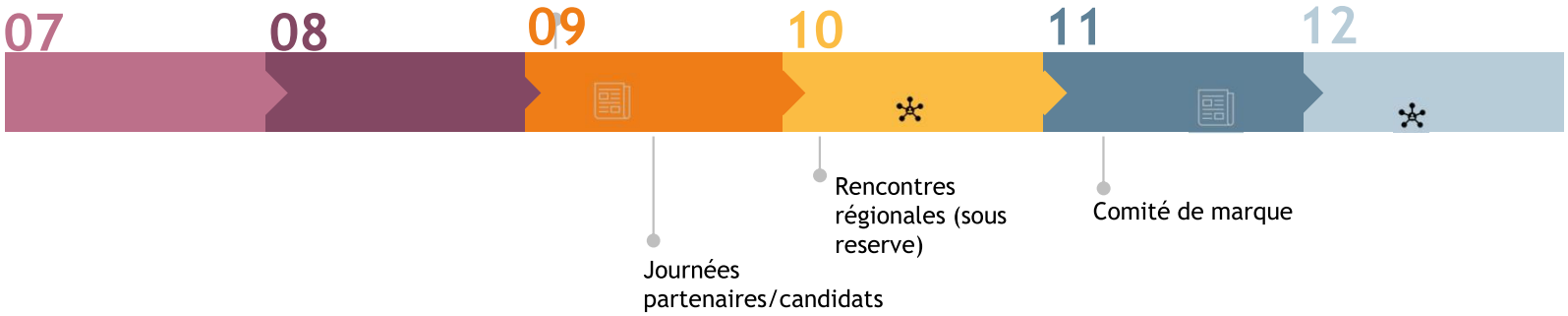


# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom sur….. la marque Bretagne




Post LK
Point comm



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom sur… Qualité tourisme

Objectifs

- Faire connaître la nouvelle offre de services du CRT
- Sensibiliser les professionnels à l'accueil
- Accompagner les professionnels dans leur renouvellement

## Actions

- Communiqué de presse partenarial DGE
- Point comm et post réseaux sociaux
- Mail conversationnel aux pros déjà certifiés

- Webinaires de présentation de la certification
- Webinaires de sensibilisation à la qualité

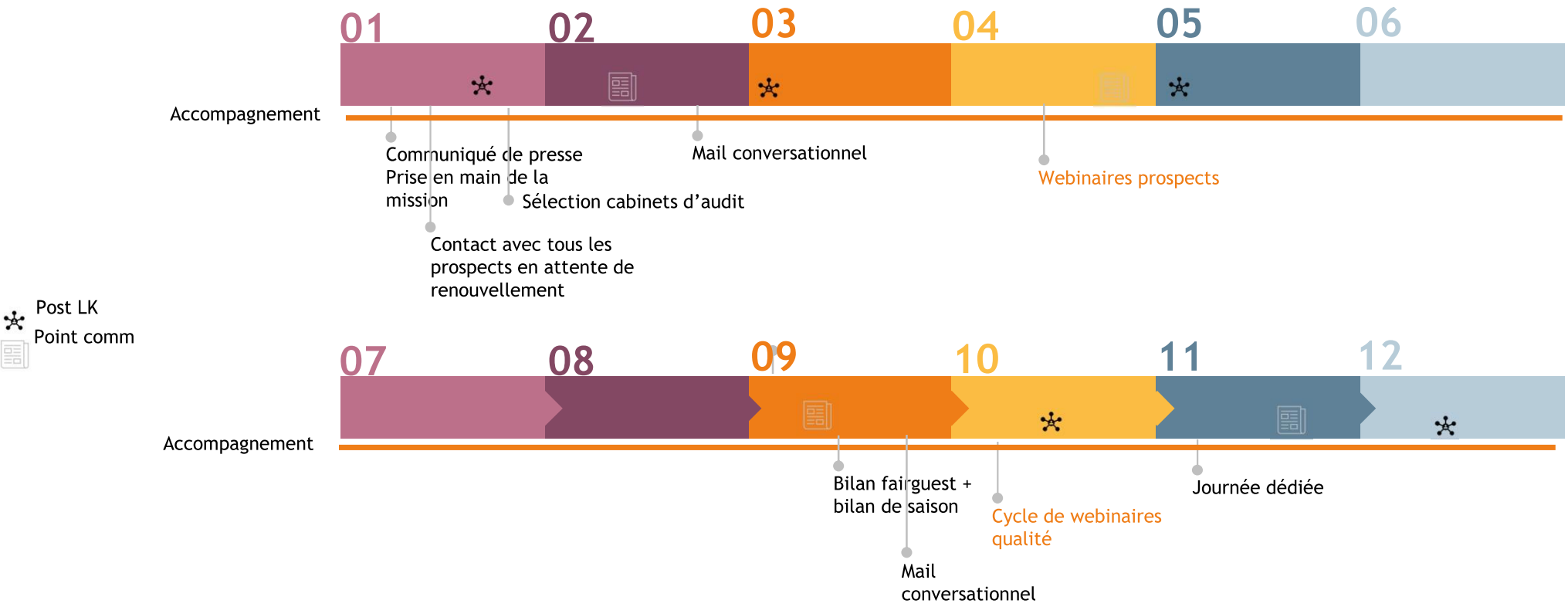
- Construction d'un protocole d'accompagnement
- Mise en place des outils nécessaires à l'accompagnement
- Visites sur sites, pré audit
- Suivi administratif des candidatures
- Déploiement de l'écoute clientèle – fairguest

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom ….sur qualité tourisme



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVELOPPEMENT

# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom sur… la commercialisation

### Objectifs



Proposer aux professionnels bretons non équipés, d'une solution de vente en ligne

Animer le réseau des partenaires « Tête de réseaux »

### Méthodo



Mise à disposition gratuite d'une solution de réservation en ligne

### Calendrier



Tout au long de l'année

### Partenariat



Tourisme Bretagne, CAD, Morbihan Tourisme, Quimper Cornouaille Développement, OT saint Malo, OT Dinard, OT Iroise

### Coût



### Actions 2022

Sensibilisation des pros / Webinaires
Animation de la communauté

Accompagnement individuel / Coaching
Expertise des autres solutions (RegionDo, Alentours...)

Tourisme BRETAGNE

ebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

DEVEOPPEMENT

# PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MARKETING RENFORCE

## Zoom sur… les RDV PRO







8 Thématiques
38 RDV

3 niveaux
- Sensibilisation
- Accompagnement
- Animation

Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

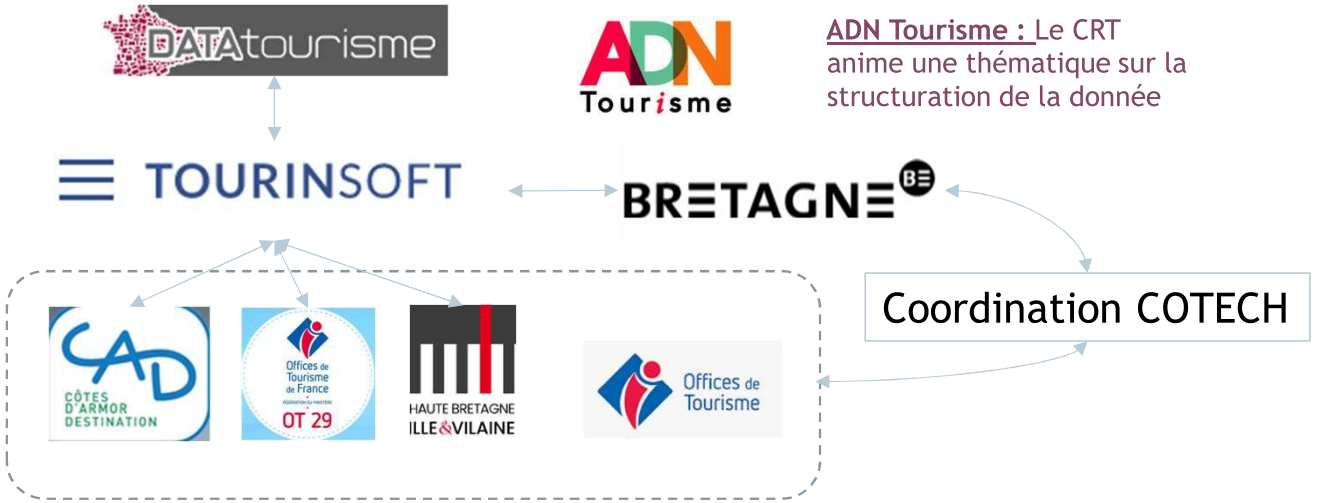
# INSPIRER, ACCROÎTRE ET ENGAGER NOS COMMUNAUTÉS VIA LES CANAUX ET OUTILS DE COMMUNICATION



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE REGIONALISE

## Une système déployé sur 80% du territoire et relié aux démarches nationales




**ADN Tourisme :** Le CRT anime une thématique sur la structuration de la donnée

**Objectifs 2022 pour le SIT régional :**

Intégrer de nouveaux partenaires potentiels ( Morbihan tourisme, AQTA, Pontivy )
Intégrer ou repenser certaines activités pour répondre aux besoins nouveaux de communication (Activités en hiver, nautisme, etc…)
Poursuivre le travail autour de la qualité de la donnée notamment en croisant de nouvelles sources

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LE SITE WWW.TOURISMEBRETAGNE.COM



- Création de contenus pour incarner les orientations stratégiques et inciter à une meilleure répartition des flux dans le temps et dans l'espace

« **La Bretagne en toute saison** » **: Valoriser** les séjours printemps, automne & hiver

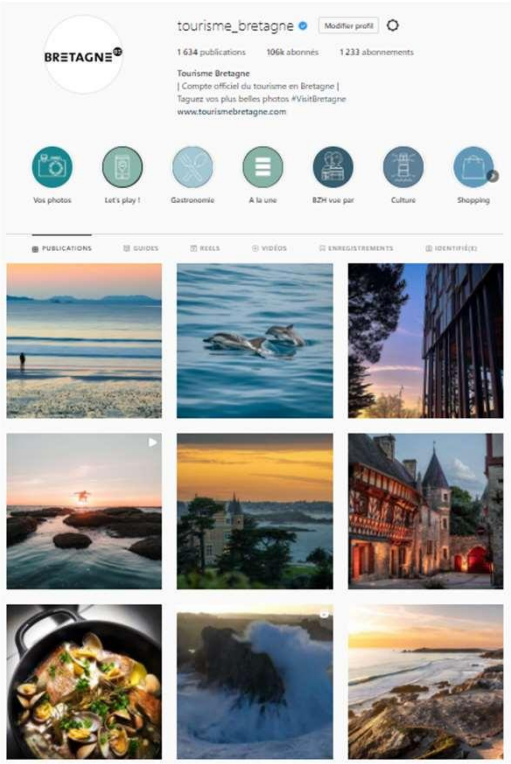
« **La Bretagne hors des sentiers battus** » **:** En été, promouvoir les sites secondaires, méconnus, valoriser l'intérieur…

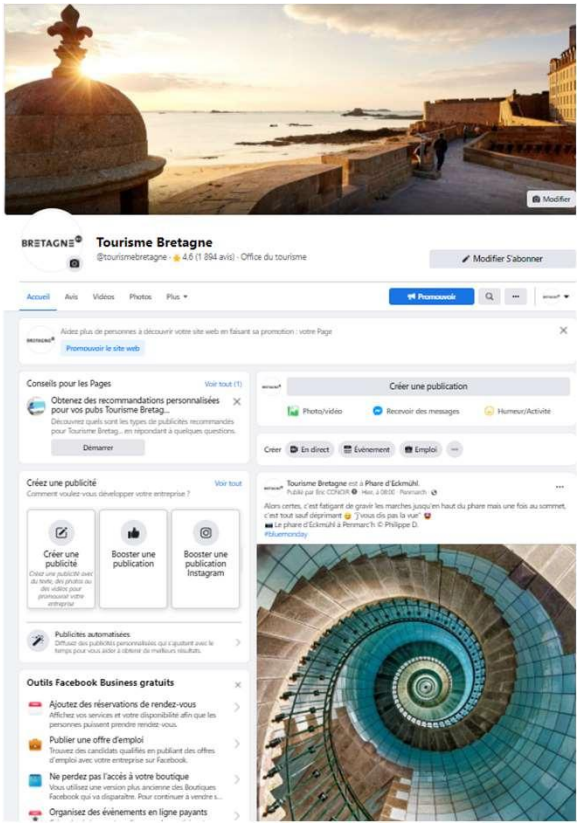
- Déploiement Audit UX : nouveaux gabarits sur le site, évolution du menu
- Refonte expérience bretonne et état des lieux idées séjours
- Enrichissement de contenus vidéos & photos : partenariat The Explorers + renouvellement photos
- Personnalisation du contenu > newsletter; schémas relationnels, expérimentation mini guide téléchargeable…
- Valorisation du Mystère Abgrall
- Valorisation des savoir-Faire

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LES RESEAUX SOCIAUX GRAND PUBLIC DE TOURISME BRETAGNE

## Canaux de com




- Animation de nos comptes FR et marchés étrangers en travaillant à accroître l'engagement des communautés
  - Facebook plus orienté famille
  - Instagram plus orienté DINKS
- Valorisation de la stratégie de communication dans les contenus et des axes prioritaires du CRT
- Développement de Pinterest
- Création d'un guide de marque réseaux sociaux
- Campagnes d'amplification et de recrutement

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LES OUTILS DE GRC ET DE MARKETING RELATIONNEL

## Embaser, qualifier, personnaliser




- Objectifs prioritaires : accroitre la base GRC BtoC, et sa qualification > 120 000 contacts (+20 %)
- Poursuivre les newsletters et la personnalisation des messages sur la FR, déployer sur les marchés étrangers (parcours marketing relationnel nouveau visiteur)
- Segmenter la base en cohérence avec la stratégie (centre d'intérêt, saison, persona, primo-visiteurs / repeater…)
- Optimiser les relations visiteurs : messenger, mail, téléphone
- Piloter et améliorer (KPIs, A/B tests)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LA DEMARCHE COLLECTIVE DE GRC EN BRETAGNE

## La mise en place d'un accompagnement dédié financé en 2022 par la Région Bretagne

| Organisme accompagné | Accompagnement... par le CRT | | ... par OTB | ... par les ADT |
|---|---|---|---|---|
| **OTB** | Dans tous les cas de figure<br><br>Tronc commun :<br><br>> Document socle de la stratégie GRC collective<br><br>> Boîte à outils méthodologique à disposition<br><br>> Partage d'expérience / formation continue | Accompagnement à la mise en oeuvre d'un plan de formation sur la GRC Collective | | |
| **ADT**<br>(pour sa GRC départementale) | | Accompagnement pour la GRC Collective (Kit 1 ou 2 selon critères d'éligibilité) | | |
| **OT**<br><br>> Je veux me lancer dans la GRC collective mais avec de faibles ressources humaines & financières (dans un premier temps...) | | Niveau 1 : Kit de démarrage (document prêt à l'emploi) | Plan de formation sur la GRC<br><br>Intégration possible dans SAADI | Accompagnement par l'ADT (support technique) |
| > Je suis intéressé, je dispose des ressources et j'aimerais être accompagné pour optimiser mon existant | | Niveau 2 : Audit & recommandation (conseil) selon critères d'éligibilité | | |
| > Je ne m'inscris pas dans la GRC collective > Je ne souhaite pas faire de GRC<br>> Je suis intéressé mais je souhaite être autonome<br>> Je suis intéressé mais je n'ai pas de ressources humaines | | | | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LA PHOTEQUE PARTAGEE

## Une évolution de l'outil et des modes de partage des contenus en 2022

| Objectif | Calendrier |
|---|---|
| Optimiser le fonctionnement de la photothèque | Fin du 1er semestre |
| **Méthodo** | **Coût** |
| Analyser et mettre en œuvre les recommandations de l'audit. | Global<br>Tourisme Bretagne : 10 000 € |
| **Prestataire** | |
| Orkis – Cabinet Vaughan | |

### Actions 2022

Analyse de l'audit réalisé par Orkis
Intégrer les nouveaux contrats de session photos
Trier le fond photographique, procéder aux renouvellement

Analyser le thésaurus de qualification
Mettre à jour les photos
Revoir le fonctionnement des photothèques partagées
Revoir la gestion des droits d'accès
Améliorer la connexion avec le BO de tourismebretagne.com

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# STRATEGIE DE COMMUNICATION ET PLAN D'ACTION 2022

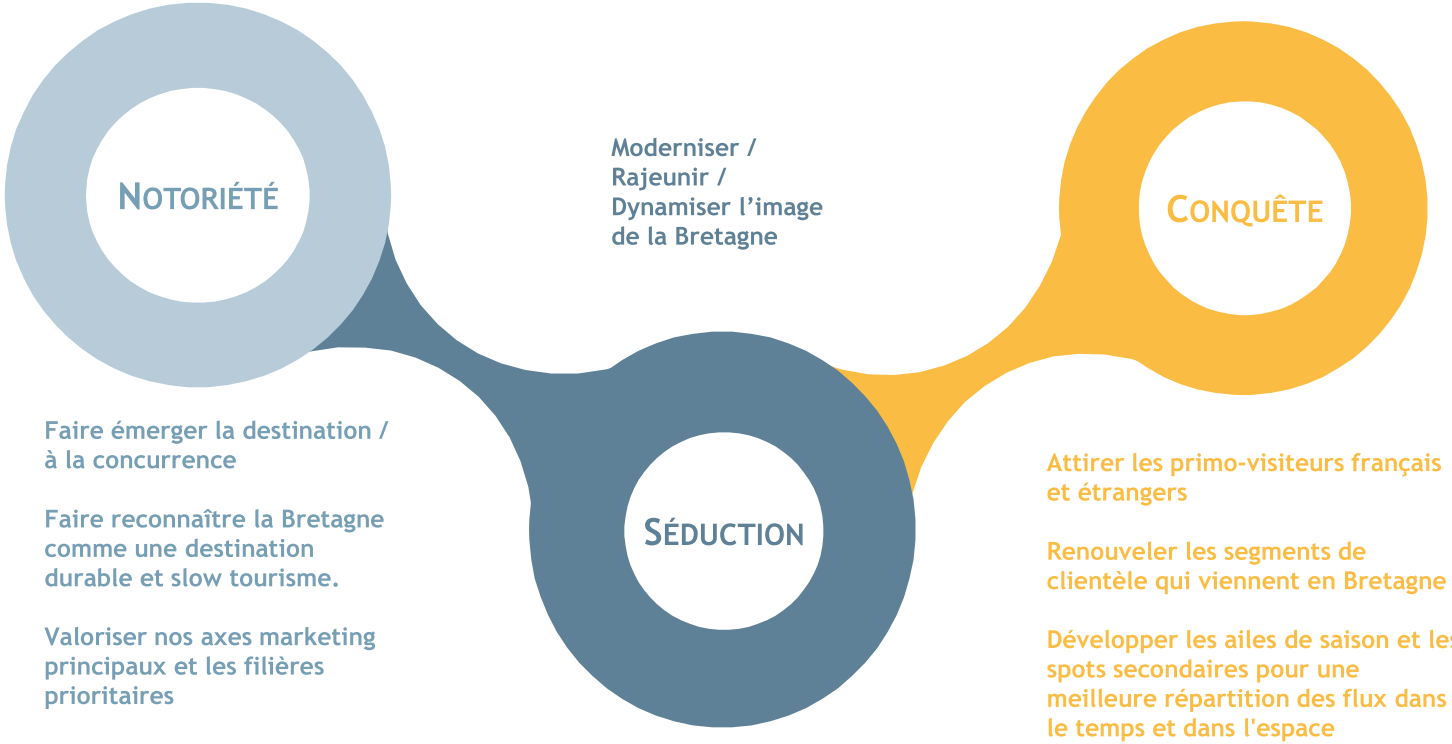


Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Stratégie de communication Tourisme Bretagne

## OBJECTIFS

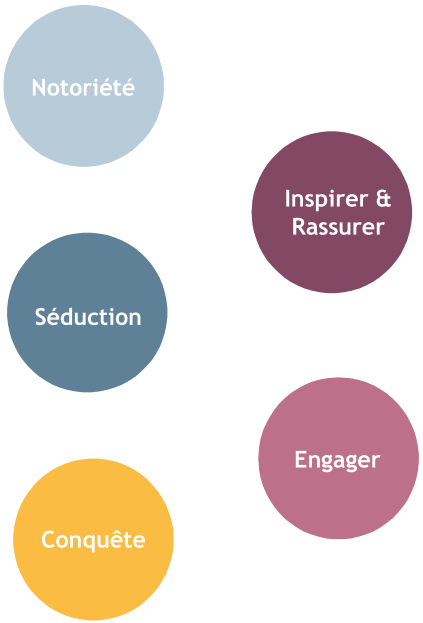


Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Stratégie de communication Tourisme Bretagne

## NOS PARTIS PRIS




- Des campagnes & actions majoritairement digitales : agilité et dernière minute
- Priorité aux médias très affinitaires / ciblés vs Mass media, travailler les nouveaux médias & les pures players
- Des actions sur certaines thématiques prioritaires pour accroître leur visibilité
- Développement collaborations avec des influenceurs (accueil, création de contenus, amplification)
- Développement des réseaux sociaux
- Coller aux aspirations des clientèles et aux tendances pour valoriser l'offre
- Renouvellement de nos photos en phase avec notre Moodboard
- Storytelling + tonalité incarnée dans nos outils de com + personnalisation du contenu
- Des formats impactants / innovants : vidéo / podcasts / tiret à part…
- Cibler prioritairement ceux qui ne connaissent pas la Bretagne et ne sont jamais venus
- Poursuivre la communication vers les jeunes actifs pour renouveler les segments
- Travailler les cibles en fonction de leurs habitudes de voyages + désaisonnalisation
- Accélération des actions de collecte / qualification /marketing relationnel

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# Stratégie de communication Tourisme Bretagne

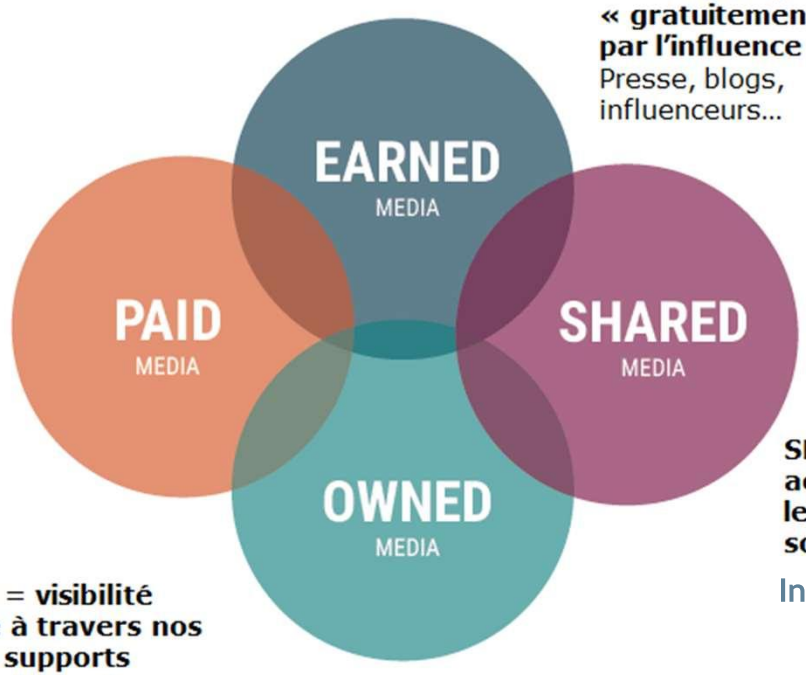
## NOS LEVIERS

**EARNED = visibilité acquises « gratuitement » par l'influence**
Presse, blogs, influenceurs...

Relations presse & influence

Plan d'actions annuel promo com

**PAID = visibilité achetée**
Publicité TV, radio, presse, affichage articles sponsorisés, publi-reportage, posts sponsorisés, sponsoring d'events, partenariats...




**SHARED = visibilité acquises gratuitement par le biais des partages sociaux**

Influence & réseaux sociaux

Site Tourisme Bretagne
Newsletter + e-mailing
RS : Pinterest, Facebook, Instagram, YouTube

**OWNED = visibilité détenue à travers nos propres supports**
site Web, blog, réseaux sociaux, newsletters, e-mailing, guide...

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

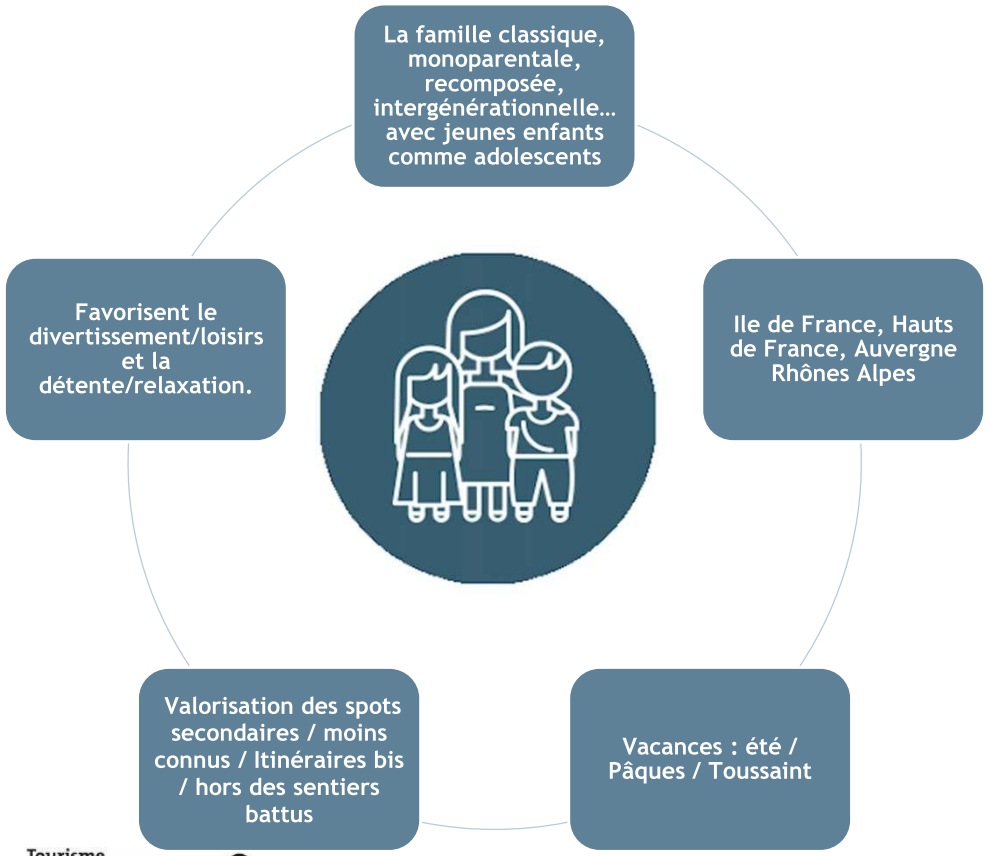
# ASSURER LA PROMOTION DE LA BRETAGNE EN FRANCE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# CIBLE 1 / LES FAMILLES




Un plan d'action par cible pour inspirer / rassurer / engager

Des temporalités de communication différentes

Dernière année de reprise du concept de campagne #DepaysezVousEnBretagne

Das actions qui font la part belle au storytelling

Inspirer & Rassurer

Engager

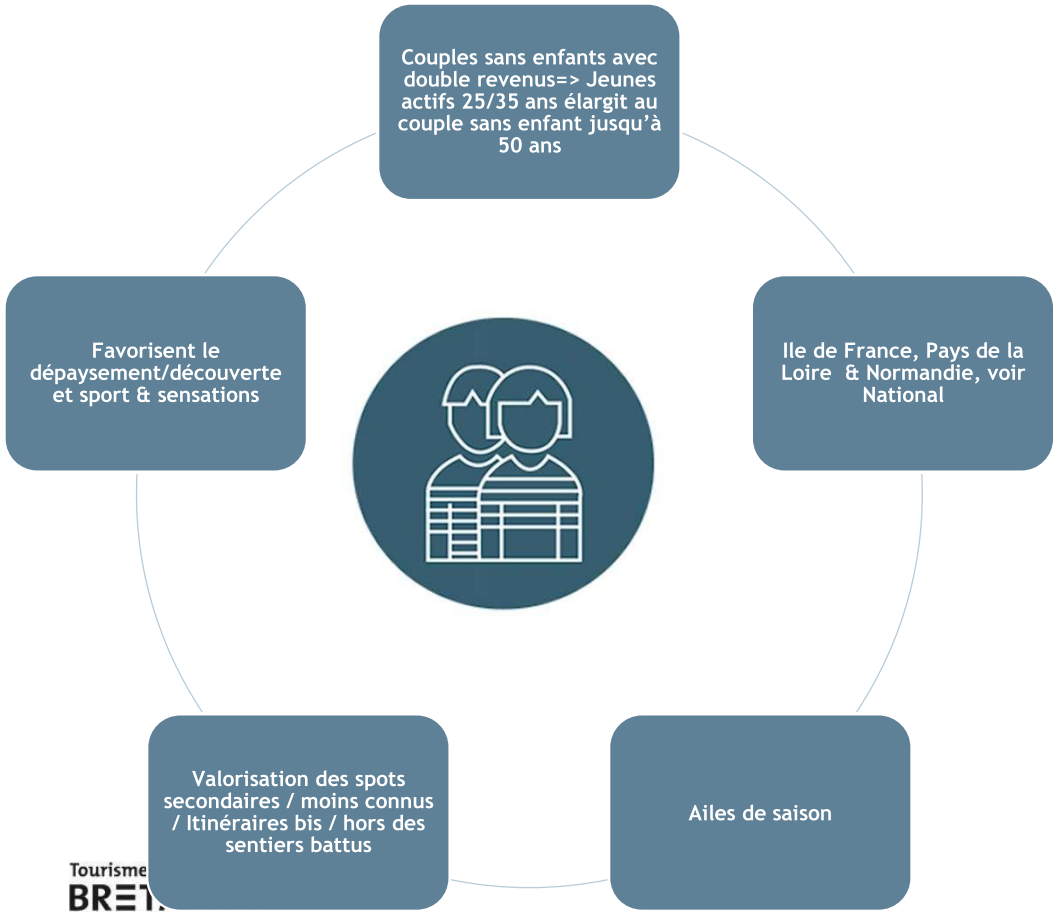
Tourisme BRETAGNE

tourismebretagne.com | acteurs.tourismebretagne.bzh |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# CIBLE 2 / LES COUPLES SANS ENFANTS (DINKS)




Un plan d'action par cible pour inspirer / rassurer / engager

Des temporalités de communication différentes

Dernière année de reprise du concept de campagne #DepaysezVousEnBretagne

Das actions qui font la part belle au storytelling

Inspirer & Rassurer

Engager

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 1 : PODCASTS

## Production et diffusion de podcasts




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Dinks (30 – 55 ans) |
| **DATES** | A l'année |
| **DIFFUSION** | RS, Plateforme amplification podcast, Acast … |
| **PARTENAIRE(S)** | Destination Brocéliande, Office de tourisme Baie de Quiberon, Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, Destination Cœur de Bretagne |
| **COÛT TOTAL** | 86 000€ TTC (76 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 5 000€ TTC |

- **Dispositif :** 4 à 6 épisodes
- Conception : Production du script et identité visuel de l'épisode
- Repérage : organisation VHR sur le territoire
- Production: en deux temps, 2 séries de 3 épisodes
- Diffusion: sur des plateformes de podcasts
- Amplification: un plan média dédié pour diffuser les podcasts

- **Intégration partenaire:**
  - 1 territoire par épisode (plusieurs thèmes peuvent être abordés dans l'épisode)
  - Le script sera travaillé avec le partenaire, CRT et Sonique
  - Participation partenaire: 5 000€ comprenant:
    - Un épisode qui se déroule sur le territoire
    - Travail d'amplification à la sortie de l'épisode

*Note importante: le partenaire pourra participer à la validation du script. Le montage final sera géré entre l'agence sonore et le CRT pour garder une cohérence avec les autres épisodes.*

DINKS

National

4 A 6 EPISODES

VISIBILITE PARTENAIRE
1 territoire par épisode
Campagne d'amplification

5 000 € / PARTENAIRE
Hors frais d'accueil

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 2: Le Parisien week-end famille

## Partenariat éditorial




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Idf** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Avril |
| **PARTENAIRE(S)** | Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, OT Brest Metropole, Destination Cap Frehel St Malo BDMSM, OT Carnac, Côte de Granit Rose et OT Perros Guirec, Riviera Bretonne, OT Quimperlé, OT Abers |
| **COÛT TOTAL** | 50 400€ TTC (45% CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 3 500€ TTC |

- **Concept:** S'appuyer sur un journal à forte audience, en lien avec notre cible pour promouvoir la Bretagne comme destination idéale pour les familles ET les Dinks.

Le Parisien.com = Près d'1 français sur 2, Média d'information n°1 chez les 25/49 ans et n°2 chez les foyers avec enfant (après Le Monde)

Le parisien week-end = 2,3M de lecteurs, 265K exemplaires

- **Dispositif:**
  - 1 dossier de 8 pages « **Bretagne en famille** » dans le parisien weekend (Mars)

    Thématiques abordées: bord de mer / sport nautique / nature / patrimoine
  - Relai web
- **Intégration partenaire:**
  - Construction sous forme de topitos: 8 raisons de redécouvrir la Bretagne
  - 1 raison = 1 territoire partenaire

FAMILLES

NATIONAL

2,3M LECTEURS
265K EXEMPLAIRES

VISIBILITE PARTENAIRE
1/2 **page** dédiée par partenaire

**3 500€** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 3: Le Parisien week-end Dinks

## Partenariat éditorial




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Idf** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Dinks |
| **DATES** | septembre |
| **PARTENAIRE(S)** | Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, OT Guingamp Baie de Paimpol, OT Douarnenez, OT Quimper |
| **COÛT TOTAL** | 42 000€ TTC (65% CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 3 500€ TTC |

- **Concept:** S'appuyer sur un journal à forte audience, en lien avec notre cible pour promouvoir la Bretagne comme destination idéale pour les familles ET les Dinks.

Le Parisien.com = Près d'1 français sur 2, Média d'information n°1 chez les 25/49 ans et n°2 chez les foyers avec enfant (après Le Monde)

Le parisien week-end = 2,3M de lecteurs, 265K exemplaires

- **Dispositif:**
  - 1 dossier de 4 pages « **La Bretagne à deux** » dans le parisien weekend (Sept)

    Thématiques abordées: gastronomie / culture / voyage fusion urbain - littoral
  - Relai web
- **Intégration partenaire:**
  - Construction sous forme de topitos: 4 raisons de redécouvrir la Bretagne
  - 1 raison = 1 territoire partenaire

DINKS

NATIONAL

2,3M LECTEURS
265K EXEMPLAIRES

VISIBILITE PARTENAIRE
1/2 **page** dédiée par partenaire

**3 500€** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 4 : Magazine aventure tourisme

## Partenariat éditorial




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Dinks (30 – 55 ans) |
| **DATES** | Mai 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | Golfe du Morbihan Vannes tourisme, OT Guingamp Baie de Paimpol, OT St Malo BDMSM, OT St Brieuc, Côte de Granit Rose & OT Perros Guirec, OT Quimperlé |
| **COÛT TOTAL** | 30 000€ TTC (50 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC |

- **Support :** Magazine qui traite majoritairement de la randonnée, du kayak, du vélo et de l'itinérance.
- **Concept:** Un tiré à part de 16 pages dédié à l'activité nature / Outdoor en Bretagne
- **Dispositif :**Tiré à part de 16 pages en format A5, inséré dans les 50 000 exemplaires d'un magazine dédié outdoor/Nature
- **Thématique:** Nature, Outdoor, voyager responsable. Focus sur les spots secondaires, la randonnée, le cyclotourisme et les canaux
- **Intégration partenaire:**
  - TAP: 1 idée séjour ou un topito = équivalent 1 page

DINKS

NATIONAL

50 000 EXEMPLAIRES

VISIBILITE PARTENAIRE
Equivalent **1 page** dédiée par partenaire

**2 000 €** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 5 : Petaouchnok

## Partenariat éditorial




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Dinks |
| **DATES** | Février à Décembre 2022 |
| **COMMUNAUTÉ** | 165K Instagram |
| **TAUX D'ENGAGEMENT** | 6,27% |
| **PARTENAIRE(S)** | Destination Brocéliande, OT Guingamp Baie de Paimpol, OT Dinard CET, OT St Malo BDMSM, OT Ht Léo & Baie de Morlaix, Vitré Communauté, OT Abers, OT Quimper, OT La Baule |
| **COÛT TOTAL** | 75 600€ TTC (50 % CRT) |
| **COÛT / PARTENAIRE** | 4 200€ TTC |

- **Concept :** Un nouveau média voyage qui a émergé durant le 1er confinement et conçu autour de valeurs fortes : optimiste, inattendu, durable et responsable. Porté par des voyageurs reconnus

1er média de travel-tainment 100% digital native sur Instagram

Posts pratiques et inspirants, formats immersifs et exclusifs - +140% de croissance en 1 an

- **Dispositif:** Une série de 9 campagnes auprès de la communauté Instagram de Pétaouchnock, avec l'objectif de faire découvrir avant l'été une Bretagne hors des sentiers battus

- **Pack partenaire:**
  - 1 PETAOUCHSPOT (photos réalisées par un photographe petaouchnock)
  - 1 FORMAT à choisir ( 5 SPOTS/ The Place To Be / Top 5 / Idée voyage )
  - Publications relayées dans le guide Bretagne du compte parmi les guides destinations

DINKS

NATIONAL

170K ABONNÉS
6,7% TX ENGAGEMENT

VISIBILITE PARTENAIRE
1 Pétaouchpost
1 format (à choisir)

**4 200 €** / PARTENAIRE
Se positionner sur la période

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 6 : Voyage Family

## Partenariat éditorial




**Voyage Family**

| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Mars, Mai, Juin et Septembre 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Ht Léon & Baie de Morlaix, OT St Brieuc, Vitré Communauté, OT Douarnenez |
| **COÛT TOTAL** | 23 280€ TTC (70 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 800€ TTC |

≡ **Support :** site, newsletter et réseaux sociaux dédiés au voyage en famille.

Audience à + de 50% région parisienne et AURA. 71% ont entre 25-45 ans. Des performances exceptionnelles sur la newsletter 84% ouvreurs / 44% cliqueurs

≡ **Concept:** Poursuite de la promotion de la Bretagne sur Voyage family.com avec la rédaction de 4 articles dédiés Bretagne. Objectif: Donner envie aux parents de programmer leur séjour en Bretagne

≡ **Dispositif:**

- Conception et rédaction de 4 articles sponsorisés (sans accueil) + promotion sur les réseaux sociaux, newsletter mensuelle + forum.
- **BONUS:** reprise de tous les articles Bretagne (2021 & 2022) dans un guide en téléchargement gratuit (100% financé par le CRT)

≡ **Thématique:** Bord de mer, nautisme facile, nature et outdoor, culture et patrimoine, Spots secondaires

≡ **Intégration partenaire:**

- 1 article dédié sur le site VoyageFamily.fr - idées séjour, ou top activités
- Reprise de l'article dans le guide Bretagne

FAMILLE

NATIONAL

200K visiteurs/mois
19,5K ABONNÉS IG
17K ABONNÉS NL

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article dédié par partenaire
Présence dans le guide Bretagne

**1 800€** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 7 : Les Louves

## Partenariat éditorial




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Avril et Septembre 2022 |
| **AUDIENCE SITE** | 100 000 visiteurs uniques/mois. |
| **COMMUNAUTÉ** | 27k IG, 27k FB |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Carnac, OT La Baule |
| **COÛT TOTAL** | 7 000 € TTC (60 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 400€ TTC |

☰ **Support :** site, réseaux social dédiés aux jeunes et futurs parents. Les Louves s'adresse à des anciens jeunes actifs, devenus parents mais souhaitant garder leurs pratiques de consommation/voyage

Audience à + de 50% région parisienne. Une cible CSP+/++

☰ **Concept:** Une série de contenus sur-mesure pour mettre en avant la Bretagne comme une destination familiale haut de gamme en toute saison.

☰ **Dispositif:**

- Une série de 2 articles sur-mesure, publiés au fil des temps fort de l'année : Avril, juin et septembre
- Relai Instagram (story), et Facebook
- Présence sur la HP du site sur 1 semaine
- Relai Newsletter

☰ **Intégration partenaire:**

- 1 article dédié sur le site Les Louves – idées séjour, ou top activités
- Amplification RS et NL
- Rédaction par Les Louves

FAMILLE

NATIONAL

100K visiteurs/mois
54K ABONNÉS IG

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article dédié par partenaire

**1 400€** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 8 : Campagne partenariale famille

## Campagne digitale




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Bassins privilégiés + national** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Mars, Avril |
| **PARTENAIRE(S)** | Pays de Fougères; OT Dinan; Golfe du Morbihan Vannes Tourisme; OT Guingamp Baie de Paimpol; OT Redon; Dinard CET; OT Landerneau; BTO; Cœur de Bretagne; Riviera Bretonne |
| **COÛT TOTAL** | 33 000€ TTC (70 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 000€ TTC |

- **Concept:** Une campagne de communication digitale sur les RS à destination des familles françaises afin de promouvoir la Bretagne.
- **Objectif** : Mettre en valeur la région Bretagne et la diversité de ses territoires.
- **Période de communication**: Mars / avril
- **Reprise de la campagne de communication:** 1 campagne commune sous forme de carrousel
- **Page d'atterrissage de la campagne:** Une landing page avec du contenu dédié à la famille; sur la base du contenu disponible sur le site Tourismebretagne.com
- **Un miniguide en téléchargement**: un mini guide gratuit dédié aux vacances en famille en Bretagne téléchargeable gratuitement.
- **Intégration partenaire:**
  - 1 mise en avant dans la campagne digitale (1 visuel + nom du territoire)
  - Mise en avant sur la page d'atterrissage (sur la base du contenu existant sur le site TB)
  - 1 page dédiée au partenaire dans le guide voyage - idée séjour ou topito

FAMILLE

NATIONAL
FOCUS IDF, HdF, AURA

VISIBILITE PARTENAIRE

1 présence dans la campagne
1 présence sur la LP
1 Visibilité sur le livre blanc

1 000€ / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 9 : Campagne partenariale Dinks

## Campagne digitale




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **IdF + PdL + Normandie** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Dinks |
| **DATES** | Mars & Septembre |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Dinan, OT Guingamp Baie de Paimpol, Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, OT Landerneau, BTO, Cœur de Bretagne, OT Abers, OT Lorient |
| **COÛT TOTAL** | 27 000€ TTC (55 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 500€ TTC |

≡ **Concept:** Une campagne de communication digitale sur les RS et à destination des Dinks afin de promouvoir la Bretagne

≡ **Objectif** : Mettre en valeur la région Bretagne en dehors des vacances scolaires. La campagne sera diffusée en priorité sur les bassins IdF, PdlL et Normandie pour inciter à un séjour « opportuniste »

≡ **Reprise de la campagne de communication:** 1 campagne commune sous forme de carrousel

≡ **Page d'atterrissage de la campagne:** Une landing page avec du contenu dédié aux Dinks, sur la base du contenu disponible sur le site Tourismebretagne.com. Un contenu adapté à une cible Dinks à la recherche d'informations pour un séjour imminent.

≡ **Intégration partenaire:**

- 1 mise en avant dans la campagne digitale (1 visuel + nom du territoire)
- Mise en avant sur la page d'atterrissage (sur la base du contenu existant sur le site TB)

DINKS

FOCUS IdF PdL ET NORMANDIE

VISIBILITE PARTENAIRE

1 Visuel de campagne
1 visibilité dans le campagne

**1 500€** / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# 4 saisons = 4 opérations de marketing d'influence



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notorieté |
| **CIBLE** | Familles + Dinks |
| **DATES** | Printemps/ été/ automne/ hiver |
| **PARTENAIRE(S)** | 3 par accueil = 12 |
| **COÛT TOTAL** | 48 000€ TTC ( 50 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC Hors accueil |

**Concept :** 4 influenceurs sont invités à se laisser surprendre par la richesse des destinations bretonnes. Ils sont accueillis par des ambassadeurs locaux. Sur 4 jours, ils parcourent ensemble l'itinéraire conçu par l'ambassadeur et le CRT Bretagne, où un certain nombre de surprises les attendent. Les voyages sont imaginés sur un format reportage live.

Chaque expérience sur place donne vie à un guide de voyage (1 guide Famille et 1 guide Dinks) qui pourront être mis à disposition sur le site du CRT ainsi que par les influenceurs à leurs audiences.

**Dispositif:** 4 saisons = 4 accueils

- 2 accueils Dinks: Printemps & Automne / Hiver
- 2 accueils famille: Printemps / été & Automne

DINKS & FAMILLES

NATIONAL

40K à 267K abonnés par influenceur

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + présence dans le guide voyage

2 000€ / PARTENAIRE / hors frais d'accueil

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 10 : 4 saisons = 4 accueils influenceurs

Printemps




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notorieté |
| **CIBLE** | Dinks |
| **DATES** | Mai 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | OT La Baule |
| **COÛT TOTAL** | 12 000€ TTC ( 83 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC Hors accueil |

- **Dates d'accueil pressenties :** Mai 2022
- **Thématiques pressenties:** Prédominance hors des sentiers battus, itinéraires bis
- **Exemple d'influenceur :** @YouMakeFashion
  - Une audience principalement féminine (84%) entre 25 et 35 ans (43%) et située entre Paris, Lyon et Bordeaux
  - Une ligne éditoriale lifestyle qui combine les voyages et la mode.
  - Des contenus très professionnels et très social média friendly (réels, photos, vidéos)
- **Intégration partenaire:**
  - 1 jour / 1 nuit sur le territoire partenaire
  - article blog partagé CRT Bretagne et live RS
  - Présence dans le guide voyage

DINKS

NATIONAL

276K abonnés

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + présence dans le guide voyage

2 000€ / PARTENAIRE
hors frais d'accueil

NOTE: Le choix de l'influenceur est encore à déterminer, sur la base des KPIs similaires à YouMakeFashion

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 11: 4 saisons = 4 accueils influenceurs

Eté




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notorieté |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Avril 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Quimperlé |
| **COÛT TOTAL** | 12 000€ TTC ( 83 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC Hors accueil |

- **Dates d'accueil pressenties :** Avril 2022
- **Thématiques pressenties:** Prédominance bord de mer, itinéraires bis
- **Influenceur pressenti:** @marieclemenceb
  - Une audience principalement féminine (74%) entre 25 et 35 ans (35%)
  - Influenceur lifestyle
  - Une ligne éditoriale très axée famille : son couple avec Aurore et ses 2 petites filles.
  - Des contenus de qualité et plus amateurs, plus naturels et sur le vif.
- **Intégration partenaire:**
  - 1 jour / 1 nuit sur le territoire partenaire
  - article blog partagé CRT Bretagne et live RS
  - Présence dans le guide voyage

FAMILLES

NATIONAL

76K abonnés

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + présence dans le guide voyage

2 000€ / PARTENAIRE
hors frais d'accueil

NOTE: Le choix de l'influenceur est encore à déterminer, sur la base des KPIs similaires à MarieclemenceB

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 12: 4 saisons = 4 accueils influenceurs

Automne




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notorieté |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Septembre / Octobre 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Guingamp Baie de Paimpol |
| **COÛT TOTAL** | 12 000€ TTC ( 83 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC Hors accueil |

- **Dates d'accueil pressenties :** fin septembre / octobre 2022
- **Thématiques pressenties:** Prédominance nature, et patrimoine, itinéraires bis
- **Influenceur pressenti:** @juliette_jnspc
  - Une audience principalement féminine (63,5%) entre 25 et 35 ans (43%)
  - La présence de la nature est un élément qui ressort
  - Une ligne éditoriale lifestyle qui combine les voyages, les expériences, la famille.
  - Des contenus de qualité et travaillés, Juliette est photographe freelance.
- **Intégration partenaire:**
  - 1 jour / 1 nuit sur le territoire partenaire
  - article blog partagé CRT Bretagne et live RS
  - Présence dans le guide voyage

FAMILLES

NATIONAL

44,7K abonnés

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + présence dans le guide voyage

2 000€ / PARTENAIRE
hors frais d'accueil

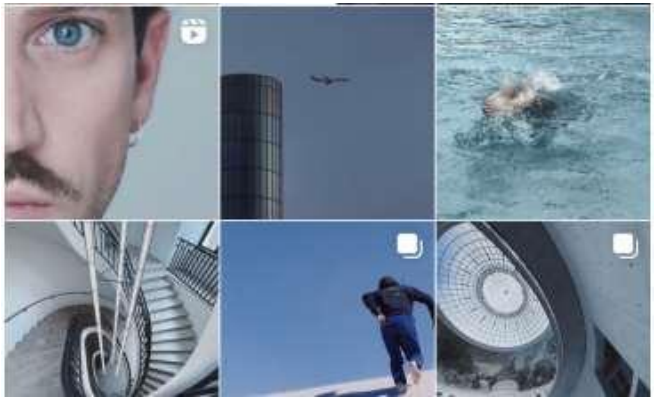
NOTE: Le choix de l'influenceur est encore à déterminer, sur la base des KPIs similaires à jnspc

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 13: 4 saisons = 4 accueils influenceurs

Hiver



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notorieté |
| **CIBLE** | Dinks |
| **DATES** | Novembre 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | OT Lorient, OT Quimper |
| **COÛT TOTAL** | 12 000€ TTC (65 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 000€ TTC Hors accueil |

- **Dates d'accueil pressenties :** Novembre 2022
- **Thématiques pressenties:** Prédominance gastronomie, culture et patrimoine
- **Influenceur pressenti:** @Romaincosta_
  - Une audience principalement masculine entre 25 et 35 ans (45%) et située entre Paris, Lyon et Bordeaux
  - Une ligne éditoriale lifestyle et design.
  - Des contenus très professionnels avec un œil graphique soutenu, et une colorimétrie travaillée
- **Intégration partenaire:**
  - 1 jour / 1 nuit sur le territoire partenaire
  - article blog partagé CRT Bretagne et live RS
  - Présence dans le guide voyage

DINKS

NATIONAL

124K abonnés

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + présence dans le guide voyage

2 000€ / PARTENAIRE
hors frais d'accueil

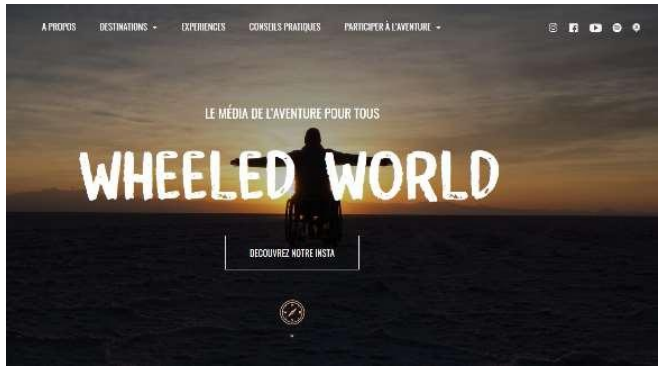
NOTE: Le choix de l'influenceur est encore à déterminer, sur la base des KPIs similaires à RomainCosta

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# ACTION 14: Marketing d'influence

## Wheeled World




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **National** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | DINKS |
| **DATES** | Avril 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | 1 à 3 |
| **COÛT TOTAL** | 6 200 € TTC ( 50 à 80 % CRT) |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1000 € TTC |

- **Concept :** Promouvoir une Bretagne inclusive et accessible à tous.
- **Support :** @WheeledWorld / https://wheeledworld.org/, un couple d'influenceurs handi valide à la recherche d'aventure et de ressourcement et qui s'adresse à une cible DINKS sensibles au voyage, et à l'aventure, sur ses 2 pieds..ou non
- **Date** : Accueil en Bretagne en Avril 2022
- **Dispositif** :
  - Accueil 6 jours
  - Amplification: 1 article, 6 stories de 4 écrans, 4 posts, 2 réels, 1 Vlog
- **Intégration partenaire:**
  - 2 jours / 2 nuits sur le territoire partenaire
  - 1 article blog partagé CRT Bretagne, présence sur le vlog et live RS
  - En option (à deviser) production de contenu photo, article, vidéo en propre

DINKS

NATIONAL

15,5K abonnés RS
15K vues annuelles YT
11K lecteurs sur site

VISIBILITE PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS

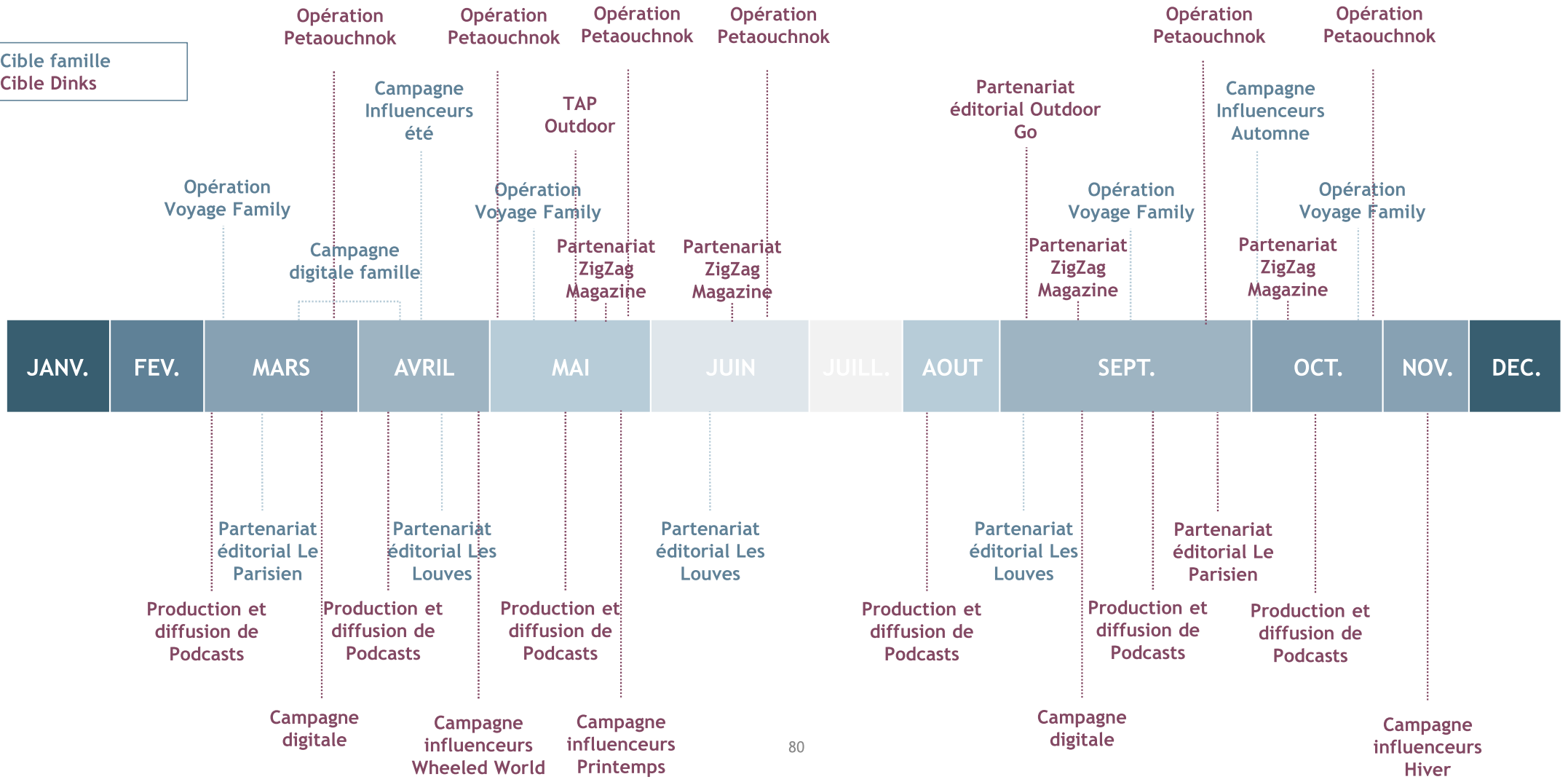
1 000€ / PARTENAIRE / hors frais d'accueil

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# Planning annuel

Cible famille
Cible Dinks




80

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA PRESSE

## Les partis pris et les actions

- En parallèle des cibles mass média, conquête des médias alternatifs et affinitaires
- Renouer avec la rencontre
- Evénementialiser (en présentiel) : un besoin d'évènementiel se fait sentir
- Travailler les thématiques prioritaires (bord de mer, gastronomie, nature, culture & patrimoine, voyager responsable) : en alternant approche Bretagne et approche thématisée

Participation
Workshop ADN
Tourisme

17 & 18 janvier

Organisation
événement presse

La Bretagne à Paris
Oct / Nov 2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

FRANCE

# LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA PRESSE

## Les outils rédactionnels




- **Dossier de presse**

**Fil rouge** : valorisation de la Bretagne toute l'année pour une meilleure répartition des flux dans le temps et dans l'espace : printemps, automne, hiver, et en été mise en valeur de la Bretagne intérieure et des spots secondaires.

« En tête à tête avec la Bretagne toute l'année »

- **Communiqués de presse**

Planning annuel de communiqués de presse adapté à la temporalité des médias (délais de bouclages « longs » et « courts »)
Fréquence : 1 par mois
Alternance de sujets inspirationnels et pragmatiques (séjours packagés) : nourris/portés par les tendances et/ou en cohérence avec les marronniers.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

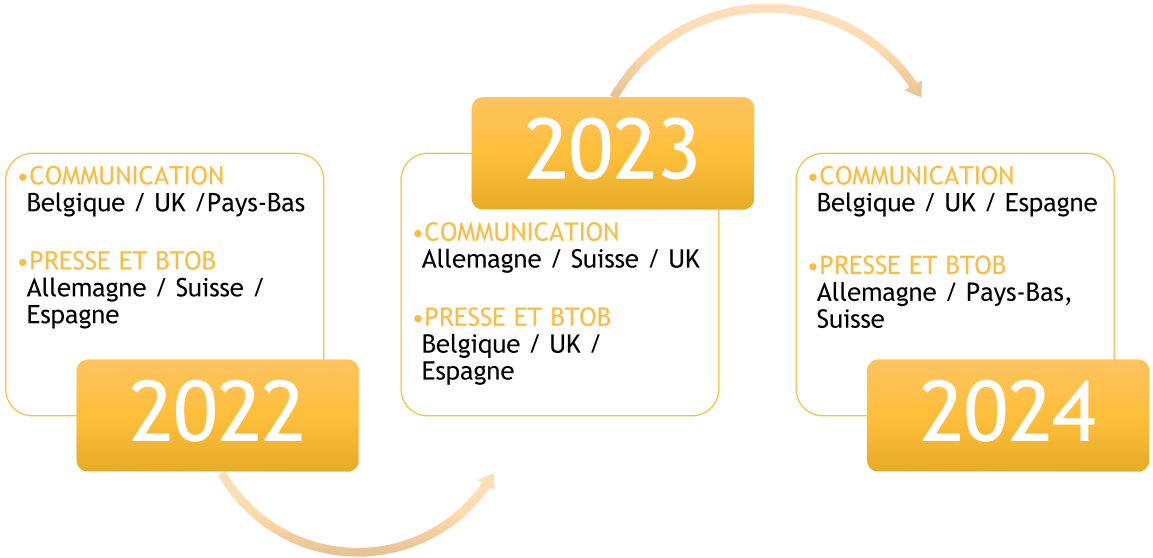
# PROMOTION ET COMMUNICATION INTERNATIONALE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# STRATÉGIE 2022 - 2024 : UNE VISION À 3 ANS




Fil rouge chaque année : Réseaux sociaux / GRC / Site web / Suivi RP / Promotion commerciale

- **Recentrage autour de 6 marchés européens**
  Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Suisse, UK (dont Irlande)
- **Des marchés travaillés sur 3 ans avec un triptyque**
  Promotion commerciale, Presse & Communication
- **Intégration de la campagne paneuropéenne d'Atout France**
  - Tronc commun
  - Par marché l'année où ils sont traités en promotion communication
  - Intégration des partenaires sous marque Bretagne
- **Des actions sur nos outils CRT chaque année**
  - Déploiement stratégie réseaux sociaux
  - Accélération stratégie GRC : Collecter, qualifier, activer
  - Suivi RP et promotion commerciale
- **Les plans d'actions dédiés promo-com/presse/promo commerciale en alternance** selon une logique à trois ans (à l'exception du UK) pour éviter le saupoudrage, maximiser les budgets et l'impact

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# NOTRE APPROCHE EN COMMUNICATION



- Phase 1 / Notoriété globale – Toucher nos deux cibles via la vidéo et les réseaux sociaux
- En parallèle et tout au long de l'année : phase de réassurance (destination proche, facilement accessible) - Via la presse et le ton des contenus produits
- Phase 2 / Approche par cible afin de :
  - Aller chercher nos cibles sur les canaux qu'elles affectionnent : via les partenariats médias et les campagnes d'influence
  - Aller chercher nos cibles dans les lieux qu'elles fréquentent: via les actions de cobranding et certains partenariats medias
- Cette approche par cible permet:
  - La collecte de données clients pour enrichir la base de données
  - La création de contenus ultra-personnalisés et adaptés à nos cibles (type ID séjour, podcast) pouvant être ensuite poussés dans les outils CRT (GRC et réseaux sociaux) et sur les sites des partenaires
- Phase 3: retoucher nos cibles via les réseaux sociaux et outils de GRC

Inspirer & Rassurer

Engager

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

INTERNATIONAL

# CAMPAGNE PANEUROPEENNE




- Une campagne inédite, avec 13 régions françaises, des partenaires privés et Atout France (siège et 9 bureaux Europe).
- Logique de cofinancement CRT / Atout France / Partenaires privés
- Objectifs: rassurer les clientèles, inspirer autour de l'art de vivre et la convivialité, positionner la France c**omme une destination durable.** Objectif secondaire: déclencher des séjours.
- Trois thématiques phares: nature et slow tourisme, culture et patrimoine, art de vivre et gastronomie.
- Un concept de campagne autour de « ce qui compte vraiment »
- Une campagne en trois volets:
  - Volet 1 : tronc commun sur 10 marchés européens
  - Volet 2 : actions de notoriété sur certains marchés sélectionnés. Abondement Atout France de 30%. Pour Tourisme Bretagne en 2022 : UK, Belgique, Pays-Bas
  - Volet 3 : conversion (intégration des partenaires privés type transporteurs). Pour Tourisme Bretagne en 2022 : l'Irlande avec Atout-France et Britanny Ferries

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# NOTRE ACTION A TRAVERS L'EXEMPLE DU MARCHE BELGE



- Petit pays de 11 millions d'habitants, très fidèle à la destination française et clientèle résiliente.
- 75% des Belges ont l'intention de voyager dans les 12 premiers mois dont 25% en France (15% avant le Covid-19).
- Les Belges, comme en été 2020, et malgré le pass sanitaire mis en place par certains pays sont partis en vacances dès le mois de juillet. Préférence a été donnée aux destinations de proximité accessibles en voiture ( France en 1er lieu, Pays-Bas et Allemagne) et vers des territoires traditionnellement moins fréquentés (campagne, arrière-pays ).
- Déplacements des vacances de printemps en automne : 26% au printemps et 28% en automne (contre 11% en 2019 en automne)
- PIB en 2020 :-6,3 % en 2021 : 5,5% en 2022 3,3% / Taux de chômage en 2021 : 5,6 % (7,3% en 2020)
- Marché traité en communication en 2022
- Fil rouge presse / GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# ANGLETERRE ET IRLANDE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CONTEXTE



- Contexte sanitaire : forte circulation du virus en Angleterre, peu de mesures barrière
- Contexte économique : fin des mesures de chômage partiel depuis le mois d'octobre 2021. L'économie du Royaume-Uni est solide. Taux de chômage de 4,7% qui reste l'un des plus faibles d'Europe. Mais une inflation record de 4% est annoncée en 2022, notamment liée à l'augmentation des prix de l'énergie et aux difficultés de la chaine d'approvisionnement, conséquences du Brexit et du Covid-19. Des tensions actuellement entre la France et le UK sur la pêche et l'immigration.
- Milieu de la presse travel: fort impact de la crise sur les rédactions Travel & Tourism, avec la suspension temporaire ou définitive de certains titres, et de nombreux mouvements dans les rédactions.
- Marché traité en communication en 2022 - Forte incertitude sur le marché britannique / échanges en cours avec Atout France / Brittany Ferries / contrat grand ouest : plan d'actions UK et Irlande détaillé à venir (intégration dans la campagne paneuropéenne)
- Fil rouge presse / GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# SUIVI RELATIONS PRESSE




- 3 newsletters presse inspirationnelles (exemple: dans sa bulle, vacances intergénérationnelles) pour occuper le terrain avec la présence Bretagne et garder le lien avec la presse britannique.
- 2 communiqués de presse sur des sujets très précis (exemple: Route du Rhum, 400 ans du marché des Lices) pour générer des retombées directes.
- Des accueils de presse individuels : Accueils réservés aux journalistes / rédacteurs initiés en 2020 et 2021 et au portefeuille de journalistes freelances connus du CRT.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

UK / IRLANDE

# SUIVI RELATIONS BTOB



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché: commande d'une étude de programmation à Atout France pour l'année 2022
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO britanniques dans le cadre de Rendez-vous en France
- Création d'une rubrique TO et AGV sur le site www.brittanytourism.com

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



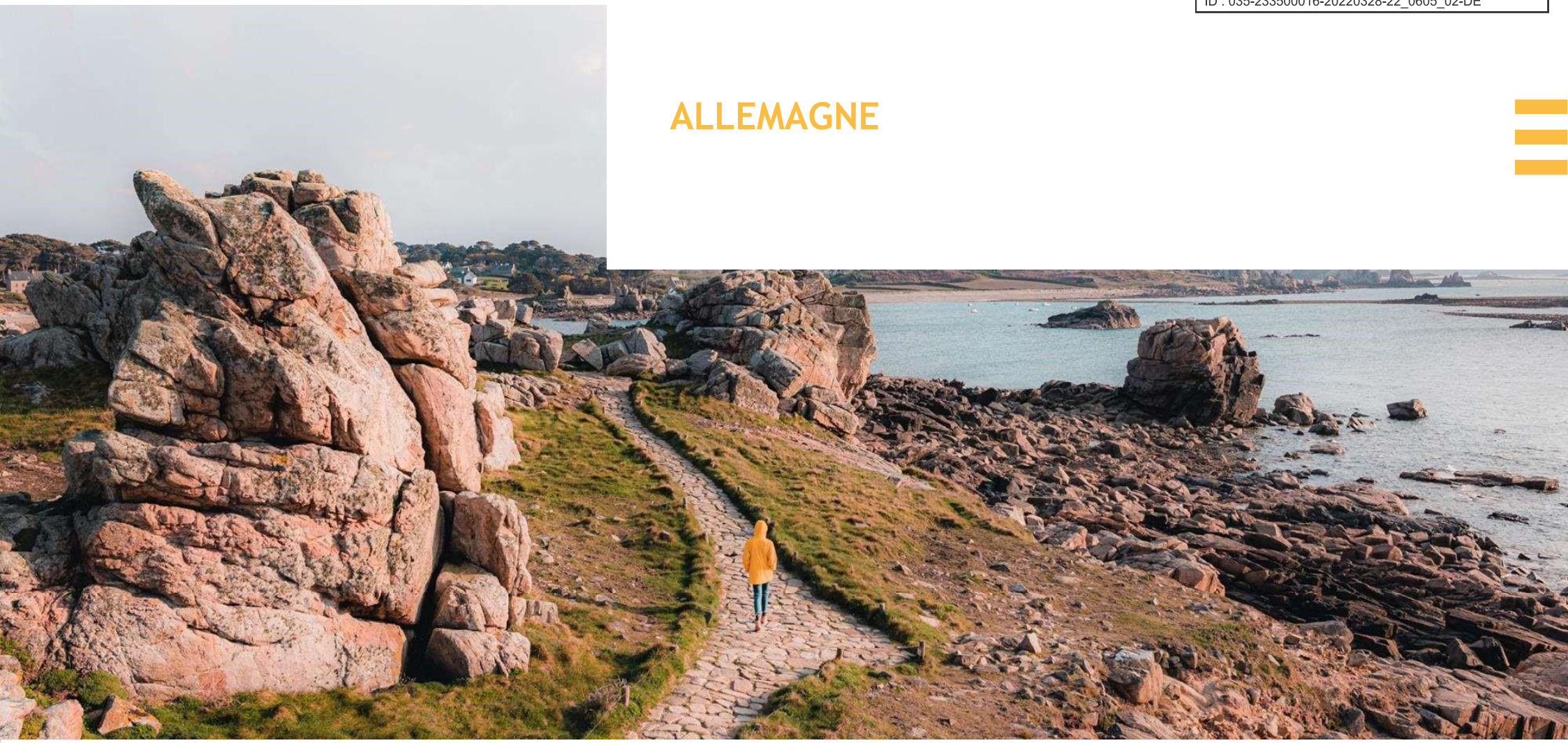
- Animation du site Internet www.brittanytourism.com avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Accroître la base GRC BtoC, et sa qualification (dispositifs d'embasement)
- Personnalisation des messages
- Améliorer le taux de clics et optimiser le taux d'ouverture de la newsletter
- Mise en place du schéma relationnel : welcome, nurturing, réactivation
- Evaluer les actions (mise en place d'indicateurs de performances)

- Déploiement d'une nouvelle stratégie sur les réseaux sociaux étrangers (accompagnement de We Like Travel)
- Animer, accroître et rajeunir la communauté sur la page Facebook anglaise avec des contenus plus créatifs
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes allemands à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs sur ces réseaux sociaux CRT
- Distinguer les lignes éditoriales Facebook (famille) et Instagram (JA/DINKS)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# ALLEMAGNE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# ALLEMAGNE



- Contexte économique : économie solide, climat de consommation à nouveau au niveau de la période pré-covid.
- Tendances du marché : le mode de transport voiture de plus en plus utilisé depuis la pandémie. Forte tendance "dans ma bulle" avec le camping-car ou la location de bateau. Voyager moins, mais plus longtemps. Grands espaces, bol d'air en bord de mer et activités de plein air.
- Bretagne toujours dans le top 5 de la programmation des TO et chez les plus grands grossistes
- **Marché traité en presse et BtoB en 2022 - Accompagnement par une agence**
- **Fil rouge GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE, INFLUENCE ET B2B



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE




- 1 newsletter presse inspirationnelle (exemple: dans sa bulle, vacances intergénérationnelles) pour occuper le terrain avec la présence Bretagne et garder le lien avec la presse allemande.
- 3 communiqués de presse sur des sujets très précis (exemple: Route du Rhum, 400 ans du marché des Lices, ouverture Ostréapolis) pour générer des retombées directes.
- Un dossier de presse dédié au marché allemand, autour de la thématique du secret: Bretagne intimiste, hors des sentiers battus, avec une approche ailes de saison. Diffusion du dossier de presse auprès des médias clés / Pitching des journalistes.
- Participation au Mediatour d'Atout France Allemagne : 45 rendez-vous.
- Organisation d'un accueil de presse groupe en collaboration avec Le Boat.
- Organisation de 4 à 6 accueils individuels pour valoriser les trésors cachés, le tourisme responsable, les activités nature/outdoor et le vélo.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Accueil Globusliebe



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **ALLEMAGNE** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | 2 - Sensation Bretagne et Guingamp Baie de Paimpol tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 9 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 500 € TTC |

- **Support :** @globusliebe / globusliebe.com qui s'adresse à une cible de jeunes actifs et Dinks qui voyagent de manière responsable
- **Thématique:** urban lifestyle responsable, moderne et slow - Approche résolument durable. Mix littoral/rando/urbain. Approche Bretagne entre amis.
- **Dispositif :**
  - •1 accueil 1ère quinzaine de mai
  - •1 article Bretagne sur le blog globusliebe.com
  - • Posts & 1 story par jour pendant leur séjour en Bretagne sur les canaux FB & IG de Globusliebe
  - • 1 idée séjour sur www.bretagne-reisen.de mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle allemande (5160 inscrits)
  - • Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne allemande (25 000 abonnés)
  - • Repost sur le compte instagram international du CRT
  - • Amplification de 2 posts instagram de l'influenceuse (contenu de marque) pour élargir l'audience touchée
  - • 6 photos inclues

DINKS

50K FOLLOWERS INSTAGRAM

130 000 VISITEURS UNIQUES MENSUELS SUR LE BLOG

VISIBILITÉ PARTENAIRE
dans l'article blog + posts RS + Idée séjour + amplification d'un post + droits photo

1 500 € TTC / PARTENAIRE
+ FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Accueil Travelisto



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **ALLEMAGNE** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Avril 2022 |
| **PARTENAIRE(S)** | 2 - Golfe du Morbihan Vannes Tourisme et OT St Malo Baie du Mont St Michel |
| **COÛT TOTAL** | 5 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 000 € TTC |

- **Support :** @travelisto_reiseblog / www.travelisto.net qui s'adresse à une cible de Familles qui recherchent : l'outdoor, la nature, l'aventure et l'inconnu. Leader du podcast de voyage famille en Allemagne.
- Angle : Bretagne en famille en camping-car (tendance dans ma bulle)
- **Dispositif :**
  - •1 accueil entre le 11 et le 23 avril 2022
  - •1 article Bretagne le blog Travelisto
  - •4 posts & 1 story par jour pendant le séjour en Bretagne sur FB & IG de Travelisto
  - •1 podcast sur leur séjour en Bretagne dans le cadre de leur série Podcast sur Spotify
  - • 1 idée séjour sur www.bretagne-reisen.de mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle allemande (5 160 inscrits)
  - • Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne allemande (25 000 abonnés)
  - • Repost sur le compte instagram international du CRT
  - • Amplification de 3 posts instagram de l'influenceuse pour élargir l'audience touchée
  - • 10 à 15 photos

FAMILLE

19 600 FOLLOWERS NSTAGRAM

41 300 VISITEURS MENSUELS UNIQUES SUR LE BLOG

VISIBILITÉ PARTENAIRE
dans l'article blog + posts RS + idée séjour + amplification d'un post + réalisation d'un podcast

1 000€ TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# PLAN D'ACTIONS BTOB

## Objectifs



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché: commande d'une étude de programmation à Atout France pour l'année 2022
- TO majeurs bien connus- Identification de TO thématiques et de niche en 2022. Exemple: TO rando/vélo
- Travailler sur l'actualisation et l'élargissement de la base de données conforme RGPD, dans l'optique de la mise en place d'une newsletter BtoB sur le marché allemand.
- 2 leviers principaux: workshop Atout France Allemagne + plateforme de e-learning FVW
- Envoi de 2 newsletters en 2022 : une au printemps (avant RDVF) et une à l'automne. Fichier de 80 TO aujourd'hui en base.
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO allemands dans le cadre de Rendez-vous en France
- Mise à jour et enrichissement de la rubrique TO et AGV sur le site www.bretagne-reisen.de

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ALLEMAGNE

# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



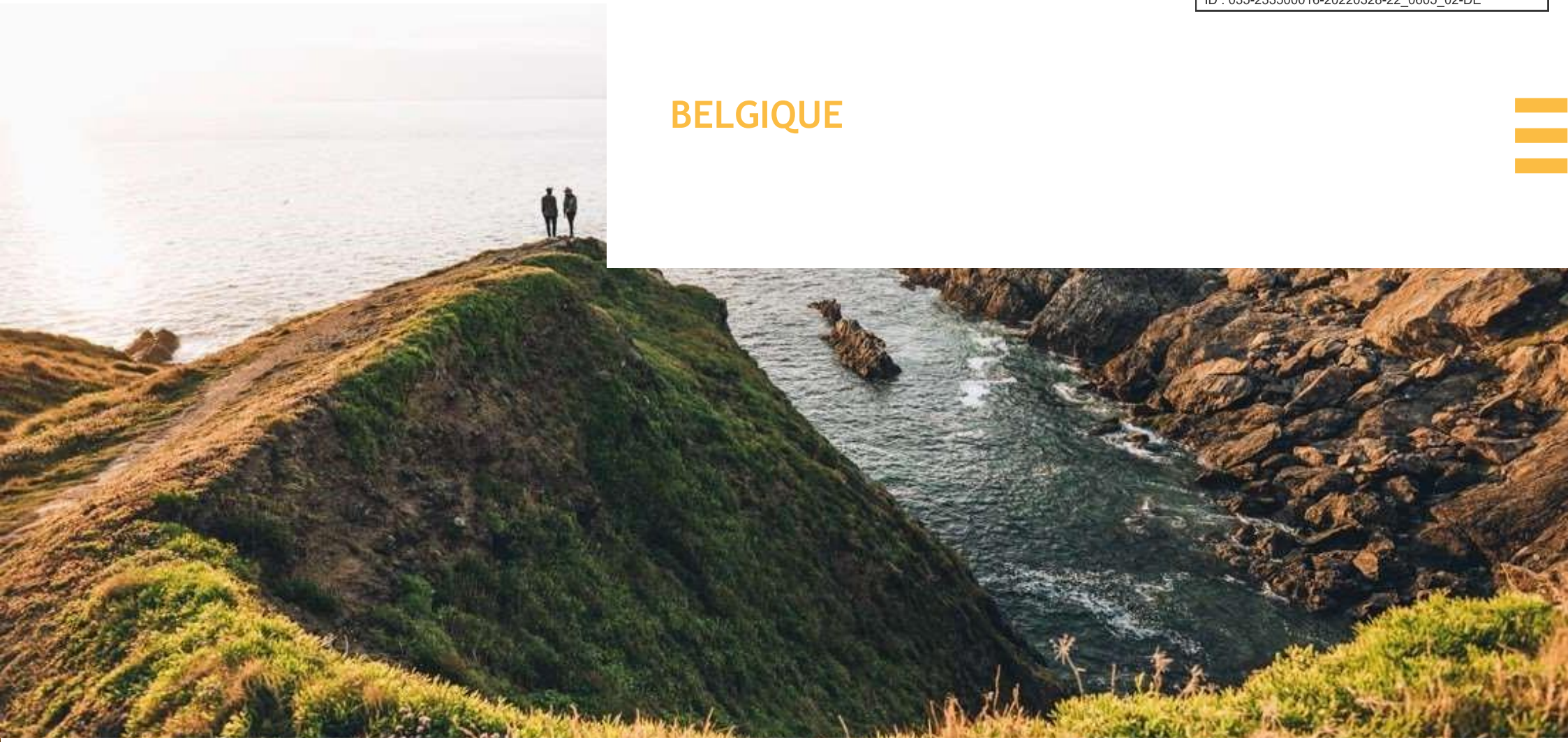
- Animation du site Internet www.bretagne-reisen.de avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Accroître la base GRC BtoC, et sa qualification (mise en place de dispositifs d'embasement)
- Personnalisation des messages
- Améliorer le taux de clics et optimiser le taux d'ouverture de la newsletter
- Mise en place du schéma relationnel : welcome, nurturing, réactivation
- Evaluer les actions avec la mise en place d'indicateurs de performances

- Mise en place d'une nouvelle stratégie sur les réseaux étrangers avec l'accompagnement de We Like Travel
- Animer, accroître et rajeunir la communauté sur la page Facebook allemande avec des contenus plus créatifs
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes allemands à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs sur ces réseaux sociaux CRT
- Distinguer les lignes éditoriales Facebook (famille) et Instagram (JA/DINKS)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# BELGIQUE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# BELGIQUE

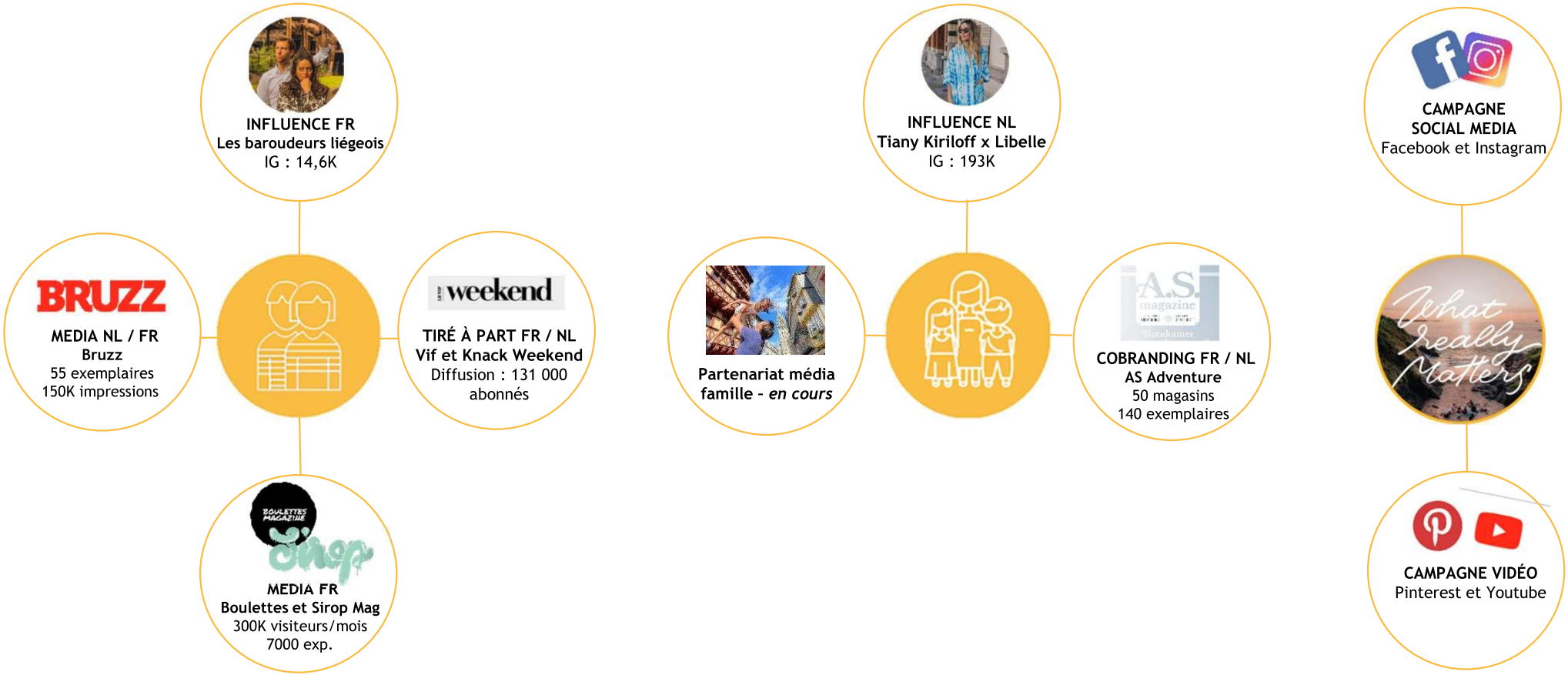


- Petit pays de 11 millions d'habitants, très fidèle à la destination française et clientèle résiliente.
- 75% des Belges ont l'intention de voyager dans les 12 premiers mois dont 25% en France (15% avant le Covid-19).
- Les Belges, comme en été 2020, et malgré le pass sanitaire mis en place par certains pays sont partis en vacances dès le mois de juillet. Préférence a été donnée aux destinations de proximité accessibles en voiture ( France en 1er lieu, Pays-Bas et Allemagne) et vers des territoires traditionnellement moins fréquentés (campagne, arrière-pays ).
- Déplacements des vacances de printemps en automne : 26% au printemps et 28% en automne (contre 11% en 2019 en automne)
- PIB en 2020 :-6,3 % en 2021 : 5,5% en 2022 3,3% / Taux de chômage en 2021 : 5,6 % (7,3% en 2020)
- Marché traité en communication en 2022
- Fil rouge presse / GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# PLAN D'ACTIONS COMMUNICATION



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# RESEAUX SOCIAUX

## Facebook, Instagram et Pinterest




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **70% FR, 30% NL** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | À définir |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Action CRT |
| **COÛT TOTAL** | 10 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | Action CRT |

- **Support** : Réseaux sociaux Facebook, Instagram
- **Date** : à définir
- **Angle** : charte graphique What Really Matters avec mise en avant l'ensemble de la Bretagne grâce à des visuels indentitaires faisant la promotion du slow tourisme, de l'authenticité, de la nature, de lieux plus secrets et hors des sentiers battus
- **Dispositif** : **Facebook et Instagram**
  - Phase 1 vidéo pour augmenter la notoriété et toucher un maximum d'internautes
  - Phase 2 carrousels pour augmenter la considération en générant du trafic sur le site

FAMILLE DINKS

**IMPRESSIONS**
500K sur Facebook et Insta

**TAUX DE CLICS**
Facebook et Insta : 0,35%

**ACTION CRT**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# VIDÉOS

## Campagne Youtube et Pinterest




| | |
|---|---|
| LIEU | 70% FR, 30% NL |
| OBJECTIF | Notoriété |
| CIBLE | JA/DINKS |
| DATES | A définir |
| NBRE DE PARTENAIRES | Action CRT |
| COÛT TOTAL | 15 000 € TTC |
| COÛT PAR PARTENAIRE | Action CRT |

- **Support** : Booster la notoriété de la destination auprès de l'audience francophone et flamande via les réseaux sociaux Youtube et Pinterest.
- **Date** : à définir
- **Angle** : vidéo destination
- **Dispositif** :
  - **Youtube** : diffusion de la vidéo à une cible beles francophone et flamande
  - **Pinterest** : Pin Ads en français et néerlandais (2,95 millions d'utilisateurs Pinterest en Belgique dont 77% de femmes)

FAMILLE DINKS

250K IMPRESSIONS SUR PINTERST

XXX

Taux de clics Pinterest 0,5%

ACTION CRT

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Tiany Kiriloff et Libelle




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Belgique flamande** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Printemps 2022 (pendant vacances scolaires en Belgique) |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | OT La Baule - Presqu'île de Guérande et Riviera Bretonne |
| **COÛT TOTAL** | 38 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 5 500 € + frais d'accueil |

- **Support** : @tianykeriloff. Influenceuse lifestyle très populaire auprès d'une communauté féminine (88%) dont 55% a entre 25 et 34 ans. Un univers autour de la mode responsable, de la nature,… Elle a 3 filles dont une adolescente.
- **Date** : Accueil de 4 jours (hors voyage) en avril 2022 pendant les vacances scolaires puis campagne les mois suivants
- **Angle :** des vacances hors des sentiers battus avec mise en avant de lieux et activités secrètes/intimistes, où on prend son temps.
- **Dispositif** :
  - Communication sur le compte Instagram de l'influenceuse pendant son séjour
  - 4 articles sur le site de Libelle
  - Une vidéo relatant son séjour (accompagnement par un vidéaste professionnel) relayée sur le site Libelle
  - 4 insertions dans la newsletter de Libelle
  - 4 posts Facebook (105K abonnés)
  - Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne néerlandaise (4 600 abonnés)
  - Repost sur le compte Instagram international du CRT
  - Amplification de 2 posts instagram de l'influenceuse pour élargir l'audience touchée

FAMILLE

TINAY : 193K FOLLOWERS
avec reach moyen de 66,3K

LIBELLE : 800 000 lecteurs

VISIBILITE DU PARTENAIRE
Sur l'Instagram de l'influenceuse + 1 article Libelle + 1 post Facebook + 1 insertion newsletter + présence dans la vidéo

5 500 € TTC / PARTENAIRE
+ FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Les baroudeurs liégeois



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Belgique francophone** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Fin août / début septembre |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | OT Redon, OT Léon, OT Baie de Morlaix et Kalon Breizh |
| **COÛT TOTAL** | 9000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 500 € TTC + frais d'accueil |

- **Support** : @baroudeursliegeois / www.baroudeursliegeois.com. Blogueurs liégeois passionnés de nature, randonnée et voyages. Blog référence d'activités insolites et idées de balades en Belgique et à l'étranger.
- **Date** : Accueil de 4 jours (hors voyage) en Bretagne fin août / début septembre
- **Angle** : la Bretagne insolite, authentique avec des activités en pleine nature en arrière-saison. Possibilité de mettre en avant des bonnes adresses en lien avec notre carte Masptr Tourisme Bretagne.
- **Dispositif** :
  - 1 vidéo de 1min résumant le séjour en 3 formats (16/9, 16/9, 4/5)
  - 1 vidéo de présentation de 15sec de la destination
  - 7 images avec droits d'utilisation pour les partenaires de l'action
  - Stories quotidiennes de 15 sec par localisation / activités / Logements et 3 posts Instagram / 2 réels
  - 1 article sur leur blog
  - Un article de blog pour France.fr et 1 idée séjour pour Tourisme Bretagne
  - Repost sur le compte Instagram international du CRT
  - Amplification de 2 posts instagram des influenceurs pour élargir l'audience touchée

DINKS

14,6K FOLLOWERS INSTAGRAM

TAUX D'ENGAGEMENT DE 3,83%

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
Dans l'article blog + posts RS + idée séjour + article Atout France + amplification d'un post

1 500 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# CO-BRANDING / CAMPAGNE REDACTIONNELLE

## AS Adventure




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Belgique francophone et flamande** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | OT Saint-Malo, OT Dinard et Sensation Bretagne |
| **COÛT TOTAL** | 18 700 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 3 000 € TTC + frais d'accueil |

- **Support :** AS Adventure est une chaîne belge de magasins spécialisés sports et loisirs : plus de 50 magasins en Belgique. AS Adventure publie un magazine bilingue édité 4 fois dans l'année sur lequel elle met en avant des marques ou produits spécifiques. Celui-ci est diffusé dans leurs 50 points de vente à une cible CSP + intéressée par la nature, les loisirs sportifs et le voyage.
- **Date :** Printemps 2022
- **Angle :** mise en avant des grands espaces, des activités sportives en plein air, le slow tourisme sous un angle famille. Magazine mai 2021 / septembre 2021
- **Dispositif :**
  - Accueil d'un journaliste et photographe en Bretagne pour la réalisation d'un reportage.
  - Reportage de 8 pages dans le magazine (version FR & NL) - print et repris sur le site web de la marque
  - Newsletter envoyée à toutes les personnes recevant le magazine avec un article renvoyant vers le reportage

FAMILLE

140 000 exemplaires

50 magasins dans toute la Belgique

VISIBILITÉ PARTENAIRE
1 page dédiée dans le reportage de 8 pages

3 000 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# PARTENARIAT MEDIA PRINT

## Tirés à part aux abonnés Vif Weekend et Knack Weekend




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Belgique francophone et flamande** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Début septembre 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Knack : OT Carnac, OT Quimper Cornouaille et Le Voyage à Nantes<br>Vif : CRT uniquement |
| **COÛT TOTAL** | Vif : 23 500€ TTC<br>Knack : 19 500 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 3000 € TTC |

- **Support** : deux magazines aux thématiques lifestyle qui abordent des sujets variés d'actualité comme d'art de vivre, les dernières tendances à suivre... Les lecteurs recherchent des informations et des conseils pratiques pour leurs loisirs. Ils apprécient la qualité et ont des standards de vie élevés. Ils sont toujours à l'affût de nouveautés.
- **Angle** : des adresses simples, authentiques et assez haut de gamme pour profiter de la Bretagne à deux en arrière-saison.
- **Dispositif** :
  - 2 Tirés à part plié envoyé aux abonnés (un avec Vif et un avec Knack)
  - Journal de 4 pages envoyé à 131 000 abonnés
  - Format: Ouvert: 560 x 386 mm – Fermé: 280 x 386 mm / Papier : UPM Fine 90 gr / Impression : R4/V4 / Finition : plié vers format 280 x 193 mm
  - Articles rédigés par un journaliste sur base de briefing et montage créa de la part des magazines
  - Tiré à part en français pour Vif et en néerlandais pour Knack

**DINKS**

KNACK : 360 000 LECTEURS
VIF : 225 000 LECTEURS

**DIFFUSION**
**131 000 (78 000 ABONNES KNACK ET 53 000 ABONNES)**

**VISIBILITÉ PARTENAIRE**
Textes et visuels dédiés dans le tiré à part (minimum ½ page)

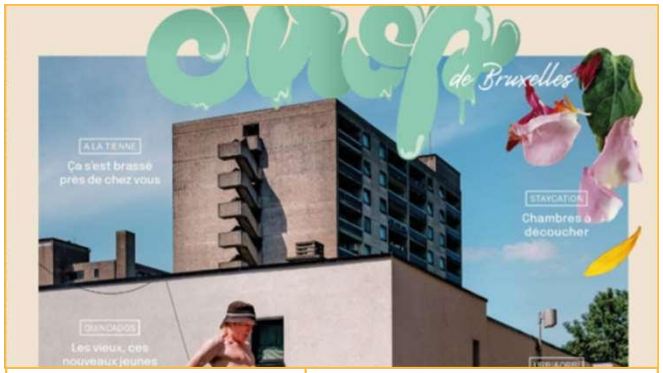
**3000 € TTC / PARTENAIRE**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# PARTENARIAT MEDIA PRINT ET WEB

## Boulette Magazine, Sirop de Liège et Sirop de Bruxelles




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Bruxelles & Liège - les francophones** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Deuxième semestre |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Le Voyage à Nantes |
| **COÛT TOTAL** | 8500 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 500 € TTC |

- **Support :**
  - **Boulettes magazine** - site mettant en avant les bonnes adresses, sujets d'actualité, rencontres inspirantes auprès d'une cible des jeunes actifs à la recherche de contenu exclusif et décalé. Le site média a donné lieu à la création des deux magazines :
  - **Sirop de Liège et Sirop de Bruxelles** : magazines semestriel (un numéro au printemps et un numéro en fin d'année) alimenté par du contenu exclusif autour de trois piliers : des gens, des histoires et des adresses. Les reportages long format s'accompagnent de rubriques en mode guide de ville insolite. Chaque magazine est décliné autour d'une thématique.
- **Date** : deuxième semestre
- **Angle** : incarner la destination à travers des histoires, des bonnes adresses secrètes et authentiques. Mise en avant de la liaison ferroviaire entre la Bretagne et Bruxelles. Lien vers le dernier magazine
- **Dispositif** :
  - 1 publireportage dans Le Sirop de Bruxelles et Le Sirop de Liège
  - Relais du publireportage sur le site Boulettes magazine avec diffusion de bannières

DINKS

300K LECTEURS / MOIS

7000 EXEMPLAIRES

VISIBILITÉ PARTENAIRE
Dans le publireportage print et web

1 500 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# PARTENARIAT MEDIA PRINT ET WEB

## Bruzz




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Bruxelles - Les flamands** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Juin |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Golfe du Morbihan Vannes Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 15 500 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2 500 € TTC |

- **Support** : Bruzz - magazine local et contemporain gratuit consacré à la culture et l'actualité bruxelloises. Tirage tous les mercredis - environ 55 000 exemplaires : 2/3 livrés au domicile des abonnés, le tiers restant est distribué dans la ville dans des présentoirs visibles dans plus de 600 points de distribution. Le magazine BRUZZ est également disponible dans des magasins de journaux en périphérie de Bruxelles. Lecteurs francophones et néerlandophones.
- **Date :** Juin 2022
- **Angle** : micro-brasserie, food, bio/éco - durabilité... l'angle de la gastronomie serait une très bonne approche pour la clientèle bruxelloise friandes de bonnes adresses. Mise en avant de la liaison ferroviaire entre la Bretagne et Bruxelles.
- **Dispositif** :
  - 1 (double page) publireportages print reprenant les thématique prioritaires de la destination tout en faisant un lien entre la Bretagne et Bruxelles
  - Online advertorial: publireportage online + bannering.

DINKS

150 000 IMPRESSIONS

55 000 EXEMPLAIRES
95 000 LECTEURS

VISIBILITÉ PARTENAIRE
Dans le publireportage print et web

2 500 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# SUIVI RELATIONS PRESSE




- 2 newsletters presse inspirationnelles (exemple: dans sa bulle, vacances intergénérationnelles) pour occuper le terrain avec la présence Bretagne. et garder le lien avec la presse belge.
- 1 communiqué de presse sur un sujet très précis (exemple: Route du Rhum, 400 ans du marché des Lices) pour générer des retombées directes.
- Des accueils de presse individuels sur sollicitation des journalistes / suivi de projets 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# SUIVI RELATIONS B2B



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché:
  commande d'une étude de programmation à Atout France pour l'année 2022
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO belges dans le cadre de Rendez-vous en France

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



- Animation des sites Internet français et néerlandais consultés par les Wallons (FR) et les Flamands (NL) avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Créer une base GRC BtoC suisse qualifiée avec la mise en place de dispositifs d'embasement
- Objectif : envoi d'une newsletter en 2024 à la clientèle belge
- Evaluer les actions avec la mise en place d'indicateurs de performances

- Mise en place d'une nouvelle stratégie sur les réseaux étrangers avec l'accompagnement de We Like Travel
- Utilisation des pages Facebook française et néerlandaise pour toucher les Wallons (FR) et les Flamands (NL) + stratégie publicitaire spécifique (sponsorisation et dark posts)
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes Belges à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs suisses sur ces réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

BELGIQUE

# PLANNING ANNUEL

## Actions de communication

Cible famille
Cible Dinks
Multicible

Campagnes notoriété réseaux sociaux



Influence Tiany Kiriloff x Libelle



Partenariat media famille à définir

Partenariat média FR - Boulettes et Sirop Mag



Influence Les baroudeurs liégeois

| JANV. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



Partenariat media famille à définir

Partenariat média FR & NL AS Adventure

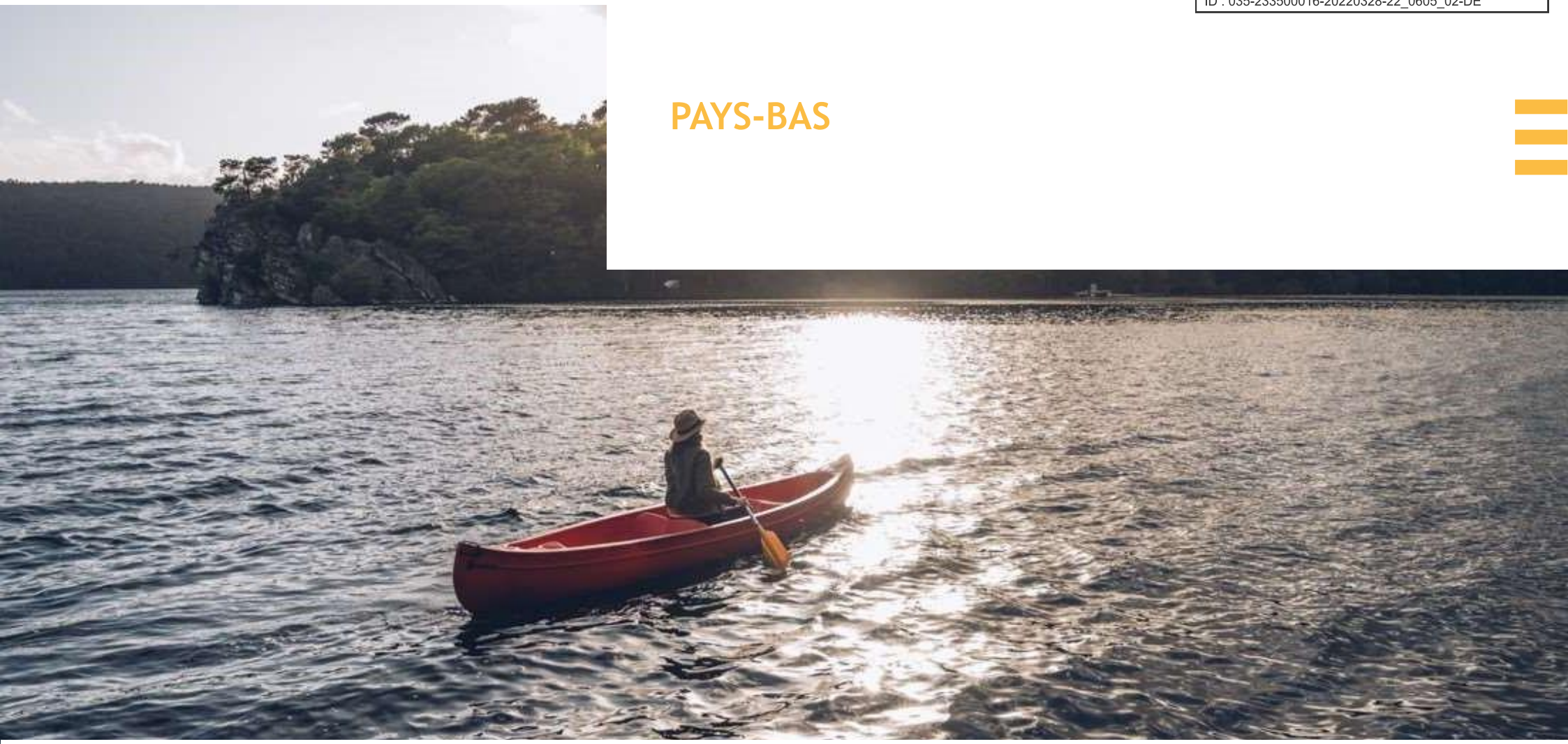
Partenariat média NL Bruzz

Campagnes notoriété réseaux sociaux

Tiré à part Vif et Knack Weekend

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# PAYS-BAS



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# PAYS-BAS

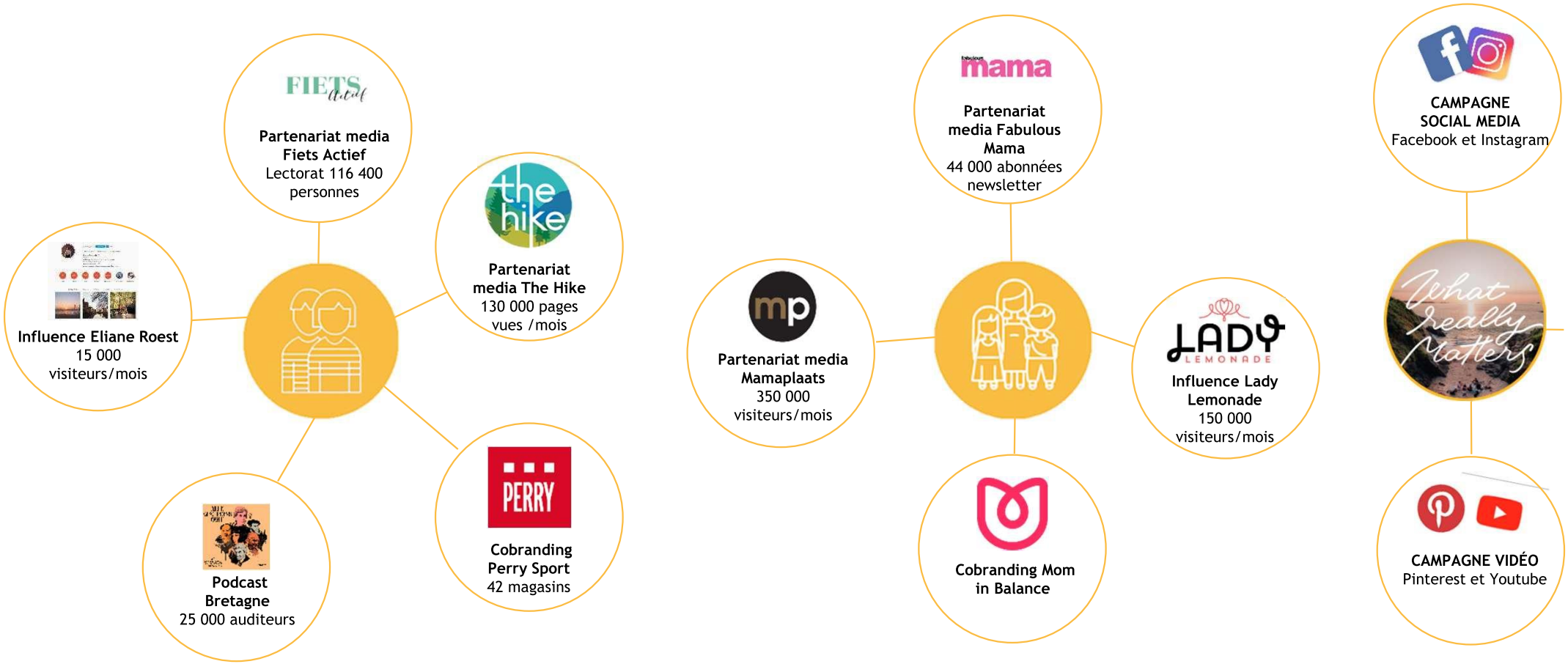


- Contexte économique: des indicateurs positifs / PIB: -3,7% en 2020, +2,2% en 2021 et +3,5 en 2022 / Consommation des ménages: -6,4% en 2020, +0,6% en 2021 et +6,1% en 2022. Peu de faillites dans le secteur de la distribution.
- Tendances du marché : population très appétente au voyage (83% avant la crise), et notamment à la destination France. Fort intérêt à la fois pour le patrimoine urbain et pour la nature (envie d'aventure en pleine nature, grands espaces, tourisme responsable). Boom du "simple séjour" : souhait d'aller au cœur des destinations, de prendre le temps de découvrir, de faire des choses simples et d'y séjourner plus longtemps. Tendance à la réservation de toute dernière minute au regard du contexte sanitaire.
- **Marché traité en communication en 2022, dans le cadre de la campagne paneuropéenne**
- **Fil rouge presse / GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PLAN D'ACTIONS COMMUNICATION



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# RESEAUX SOCIAUX

## Facebook, Instagram et Pinterest




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Action CRT |
| **COÛT TOTAL** | 10 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | Action CRT |

- **Support** : Réseaux sociaux Facebook et Instagram
- **Date** : phase 1 février / phase 2 printemps
- **Angle** : charte graphique What Really Matters avec mise en avant l'ensemble de la Bretagne grâce à des visuels identitaires faisant la promotion du slow tourisme, de l'authenticité, de la nature, de lieux plus secrets et hors des sentiers battus
- **Dispositif** :
  - **Phase 1 inspiration** : vidéo pour augmenter la notoriété et toucher un maximum d'internautes
  - **Phase 2** : retargeting via des carrousels

FAMILLE DINKS

ACTION CRT

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# CAMPAGNE VIDEO

## Youtube et Pinterest




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **PAYS-BAS** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps et automne |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Action CRT |
| **COÛT TOTAL** | 10 000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | Action CRT |

- **Support** : Booster la notoriété de la destination auprès des cibles néerlandophones.
- **Date** : printemps et automne
- **Format** :
  - Youtube : vidéo destination
  - Pinterest: format vidéo à créer (déployable sur plusieurs marchés) ou vidéo destination au format pinterest

FAMILLE DINKS

ACTION CRT

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PARTENARIAT MEDIA

## The Hike




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 4 - Golfe du Morbihan Vannes Tourisme / OTI la Baule Guérande / Dinard côte d'Emraude Tourisme / Guingamp Baie de Paimpol Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 6000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1500€ + frais d'accueil |

- **Support :** @thehike.nl / https://www.thehike.nl qui s'adresse aux jeunes actifs et DINKS amateurs de randonnée, nature et voyage responsable
- **Date :** printemps 2022
- Angle: randonnée en pleine nature, voyage responsable, grands espaces
- **Dispositif :**
  - 1 accueil en Bretagne
  - 1 article teaser en amont du voyage (incluant 300€ de sponsorisation)
  - 2 articles minimum sur le site après le voyage
  - Posts Instagram / stories (incluant 300€ de sponsorisation)
  - 1 idée séjour pour www.bretagne-vakantie.com mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle néerlandaise (4600 inscrits)
  - Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne néerlandaise (17 150 abonnés)

DINKS

550 000 REACH MENSUEL SOCIAL MEDIA

50 000 VISITEURS UNIQUES / MOIS

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
1 article blog partagé CRT Bretagne + posts RS + Idée séjour

1500 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PARTENARIAT MEDIA

## Fiets Actief




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | juin 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 1 : Golfe du Morbihan Vannes Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 9300 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 3000€ TTC |

- **Support :** www.fietsactief.nl qui s'adresse aux jeunes actifs et DINKS amateurs de cyclotourisme et randonnées à vélo - CSP +
- **Angle:** Bretagne à vélo - Ailes de saison
- **Date :** juin 2022
- **Dispositif :**
  - Publirédactionnel pleine page dans FietsActief Magazine
  - Article online sur https://www.fietsactief.nl/
  - 2 partages dans la newsletter diffusée aux 65 000 abonnés - taux d'ouverture moyen 53%
  - Activation online: post Facebook et bannière push vers l'article (40 000 impressions)

DINKS

LECTORAT 116 400

65 000 ABONNES

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
Visibilité partagée avec le CRT sur le publirédactionnel print et online

3000 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# MARKETING D'INFLUENCE

## Eliane Roest



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 1 : Saint-Malo Baie du Mont st Michel Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 4000€ TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1000 € TTC + frais d'accueil |

- **Support** :@elianeroest et @simone_wit / instagrambloggers.nl qui s'adressent à une cible de jeunes actifs/DINKS sensibles amateurs de voyages mêlant ville et nature
- **Date** : Accueil en Bretagne au printemps 2022
- **Thématique**: mix d'urbain et de nature
- **Dispositif** :
  - 1 article Bretagne sur le blog instagrambloggers.nl
  - Posts & 1 story par jour pendant leur séjour en Bretagne sur les canaux FB & IG d'Eliane Roest et de Simone Wit
  - 1 idée séjour pour le site www.bretagne-vakantie.com, mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle néerlandaise (4600 inscrits)
  - Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne néerlandaise (17 150 abonnés)
  - Repost sur le compte instagram insternational du CRT
  - Amplification de 2 posts instagram des influenceuses (contenu de marque) pour élargir l'audience touchée
  - 5 photos Bretagne (droits en cours de négociation)

DINKS

22 600 / 23 000 FOLLOWERS INSTAGRAM
182 000 VUES MENSUELLES PINTEREST

15 000 VISITEURS UNIQUES PAR MOIS SUR LE BLOG

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
1 article blog + posts RS + Idée séjour + amplification d'un post

1000 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# COLLABORATION AVEC DES PODCASTS

## Production d'un podcast dédié Bretagne



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Juin 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 1 : OT Quimper Cornouaille |
| **COÛT TOTAL** | 4800€ TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1500 € TTC |

- **Support** : collaboration avec l'agence l'agence Dag en Nach qui propose des podcasts très suivis aux Pays-Bas, avec un cœur de cible 23-44 ans. Le podcast dédié Bretagne sera celui de Alle Geschiedenis Ooit, avec un cœur de cible 23-34 ans. C'est le podcast le plus suivi chez Dag en Nach. En parallèle, la Bretagne sera aussi intégrée dans d'autres podcasts existants (un dédié famille, un dédié tourisme responsable et un dédié aux jeunes femmes qui voyagent entre copines).
- **Date** : juin 2022
- **Thématique**: histoire, culture et patrimoine / revisiter l'Histoire sous un angle résolument moderne, avec des anecdotes vécues
- **Dispositif** :
  - 1 podcast dédié Bretagne - Le présentateur, Arco, connait bien la destination. Cela apporte de la sincérité au témoignage, avec un partage d'expérience réel.
  - Durée podcast: 40 minutes

DINKS

25 000 AUDITEURS PAR EPISODE / 130 000 PAR MOIS

CŒUR D'AUDIENCE 23-34 ANS

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
Visibilité partagée dans le contenu podcast

1500 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# COBRANDING

## Perry Sport

| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Septembre 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 1 : OT Perros-Guirec/côte de granit rose tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 500 € TTC + un séjour offert |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 séjour offert |

- **Support :** www.perrysport.nl/ et les 42 magasins de l'enseigne (385 000 visiteurs par semaine)
- **Date :** septembre 2022
- **Dispositif :**
  - Promotion online : site web, newsletter, réseaux sociaux (incluant sponsoring)
  - Promotion offline: flyers, affichage et écrans magasins, dépliants
  - Mise en place d'un jeu concours
  - Obtention d'un fichier contact permettant d'enrichir la base de données newsletter CRT

DINKS

42 MAGASINS
385 000 VISITEURS / SEMAINE

VISIBILITÉ PARTENAIRE
Site + flyers + newsletter + réseaux sociaux

1 SEJOUR OFFERT PAR LE PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PARTENARIAT MEDIA

## Mamaplaats



mp

| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 2 – Golfe du Morbihan Vannes Tourisme / OT Quimper Cornouaille |
| **COÛT TOTAL** | 5400€ TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 2000€ + frais d'accueil |

- **Support** : www.mamaplaats.nl / Une communauté faite par et pour les mamans. Les Néerlandais aiment donner leur avis sur les communautés online ou les réseaux sociaux.
- **Date** : printemps 2022
- **Dispositif** :
  - 1 accueil en Bretagne - Rédaction d'un brief pour sélectionner la famille
  - 1 article sur le site de Mamaplaats
  - Article relayé dans la newsletter de Mamaplaats + relais social media
  - Mise en place d'un jeu concours
  - Page dédiée pour les partenaires – ex: https://mamaplaats.nl/review/country-kids-resort
  - 1 newsletter dédiée Bretagne adressée aux 65 000 abonnées /Incitation des internautes à s'inscrire à la newsletter Bretagne
  - A la suite de cette action : envoi d'une newsletter spéciale famille aux nouveaux abonnés à la newsletter Tourisme Bretagne en version néerlandaise (dispositif GRC)

FAMILLES

350 000 VISITEURS UNIQUES PAR MOIS

104 000 FB
51 300 IG

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
Contenu article partagé avec CRT + 1 page dédiée + un post social media

2000 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PARTENARIAT MEDIA

## Fabulous Mama




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 2 – Golfe du Morbihan Vannes Tourisme et Sensation Bretagne |
| **COÛT TOTAL** | 5400€ TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1000€ |

- **Support :** www.fabulousmama.nl/ / Le site du magazine pour les familles Fabulous Mama
- **Date :** printemps 2022
- **Dispositif :**
  - 1 newsletter spéciale Bretagne avec 5 contenus (un contenu par partenaire) - Incitation à s'inscrire à la newsletter Bretagne
  - Envoi d'une newsletter spéciale famille aux nouveaux abonnés à la newsletter Tourisme Bretagne en version néerlandaise (dispositif GRC)
  - Reprise des contenus sur le site de Fabulous Mama, selon le principe suivant: https://www.fabulousmama.nl/lifestyle/bretagne-tips/ - Article pérenne

FAMILLES

63 000 VISITEURS PAR ARTICLE

44 000 ABONNES
TX OUVERTURE 41 à 50%

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
1 contenu par partenaire sur le site et dans la newsletter

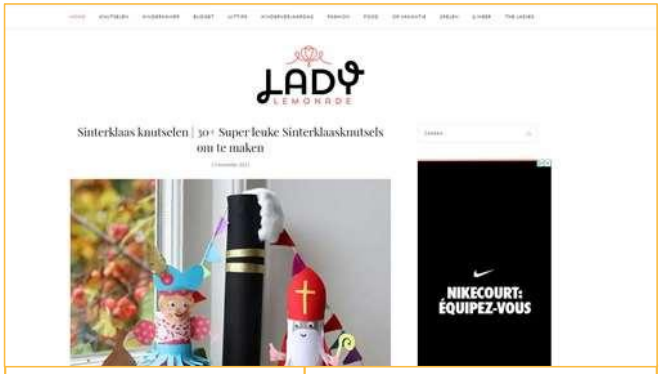
1000 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# MARKETING D'INFLUENCE

## Lady Lemonade




| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 1 : OTI La Baule Guérande |
| **COÛT TOTAL** | 3800€ TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1000€ + accueil |

- **Support :** @ladylemonadenl / www.ladylemonade.nl/ qui s'adresse à une cible de familles en quête d'inspirations et d'idées au quotidien
- **Date :** printemps 2022
- **Dispositif :**
  - 1 accueil en Bretagne
  - 1 article sur le blog
  - Posts réseaux sociaux (à détailler)
  - 1 idée séjour pour www.bretagne-vakantie.com mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle néerlandaise (4600 inscrits) et dans la newsletter dédiée famille
  - Mise en avant des contenu sur la page Facebook Tourisme Bretagne néerlandaise (17 150 abonnés)
  - Repost sur le compte Instagram insternational du CRT
  - Amplification de 2 posts instagram de l'influenceuse (contenu de marque) pour élargir l'audience touchée

FAMILLES

150 000 VISITEURS UNIQUES PAR MOIS

16 500 IG
18 340 FB

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
partagée avec CRT dans article et idée séjour

1000 € TTC / PARTENAIRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# COBRANDING

## Mom in Balance













| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Pays-Bas** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Familles |
| **DATES** | Mai 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Opération CRT |
| **COÛT TOTAL** | 500€ amplification + Séjour offert |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | Séjour offert |

- **Support** : Partenariat avec le réseau de cours de sport en extérieur Mom in Balance, dédié aux jeunes mamans et aux femmes enceintes. Très populaire aux Pays-Bas.
- **Date** : à définir
- **Dispositif** :
  - Dispositif en cours d'élaboration

FAMILLES

1 séjour offert

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# SUIVI RELATIONS PRESSE




- 2 newsletters presse inspirationnelles (exemple: dans sa bulle, vacances intergénérationnelles) pour occuper le terrain avec la présence Bretagne. et garder le lien avec la presse néerlandaise.
- 1 communiqué de presse sur un sujet très précis (exemple: Route du Rhum, 400 ans du marché des Lices) pour générer des retombées directes.
- Des accueils de presse individuels sur sollicitation des journalistes / suivi de projets 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# SUIVI RELATIONS BTOB



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché: commande d'une étude de programmation à Atout France pour l'année 2022
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO néerlandais dans le cadre de Rendez-vous en France
- Mise à jour et enrichissement de la rubrique TO et AGV sur le site Bretagne Vakantie

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



- Animation du site Internet www.bretagne-vakantie.com avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Accroître la base GRC BtoC, et sa qualification (dispositifs d'embasement)
- Personnalisation des messages
- Améliorer le taux de clics et optimiser le taux d'ouverture de la newsletter
- Mise en place du schéma relationnel : welcome, nurturing, réactivation
- Evaluer les actions (mise en place d'indicateurs de performances)

- Mise en place d'une nouvelle stratégie sur les réseaux sociaux étrangers (accompagnement de We Like Travel)
- Animer, accroître et rajeunir la communauté sur la page Facebook néerlandaise avec des contenus plus créatifs
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes néerlandais à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs sur ces réseaux sociaux CRT
- Distinguer les lignes éditoriales Facebook (famille) et Instagram (JA/DINKS)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

PAYS-BAS

# PLANNING ANNUEL

## Actions de communication

**Cible famille**
Cible Dinks
Multicible



Influence Eliane Roest

Campagnes notoriété réseaux sociaux

Influence Lady Lemonade

Partenariat media The Hike

Partenariat media Fiets Actief

Cobranding Perry Sport

| JANV. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Partenariat media Mamaplaats

Partenariat media Fabulous Mama

Cobranding Mom in Balance

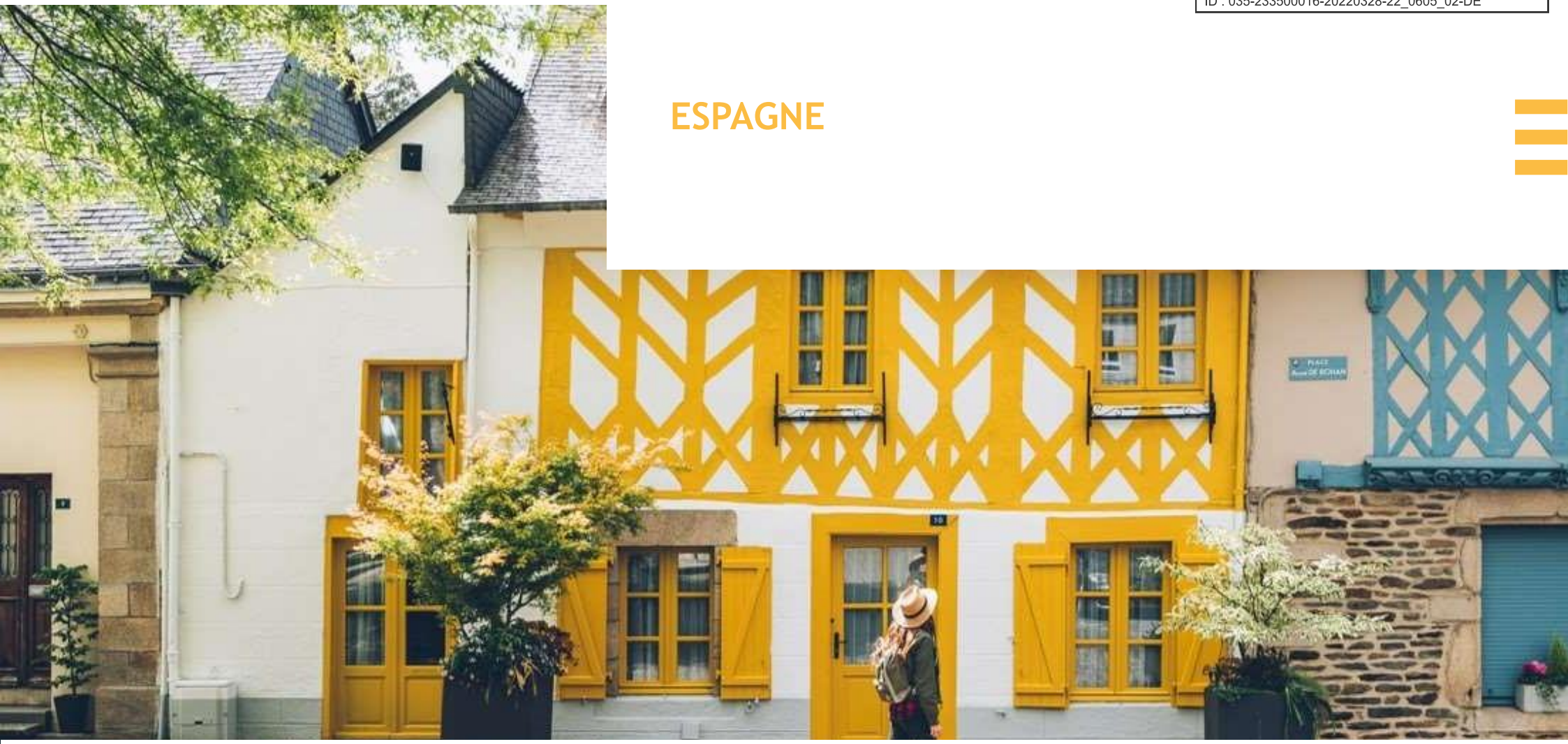


Podcast Bretagne

Campagnes notoriété réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# ESPAGNE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# ESPAGNE



- Selon une étude Braintrust de novembre 2021 : 67% des Espagnols ont l'intention de voyager dans les six prochains mois, dont 49% à l'étranger.
- Depuis la crise sanitaire, les Espagnols commencent à s'interroger sur l'impact environnemental de leurs vacances. Ils deviennent vigilants à leur pratique tout en gardant une recherche touristique vers des villes avec une offre complète Culture/Gastronomie/Musique/Architecture & Arts.
- Des nouvelles pratiques touristiques comme le caravaning, le voyage solitaire ont également émergé chez les Espagnols.
- La culture et le patrimoine, la gastronomie, les bienfaits du patrimoine vivant, les savoir-faire et l'artisanat sont autant de facteurs touristiques à valoriser pour attirer la clientèle espagnole en quête d'authenticité et richesse d'expérience.
- Prévision de croissance de 6%
- Marché traité en presse et BtoB en 2022 - Accompagnement par une agence
- Fil rouge GRC / Réseaux sociaux en continu sur l'année

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE, INFLUENCE ET B2B



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE




- 2 newsletters presse inspirationnelles pour occuper le terrain avec la présence Bretagne et garder le lien avec la presse du marché.
- 2 communiqués de presse sur des sujets très précis pour générer des retombées directes.
- Un dossier de presse dédié au marché espagnol, autour de la thématique du secret: Bretagne intimiste, hors des sentiers battus, avec une approche ailes de saison. Diffusion du dossier de presse auprès des médias clés / Pitching des journalistes.
- Démarchage de la presse tourisme au Salon Fitur en janvier 2022.
- Organisation d'un accueil de presse groupe sur la thématique des « îles intimes hors saison»
- Organisation de 4 accueils individuels avec des supports féminins , voyages ou nature (Instyle mais également un support Voyages comme national Geographic Viajes ou un support Nature / Masculin comme Oxigeno)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Rojo Cangrejo



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Espagne** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | OT Quimper et OT Carnac |
| **COÛT TOTAL** | 4 000 € TTC + frais d'accueil |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 250 € TTC + frais d'accueil |

- **Support :** @rojocangrejo / www.rojocangrejo.com qui inspire les jeunes actifs espagnols sur leurs destinations de voyage. Des contenus utiles (format guide de voyage) mais aussi authentiques qui mettent en avant l'artisanat, les richesses patrimoniales et la nature.
- **Date :** Accueil en Bretagne en avril 2022 puis campagne en avril-mai
- **Angle :** slow tourisme, rencontres, savoir-faire, patrimoine et gastronomie
- **Dispositif :**
  - 3 articles/guides illustrés
  - Communication sur les réseaux sociaux pendant l'accueil : minimum 6 posts et 6 stories / 3 reels / 1 guide
  - Rédaction d'une idée séjour pour le site www.vacaciones-bretana.com mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle espagnole (8500 inscrits)
  - Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne espagnol (10 000 abonnés)
  - Repost sur le compte Instagram international du CRT
  - Amplification de 2 ou 3 posts instagram de l'influenceuse pour élargir l'audience touchée

DINKS

11,2 K FOLLOWERS INSTAGRAM

BLOG
55K visiteurs / mois

TAUX D'ENGAGEMENT : 3,5%

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
1 article dédié + idée séjour + posts RS + 1 réels + mention dans le guide + amplification d'un post

1 250 € TTC / PARTENAIRE
+ FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Los viajes de Mary



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Espagne** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Famille |
| **DATES** | Printemps 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | Saint-Malo, OT Baie de Saint-Brieuc, Golfe du Morbihan Vannes Tourisme et OT La Baule - Presqu'île de Guérande |
| **COÛT TOTAL** | 4000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1500 € TTC |

- **Support** : @losviajesdemary / losviajesdemary.com qui inspire les jeunes familles espagnoles sur leurs destinations de voyage. Un des blogs les plus populaires d'Espagne sur la thématique du voyage (Prix « Travel Blogger más popular » à Fitur)
- **Date** : Accueil en Bretagne en avril 2022 puis campagne en avril-mai
- **Angle** : prendre son temps en famille à la découverte du patrimoine et des paysages bretons
- **Dispositif** :
  - 3 articles/guides illustrés mettant en la destination
  - Communication sur les réseaux sociaux pendant l'accueil : minimum 6 posts et 6 stories / 3 réels / 1 guide
  - Newsletter dédiée Bretagne aux 2500 inscrits de l'influenceuse
  - Rédaction d'une idée séjour pour le site www.vacaciones-bretana.com mise en avant dans la newsletter Tourisme Bretagne à destination de la clientèle espagnole (8500 inscrits)
  - Mise en avant des contenus sur la page Facebook Tourisme Bretagne espagnol (10 000 abonnés)
  - Repost sur le compte Instagram international du CRT
  - Amplification de 2 ou 3 posts instagram de l'influenceuse pour élargir l'audience touchée

FAMILLES

44 K FOLLOWERS FB et IG
+ de 400K VUES SUR PINTEREST / MOIS

2500 INSCRITS NEWSLETTER

IMPRESSIONS BLOG
300K / mois

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
1 article dédié + idée séjour + posts RS + 1 réels + mention dans le guide + amplification d'un post

1500€ TTC / PARTENAIRE
+ FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# PLAN D'ACTIONS BTOB



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché: commande d'une étude de programmation à Atout France pour la fin d'année 2022
- Travailler sur l'actualisation et l'élargissement de la base de données conforme RGPD, dans l'optique de la mise en place d'une newsletter BtoB sur le marché espagnol. 2 leviers principaux: workshop Atout France Espagne et démarchage individuel par notre agence (3 démarchages prévus). Recherche de petits TO ou d'agences de voyage mixtes organisant des séjours thématiques en accord avec la stratégie Bretagne + démarchage des TO à la recherche de nouveautés.
- Envoi de 2 newsletters en 2022 : une au printemps (avant RDVF) et une à l'automne. Fichier de 70 TO aujourd'hui en base.
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO espagnols dans le cadre de Rendez-vous en France
- Mise à jour et enrichissement de la rubrique TO et AGV sur le site Vaccaciones Bretana

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

ESPAGNE

# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



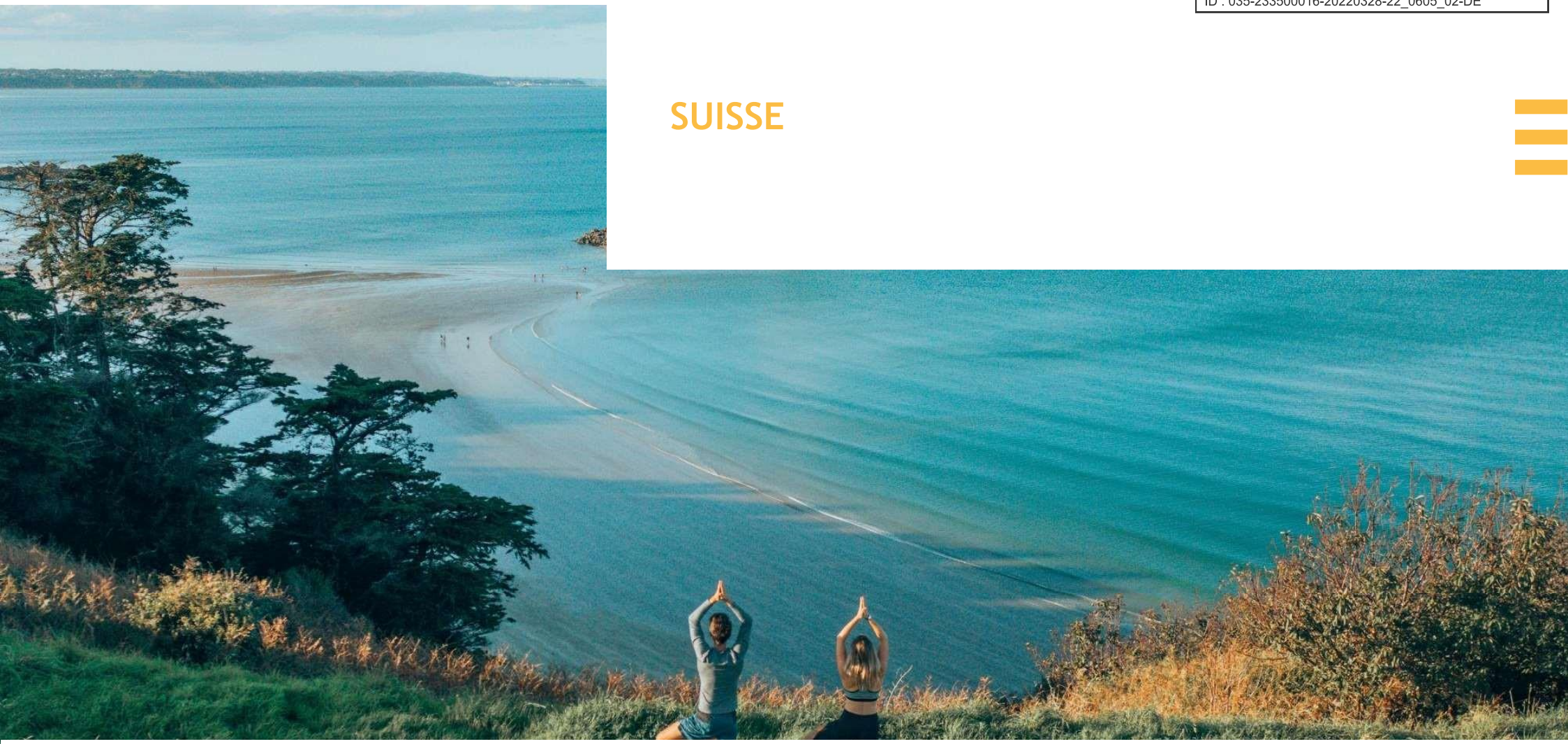
- Animation du site Internet www.vacaciones-bretana.com avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Accroître la base GRC BtoC, et sa qualification (mise en place de dispositifs d'embasement)
- Personnalisation des messages
- Améliorer le taux de clics et optimiser le taux d'ouverture de la newsletter
- Mise en place du schéma relationnel : welcome, nurturing, réactivation
- Evaluer les actions avec la mise en place d'indicateurs de performances

- Mise en place d'une nouvelle stratégie sur les réseaux étrangers avec l'accompagnement de We Like Travel
- Animer, accroître et rajeunir la communauté sur la page Facebook espagnole avec des contenus plus créatifs
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes allemands à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs sur ces réseaux sociaux CRT
- Distinguer les lignes éditoriales Facebook (famille) et Instagram (JA/DINKS)

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# SUISSE



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# SUISSE



- En 2019, les Suisses ont entrepris 22,4 millions de voyages comportant au moins une nuitée, dont 14,56 millions à l'étranger. En moyenne, chaque habitant entreprend donc 2,9 voyages par an, l'un des taux les plus élevés au monde.
- En 2020, de nombreux Romands ont franchi le Röstigraben (frontière linguistique) pour passer leurs vacances en Suisse orientale encouragés par une campagne massive de Suisse Tourisme.
- La randonnée, le trekking, le camping, les zones rurales, la nature sont en vogue. On constate une hausse pour la location des appartements de vacances au lieu de séjourner en hôtel, mais la préférence des Suisses demeure les établissements thermaux et de haut standing.
- En 2022, comme en 2021, les visiteurs suisses devraient se rendre par leurs propres moyens (voiture) dans des destinations de proximité (pays limitrophes).
- 3 grands voyagistes : DER Touristik AG, Hotelplan Suisse, TUI (Suisse) Ltd + de nombreux tour-opérateurs indépendants spécialisés sur des produits ou destinations de niche.
- Marché traité en presse et BtoB en 2022 - Accompagnement par une agence
- Fil rouge GRC / Réseaux sociaux / Site Web en continu sur l'année

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE, INFLUENCE ET B2B



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# PLAN D'ACTIONS PRESSE




- 4 communiqués de presse sur des sujets très précis (la Route du Rhum par exemple) envoyés aux journalistes les plus influents dans le secteur du tourisme pour générer des retombées directes
- Un dossier de presse dédié au marché suisse, autour de la thématique du secret: Bretagne intimiste, hors des sentiers battus, avec une approche ailes de saison.
- Organisation d'un évènement presse à Lausanne sur la thématique de la gastronomie
- Organisation de 6 accueils individuels pour valoriser les trésors cachés, la gastronomie et le tourisme responsable en Bretagne.
- Démarchage de journalistes
- Visites éditoriales avec communication des sujets Bretagne lors de rencontres avec les équipes éditoriales.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# EVENEMENT PRESSE A LAUSANNE

## La gastronomie à l'honneur



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Espagne** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | Journalistes et blogueurs |
| **DATES** | Mars 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | 2 - Destination Rennes et Golfe du Morbihan Vannes Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 2 000 € TTC + frais logistiques |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1 000 € TTC + frais logistiques |

- **Fil rouge de la gastronomie** : la Bretagne dispose d'une cuisine réputée et très appréciée des Suisses.
- **Objectif** : proposer aux journalistes et blogueurs une immersion en Bretagne.
- **Angle proposé par l'agence** : un événement de 2h30.
  Un repas pour mettre en avant la cuisine bretonne et ses spécialités entrecoupé de présentations sur la région. Exemple pour incarner la destination : faire intervenir une personnalité bretonne emblématique de la gastronomie, du savoir-faire culinaire de la Bretagne. À préciser et définir avec le partenaire de l'opération et avec l'agence.
- **Lieu** : trouver un lieu pour faire le lien entre Suisse et Bretagne sur la thématique de la gastronomie

Une douzaine de journalistes et une dizaine de blogueurs attendus

**VISIBILITÉ DU PARTENAIRE**
Une partie dédiée lors de l'événement

Exemple de « Made in Bern » client de l'agence :
13 journalistes conviés pour 12 retombées

**1 000 € TTC / PARTENAIRE + FRAIS LOGISTIQUES**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# MARKETING D'INFLUENCE

## Influenceur en Suisse romande



| | |
|---|---|
| **LIEU** | **Suisse romande** |
| **OBJECTIF** | Notoriété |
| **CIBLE** | JA/DINKS |
| **DATES** | Fin Printemps, début été 2022 |
| **NBRE DE PARTENAIRES** | OT La Baule et Golfe du Morbihan Vannes Tourisme |
| **COÛT TOTAL** | 6000 € TTC |
| **COÛT PAR PARTENAIRE** | 1500 € TTC |

- **Support** : à définir.
- **Date** : Accueil en Bretagne fin de printemps / début d'été 2022
- **Angle** : Outdoor. Faire venir un influenceur pour mettre en avant la nature et les activités de plein air en Bretagne (randonnée, vélo…) et produire des contenus authentiques.
- **Dispositif** : en négociation, au minimum
  - Un article de blog
  - Communication sur les réseaux sociaux pendant l'accueil
  - Repost sur le compte Instagram international du CRT
  - Amplification de 2 ou 3 posts instagram de l'influenceur pour élargir l'audience touchée

DINKS

*En cours*

BLOG
*en cours*

VISIBILITÉ DU PARTENAIRE
Minimum 1 article dédié + posts RS + amplification d'un post

1500 € TTC / PARTENAIRE
+ FRAIS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# PLAN D'ACTIONS B2B



- Etat des lieux de la programmation sur ce marché: commande d'une étude de programmation à Atout France pour 2022
- Travailler sur l'actualisation et l'élargissement de la base de données conforme RGPD, dans l'optique de la mise en place d'une newsletter BtoB sur le marché suisse
- Organisation d'un démarchage par notre agence : en priorité TO thématiques nature/rando/voyage responsable
- Suivi des demandes entrantes
- Rencontre avec des TO suisses dans le cadre de Rendez-vous en France

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

SUISSE

# FIL ROUGE - OUTILS CRT

## Site web, marketing relationnel et réseaux sociaux



- Animation des sites Internet français et allemand consultés par les Suisses romands et alémaniques avec mise en ligne de nouveaux contenus
- Finalisation de l'optimisation du référencement
- Mise en place de dispositif d'embasement sur les pages stratégiques

- Créer une base GRC BtoC suisse qualifiée avec la mise en place de dispositifs d'embasement
- Objectif : envoi d'une newsletter en 2024 à la clientèle suisse
- Evaluer les actions avec la mise en place d'indicateurs de performances

- Mise en place d'une nouvelle stratégie sur les réseaux étrangers avec l'accompagnement de We Like Travel
- Utilisation des pages Facebook française et allemande pour toucher les Suisses romands et alémaniques + stratégie publicitaire spécifique (sponsorisation et dark posts)
- Création d'une page Instagram internationale (en anglais) et inciter les touristes Suisses à la suivre avec des contenus engageants
- Relais des contenus influenceurs suisses sur ces réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

MULTI-MARCHES

# RENDEZ-VOUS EN FRANCE




- 1er salon professionnel international de l'offre touristique française - 15ème édition à Nantes organisée par Atout France, avec le soutien des CRT
- Date : 22 et 23 mars 2022
- Dispositif :
  - Salon professionnel accueillant 700 prescripteurs internationaux spécialistes de la France
  - Organisation de 5 pré-tours en Bretagne en amont de l'évènement
  - Priorité donnée aux TO proposant une offre en adéquation avec les cibles DINKS et familles, et issus des marchés européens et nord américain
  - Présence réservée aux professionnels ouverts à la commercialisation avec les TO
- Prochaine étape : réunion de présentation du dispositif aux professionnels

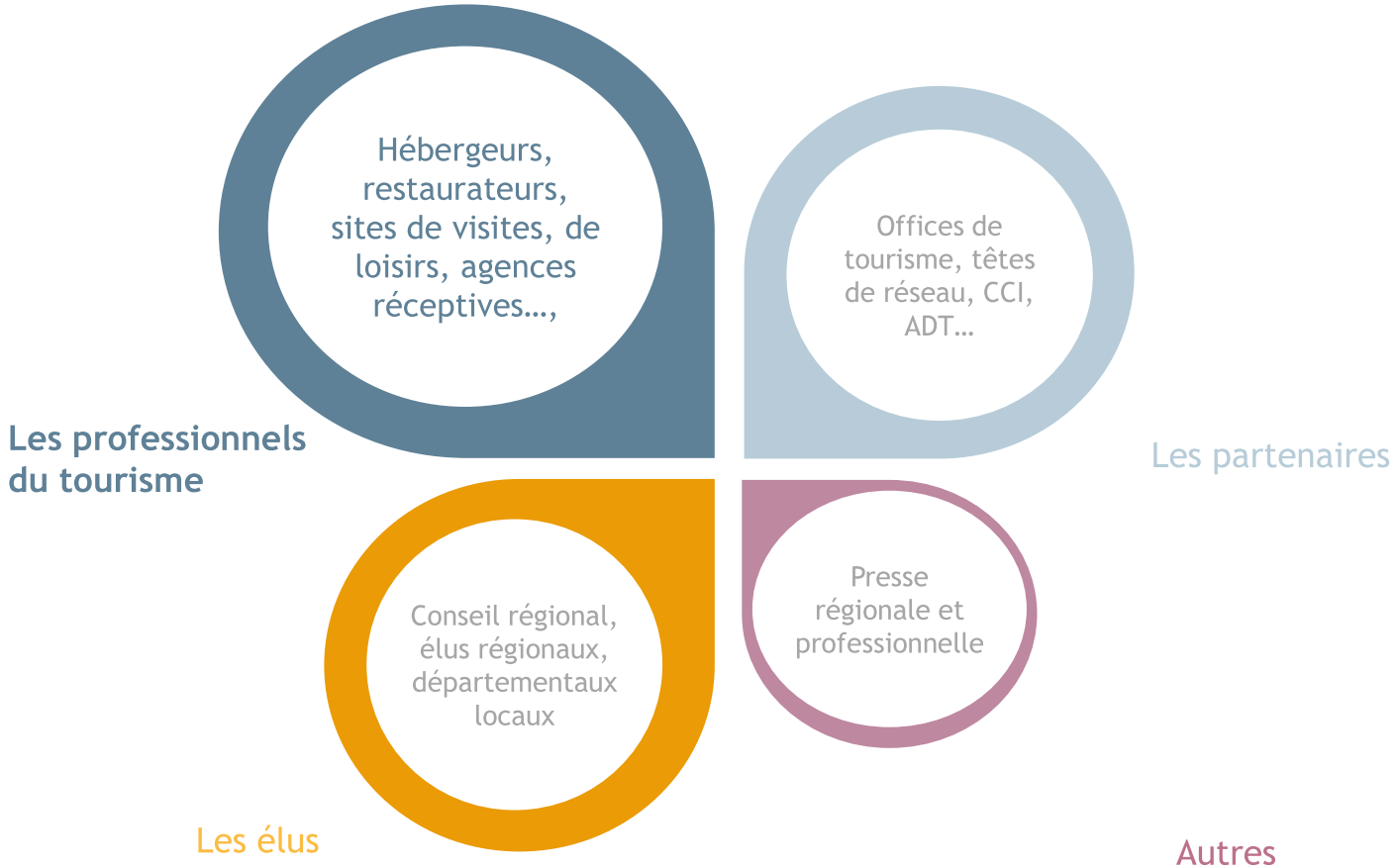
Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Faire connaitre l'action régionale et l'action de Tourisme Bretagne



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# LES CIBLES



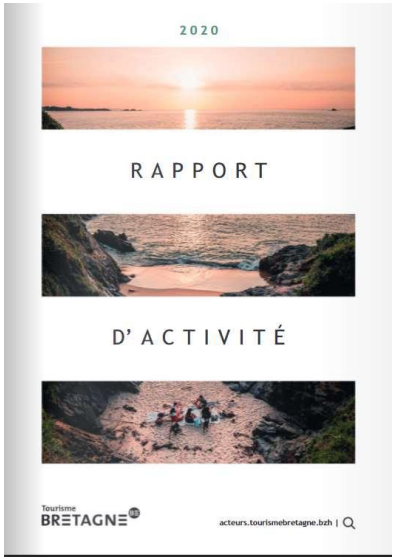
Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# FAIRE CONNAITRE

## #1 Renforcer notre communication institutionnelle

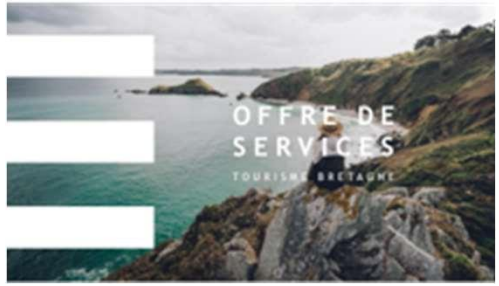
- Diffusion d'une newsletter bimensuelle  (le point comm)
- Animation quotidienne des réseaux sociaux (Facebook, twitter, Linkedin)
- Réalisation d'un rapport d'activité + motion design
- Suivi du dispositif "vœux"
- Participation au COTECH "Les Rencontres du Tourisme«
- Mettre en place des relations presse dédiée à la communication autour de nos actions




## #2 Réaliser une offre de services lisible et des bénéfices clients clairs et la faire connaitre

- Création d'un support « d'aide à la vente » (plaquette)  qui présente l'offre de services
- Promotion de la nouvelle offre auprès de nos adhérents et certifiés (plan de communication à dédier)




## #3 Réaliser un nouveau site web en 2022

- Mettre en ligne un nouveau site web orienté besoins « clients »
- Marketer l'offre et rédiger les contenus

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



## #4 Communiquer sur les "RDV PRO"

- Promotion du cycle des 40 webinaires
- Animation du cycle "Marketing Digital" (5 webinaires)







## #5 Communiquer sur de nouveaux dispositifs

- Reflets
- Mystère ABGRALL
- …..

## #6 Créer de contenus à forte valeur ajoutée

- Réalisation de 2 livres blancs
- Réalisation de 6 capsules vidéos "témoignages"
- Co-réalisation des diagnostics en ligne
- Réalisation de témoignages pour le point comm



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



## #7 Optimiser la relation client

- Déployer les nouveaux outils ZOHO (zoho booking, backstage etc.)
- Collecter et qualifier le CRM via des actions dédiées
- Travailler sur la délivrabilité de nos campagnes emailing
- Avoir une approche "produit" et suivi des "consommations" dans le (

## #8 Déployer des schémas relationnels

- Création d'un pack bienvenue p
- Process valorisation de l'adhésion
- Création de schémas par grands besoins

## # 9 Valoriser nos adhérents

- Suivi du process "Vous êtes à la Une" et accompagnement des services
- Réaliser des capsules vidéos qui valorisent les professionnels engagés dans des démarches structurantes







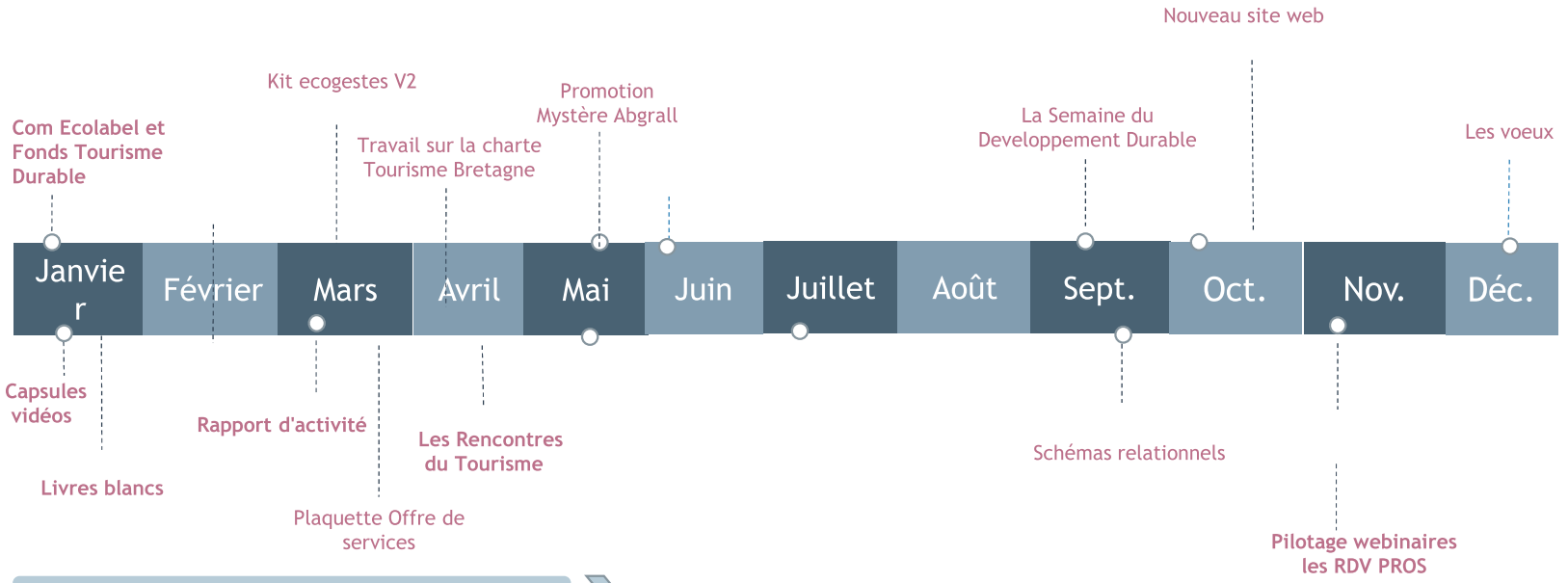





Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Planning

## Dates des livrables




- Rapport d'activité
- Suivi et pilotage nouveau site web pro
- Animation en continue site pro et RS, Publication NL
- Accompagnement des services
- Communication "Les RDV PRO"
- Groupe de travail GRC

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# BRETAGNE CINEMA



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# RAPPEL DES OBJECTIFS




- ACCUEILLIR ET ATTIRER LES TOURNAGES
- FACILITER L'IMPLANTATION DES TOURNAGES
- STRUCTURER LE SECTEUR PROFESSIONNEL
- PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES TALENTS
- ASSURER L'OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITE DES TOURNAGES

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

CINEMA

# LES MISSIONS 2022 EN MATIERE D'ACCUEIL DES TOURNAGES

## Attirer et accueillir les tournages

- développer la prospection de projet
- faciliter l'implantation des films sur le territoire
- organiser des pré-repérages avec les équipes

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

## Promouvoir les décors

- mettre à jour la base de lieux de tournage
- organiser des missions photos de nouveaux lieux
- organiser un eductour à destination des producteurs

## Consolider la structuration des pros

- poursuivre le référencement des professionnels dans Film France Talents
- accompagner et conseiller les pros
- valoriser le fichier
- poursuivre le référencement des prestataires

## Promouvoir le territoire

- présence renforcée dans les manifestions nationales et internationales
- communiquer sur la politique cinéma et audiovisuel de la Région
- communiquer sur les films et leurs fabricants

## S'inscrire dans les pratiques responsables

développer et mettre en place des ressources sur :
- la transition écologique
- l'égalité Femme / Homme
- les droits culturels

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# FILMS ATTENDUS SUR LES ECRANS ET AU CINEMA EN 2022

## *Fictions TV*

- L'île aux trente cercueils
- Crimes parfaits
- Les particules élémentaires
- Vortex
- L'Ile prisonnière
- Commissaire Dupin
- On K'air
- *Unitaires*
- Chevrotine
- Drame en haute mer
- Meurtres au Mont St-Michel
- Menace sur Kermadec
- Rendez-vous avec le crime
- Un été en Bretagne

## *Longs-métrages*

- La chambre des merveilles
- La grande magie
- Plancha
- Magdalena
- Avant l'effondrement
- Les petites victoires
- Heureux les fêlés
- Zone libre
- Faux départ
- Les trois mousquetaires
- Nome
- Richelieu

## *Plus*

- *les films d'animation*
- *les courts-métrages*
- *les documentaires*
- *les films aidés au co-dev inter*

- 25 films et séries
- 2 projets internationaux
- 12 projets ont reçu une aide financière de la Région
- 13 projets sont venus tourner sans aide financière
- 13 films ou séries sont réalisées par des femmes

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

CALENDRIER 2022

# LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Comité Court métrage | Comité Création structurante | Comité LM indépendant<br>Comité écriture et développement | Reprises des mission photos décors<br>Comité LM TV structurant<br>Comité Court métrage | | Rencontres selection annuelle Groupe Ouest Brignogan<br>Séances photos pour les comédiens Rennes & Brest<br>Comité écriture et développement | | | Comité Création structurante<br>Comité Court métrage<br>Eductour | Comité écriture et développement<br>Comité Long métrage indépendant | | |
| Production Forum Paris<br>Festival premiers plans Angers | Festival international du court-métrage Clermont-Ferrand<br>Festival Travelling Rennes<br>Festival international de Berlin | Festival Séries Mania Lille<br>Eductour projets structurants | Festival national du film animation Rennes | Festival International du film Cannes | Celtic Media Festival Quimper<br>Mifa Annecy | | Festival de Cinéma Douarnenez | Festival de la fiction TV La Rochelle<br>Dinard Film Festival | Rencontres Films en Bretagne Saint-Quay-Portrieux | Festival européen du CM Brest<br>RDV Franco-allemands du cinéma | Focus London Londres |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

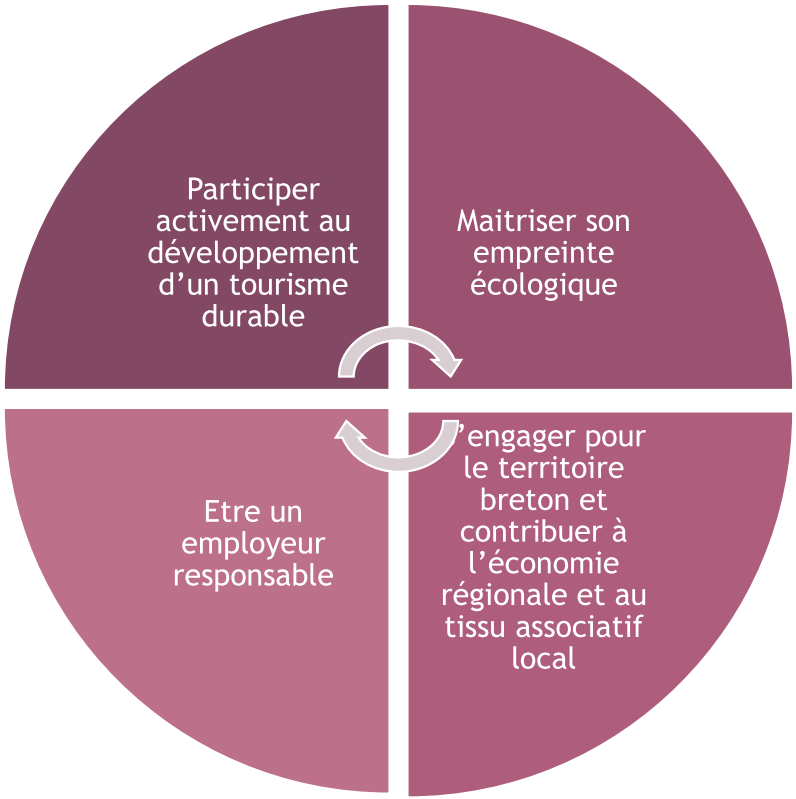
# ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET INNOVANT



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION « ENGAGÉ RSE » DE L'AFNOR



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# MISE EN CONFORMITÉ

## Objectif

Mettre en œuvre les recommandations de l'audit réalisé en 2021, se mettre en conformité vis-à-vis de la RGPD

## Calendrier

Mise en conformité pour fin février.

## Méthodo

Sa baser sur les documents de mise en conformité du cabinet Racine.

## Coût

Global
Tourisme Bretagne : 10 000 €

## Prestataire

DPO externalisé – Cabinet Racine (ADN Tourisme)

## Actions 2022

Mise à jour du registre de traitement
Mise à jour des mentions « RGPD » sur le sites web
Mise en place d'un outil de gestion du consentement cookie (CMP)

Etude d'un nouvel outil de gestion des statistiques
Vérification des clauses RGPD des sous traitants
Sensibilisation des équipes CRT
Paramétrage CRM
Sécurisation du Système d'information

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# CALENDRIER DES SIGNATURE

## Convention d'objectifs et de moyens avec la Région Bretagne

- Convention triennale pour mise en œuvre de la stratégie régionale sur 3 missions Obs/dev/promotion et suivant arbre des objectifs et stratégie proposée au dernier CA
- Subvention de 4 029 000 euros par an

## Conventionnement avec l'ADEME

- Subvention autour de l'ELE et du Fonds tourisme durable

## Contractualisation avec Atout France

- Contrat cadre
- Contrat de destination Bretagne ( signature de tous les partenaires bretons)
- Projets
  - Contrat The Explorers – 200 000 euros financés par les fonds REACT – Région Bretagne
  - Campagne paneuropéenne
  - Projet autour de la donnée : DATAHUB

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE



# DEMENAGEMENT

## Perspectives octobre 2022 …

- Un déménagement vers de nouveaux locaux à Atalante en octobre 2022
- Un retard en partie lié à des arbitrages pour améliorer la qualité (cloisons acoustiques, mobilier diversifié de qualité et agencements en matériaux bio sourcés) et les conditions de travail (postes de travail variables en hauteur en plus grand nombre, ambiance chaleureuse valorisée avec tables et bureaux en bois massif, cabines de meilleure qualité acoustique et de ventilation)
- L'information que les fauteuils seront également fournis par la Région. Les fauteuils actuels pourront donc être donnés aux salariés intéressés
- Un plan des locaux légèrement modifié pour cause de réglementation incendie (désenfumage)
- Un guide de l'emménagement sera fourni en septembre 2022
- Cf PPT sous Commun



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

# Merci de votre attention

*Audrey LEGARDEUR*
**Directrice**

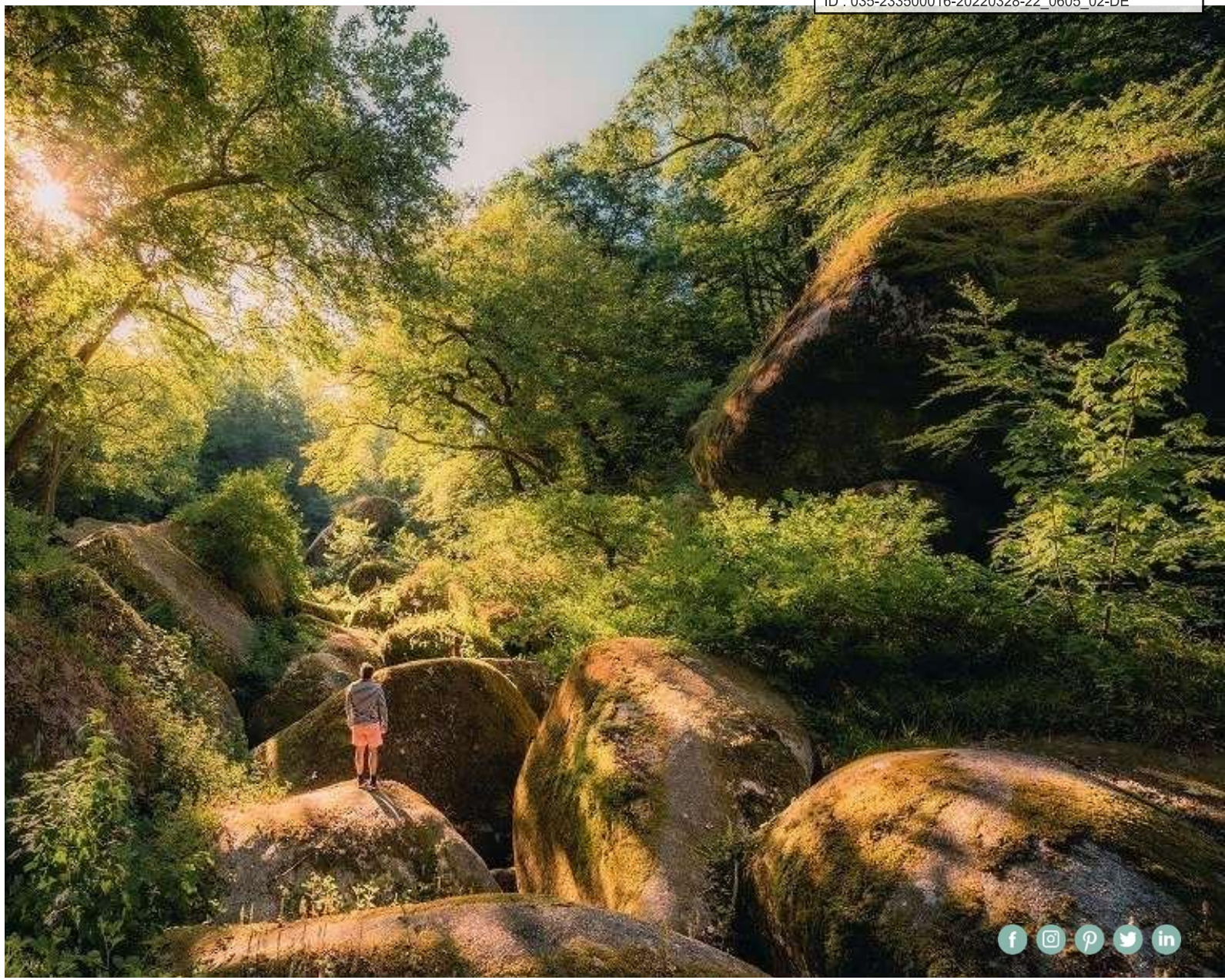
A-legardeur@tourismebretagne.com

Tourisme BRETAGNE

***Comité Régional du Tourisme de Bretagne***

1 rue Raoul Ponchon
CS 46938
35069 Rennes cedex, France
Tél. +33 (0)2 99 28 44 30

**tourismebretagne.com**
**acteurs.tourismebretagne.bzh** |



Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception**
**Chapitre : 939**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE<br>56404 AURAY | 22001564 | Destination touristique Bretagne sud - Golfe du Morbihan - Volet 2 - Organisation des Rencontres du Nautisme en Bretagne sud à AURAY (56) en 2022 - dépenses éligibles au 16/02/2022 | 13 901,25 | 80,00 | 11 121,00 |
| AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE<br>56404 AURAY | 22001545 | Destination touristique Bretagne sud - Golfe du Morbihan - Volet 2 - Mise en place de formations à destination des structures nautiques et conchylicoles de la destination touristique - dépenses éligibles au 17/02/2022 | 12 940,00 | 80,00 | 10 352,00 |
| ROCHEFORT EN TERRE<br>56220 ROCHEFORT EN TERRE | 22000367 | Sites d'exception naturels et culturels - Etude de valorisation du site du château de ROCHEFORT-EN-TERRE (56) pour une meilleure gestion des flux touristiques - dépenses éligibles au 22/12/2021 | 15 195,00 | 80,00 | 12 156,00 |
| LES ILES DU PONANT<br>56400 AURAY | 22001547 | Mise en place du programme d'actions 2022 de l'Association les Iles du Ponant dans le cadre de la feuille de route Univers des Iles pour les îles bretonnes - 2ème tranche financière - Dépenses éligibles au 01/01/2022 | 31 125,00 | 80,00 | 24 900,00 |
| DESTINATION SAINT-MALO BAIE DU MONT SAINT-MICHEL<br>35400 SAINT MALO | 22001096 | Destination touristique Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel - Volet 1 - Accompagnement de l'ingénierie de développement touristique 2022 de la SPL Destination Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel pour la destination touristique - dépenses éligibles au 01/01/2022 | 43 750,00 | 80,00 | 35 000,00 |

**Total** : 93 529,00

**Nombre d'opérations** : 5

**Délibération n° : 22_0605_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception**
**Chapitre : 939**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE<br>35000 RENNES | 22001544 | Mise en place du programme d'actions 2022 du Comité Régional du Tourisme de Bretagne - 2ème tranche financière - Dépenses éligibles au 01/01/2022 | Subvention globale | 2 529 900,00 |
| DIVERS BENEFICIAIRES<br>35000 RENNES | 22001768 | Montée en compétence du réseau breton des développeurs touristiques | Achat / Prestation | 100 000,00 |
| DIVERS BENEFICIAIRES<br>35000 RENNES | 22001767 | Coordination des collectifs sur les projets GR34 | Achat / Prestation | 60 000,00 |

**Total :** 2 689 900,00

**Nombre d'opérations :** 3

**Délibération n° : 22_0605_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0605_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Complément(s) d'affectation**
**Programme : P.0605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception**
**Chapitre : 939**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Vote précédent | | | Montant proposé (en euros) | Total (en euros) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | N° délib | Date de CP | Montant affecté (en euros) | | |
| DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES | 21006900 | Elaboration du contenu et organisation des Rencontres du Nautisme 2022 | Achat / Prestation | 21_0605_06 | 08/11/21 | 20 000,00 | 2 832,00 | 22 832,00 |

**Total** 2 832,00

**Nombre d'opérations :** 1

**Délibération n° : 22_0605_02**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_0607_03**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 0607 – Développer les actions européennes et internationales

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Le groupe « Rassemblement national » vote contre.**

En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 621 974 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;
- d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;
- d'APPROUVER les termes de la convention à intervenir entre la Région Bretagne et la Délégation permanente Bretagne Europe en annexe.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée**
**Programme : P.0607 - Développer les actions européennes et internationales**
**Chapitre : 930**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Dépense subventionnable (en Euros) | Taux | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|---|
| FUNDACJA POZNAN-ILLE-ET-VILAINE POZNAN 61-772 | 22001511 | Programme d'actions de promotion de la Bretagne 2022 – Maison de la Bretagne à Poznan | 63 353,33 | 30,00 | 19 006,00 |
| CONFEDERATION BRETAGNE-IRLANDE KEVREDIGEZH BREIZH IWERZON 56520 GUIDEL | 22001565 | Congrès des comités de jumelage Irlande-Bretagne (et tournée des comités irlandais) 7-14 mai 2022 | 6 560,00 | 30,00 | 1 968,00 |
| ALLIANCE FRANCAISE ADELAIDE 5034 WAYVILLE | 22001677 | French Film Festival 2022 | 34 920,00 | 14,32 | 5 000,00 |

**Total** : 25 974,00

**Nombre d'opérations :** 3

**Délibération n° : 22_0607_03**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.0607 - Développer les actions européennes et internationales**
**Chapitre : 930**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| DELEGATION PERMANENTE BRETAGNE EUROPE 35711 RENNES | 22001235 | Soutien au fonctionnement général de l'association au titre de l'année 2022 | Subvention globale | 520 000,00 |

**Total :** 520 000,00

**Nombre d'opérations :** 1

**Délibération n° : 22_0607_03**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Complément(s) d'affectation**
**Programme : P.0607 - Développer les actions européennes et internationales**
**Chapitre : 930**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Vote précédent | | | Montant proposé (en euros) | Total (en euros) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | N° délib | Date de CP | Montant affecté (en euros) | | |
| DIVERS BENEFICIAIRES 35000 RENNES | 21007304 | Dispositif d'accompagnement des acteurs bretons pour le développement de projets européens issus des programmes directement gérés par la Commission Européenne | Achat / Prestation | 21_0607_07 | 06/12/21 | 54 000,00 | 76 000,00 | 130 000,00 |

**Total** 76 000,00

**Nombre d'opérations :** 1

**Délibération n° : 22_0607_03**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**RÉGION BRETAGNE**
**CS 21101**
**35711 RENNES Cedex 7**
Direction des Affaires Européennes et Internationales

Délibération n° 22_0607_03

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA RÉGION BRETAGNE ET L'ASSOCIATION « DELEGATION PERMANENTE BRETAGNE EUROPE » POUR L'ANNÉE 2022

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional**,**

**VU** la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

**VU** l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

**VU** la délibération n° 22_0607_03 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 mars 2022 attribuant une subvention d'un montant de 520 000 € à l'association Délégation Permanente Bretagne Europe pour le soutien au fonctionnement général de l'association au titre de l'année 2021, approuvant les termes de la présente convention et autorisant le Président à la signer ;

***Entre d'une part :***

La Région Bretagne, représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD en sa qualité de Président du Conseil régional,

Ci-après désignée, « **La Région** »

***Et d'autre part :***

L'association « Délégation Permanente Bretagne Europe », dont le siège social est sis à Région Bretagne – 283, avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 RENNES Cedex 7, représentée par sa Présidente, Madame Juliette SOULABAILLE,

Ci-après dénommé (e) « **Le bénéficiaire ou l'association** »,

**Il a été convenu les dispositions suivantes :**

**PREAMBULE**

L'association « DELEGATION PERMANENTE BRETAGNE EUROPE » a pour objet de représenter et de promouvoir les intérêts de la Région Bretagne, des collectivités bretonnes et des acteurs socio-économiques bretons auprès des instances communautaires à Bruxelles. Elle assure un suivi renforcé des dossiers bretons.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

Ses missions statutaires portent notamment sur :

- le suivi des dossiers intéressant la Région Bretagne ainsi que les collectivités locales bretonnes et les acteurs régionaux bretons à leur demande,
- l'organisation dans ce cadre de rencontres avec les fonctionnaires européens, de réunions ou de conférences.

**Article 1 : Objet de la convention**

1.1 - La présente convention a pour objet de :

- définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner l'association pour l'année 2022, en raison de l'intérêt régional que revêtent les objectifs et activités statutaires de cette dernière(les actions phares figurent en annexe 1 et font partie intégrante de la présente convention) ;
- préciser les matériels qui sont mis à disposition de l'association par la Région ainsi que les services qui sont rendus afin qu'elle réalise ses missions statutaires (cf. annexe 2).

**Article 2 : Montant de la participation financière de la Région**

2.1- Le plan de financement prévisionnel de l'association, est précisé à l'annexe 1 et fait partie intégrante de la présente convention.

2.2- La Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 520 000 euros TTC.

**Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

3.1- Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation de ses objectifs et activités statutaires pour laquelle la subvention est attribuée, et à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition.

3.2- Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

3.3- Il accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

3.4- Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de ses activités.

**Article 4 : Communication**

4.1 - Le bénéficiaire communiquera autant que possible sous l'appellation « Maison de la Bretagne │Europe ». Elle utilisera exclusivement une identité visuelle composée autour de cette appellation, par la Région Bretagne, au sein de la Charte graphique de la Région.

Un contrat de licence donnera et encadrera, en application du présent article, les droits d'utilisation donnée par la Région sur l'utilisation de son logotype, protégé par la marque 3387034 déposée à l'INPI ; sur le nom de « Maison de la Bretagne │Europe », sur les créations originales de la Région pour l'identité visuelle de la « Maison de la Bretagne │Europe », de même que pour l'utilisation de la typographie originale créée spécifiquement par Xavier Dupré pour la Région Bretagne et intitulée « Region_Bretagne », employée pour la communication du bénéficiaire.

4.2 - Le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias et fait apparaître le·la président·e du Conseil régional comme puissance invitante de tous les événements dont elle est à l'origine (exemple : vœux). Il invite systématiquement ce·tte dernier·ère ou son·sa représentant·e à être présent·e et à prendre la parole dans ces événements.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

4.3 – Il s'engage enfin à :

- contribuer à adapter les fiches concernant les programmes sectoriels européens (erasmus, horizon 2020, ...) aux demandes de la Région Bretagne ;
- les adresser, pour validation, à la DAEI qui les intégrera dans le site europe.bzh pour une ultime relecture et correction éventuelle de la DIRCI qui assurera leur mise en ligne

**Article 5 : Propriété des documents**

5.1 - L'association cède à la Région Bretagne, au titre de la présente convention, à titre gracieux, les droits de reproduction et de représentation des documents et rapports transmis par l'association conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle :

• « la reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public de manière indirecte » (cf. article L.122-3 du code de la propriété intellectuelle) ;

• « la représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque » (cf. article L.122-2 du code de la propriété intellectuelle).

L'association cède ainsi à la Région à titre gratuit :

• le droit non exclusif de représentation portant sur lesdits documents, sous réserve d'en mentionner la source, auprès de tous publics, en tous lieux et par tous procédés ;

• le droit non exclusif de reproduction, portant sur lesdits documents, sous réserve d'en mentionner la source, auprès de tous publics, en tous lieux et par tous procédés ;

5. 2 - La Région s'engage à ne procéder à aucune exploitation commerciale de ces documents et rapports.

5.3 - L'association cédera à la Région Bretagne, au titre de la présente convention, à titre gracieux, les photos réalisées par l'association, lors d'événements, journées de travail ou toutes manifestations pouvant intéresser la Région.

L'association devra s'assurer, au préalable et en tant que de besoin, d'avoir toutes les autorisations liées au respect du droit à l'image, conformément aux dispositions du code civil, et elle devra être en mesure de les fournir à la Région, si nécessaire.

**Article 6 : Modalités de versement**

6.1- La subvention est versée au bénéficiaire par la Région comme suit :

- 75 %, à la notification de la présente convention,

- le solde, dans la limite du montant mentionné à l'article 2, sur présentation :

  - d'un compte-rendu intermédiaire d'activités de l'année en cours, signé par le Président de l'association,
  - du bilan définitif d'activités de l'année précédente,
  - d'un état récapitulatif des dépenses et recettes engagées par le bénéficiaire, établi au plus près de la fin de l'exercice budgétaire 2022, soit à partir du 30 septembre 2022.

L'ensemble des rendus comptes et des bilans serviront de support aux réunions de dialogue de gestion avec la Région.

6.2- Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire : Délégation Permanente Bretagne Europe,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

Ouvert à : Banque KBC Bank Bruxelles-Schuman

| Code banque | Code guichet | Compte n° | Clé RIB |
|---|---|---|---|
| KREDBEBB | | BE 19 7330 38 1774 | 12 |

**Article 7 : Imputation budgétaire**

La subvention accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 930, programme n°0607.

**Article 8 : Respect du code de la commande publique**

L'association étant assujettie au code de la commande publique, elle s'engage à en respecter les dispositions ainsi que les règles de mise en concurrence d'origine communautaire.

**Article 9 : Délai de validité et annulation de l'opération**

Le bénéficiaire devra fournir toutes les pièces justificatives de la subvention dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de signature de la présente convention par les parties.
A défaut, le solde de la subvention sera annulé et la part de l'avance non justifiée, éventuellement versée par la Région, devra lui être restituée.

**Article 10 : Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention**

10.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

10.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives, des recettes et dépenses relatives à l'action financée dans le cadre de la présente convention. Le contrôle pourra s'étendre à l'ensemble des comptes et de la gestion du bénéficiaire. Ce dernier s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

10.3- Il est tenu de présenter à la Région, au plus tard le 30 juin 2023, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2021 certifiés conformes par le commissaire aux comptes de l'association, le compte d'emploi annuel d'utilisation des subventions reçues ainsi que le rapport d'activité définitif.

10.4- Il accepte que la Région puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du paiement de la subvention.

10.5- Il s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

10.6- Des réunions de dialogue de gestion entre la Région et le Bénéficiaire seront spécifiquement organisées Il sera notamment vérifié au moment de ces réunions que les engagements des parties sont conformes au budget prévisionnel figurant en annexe n°1 de la présente convention.

**Article 11 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de 30 mois.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**Article 12 : Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

**Article 13 : Dénonciation et résiliation de la convention**

13.1 - Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

13.2 - En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le bénéficiaire, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

13.3- La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier est alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

**Article 14 : Modalités de remboursement de la subvention**

14.1 - En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

14.2 – Lorsque la convention est établie pour un programme d'actions et en cas de réalisation partielle de celui-ci, les actions annulées ou réalisées à moindre coût, pourront être remplacées ou complétées par des actions de même nature, à condition que la Région ait donné son accord au préalable.

**Article 15 : Litiges**

15.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

15.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

**Article 16 : Exécution de la convention**

Le Président du Conseil Régional, le Payeur Régional de Bretagne et le Bénéficiaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le

En 3 exemplaires,

Pour le bénéficiaire (1)

Pour la Région

Le Président du Conseil régional

(1) Nom et qualité du bénéficiaire

et cachet de l'organisme

*Date de notification :*

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**ANNEXE 1**

**à la Convention de fonctionnement entre la Région Bretagne et la Délégation Permanente Bretagne Europe pour le suivi renforcé des dossiers bretons auprès des institutions communautaires pour l'année 2022**

## Actions phares ou nouvelles en 2022

### ACTIONS PRIORITAIRES

| |
|---|
| Continuer à défendre les secteurs les plus exposés au Brexit |
| Préparer de façon active la mise en oeuvre du paquet Climat « Fit for 55 » |
| S'appuyer sur la dynamique de travail sur les systèmes alimentaires durables pour porter la politique du bien manger |
| Contribuer à redéfinir de façon transversale la place des zones rurales dans les politiques européennes |
| Anticiper la réforme de la Politique commune des pêches |
| Préparer dès 2022 les Journées maritimes européennes 2023 |
| Favoriser l'accélération du déploiement des mobilités durables |
| Porter politiquement les ambitions de la Stratégie régionale d'innovation (S3) au niveau européen |
| Actualiser les objectifs de positionnement européen sur le numérique et la cyber |
| Faire profiter la jeunesse bretonne des opportunités européennes |

### ACTIONS EXPLORATOIRES

| |
|---|
| Langues régionales : faire passer des messages à Paris depuis Bruxelles |
| Anticiper les besoins de transition du secteur automobile |
| Appuyer la volonté régionale de montée en compétence sur la santé |
| Apprendre de la régionalisation et des approches participatives dans les autres Régions européennes |
| Mobiliser le réseau des bretons de Belgique pour réfléchir à un réseau international |

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

## Budget prévisionnel 2022

| | |
|---|---|
| Ressources humaines | 341 600.11 € |
| Immobilier | 144 116.59 € |
| Mobilier | - |
| Taxes | 6 420,94 € |
| Achat équipement | 180,00 € |
| Informatique | 3 637.40 € |
| Honoraires | 18 249.46 € |
| Représentation | 6 640,00 € |
| Missions | 7 600,00 € |
| Téléphonie | 11 003.64 € |
| Divers / Frais de gestion | 7 631,80 € |
| **TOTAL** | **547 079.94 €** |

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**ANNEXE 2**

**à la Convention de fonctionnement entre la Région Bretagne et la Délégation Permanente Bretagne Europe pour la mise à disposition des matériels et la réalisation de services pour l'année 2022**

**Article 1 :**

La Région met gratuitement à la disposition de l'association les outils et matériels définis à l'annexe 2-1.

**Article 2 :**

Pour la promotion de la Délégation sous la marque "Maison de la Bretagne / Europe", la Région Bretagne accompagne la Délégation de la manière suivante :

- Plaquette de communication : une plaquette de communication est réalisée par la Région (rédaction, maquette, impression) avec le soutien de la Délégation qui apporte le matériel pour la rédaction des contenus éditoriaux, qui met à disposition l'iconographie nécessaire et qui participe au process de relecture et de rewriting.
- Site internet : la Région réserve un espace sur son portail bretagne.bzh pour la promotion de la Maison de la Bretagne / Europe.
- Signalétique événementielle : la Région met à disposition les outils de signalétique événementielle aux couleurs de la Région et de la Maison de la Bretagne / Europe pour assurer la promotion de deux parties lors d'événements.
- Comptes sur les réseaux sociaux : la Région assiste la Délégation, à sa demande, pour la création de comptes sur les réseaux sociaux aux couleurs de la Maison de la Bretagne / Europe.

La Délégation s'interdit de produire plaquettes de communication, site internet, comptes sur les réseaux sociaux, signalétique événementielle aux couleurs de l'une des deux parties sans l'autorisation de la Région Bretagne.

**Article 3 :**

***Précautions d'usage***

L'association s'engage à :

- ce que les matériels mis à sa disposition soient utilisés strictement dans le cadre de son activité ;
- prendre le plus grand soin des moyens qui lui sont remis ;
- prendre toute mesure pour préserver le matériel en tout lieu, ;
- limiter les risques de détérioration, de perte ou encore de vol ;
- faire un usage conforme à leur destination des moyens mis à disposition ;
- respecter strictement les règles énoncées lors de la remise du matériel.

L'association doit notamment veiller à :

- ne pas exposer le matériel à toute source de chaleur ;
- ne mettre pas le matériel en contact avec toute sorte de liquide ou les exposer à une humidité excessive ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

- ne pas endommager le matériel ;
- brancher les cordons dans les prises appropriées (munie d'une prise de terre pour les cordons d'alimentation électrique) ;
- ne pas faire fonctionner le matériel, s'il est tombé ou s'il a été endommagé ;
- ne pas faire fonctionner le matériel en présence de produits explosifs ou de vapeurs inflammables ;
- préserver le matériel de tout choc et de toute chute ;ne jamais tenter de réparer le matériel en cas de problème ou d'accéder aux composants internes du matériel ;
- débrancher le matériel en cas d'orage afin prévenir une éventuelle surcharge électrique risquant d'endommager le matériel.

En matière d'entretien, il convient de :

- ne jamais vaporiser directement sur le matériel de produits d'entretien ;
- ne pas utiliser d'alcools, d'aérosols ni produits solvants ou abrasifs susceptibles d'endommager le matériel.

***Réception des matériels mis à disposition***

La mise à disposition des matériels intervient après signature du procès-verbal contradictoire constatant la remise et le bon fonctionnement des équipements, dressés en deux (2) exemplaires originaux dont un est remis à l'utilisateur.

***Régime des responsabilités***

Les matériels mis à disposition par la Région à l'association ne peuvent entraîner la responsabilité de la Région, pour un quelconque fait ou risque préjudiciable à l'association ou à un tiers, sauf s'il s'avère que la maintenance décrite ci-après n'a pas été effectuée par la Région.

Dans l'hypothèse où l'association commettrait un délit via le matériel mis à disposition, seule sa responsabilité pourrait être engagée à l'exclusion de celle de la Région.

Les connexions Internet, nécessaires au fonctionnement du matériel sont placées sous la responsabilité entière de l'association et sont à sa charge exclusive. Elles ne peuvent engager la responsabilité de la Région.

***Utilisation des moyens mis à disposition***

Au vu des éléments précités, l'association s'engage à utiliser le matériel dans le strict cadre de ses activités.

**Article 4 :**

La maintenance du matériel est assurée par la Région.

L'association s'engage à déclarer à la Région tout dysfonctionnement et incident.

La Région pourra également reprendre de façon temporaire ou définitive l'ensemble du matériel mis à disposition, après en avoir averti l'utilisateur minimum 3 mois avant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

**Article 5 :**

En cas de perte ou de vol, quelles qu'en soient les circonstances, l'association doit produire à la Région une copie du récépissé du dépôt de plainte fait au commissariat de police ou à la gendarmerie dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent le fait.

Pour les cas de détérioration accidentelle (incendie, inondation, ...) rendant le matériel inutilisable, l'association doit faire une déclaration de sinistre auprès de son assureur et en transmettre une copie à la Région.

L'association doit souscrire les assurances nécessaires contre le vol, l'incendie et bris de machine. La Région se réserve le droit de demander à l'association le paiement d'une somme correspondant au remplacement du matériel dans le cas d'une utilisation non conforme, et ce, indépendamment de l'indemnité perçue ou à percevoir auprès de son assureur.

**Article 6 :**

Les biens sont mis à disposition le temps que dure la présente convention et les services rendus précités également. A la fin de la convention, le matériel doit impérativement être retourné à la Région par l'utilisateur.

**Article 7 :**

***Règle générale***

La restitution des matériels visés à l'annexe 2-1 est constatée par un document établi contradictoirement par la Région, le jour de la restitution du matériel.

L'association s'engage à restituer l'ensemble des biens mis à disposition, en parfait état de fonctionnement et propres au plus tard à la date de fin de la présente convention.

***Pénalités et remplacement des matériels***

En cas de non restitution définitive des biens ou d'une partie des biens mis à disposition après mise en demeure, la Région se réserve le droit de demander à l'association le paiement d'une somme correspondant à la valeur comptable de l'équipement à la date de mise en demeure.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_0607_03B-DE

# ANNEXE 2-1 : Biens mis à disposition

| Mobilier - mise à disposition de la Région Bretagne | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Article | Description | N° Barcode | Valeur neuve TTC | Date mise à disp |
| Mobilier | | | | |
| Fauteuil | Siège des Frères Bouroullec L95 x P93 H 89cm - noir | 7202076 | 1 878,00 € | 02/03/2017 |
| Fauteuil | Siège des Frères Bouroullec L95 x P93 H 89cm - vert | 7202077 | 1 878,00 € | 02/03/2017 |
| Fauteuil | Siège des Frères Bouroullec L95 x P93 H 89cm - rouge | 7202078 | 1 878,00 € | 02/03/2017 |
| Fauteuil | Siège des Frères Bouroullec L95 x P93 H 89cm - bleu | 7202079 | 1 878,00 € | 02/03/2017 |
| Fauteuil | Siège des Frères Bouroullec L95 x P93 H 89cm - noir | 7202080 | 1 878,00 € | 02/03/2017 |
| Table basse | Table 'Copenhague' Frères Bouroullec Diam 50cm Hauteur 49cm - pied en chêne et plateau en stratifié blanc | 7202081 | 252,00 € | 02/03/2017 |
| Table basse | Table 'Copenhague' Frères Bouroullec Diam 50cm Hauteur 49cm - pied en chêne et plateau en stratifié blanc | 7202082 | 252,00 € | 02/03/2017 |
| Table | Table 'Copenhague' Frères Bouroullec L140cm x Prof 80 cm x Largeur 74 cm - pied en chêne et plateau en stratifié blanc | 7202083 | 788,40 € | 02/03/2017 |
| Table | Table 'Copenhague' Frères Bouroullec L140cm x Prof 80 cm x Largeur 74 cm - pied en chêne et plateau en stratifié blanc | 7202084 | 788,40 € | 02/03/2017 |
| Porte documents | Porte document à 5 étagères en plastic noir. | pas de barcode | | |
| Porte documents | Porte document à 5 étagères en plastique noir. L77cm x H166cm | pas de barcode | | |
| | | | 11 470,80 € | |
| Visio | | | | |
| Meuble Boxer 1 | Le BOXER est un support simple écran pour l'affichage et la visioconférence adapté aux écrans de 32 à 60 pouces à roulettes | pas de barcode | 679,00 € | 07/12/2017 |
| Ecran Samsung 55 pouces LED 4K | écran de télévision | pas de barcode | 713,00 € | 07/12/2017 |
| Télécommande | télécommande de la télévision | pas de barcode | | |
| | | | 1 392,00 € | |

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9000_6E-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_9000 _06**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

## Programme 9000

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 février 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

- **D'Approuver** le versement du solde de la subvention octroyée à l'association d'Animation des Ateliers Jean-Moulin (A3JM) par délibération du 4 novembre 2019.

- **D'Autoriser le Président à signer** l'avenant modifiant les modalités de versement de la subvention à l'A3JM dans le cadre de l'appel à projet Jean Moulin à Plouhinec

- **D'Exonérer** l'association d'Animation des Ateliers Jean-Moulin (A3JM) des fluides sur 2020/2021 à hauteur de 25 741,66 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9000_6E-DE



**AVENANT n° 1**

# CONVENTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DES ATELIERS JEAN-MOULIN A PLOUHINEC (29)

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil Régional,

**VU** la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

**VU** la délibération n° 19_9000_10 de la Commission permanente du 4 novembre 2019 ;

**VU** la délibération n° 22_9000_6 de la commission permanente du 28 mars 2022 .

**Entre d'une part :**

La Région Bretagne, représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional
Ci-après désignée, « **La Région** »

**Et d'autre part :**

L'Association d'Animation des Ateliers Jean-Moulin, dont le siège social est situé, 4 rue Yvon Lucas 29760 Penmarch, représentée par son Président dûment mandaté, et désignée sous le terme « A3JM »,
N° SIRET 878110 402 00012

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Par arrêté du 28 mai 2018, le Préfet de Région Bretagne a prononcé la fermeture du Lycée professionnel Jean Moulin de Plouhinec à compter du 1er septembre 2018.

Conscient de l'importance du site, de son potentiel et de son caractère structurant pour le territoire, la Région s'est engagée à y développer de nouvelles activités.

Après le lancement d'un appel à projets en février 2019, un « Ensemblier » chargé de l'animation de l'ensemble du site en parfaite synergie avec tous les occupants a été identifié : l'« Association d'Animation des Ateliers Jean Moulin » (A3JM).

Par délibération du 4 novembre 2019, la Région a accordé à l'A3JM une autorisation d'occupation du site pour 6 ans et une subvention de 200 000 € pour l'accompagner dans le projet sur les 3 premières années.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9000_6E-DE

**Article 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le Présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention accordée à l'A3JM compte tenu du contexte sanitaire et des travaux entrepris par la Région sur le site et n'ayant pas permis une utilisation optimum de celui, privant ainsi l'association d'une part importante de recettes.
Ainsi le solde de la subvention ( 50 000 € ) sera versé à l'issue des 2 premières années de fonctionnement sur présentation ~~des justificatifs prévus aux articles 6.1 et 6.2.de la convention de subventionnement signée le 10 janvier 2020~~ d'un compte rendu administratif et financier sur les 2 années écoulées.

**Article 2 – DIVERS**

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées

**Fait à Rennes en deux exemplaires originaux,**

**Le**

Pour l'association

Le Président

Pour la Région Bretagne

Loïg Chesnais-Girard

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9003_02-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_9003_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 09003 - Fonds d'Intervention Régional

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Le groupe "Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breizh" vote contre l'aide à 4LTERRE'NATIVE.**

**Le groupe "Rassemblement national" votre contre l'aide à SOLIDAIR ETHIC.**

En section de fonctionnement :

- d'AFFECTER sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 131 400 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- d'ATTRIBUER les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés et d'AUTORISER le Président à signer les actes juridiques nécessaires au versement de ces aides ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9003_02-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 28 mars 2022**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : P.9003 - Fonds d'intervention régional**
**Chapitre : 930**

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| C'HOARZHADEGOU E BREIZH<br>22110 ROSTRENEN | 22002175 | Organisation de la 2ème édition du festival itinérant "Rires en Bretagne" du 1er au 21 août 2022 | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| COMMUNE DE L'ILE D'ARZ<br>56840 ILE-D'ARZ | 22002206 | Aide à la réalisation d'un livre sur le parcours Daniel Buren sur l'île d'Arz | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| EMGLEV BRO GWENED ENTENTE CULTURELLE DU PAYS DE VANNES<br>56000 VANNES | 22002195 | Soutien aux activités de l'association au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 10 000,00 |
| LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY<br>35135 CHANTEPIE | 22002165 | Aide à la création d'un cahier d'activités "Les Petits Rugbymen" faisant la promotion de la Bretagne et de la pratique du rugby | Subvention forfaitaire | 3 000,00 |
| KELC'H KELTIEK ROSTREN - CERCLE CELTIQUE DE ROSTRENEN<br>22110 PLOUGUERNEVEL | 22002162 | Organisation des 75 ans du Cercle celtique en mai 2022 | Subvention forfaitaire | 2 500,00 |
| GOURENEZ TI AR VRO WENRANN<br>44350 GUERANDE | 22002180 | Organisation de la 18ème édition du Festival du livre en Bretagne de Guérande du 18 au 20 novembre 2022 | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| JAZZ A L AMIRAUTE<br>22370 PLENEUF VAL ANDRE | 22002173 | Organisation de l'édition 2022 du festival "Jazz à l'Amirauté" les mardis des mois de juillet et août 2022 à Pléneuf-Val-André | Subvention forfaitaire | 1 500,00 |
| L ENFANT DANS LA VILLE<br>22100 DINAN | 22002123 | Organisation de l'édition 2022 de la Fête de l'Enfant dans la ville les 11 et 12 juin 2022 à Dinan | Subvention forfaitaire | 1 200,00 |
| ASS HELLEAN FESTIF<br>56120 HELLEAN | 22002187 | Aide exceptionnelle pour l'édition 2022 du festival "Le sonneur est dans l'pré" | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| LANDESTINI<br>43500 BOISSET | 22002139 | Organisation de l'édition 2022 de la Coupe de France du potager | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| LAPACH<br>56700 SAINTE HELENE | 22002207 | Organisation de la 1ère édition du festival de BD non fictionnelle "La vie en bulles" sur la commune de Sainte-Hélène | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| SANTE BRASSARDS<br>35000 RENNES | 22001210 | Organisation de la 54ème Course Croisière EDHEC du 1er au 09 avril 2022 sur le port du Crouesty | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| SOCIETE DES AMIS DE LOUIS GUILLOUX<br>22000 SAINT BRIEUC | 22002167 | Organisation de la 28ème édition du Prix Louis Guilloux des jeunes, concours de nouvelles | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| SOLIDAIR ETHIC<br>29000 QUIMPER | 22002146 | Organisation du Festival Interculturel Bretagne Palestine en Cap Sizun aux ateliers Jean Moulin à Plouhinec du 27 au 29 mai 2022 | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| LES GIBOULEES<br>35000 RENNES | 22000423 | Organisation de la 7ème édition du festival d'art urbain "Les giboulées" à Rennes | Subvention forfaitaire | 800,00 |
| MANE ROUL'ARTS<br>56470 LA TRINITE SUR MER | 22000412 | Organisation de l'édition 2022 des Milles Musicaux de la Trinité-sur-Mer | Subvention forfaitaire | 700,00 |
| CHOEUR D'HOMMES DE LA BAIE<br>22400 COETMIEUX | 22002190 | Participation au 100ème anniversaire du Chœur des mineurs Polonais de Douai les 27, 28 et 29 mai 2022 | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| CHORALE DU PAYS FOUESNANTAIS<br>29170 FOUESNANT | 22002196 | Aide à l'organisation de la représentation de l'oeuvre "La Passion selon St Jean de JS Bach" par le chœur "L'écho des vagues" du 9 avril au 23 octobre 2022 dans le Finistère et Morbihan | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| GROUPE D ARTISTES ASSOCIATION MALAMEA O FUTUNA<br>56500 BIGNAN | 22002166 | Soutien au fonctionnement et à l'ensemble des activités au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 500,00 |

**Délibération n° : 22_9003_02**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9003_02-DE

| Nom du bénéficiaire | Opération | Objet | Type | Montant Proposé (en Euros) |
|---|---|---|---|---|
| KAER E MEM BRO<br>56740 LOCMARIAQUER | 22002143 | Organisation de la 1ère édition de la fête historique et maritime "A la rencontre des Vénètes" en mai 2022 | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| FRATERNITE DES DRUIDES, BARDES ET OVATES DE BRETAGNE : GORSEDD<br>29000 QUIMPER | 22002184 | Soutien au fonctionnement et à l'ensemble des activités au titre de l'année 2022 dont l'accueil des délégations galloises et corniques | Subvention forfaitaire | 400,00 |
| FEMMES AVANT TOUTES<br>29900 CONCARNEAU | 22001200 | Organisation d'un salon sur l'égalité des droits entre femmes et hommes | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE SAINT BRIEUC<br>22000 ST BRIEUC | 22002182 | Organisation de la 27ème édition du colloque de la Saint-Yves le 14 mai 2022 à Tréguier sur le thème "La justice est-elle encore humaine" ? | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L OUEST BRETAGNE NOR<br>22204 GUINGAMP | 22002199 | Soutien à l'organisation des évènements U'COSMETICS et U'COOK-INNOVATION à Guingamp | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| ARMOR VOLLEY BALL<br>22000 ST BRIEUC | 22002118 | Soutien à l'organisation des Estivales de Volley des Côtes d'Armor du 22 au 31 juillet 2022 | Subvention forfaitaire | 3 500,00 |
| COMITE DE GESTION TI AR GOUREN<br>29690 BERRIEN | 22002164 | Soutien financier pour le fonctionnement et les ativités de l'association au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 3 500,00 |
| ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES EVENEMENTS SPORTIFS ET RESPONSABLES<br>56000 VANNES | 22002176 | Organisation du « SNSM Morbihan Paddle Trophy" du 29 avril au 1er mai 2022 dans le golfe du Morbihan | Subvention forfaitaire | 2 500,00 |
| ASS EUROP CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES<br>54521 LAXOU CEDEX | 22002179 | Soutien financier aux animations qui auront lieu en Bretagne, avec le projet "Mets tes baskets et bats la maladie" | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| ASSOCIATION LES AMIS DU VELO DU PAYS DE LESNEVEN ET COTES DES LEGENDES<br>29260 PLOUDANIEL | 22002198 | Organisation de la 23ème édition de l'épreuve cycliste du Tour du Pays de Lesneven, Côte des Légendes les 2 et 3 avril 2022 | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| LANDES & BRUYERES CAP D'ERQUY-CAP FREHEL<br>22430 ERQUY | 22002148 | Soutien financier pour la 19ème édition du week-end sport nature du 29 avril au 1er mai 2022 | Subvention forfaitaire | 2 000,00 |
| UNION SPORTIVE PLOUGONVELINOISE<br>29217 PLOUGONVELIN | 22002147 | Organisation du Festival d'Armor (tournoi international de football U15-U17) du 04 au 06 juin 2022 à Plougonvelin et dans les communes associées du Pays d'Iroise et de Brest | Subvention forfaitaire | 1 300,00 |
| ESPOIR DE ST JACUT<br>56220 SAINT JACUT LES PINS | 22002204 | Organisation de la 10ème édition du rassemblement national de football U9 et du tournoi U11 et U13 le 7 mai 2022 à Saint-Jacut-les-Pins | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| RUGBY CLUB PAYS MORLAIX<br>29600 MORLAIX | 22002115 | Aide à l'organisation du projet "Rebond favorable" | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| UNION SPORTIVE ARRADON ATHLETISME<br>56610 ARRADON | 22001197 | Soutien à l'organisation des 30 kms d'Arradon | Subvention forfaitaire | 1 000,00 |
| COQS PETANQEURS<br>29300 QUIMPERLE | 22002174 | Organisation de la participation aux 32ème de finale de la coupe de France des Clubs | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| LES GARS DU REUN DE GUIPAVAS<br>29490 GUIPAVAS | 22002155 | Organisation de la 43ème édition du Challenge du Printemps 2022 (tournoi international de football U11) les 30 avril et 1er mai 2022 à Guipavas | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| PARIGNE SPORT NATURE<br>35133 PARIGNE | 22002141 | Aide à l'organisation de deux manifestations sportives à Parigné et dans la fôret de Fougères | Subvention forfaitaire | 500,00 |
| ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE<br>22160 CALLAC | 22002145 | Organisation de la 30ème édition de la Pierre Le Bigaut Muco à Callac le 25 juin 2022 et de la 27ème édition de la Rando Muco à Belle Isle en Terre le 1er mai 2022 | Subvention forfaitaire | 9 000,00 |
| ASSOCIATION LA BOUTIQUE DU DROIT<br>56100 LORIENT | 22002194 | Aide au fonctionnement de l'association au titre de l'année 2022 pour l'accès à une information juridique gratuite et de proximité pour les habitants de Lorient agglomération | Subvention forfaitaire | 1 500,00 |
| KERRYS ANGELS<br>22160 CARNOET | 22002160 | Soutien financier pour le fonctionnement et les activités de l'association au titre de l'année 2022 | Subvention forfaitaire | 500,00 |

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9011_02-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_09011_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 09011 - Développement des conditions de travail et des compétences

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentant·e·s du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées lors des réunions « Agenda social » des 4 octobre 2021 et 22 février 2022 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Comité technique lors de sa réunion du 21 mars 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9011_02-DE



**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

**Article 1 : Abrogation des délibérations antérieures**

- D'ABROGER la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région.

**Article 2 : Comité social territorial (CST)**

- De CREER, à l'issue du scrutin des élections professionnelles de décembre 2022, un Comité social territorial (CST) ;

- De MAINTENIR à 15 le nombre de représentant·e·s titulaires du personnel (+ 15 suppléant·e·s) au sein du CST ;

- De MAINTENIR le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentant·e·s de la collectivité égal à celui des représentant·e·s du personnel. Ainsi le collège des représentant·e·s de la collectivité du CST sera composé de 15 représentant·e·s titulaires de la collectivité (+ 15 suppléant·e·s) ;

- D'ACTER le principe du de recueil des voix délibératives des représentant·e·s de la collectivité du CST ;

- DE DONNER compétence au CST pour les questions entrant dans son champ de compétences, fixées dans le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 ;

- D'APPLIQUER ces mesures à compter de l'installation du Comité social territorial issu des élections professionnelles de décembre 2022.

**Article 3 : Formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

- De CREER, à l'issue de ce scrutin, une formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

- De FIXER à 15 le nombre de représentant·e·s titulaires du personnel au sein de la FS ;

- De FIXER à 15 le nombre de représentant·e·s suppléant·e·s du personnel au sein de la FS ;

- D'ACTER le principe du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentant·e·s de la collectivité égal à celui des représentant·e·s du personnel. Ainsi le collège des représentant·e·s de la collectivité de la FS sera composé de 15 représentant·e·s titulaires de la collectivité (+ 15 suppléant·e·s) ;

- D'ACTER le principe du recueil des voix délibératives des représentant·e·s de la collectivité de la FS ;

- DE DONNER compétence à la Formation spécialisée pour les questions entrant dans son champ de compétences, fixées dans le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 ;

- D'APPLIQUER ces mesures à compter de l'installation de la Formation spécialisée issue des élections professionnelles de décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9011_02-DE



**Article 4 : Commission d'action sociale (CAS)**

- De CREER, à l'issue de ce scrutin, une Commission d'action sociale ;

- De FIXER à 4 le nombre de représentant·e·s titulaires de la collectivité (+ 4 suppléant·e·s) ;

- De FIXER à 4 le nombre de représentant·e·s titulaires du personnel (+ 4 suppléant·e·s) ;

- D'ATTRIBUER les 4 sièges de membres titulaires (+ 4 sièges de membres suppléant·e·s) des représentant·e·s du personnel aux 4 listes ayant obtenu le plus de suffrages lors de l'élection du Comité social territorial, à raison d'un siège par liste ;
  Dans le cas où 2 listes seraient appelées à composer le Comité social territorial, la liste ayant remporté le plus de suffrages se verrait attribuer 2 sièges de titulaires (+ 2 suppléant·e·s) et la seconde liste 2 sièges de titulaires (+ 2 suppléant·e·s).
  Dans le cas où 1 liste serait appelée à composer, seule, le Comité social territorial, celle-ci disposerait de l'intégralité des sièges réservés aux représentant·e·s du personnel.

- D'APPLIQUER ces mesures à compter de l'installation de la Commission d'action sociale issue des élections professionnelles de décembre 2022.

**Article 5 : Modalités de vote**

- D'ACTER de la mise en place du vote électronique exclusif pour le scrutin des élections professionnelles de 2022.

**Article 6 : Durée du scrutin**

- D'ACTER l'organisation de ce scrutin de vote électronique sur une durée de 8 jours, soit du jeudi 1er décembre au jeudi 8 décembre 2022 inclus.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9011_3E-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_9011_03**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 09011 - Développement des conditions de travail et des compétences

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 février 2022, s'est réunie le 28 février 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région en particulier l'article L 4135-19,

Vu le décret modifié n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté modifié du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté modifié du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu la délibération du 21_DRH_02 du Conseil régional en date du 15 octobre 2021 relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement des conseillers régionaux,

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours,

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et après avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

En section de fonctionnement :

- de CONFIER des mandats spéciaux à :

    - Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, et Madame Adeline YON BERTHELOT, conseillère régionale, dans le cadre de leur participation les 2 et 3 mars 2022 au salon international de l'agriculture organisé à Paris ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9011_3E-DE



- Madame Béatrice MACE, Vice-présidente chargée de la Culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de sa participation le 7 mars 2022 à une rencontre projection au Centre National du Cinéma organisée à Paris ;

- Monsieur Jérôme TRE-HARDY, conseiller régional, dans le cadre de sa participation le 29 mars 2022 au déjeuner du Pôle Excellence Cyber et le 30 mars 2022 à une réunion avec OVH. Ces deux évènements sont organisés à Paris ;

- Monsieur Arnaud LECUYER, Vice-président en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation dans le cadre de sa participation du 13 au 15 septembre 2022 au SPACE organisé à Rennes.

Ces mandats spéciaux ouvrent droit au règlement et au remboursement des dépenses qui s'y rapportent sur la base des frais réels, sur production de justificatifs : hébergement, repas, taxi, transports en commun, frais de parking, frais de représentation et toutes autres dépenses dans le cadre dudit mandat.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9012_01E-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_09012_01**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 09012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

## DETERMINATION DES EMPLOIS OUVRANT BENEFICE A UN AVANTAGE EN NATURE 2022

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes ;

Vu la circulaire DAGEMO/BCG 97-4 du 05.05.1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;

Vu la circulaire n°200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal applicable ;

Vu les avis du Comité Technique Paritaire du 6 novembre 2009 et du 22 janvier 2010 ;

Vu la Charte d'utilisation des véhicules de service validée le 23 septembre 2020 ;

Vu la délibération 21_9012_06 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 décembre 2021 déterminant les emplois ouvrant bénéfice à un avantage en nature pour 2022 :

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-9012_01E-DE



**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

- D'AJOUTER à la liste pour l'année 2022 des emplois pour lesquels un véhicule peut être attribué, l'emploi de Directeur-trice Général-e Adjoint-te en charge notamment de l'Éducation.

Liste des emplois bénéficiaires d'un véhicule constitutif d'un avantage en nature :

| Intitulé de l'emploi | Véhicule de fonction | Véhicule de service avec remisage à domicile |
|---|---|---|
| Directeur-trice Général-e des Services | X | |
| Directeur-trice de Cabinet | X | |
| Directeur-trice Espace territorial Cornouaille | | X |
| Directeur-trice général-e Adjoint-e en charge notamment de l'Éducation | | X |
| Chef-fe de l'antenne portuaire de Saint-Malo | | X |
| Adjoint-e au-à la- directeur-trice délégué-e des voies navigables | | X |
| Chef-fe de la Subdivision Service des Voies Navigables - Canal de Nantes à Brest. | | X |

– d'ATTRIBUER cet avantage en nature à compter du 1er juin 2022.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**REGION BRETAGNE**

**22_9020_01**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 9020 Ressources et expertises

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu le contrat de plan État – Région 2015/2020 signé le 11 mai 2015, notamment son volet numérique,

Vu le contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019,

Vu la décision de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques en date du 12 mars 2021 relative au financement des laboratoires d'innovation territoriale et de 100 projets d'innovation au titre du Plan de relance « FITN8 »

Vu la précédente convention Préfecture de Bretagne et Région Bretagne relative au fonctionnement de Ti Lab pour la période 2019-21,

Considérant l'intérêt de la co-construction entre l'État et le Conseil régional des politiques publiques à l'échelle régionale, et les progrès réalisés en la matière depuis l'ouverture du Ti Lab,

Considérant que les projets travaillés au Ti Lab depuis 2017 ont permis de confirmer l'intérêt et la réussite de l'approche usager et de la coopération dans de nombreuses politiques publiques déployées à l'échelle régionale, et aujourd'hui à l'échelle nationale,

Considérant que la démarche choisie pour le Ti Lab est citée en exemple à l'échelle nationale, et par de nombreuses collectivités, et qu'elle participe d'une confiance entre de nombreux acteurs qui résulte de la solidité des projets portés jusqu'à maintenant au Ti Lab

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

- **de PRENDRE ACTE** de la réussite et du développement du Ti Lab
- **D'APPROUVER** les termes de la « convention relative au Ti Lab, Laboratoire régional d'innovation publique », jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE



Vu le contrat de plan État – Région signé le 11 mai 2015, notamment son volet numérique et innovation,

Vu le contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019,

Vu le contrat de transformation de l'action et des administrations territoriales de l'État (projet « Trans@te »), signé entre la Préfète de la région Bretagne, d'une part, la directrice du budget et le délégué interministériel à la transformation publique, d'autre part, en date du 8 novembre 2019,

Vu la décision de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques en date du 12 mars 2021 relative au financement des laboratoires d'innovation territoriale et de 100 projets d'innovation au titre du FITN8
(réf. : DITP/2021/03/3707),

Vu la note du Délégué interministériel à la Transformation publique en date du 5 mai 2021 relative au développement des capacités d'innovation publique dans les territoires (réf : DITP/2021/04/7116),

Vu la convention « Fonds innovation et transformation numérique » volet 8 (FITN 8 B) signée entre le Préfet de la Région Bretagne et le Délégué interministériel à la Transformation publique et son annexe sur le projet « Futurs Labs », en date du 3 décembre 2021,

Vu la convention « Fonds de Transformation Numérique des Territoires » (FITN 7) signée entre le Préfet de la région Bretagne et le Président de la Région Bretagne, en date du 29 septembre 2021,

Vu la précédente convention Préfecture de Bretagne et Région Bretagne relative au Ti Lab pour la période 2019-21,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 mars 2022 autorisant le Président à signer la présente convention,

Considérant l'intérêt de la co-construction entre l'État et le Conseil Régional de Bretagne des politiques publiques à l'échelle régionale, et les progrès réalisés en la matière depuis l'ouverture du Ti Lab,

Considérant que les projets travaillés au Ti Lab depuis 2017 ont permis de confirmer l'intérêt et la réussite de l'approche usager et de la coopération dans de nombreuses politiques publiques déployées à l'échelle régionale, et aujourd'hui à l'échelle nationale,

Considérant que la démarche choisie pour le Ti Lab est citée en exemple à l'échelle nationale par l'État et par de nombreuses collectivités, et qu'elle participe d'une confiance entre de nombreux acteurs des territoires, qui résulte de la solidité et de la pertinence des projets portés jusqu'à maintenant au Ti Lab, et de sa démarche originale,

***1.1.1.1.1 ENTRE***

**La Région Bretagne,**
Représentée par Monsieur Loïg Chesnais-Girard, en sa qualité de Président du Conseil Régional de Bretagne,
Ci-après dénommée « la Région »,
D'une part,

**ET**

**L'État**
Représenté par Monsieur Emmanuel Berthier, en sa qualité de Préfet de la région Bretagne,
Ci-après dénommé « l'État »,
D'autre part,

**IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

## PREAMBULE

La préfecture de région et les services du Conseil Régional de Bretagne ont élaboré fin 2018 une réponse commune à l'appel à projets « Transition numérique de l'État – volet laboratoire d'innovation territoriale ». Celle-ci visait à créer et expérimenter en coopération un laboratoire régional d'innovation publique, le Ti Lab. Ce projet devait permettre de consolider une vision partagée par l'État et la Région Bretagne, convaincus de l'impact d'administrations exemplaires dans leurs pratiques vis-à-vis des usagers-citoyens, et animées d'un esprit d'innovation et d'une culture d'équipe ouverte et soucieuse de coopération et d'adaptabilité.

Le Ti Lab, conçu et mené dans une étroite collaboration entre les deux partenaires et avec les agents qui s'y sont investis, se caractérise aujourd'hui par la diversité des thématiques traitées, des acteurs et des publics concernés, tout en fédérant des projets et initiatives tous animés d'une recherche d'améliorations des services rendus aux usagers. Les projets soutenus ont tous en commun de faire de l'expérience des usagers le point de départ utilisé pour réinterroger les politiques publiques.

Le Ti Lab est défini comme « une communauté, un état d'esprit, des projets, et un lieu ». C'est avant tout une démarche visant à favoriser l'innovation publique au service des usagers-citoyens, par son autonomie encadrée, son haut niveau de coopération des acteurs, sa neutralité bienveillante et son cadre de facilitation.

Selon leurs cibles respectives, les projets portés par le Ti Lab poursuivent 6 objectifs :

- Accompagner des projets choisis, coconstruits et coopératifs, tournés vers le citoyen-usager afin d'améliorer significativement les politiques publiques
- Favoriser la coopération, le partage des informations et des expérimentations relatives à une catégorie d'usagers connus de plusieurs intervenants, et particulièrement sensibles
- Partager des informations relatives au territoire régional destinées à éclairer la décision et la mise en œuvre des politiques publiques au service des usagers et des acteurs publics régionaux, en particulier relevant d'angles morts des Politiques publiques
- Concevoir des démarches, des outils ou des supports innovants expérimentaux à tester, pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques au contact d'usagers externes ou internes
- Accompagner ponctuellement des actions contributives et participatives dans le cadre de projets existants, dans une volonté de démarche centrée sur les usagers, et d'autonomiser les agents et les services
- Favoriser une volonté de coopération et de mutualisation de l'innovation publique en Bretagne

Ils se caractérisent par une même liberté d'action, une approche usager et la coopération des acteurs des territoires.

Après deux ans de fonctionnement dans le cadre de cette expérimentation réussie, et au vu des bilans des projets soutenus par le Ti Lab, les deux partenaires fondateurs ont souhaité poursuivre leur coopération et en formaliser à nouveau le cadre par une convention, couvrant la période 2019-2022.

Les réussites récentes des travaux du Ti Lab, en particulier les projets développés à l'échelle régionale, et aujourd'hui à l'échelle nationale, et les opportunités de financement liées au Plan de Relance (1,3 millions d'Euros pour les projets du Ti Lab en 2021-22) portés par la Direction Interministérielle à la Transformation Publique conduisent aujourd'hui les partenaires à inscrire leur ambition commune relative au Ti Lab dans une nouvelle convention actualisée, avant le terme de la précédente.

## Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités, notamment financières, du partenariat établi entre l'État et la Région pour le fonctionnement du Ti Lab, et pour le financement de ses projets. Elle définit également les obligations des parties, notamment en matière de gouvernance et de suivi.

## Article 2 – Montant de la participation financière de l'État et de la Région

2.1- Les plans de financement prévisionnel du fonctionnement du Ti Lab précisés à l'annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

2.2- L'État s'engage à financer les actions du Ti Lab pour un montant socle de 214 000€ en 2022 et 2023, selon les plans de financement établis et joints en annexe 1. Ce financement comprend les charges d'une partie du temps de travail du Chargé de mission innovation du SGAR, qui contribue au co-pilotage, aux actions et aux projets du Laboratoire, et fait partie ainsi de la gouvernance, et de l'équipe opérationnelle du Ti Lab.
2.3 – La Région Bretagne s'engage à financer les actions du Ti Lab pour un montant socle de 214 000 € en 2022, et 2023 au regard des plans de financement établis et joints en annexe 1. Ce financement comprend les charges du poste de Responsable et de l'équipe du Lab (Ajointe au responsable, Designer, Chargée de projet…), et la mobilisation et

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

l'hébergement du Ti Lab dans des locaux dédiés définis à l'article 7, ainsi que 52 000 € de financement de prestations externes en 2022 et en 2023.

2.4 – Le Ti Lab est ainsi cofinancé dans son fonctionnement par la Région et l'État sur un principe de parité, en dehors de financements relatifs à certains projets pouvant être accompagnés par le Ti Lab, ou à des financements spécifiques relevant de réponses à des appels à projets. Les financements obtenus pour 2022, en particulier via le Plan de relance, sont indiqués dans l'annexe 2.

2.5 – En cours d'exécution, les deux parties peuvent décider de l'ajustement de ce montant dans le cadre du COPIL mensuel Ti Lab (voir article 6).

**Article 3 – Durée de la convention**

La convention prend effet à compter de la dernière date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 4 – Engagements de la Région**

4.1- La Région s'engage à utiliser les fonds dédiés au Ti Lab pour la seule réalisation des projets du Ti Lab, et à mettre en œuvre tous les moyens humains, mobiliers et immobiliers à sa disposition dans le cadre défini par la convention et ses annexes. La Région s'engage à ce que les moyens humains affectés au Ti Lab soit bien consacrés uniquement au projets et actions relevant du Ti Lab.

4.2 – La Région s'engage à produire l'ensemble des données nécessaires au suivi du Ti Lab, en ce qu'elles permettent d'assurer le suivi des indicateurs de résultat définis en Comité technique et de pilotage Ti Lab.

4.3 – La Région s'engage à mettre à disposition les locaux du Ti Lab définis à l'article 7 pour le Ti Lab et pour les actions de l'État relatives au Ti Lab (par exemple ateliers, formations…), ainsi que l'équipement associé à ces locaux et nécessaires aux travaux du Ti Lab.

**Article 5 – Engagements de l'État**

5.1 - L'État s'engage à utiliser les fonds dédiés au Ti Lab pour la seule réalisation des projets du Ti Lab, et à mettre en œuvre tous les moyens humains et ressources à sa disposition dans le cadre défini par la convention et ses annexes.

5.2 – l'État s'engage à produire l'ensemble des données nécessaires au suivi du Ti Lab, en ce qu'elles permettent d'assurer le suivi des indicateurs de résultat définis en Comité technique et de pilotage Ti Lab.

**Article 6 - Objectif, valeurs, et gouvernance du Ti Lab**

6.1- Le Ti Lab a vocation à accompagner des projets et des actions nécessitant des approches innovantes et une importante liberté d'action pour investiguer, créer et expérimenter des solutions. Il diffuse les résultats et les évaluations de ses expérimentations. Le Ti Lab est un espace de liberté d'entreprendre au service de l'usager et de l'intérêt général, et dispose de marges de manœuvres importantes une fois les projets validés. Il porte les valeurs de l'innovation publique telles que définies dans la charte interne figurant en annexe 3.

6.2- Il fonctionne avec un double système de gouvernance, stratégique et opérationnelle, dans une volonté de coconstruction avec les agents publics embarqués dans les projets soutenus par le Ti Lab.

- La gouvernance opérationnelle est assurée par les agents agissants au Ti Lab réunis en communauté d'action. Cette communauté définit les valeurs de fonctionnement et les modalités d'actions du Ti Lab détaillés dans sa Charte (annexe 3), ainsi que les critères d'entrée des projets (détaillés en annexe 4), et participe ainsi à la construction opérationnelle du projet Ti Lab.

- La gouvernance stratégique est constituée d'un comité de pilotage paritaire État-Région, validant les grandes orientations en B4 si besoin (Préfet de Région et Président de la Région Bretagne) et d'un comité mensuel de suivi chargé de valider les projets accompagnés par le Ti Lab, le COPIL Ti Lab.

Ces aspects de gouvernance et les objectifs associés sont détaillés dans la charte de fonctionnement du Ti Lab annexée (annexe 3) qui, tout comme les autres annexes, fait partie intégrante de la présente convention.
6.3- Les parties prenantes s'engagent à reconnaître et valoriser les agents publics engagés dans les actions au sein du Ti Lab, que ce soit dans son animation, les projets, la création de communs ou sa gouvernance opérationnelle

**Article 7 - Localisation**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

7.1- Le Ti Lab est situé dans les locaux de la Région Bretagne, comprenant l'intégralité du 2eme étage du 5, Rue Martenot (Hôtel du Bon Pasteur), sur un espace de 200 m². Un bureau, une cuisine équipée et un espace de convivialité et de travail partagé sont également mis à disposition au Rez-de-chaussée du même bâtiment.

7.2- La Région Bretagne en assure son équipement, sa logistique et garantie son accès ouvert pour tous les ateliers et actions organisés au Ti Lab. Au vu des projets, le Ti Lab a vocation à organiser des ateliers sur l'ensemble du territoire breton, mais aussi à Paris ou en France, dans le cadre de la diffusion de bonne pratique et de la construction de communs.

7.3- Seule exception à cette ouverture : l'accès au Ti Lab n'est pas autorisé pour des ateliers ou actions de groupes lors de sessions du Conseil Régional de Bretagne, fixées en amont par le calendrier des assemblées de la Région. Sauf validation par le COPIL et la Direction Générale de la Région Bretagne, le Ti Lab n'accueille pas d'atelier sur ces périodes. L'équipe du Ti Lab et des invités listés en amont ont néanmoins accès au Ti Lab sur ces périodes pour leurs travaux communs ou individuels, dans des locaux dédiés.

7.4- L'État s'engage à assurer à la Région une parité dans les dépenses correspondant aux coûts environnés de l'occupation des locaux, estimée à 15 000 euros en coûts environnés annuel, au regard du budget prévisionnel actualisé figurant en annexe 1.

**Article 8 – Communication**

8.1- L'État et la Région ont convenu d'une identité visuelle spécifique au Ti Lab. Cette identité de marque, déposée à l'INPI, est commune, et permet de marquer les réalisations et les communications du Ti Lab, sans forcément mentionner L'État et la Région. Cette identité propre est décrite dans l'annexe 3, au point 5.

8.2- L'équipe du Ti Lab peut, dans les valeurs de l'innovation publique et de ses critères d'action, mobiliser les outils de communication administrés par ses membres pour valoriser les actions, méthodes, projets et résultats du Ti Lab et de son écosystème.

8.3- L'État et la Région s'engagent réciproquement à mentionner le soutien financier de la Région et de l'État au Ti Lab dans leurs communications respectives.

8.4- Afin de favoriser la coopération avec les partenaires du Ti Lab, les éléments graphiques ont été publiés sous licence Créative Commons. Le Ti Lab a vocation a diffuser la plus grande part de ses réalisations dans un format ouvert, en créant des communs de réciprocité, sauf en cas d'un important besoin de confidentialité.

**Article 9 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

**Article 10 – Dénonciation, Résiliation de la convention et Tacite reconduction**

10.1- Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention sans préjudice de dommages-intérêts, dans les deux mois après réception de la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

10.2- La présente convention sera automatiquement renouvelée, par application du principe de reconduction tacite, sauf en cas de dénonciation ou demande de modification demandée par l'une des deux parties après la période initialement prévue d'exécution.

**Article 11 – Litiges**

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes

**Article 12 – Exécution de la convention**

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

**Récapitulatif des Annexes :**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

- Annexe 1 : Plan de financement de fonctionnement type / 2022 et 2023
- Annexe 2 : Financement des projets spécifiques « Plan de Relance » et « Appel à projet » obtenus par le Ti Lab
- Annexe 3 : Charte de fonctionnement et de gouvernance Ti Lab
- Annexe 4 : critères d'évaluation à l'entrée des projets du Ti Lab

**Fait en deux exemplaires à Rennes, Le**

**Le Préfet de Région,** **Le Président du Conseil régional,**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**Annexe 1 : Plan de financement de fonctionnement type / 2022 et 2023**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**Annexe 2 : Financement des projets via le Plan de Relance et les Appel à projet obtenu par le Ti Lab (pour information) :**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

# Annexe 3 : Charte de fonctionnement et de gouvernance Ti Lab

# Laboratoire régional d'innovation publique – Bretagne

| Charte Ti Lab de fonctionnement | V 4.0 - 20/04/2021 |
|---|---|

**« Au service des Usagers-Citoyens, une communauté, un état d'esprit, des projets, un lieu »**

Les éléments de cette charte sont une synthèse des échanges avec le cœur de communauté du Ti Lab, recueillis lors des 4 rencontres préparatoires, puis des 10 rencontres suivantes. Cette communauté réunie les personnes qui « font » le Ti Lab, et ses projets concrets. La communauté participe à sa mise à jour à minima annuelle depuis 2020. Elle assure ainsi sa part de la gouvernance du projet coopératif.

Cette charte prend également en compte les évaluations chiffrées et d'impact réalisées pendant et après l'expérimentation et le retour sur le fonctionnement du Laboratoire en lien avec les démarches qui se déploient dans les administrations partenaires, comme la Transfo à la Région Bretagne, le Nano-Lab et le Lab Atalante à la DREAL, la Transformation numérique au SGAR Bretagne…

**Ce document est évolutif, tout au long de la vie du Laboratoire et de sa communauté, dans un cadre volontairement expérimental et adaptatif. Il est à l'image du Ti Lab.**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

Nuage des mots clefs du document




Le laboratoire Ti Lab est défini comme : **une communauté, un état d'esprit, des projets, un lieu, au service des Citoyens-Usagers et de l'intérêt général.**

C'est avant tout une démarche visant à **favoriser l'innovation publique « de rupture » au service des usagers-citoyens** par son autonomie encadrée, son haut niveau de positionnement et de coopération des acteurs, la légitimation de son approche et de ses démarches auprès des agents publics et des usagers, sa neutralité et son cadre de facilitation, et enfin ses actions concrètes permettant la diffusion de ses méthodes par l'assertivité.

En offrant une possibilité aux agents publics et à leurs partenaires d'agir et de se former par l'action, le Ti Lab participe à la Transformation des administrations et des politiques publiques.

En apportant au décideurs et élus une autre manière d'appréhender les Politiques publiques, il accompagne la mise en place d'une transformation de la décision publique.

## 1. <u>Fonction et projets :</u>

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

### 1.1. Typologie des interventions du Ti Lab

**Le Ti Lab n'a pas d'offre de service, mais une offre de coopération. Celle-ci fait partie intégrante de ses fonctions, de son fonctionnement et de ses critères de choix d'actions.**
**Le Ti Lab a donc aujourd'hui quatre fonctions :**

| | |
|---|---|
| **Éprouvette** | |
| | **Accompagner ou piloter des projets d'innovation publique tournés vers l'usager-citoyen et portés entièrement au sein du Ti Lab**<br>Des projets : un projet s'inscrit dans démarche globale proposée par Ti Lab, en demandant un haut niveau de co-définition des politiques publiques, dans un accompagnement dans la durée, de la phase d'exploration au prototypage de preuve de concept, et en utilisant largement les ressources du Ti Lab. |
| **Accélérateur** | |
| | **Conseiller, animer et faciliter des séquences d'ateliers spécifiques pour des projets existants qui ont besoin d'une phase particulière (exploration, créativité, prototypage, expérimentation…)**<br>Des actions : une action est une demande d'accompagnement ponctuelle par le Ti Lab d'un projet existant, mais s'inscrivant dans ses critères et modes d'action. Une action peut être située en exploration, en idéation, en prototypage. Une action doit avoir un impact faible sur l'activité du Lab. Les actions du Laboratoire permettent d'accélérer un projet existant dans une phase d'inspiration et d'immersion centrée sur l'usager pour définir une problématique d'action et préparer une phase de recherche de solutions prototypables. |
| **Centre de ressources** | |
| | **Mettre à disposition ses locaux, ses outils et ses démarches documentées, et être une « place de marché » vers des partenaires et prestataires innovants**<br>Les interventions du Laboratoire aident le porteur d'un projet à définir le cadre de son action, le portage centré usagers, et le sponsoring (soutien politique ou hiérarchique au plus haut niveau) du projet dans ses aspects ouverts et expérimentaux. Il accompagne la définition du projet à partir d'une idée générale, d'une intuition, d'une volonté issue d'une politique publique. Il met à disposition ses locaux dédiés à des ateliers, ses outils de facilitation, sa documentation… |
| **Archipel des pratiques** | |
| | **Créer, animer et participer des communautés horizontales d'intérêt, d'actions ou de pratiques sur les domaines liés à l'innovation publique ou d'intérêt général**<br>La Laboratoire participe à des communautés d'échanges de pratiques et d'actions, au niveau national, et anime ses propres communautés (Ti Lab, UTILO, Innovateur d'intérêt général de Bretagne, LabAccès…) ou participe à des communautés externes (Labs Publics, 27ème Région…) |

Selon leurs cibles respectives, les projets portés par le Laboratoire **poursuivent 5 types d'objectifs** :

- Accompagner des projets choisis, co-construit et coopératifs, tournés vers le citoyen-usager afin d'améliorer significativement les politiques publiques
- Favoriser la coopération, le partage des informations et des expérimentations relatives à une catégorie d'usagers connus de plusieurs intervenants et particulièrement sensibles
- Partager des informations relatives au territoire régional destinées à éclairer la décision et la mise en œuvre des politiques publiques au service des usagers et des acteurs publics régionaux

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

- Concevoir des preuves des concepts, des outils ou supports innovants expérimentaux, pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques au contact d'usagers externes ou internes
- Accompagner ponctuellement des actions de projets existants dans une volonté de démarche centrée sur les usagers, contributives et participatives

**Les points communs : <u>la liberté d'action, l'approche usager-citoyen et la coopération sincère</u>**

**<u>Le processus de projet</u>**

**Attention, il ne s'agit pas d'un processus type : les projets portés au sein du Ti Lab sont par nature souple. Mais l'étape de définition/clarification permet d'évaluer la capacité d'un projet d'être porté au Lab.**

**En résumé, les typologies d'action du Ti Lab sont :**

- Orientées exploration de problèmes avant toute recherche de solutions : espace du doute, de la résolution de défis, de la reformulation de problématiques, et de la liberté d'entreprendre au service du citoyen
- Le co-pilotage de projets coopératifs, innovants, centrés sur l'usager
- La facilitation d'ateliers et de coopération ouverte
- L'association des usagers, des chercheurs, des parties prenantes et la pluridisciplinarité
- Utilisation libre des méthodes de la coopération, de l'innovation ouverte, de la participation, de la facilitation et du design de service et des politiques publiques
- L'animation des communauté d'innovation publique et du réseau

### 1.2. Mise en place d'un processus de validation des projets accompagnés par le Ti Lab

Tous les projets et actions accompagnés par le Ti Lab doivent en respecter les valeurs et critères. On ne peut imposer un projet au laboratoire. Ce fonctionnement garantie tout à la fois son autonomie d'action, la confiance dans la démarche, et la qualité des réalisations.

#### 1.2.1. Résumé des critères d'entrée d'un projet au Ti Lab :

| | | |
|---|---|---|
| « L'usager n'est pas défectueux » | Orientation usages et démocratie | Impact potentiel Usager-citoyen |
| | | Impact potentiel Agents |

Si le projet passe ce filtre essentiel « usagers »,
alors on peut aller plus loin

| | | |
|---|---|---|
| Confiance, Coopération, Sincérité, Inventivité | Contribution à l'action Politique et sociale | Adéquation et portage politique et stratégique |
| | | Aspect Innovant |
| | | Transversalité du projet |
| Action, Liberté, Visibilité | Intérêt pour le Lab | Niveau d'intervention |
| | | Capitalisation et Visibilité |
| | | Liberté d'action |
| Réalité Anti-washing | Faisabilité / Moyens | Faisabilité interne |
| | | Facteurs externes |

#### 1.2.2. Définition de critères

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**Le Ti Lab accompagne des projets répondant au mieux à ces critères :**

- **Centré Utilisateur** : qualité du projet dans sa prise en compte de l'usager-citoyen et dans sa participation dans la conception
- **Caractère innovant** : les projets ne doivent pas reproduire des processus existants
- **Impact envisagé** : Évaluation de l'impact de la résolution des problèmes proposés à l'investigation
- **Marges de manœuvre** : un projet d'innovation publique a besoin de liberté pour créer de nouvelles solutions et les expérimenter
- **Coopération** : qualité du projet dans sa volonté de trouver des solutions contributives
- **Transversalité** : possibilité pour le projet de casser des silos d'action existants
- **Portage du projet** : **co-portage ou équilibre État-Région** dans le choix des projets accompagnés
- **Sponsoring du projet** : qualité du soutien de haut niveau garant des marges de liberté de l'expérimentation,
- **Motivation des porteurs** : qualité de l'implication personnelle des porteurs de projets
- **Terrains d'actions** : volonté et possibilité de trouver des terrains pour situer les expérimentations
- **Durée du projet** : temporalité projetée et impact sur la charge de travail du Laboratoire
- **Temps consacré au projet** : définition de la charge de travail coté porteurs et personnes impliquées
- **Pluridisciplinarité et décloisonnement** : nombre de partenaires internes, inter-administration, externe et pressentis pour l'action
- **Difficultés et typologie de faisabilité** : nombre et qualité des difficultés et freins envisagés
- **Financement** : état prévisionnel des financements coté projet et coté Laboratoire

### 1.2.3. Gouvernance générale du Ti Lab et choix des projets

Le Laboratoire recherche un haut niveau de collaboration entre ses membres et dispose d'une autonomie d'action sur le champ opérationnel. Il convient d'appliquer en interne par symétrie les méthodes que nous défendons dans nos projets vers les usagers-citoyens.
Ti Lab étant défini comme le laboratoire « **pour et par ses utilisateurs** », les personnes utilisant le laboratoire et y portant des projets sont associées à son mode de fonctionnement, ses valeurs, critères de choix de projets. La communauté d'action du Ti Lab révise cette charte tous les ans lors d'une rencontre de la communauté. La communauté est également associée à la définition de propositions quant aux évolutions stratégiques, arbitrée en COPIL ou en CODIR. Le responsable de Ti Lab est garant de ce respect du mode de fonctionnement et du respect des critères et des valeurs initiales de Ti Lab.

Les projets et les décisions stratégiques impactant le fonctionnement du Laboratoire sont soumis à un COPIL qui arbitre le choix des projets et actions en fonction du respect des critères

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

et émet si besoin des préconisations avant validation à plus haut niveau. Ce COPIL est composé du Responsable du Laboratoire et de l'adjointe au responsable, au agents pilotant le projet à la Région Bretagne et au SGAR Bretagne, ainsi que d'un DGA Région et d'un adjoint au SGAR. Il se réunit mensuellement.

Les décisions nécessitant un plus haut niveau de validation, dont le choix définitif des projets et la stratégie générale du Ti Lab, sont prise en CODIR réunissant le COPIL, le SGAR Bretagne et le DGS de la Région Bretagne. Le B4 (Président de Région et Préfet de Région) peut être tenu au courant, sponsoriser les actions du laboratoire et sa stratégie générale.

1.2.4. **Rôle dans les projets** *(Un participant à un projet peut avoir plusieurs rôles)*

- **Sponsor** : définit le cadre général de l'action et valide l'idée initiale tout en laissant le maximum de place à l'agilité de la démarche et à l'expérimentation. Il soutient fortement le projet et est responsable de la validation du projet et du processus au plus haut niveau.
- **Col-porteur** : porteur du projet seul ou en binôme, le col-porteur s'assure de son bon déroulement, de la collaboration de la communauté de projet et l'anime. Il définit avec le Laboratoire les interventions souhaitées et le champs d'application dans le projet.
- **Responsable et facilitateur du Ti Lab** : il accompagne le projet dans la méthodologie mise en œuvre, en fonction du degré d'intervention demandé et du cadre général du projet.
- **Soucieux** : il est le garant de la réalisation d'une brique utile au projet. Il est soucieux que les actions prévues soient réalisées par lui ou par d'autres, dans un esprit collaboratif.
- **Ingénieux** : il est dépositaire d'un savoir technique ou méthodologique utile au projet. En cela, son intervention est utile aux actions mise en place, en toute bienveillance. Il ne cherche pas le défaut, mais les solutions aux problèmes constatées ou aux idées retenues.
- **Impliqué** : il est impliqué dans le projet, ses actions et son processus. Membre de la communauté de projet, il contribue avec les autres membres en fonction de ses moyens et de ses possibilités. Il est motivé et volontaire pour agir dans le projet.
- **Sage** : il apporte une vision extérieure et plus large dans le champs d'action du projet. Il participe à l'exploration de ce champ, en donne des clefs de compréhension et d'action, mais sans jugement de valeur définitif.

## 2. Animation de la communauté Ti Lab

### 2.1. Règles de fonctionnement de la communauté

La communauté du Ti Lab est une communauté de pratique. Elle partage des pratiques communes liées à une volonté de placer le citoyen-l'usager-l'habitant au centre de ses démarches de projets. Elle met en œuvre des démarches de design de service, et des méthodologies innovantes. Elle pratique aussi la collaboration, la contribution, la culture de l'échec positif et l'expérimentation. Elle a la volonté de partager ses démarches entre membres. Elle assure dans un esprit collaboratif sa propre gouvernance et la répartition des actions utiles pour son existence et son développement. Les membres de la communauté sont engagés individuellement ou professionnellement, et sont volontaires pour participer à son fonctionnement. La communauté est ouverte en fonction de ses possibilités réelles d'intégration de nouveaux membres.

**La communauté fonctionne sur le principe de la Do-ocratie ou Poiéocratie : c'est une forme d'organisation dans laquelle les individus ont du pouvoir à la mesure de ce qu'ils**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**accomplissent, des tâches qu'ils choisissent et exécutent de manière autonome ou concertée.**
Les responsabilités sont confiées aux individus et pas aux postes qu'ils occupent. La responsabilité est ainsi distribuée entre les membres de la communauté. Chacun a de l'influence ou du pouvoir à la mesure de ce qu'il fait : L'autorité vient de la contribution, "je fais = j'ai l'autorité de". C'est un modèle particulièrement efficace pour faciliter la prise d'initiative et l'implication par le plus grand nombre. La do-ocratie est au cœur du fonctionnement des wikis, des fablabs et des hackerspaces.
Les règles de fonctionnement de la communauté permettent à ses acteurs de s'engager sur des valeurs communes, visant à construire une vision des services publics de demain, et des processus et actions amenant à leur conception centrée sur l'usager et à leur réalisation. Elles favorisent également une organisation transversale et basée sur l'assemblage de toutes les compétences. Les règles générales de fonctionnement de la communauté, mais aussi des ateliers organisés par le Ti Lab sont les suivantes :

- **Echanger dans une confiance mutuelle respectant la confidentialité**
- **Privilégier l'écoute et l'empathie**
- **Agir avec bienveillance**
- **Comprendre plutôt que défendre, dialoguer plutôt que débattre**
- **Se servir de ses ressentis, mais pour créer et contribuer**
- **Construire, rebondir, assembler toutes les idées**
- **Avancer avec les autres**
- **Encourager les idées folles**
- **Prototyper et expérimenter**
- **Considérer l'échec positivement, comme un apprentissage**

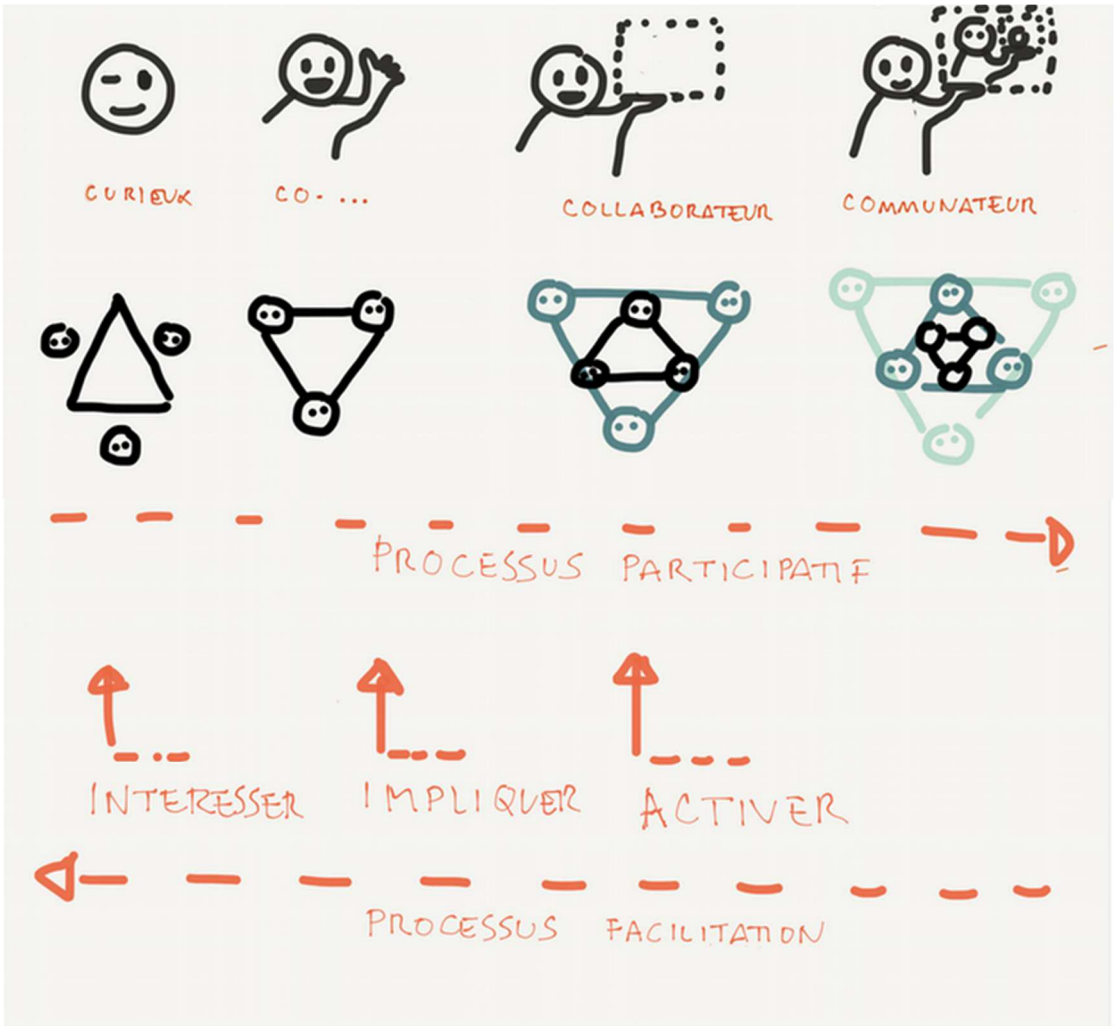
### 2.2. Définir les rôles dans la communauté

*(Un membre de la communauté peut avoir plusieurs rôles en fonction du contexte)*

- **Animateur** : animateur de coopération des membres de la communauté du Ti Lab : les membres de l'équipe Ti Lab et les chargées de projet d'innovation publique coté SGAR et coté Région.
- **Pionnier** : il est un des piliers de la communauté. Fortement motivé et formé à la démarche du Laboratoire, il cherche à développer la communauté et ses outils, et assiste les animateurs.
- **Ingénieux** : il est dépositaire d'un savoir technique ou méthodologique utile à la communauté. En cela, son intervention est utile aux actions du Laboratoire et de sa communauté.
- **Soucieux** : il est le garant de la réalisation d'une brique utile à la communauté (Communication, Documentation, formation…). Soucieux que les actions au service de la communauté soient bien réalisées, il n'est cependant pas responsable de ces réalisations.
- **Impliqué** : membre de la communauté, l'impliqué participe à ses travaux par son engagement, sans occuper un des rôles précités.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

- **Curieux** : il est attiré par la démarche du Laboratoire et par sa communauté de pratique. Il vient observer ses travaux et participe à son échelle sur de petites actions.
- **Sceptique** : il n'est pas convaincu par la démarche, mais souhaite s'y intéresser. Il peut chercher à être convaincu, ou apporter son point de vue critique mais constructif dans un souci d'amélioration et de compréhension mutuelle.
- **Sage** : personne extérieure à la communauté, il peut conseiller celle-ci par rapport à son expérience, ses observations et ses compétences. Il peut être choisi pour aider à trouver une solution à un problème connu.
- **Ambassadeur** : les membres de la communauté qui le souhaite peuvent devenir les ambassadeurs. Ils se font ainsi les porteurs de la démarche et peuvent disséminer les techniques et outils associés dans leur contexte de travail classique. Les ambassadeurs ont aussi vocation à intervenir pour accompagner ponctuellement les actions d'autres services, par exemple lorsque l'intervention d'un facilitateur neutre est utile.



Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

### 2.3. Rencontre de la communauté

La communauté du Ti Lab se réunit tous les ans. Une date commune est recherchée, mais la présence de tous les membres n'est pas obligatoire. Cette rencontre est à la fois un temps d'échange et de partage sur les projets du Ti Lab, mais également un espace de ré-interrogation du rôle du Ti Lab, de ses valeurs, de ses critères et de son fonctionnement. Les informations y sont partagées largement, ainsi que les échanges de pratiques. La transversalité y est recherchée.

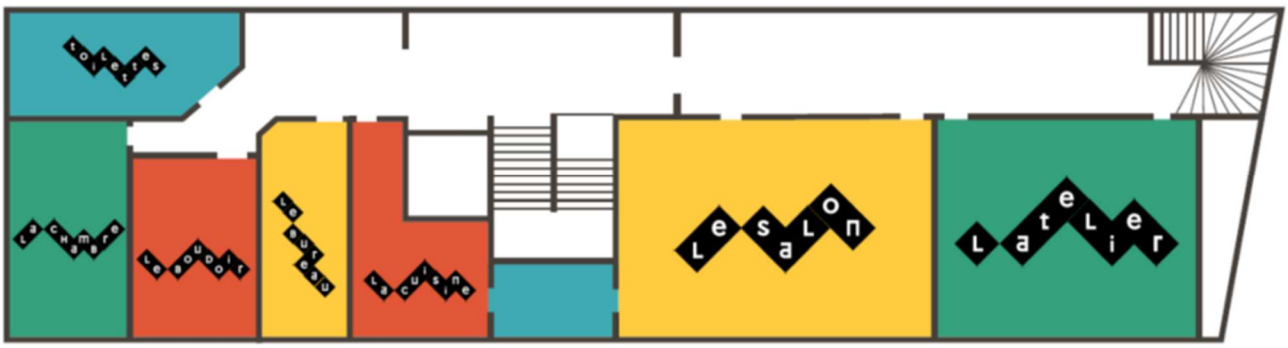
### 2.4. Animation par outil numérique : Liamm

Un outil numérique commun est utilisé par la communauté pour ses échanges, la transmission d'informations par tous, et le partage des taches. Cet outil regroupe une fonctionnalité de micro-blogging, de partage de documents en direct et décentralisé (Jdrive), de banque de ressources et de liens, un calendrier, un outil de répartition des taches (en mode Kanban). Le mail reste le premier outil pour les échanges d'informations importantes et de rencontres.

### 2.5. Le lieu

L'espace Ti Lab est hébergé dans les locaux du Bâtiment Bon Pasteur, au deuxième étage. Le plateau entier de cet étage lui est dédié, et comprend 6 espaces nommés comme les salles d'une maison. Ti a en effet un sens propre en Breton : ça veut dire "la maison", la vraie, en dur : un toit et quatre murs. C'est pour cela que les salles du Ti Lab ont les noms des pièces d'une maison : vous y retrouverez le salon, la cuisine, le bureau, la chambre et le boudoir :), mais aussi l'atelier et le jardin en extérieur.

Un bureau, une cuisine équipée et un espace de convivialité et de repas sont également mis à disposition de l'équipe du Ti Lab au Rez-de-chaussée du même bâtiment, afin de disposer de bureau sur le site et de pouvoir travailler lorsque les salles communes sont occupées.




Le Ti Lab est un espace adaptable : toutes les salles peuvent être réaménagées en mobilier en moins d'un quart d'heure pour les ateliers. Les locaux doivent cependant être remis en état par les habitants temporaires, dans l'état initial.

Le Ti Lab est un espace de neutralité, indépendant des autres espaces du bâtiment, et arborant sa propre signalétique, qui n'est pas modifiable. Il peut ainsi jouer pleinement sa fonction d'espace de facilitation et de portage d'action et de projets coopératifs, participatifs et expérimentaux.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

Dans cet esprit, le Responsable du Lab « habite » le lieu dont il est le concierge, au sens Tiers lieu du terme. Habitant et hôte, il fait son possible pour que les personnes accueillies au Ti Lab se sentent également chez eux, comme habitants temporaires, dans un espace permettant la contribution et la coopération par la confiance. Le concierge accompagne les usagers dans la découverte et l'appropriation progressive des apports du lieu et collectif notamment le partage de réseaux, de compétences et d'expériences. Sans une intervention même légère, les interactions entre usagers peuvent ne rester qu'au niveau de la cordialité sans forcément entrer dans « l'intimité » des projets nécessaire à la co-construction de ces derniers. La communauté a besoin d'être animée pour produire des effets.

Le travail du concierge regroupe ainsi une grande diversité d'opérations : l'animation de communauté, la gestion administrative, la communication, et la gestion de l'espace et du matériel (aménagement du lieu, réservation des salles, gestion des problèmes informatiques, rangement et adaptation du lieu…).

### 2.6. Ouverture du Ti Lab

Les locaux sont utilisés indifféremment par les personnes et services de la Région Bretagne et de l'Etat. L'accès ouvert est garanti, même en cas d'absence du responsable. Les locaux sont ouverts de 7h30 à 21h, du lundi au vendredi, et toute l'année sauf jours fériés. Des aménagements sont possible sur demande en amont. Un plan et un code d'accès sont envoyés aux participants pour garantir cet accès, ainsi que celui au parking.

Les locaux du Ti Lab peuvent accueillir d'autres actions que celles liées aux projets incubés, dès lors qu'ils ont trait aux innovations publiques. Cependant, les actions accueillis devront s'inscrire dans les valeurs et les règles du Ti Lab, afin d'éviter tous détournement des démarches mise en œuvre et pour sanctuariser le lieu. Par exemple, le Ti Lab n'accueille pas de « réunions ».

Ces autres actions, formations, ateliers et visites seront organisées avec une attention particulière afin de garantir la priorité aux actions des projets du Ti Lab, tout en visant un bon degré d'accueil, une utilisation optimale des locaux et une diffusion facilitée des démarches d'innovation publique. Un calendrier des actions du Ti Lab est accessible via Liamm.

Seule exception à cette ouverture : l'accès au Ti Lab n'est pas autorisé lors de sessions du Conseil Régional de Bretagne, soit 10 jours par ans maximum fixés par le calendrier des assemblées. Sauf validation par le COPIL et la Direction Générale de la Région Bretagne, le Ti Lab n'accueille pas d'atelier sur ces période. L'équipe du Ti Lab et des invités listés en amont ont néanmoins l'accès aux lieux de travail du site de Bon Pasteur-Courcy sur ces périodes : bureaux et espaces communs du rez-de-chaussée de Bon Pasteur, et salles « Le Bureau » et « Le Boudoir » du Ti Lab au deuxième étage de Bon Pasteur.

Le responsable du Ti Lab et l'équipe du Ti Lab dans son rôle de « concierge hospitalier » est le garant du respect de l'ouverture et des règles d'accès, de vie et d'usage.

## 3. Formation – Diffusion

Le Ti Lab a vocation à diffuser une culture de l'innovation et du design des politiques publiques au sein des services des administrations porteuses du projet et les autres structures partenaires des projets.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

Les actions suivantes visent à la fois cet objectif, mais aussi le soutien aux projets incubés au sein du Ti Lab. L'idée est de faire du Ti Lab un lieu apprenant et de diffusion de nouvelles méthodes.

### 3.1. UTILO

UTILO est une communauté d'agents facilitateurs et du secteur public souhaitant se rencontrer autour d'un projet commun, échanger leurs pratiques et avancer ensemble sur la diffusion de l'innovation publique. Accessible et ouverte, la communauté UTILO permet de s'initier ou se perfectionner à la facilitation, à al coopération, et aux méthodologies de l'innovation publique, en donnant des clés et des méthodes éprouvées pour répondre à un éventail de besoins, au service des politiques publiques.
Le guide UTILO est la première production concrète de cette communauté, et a vocation à être diffusé nationalement.

### 3.2. « Porte ouverte » du Ti Lab

Ponctuellement, le Ti Lab propose des temps de découverte par les agents publics et d'éventuels partenaires. Ces visites animées sont suivies d'un atelier de découverte du Design de service à partir d'une expérience personnelle. Ces portes ouvertes doivent permettre de découvrir le lieu, mais aussi de montrer les pratiques et démarches utilisées, et la différence et complémentarité avec les démarches classiques de projets. Les visites se font sur inscription.

### 3.3. Ateliers de découverte et d'application des méthodologies et outils utilisés en Design de service

Des journées thématiques sont organisées régulièrement pour découvrir des démarches et outils utilisés dans les projets de design de services, par thématique. Ces journées sont une déclinaison locale inspirée par les journées nationales organisées par la DITP. Elles seront assurées en particulier par des prestataires locaux ou des partenaires de la démarche, sur un principe de réciprocité frugale.

### 3.4. Veille méthodologique

Une veille méthodologique permettant de partager des documents et des compte rendus d'actions concrètes est mise en place, au Ti Lab ou par l'intermédiaire d'outils numériques.

### 3.5. Bibliothèques et documentation

Avec le soutien du centre de documentation de la Région Bretagne, des ouvrages sont disponibles au Ti Lab et en prêt pour accompagner les démarches innovantes et promouvoir l'innovation publique au Ti Lab et au centre de documentation. Le Ti Lab est abonné à Horizons Publics.

### 3.6. MOOCs « Design des politiques publiques » de la DITP

Le Ti Lab peut accueillir des séances collectives de mutualisation et de suivi de MOOC (cours en ligne) dédiés à l'innovation publique pour les agents volontaires. Ces temps de regroupement permettront tout à la fois de favoriser le suivi d'un MOOC par du temps dédié,

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

mais aussi de collaborer entre participants et d'échanger sur les actions concrètes pouvant être mise en place suite à l'acquisition des compétences visées par le MOOC.

### 3.7. Formation approfondies aux outils et démarches

Des formations précises sur les techniques et démarche de l'innovation publique et du design de service seront proposées. Elles seront essentiellement liées aux projets portés au sein du Ti Lab, pour former les participant.e.s, ou en partenariat avec les services RH « formation » des deux administrations partenaires, en fonction des besoins de la communauté et des agents. La convention Région-CNFPT sera utilisée dans ce cadre.

D'autres formations pourront être proposées suite aux « journées découvertes » et aux besoins identifiés au fil de l'eau.

Des formations proposées par la DITP dans le cadre de son dispositif Le Campus seront régulièrement accueillis au Laboratoire, à la condition que ces formations soient ouvertes aux administrations partenaires sur un principe de parité. Une sélection de participants pourra être opérée, le premier critère étant la poursuite d'un projet lié à la formation, et l'implication au sein de la communauté.

## 4. Événement :

### 4.1. Organisation d'événements propres :

#### 4.1.1. Conférences

Le Ti Lab pourrait accueillir des conférences sur un sujet lié à l'innovation sociale, technologique ou à l'expérience d'action de design de politiques publiques. Ces temps seraient ouverts au-delà des participants aux actions du laboratoire, et permettraient de développer un sujet ou de faire connaitre l'écosystème de l'innovation en Bretagne.

#### 4.1.2. Ateliers

Des ateliers ouverts aux partenaires pourraient être organisés sur des sujets touchant les démarches, les problématiques ou les projets du Ti Lab.

#### 4.1.3. Sprint, CréaThon ou Simplificathon

Événement de type création (Remix, Hyblab, Sprint, Datathon…) visant à matérialiser des données, à créer des idées nouvelles et à les tester, pu à simplifier des services, dans le champ opérationnel des projets du Ti Lab et en accord avec ses valeurs.

#### 4.1.4. Mois de l'innovation publique

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

Le Ti Lab met en place, en lien avec des membres de la communauté, des porteurs de projets et des partenaires, des actions dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, en particulier dans le cadre de la coopération à l'échelle régionale.

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

## 5. **Communication :**

### 5.1. Les éléments graphiques de l'identité du Ti Lab

Voici les éléments graphiques de « l'identité de marque Ti Lab » : cette identité partagée est commune et remplace sur les documentations et communication du Ti Lab les logos et autres chartes graphiques et marques des partenaires, État et Région.







### 5.2. Le nom

Ti a en effet un sens propre en Breton : ça veut dire "la maison".

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

Ti à un sens plus générique en breton, lorsqu'il est combiné avec d'autres substantifs. Il sert ainsi forger d'autres mots. Il prend alors le sens de lieu dédié à une action, un service. Le célèbre ti-kêr n'est autre que l'hôtel de ville, la mairie. Ti-post le bureau de poste. Ti-butun le bureau de tabac. Ti-debriñ, le « lieu de la nourriture », c'est le restaurant.

En français, Ti à également plusieurs sens.

- Ti a d'abord pour nous le sens de "petit". Il marque notre souhait d'humilité, de faire d'abord des petites choses pour créer de grands projets. Enlever le début d'un mot dans le langage, transformer "Petit" en "Ti", ça s'appelle une aphérèse. Par exemple, Bus pour Autobus. L'inverse, enlever la fin d'un mot, c'est une Apocope, comme dans Télé(vision) ou Taxi(mètre).

- Le Ti qui sert à écrire l'impulsion courte en alphabet Morse, le Ta écrit l'impulsion longue.

- Ti est tant que particule peut signifier "est-ce-que" en vieux français parlé. A Ti Lab, on aime bien poser des questions pour explorer, faire des hypothèses et les tester, pour répondre aux problèmes.

- Enfin, Ti veut aussi dire "Tu", "toi". En effet, nous ne servons à rien sans les autres, sans toi en tant qu'individu, avec tes particularités, ton individualité et tes ressentis.

**Un Laboratoire sert à compléter les approches globales et métas des "organisations" par des approches diversifiées, pluridisciplinaire, mais aussi plus "micros", plus fines, basées aussi sur des sentiments, du sens, des actions à une petite échelle. Ce "Tu" individuel est donc aussi important pour nous...que le nous.**

**----------**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9020_2-DE

**Annexe 4 : Critères d'évaluation à l'entrée des projets du Ti Lab**

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9023_2E-DE

**REGION BRETAGNE**

**21_9023_02**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

28 mars 2022

DELIBERATION

# Programme 9023 – Mouvements financiers divers

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 18 mars 2022, s'est réunie le 28 mars 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_07 du Conseil régional en date du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M71 ;

Vu l'article 643-11 du code du commerce ;

Vu les articles L332-5 et L332-9 du code de la consommation ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**A l'unanimité**

En section de fonctionnement :

- **de PRENDRE ACTE** de l'irrécouvrabilité des créances détaillées ci-dessous ;
- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à constater les charges correspondantes par l'émission des mandats de dépense ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220328-22_9023_2E-DE

**REGION BRETAGNE**

**21_9023_02**

| Tiers | Créances<br>Références des titres et montant | Motif de l'irrécouvrabilité | Imputation de la charge |
|---|---|---|---|
| L.V. | Articles de rôle 3500003/2638 de 2020 et 3500005-4191 de 2021 pour un montant total de 270,00€ | Mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. | 6542/943 |
| E.G. | Article de rôle 98/2021 pour un montant de 81,52€ | Mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. | 6542/943 |
| M.M D | Titre 563539 de 2018 pour un montant de 34,50€ | Mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. | 6542/943 |